Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du Registre des Délibérations

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 27 juin 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 21 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky (à partir de la question 2), GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 4), DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELECOURT Dominique (à partir de la question 10), DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 8), LECLERCQ Odile, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BEVE Jean-Pierre, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme (à partir de la question 7), DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESEELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, , PAJOT Ludovic (à partir de la question 7), QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky (à partir de la question 2), SOUILLIART Virginie donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe (jusqu'à la question 3), IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, CHRETIEN Bruno donne procuration à SOUILLIART Virginie (à partir de la question 4), DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LECLERCQ Odile, DELANNOY Alain donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain (jusqu'à la question 9), DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, LEFEBVRE Nadine donne procuration à OGIEZ Gérard, SELIN Pierre donne procuration à THELLIER David, BERTOUX Maryse donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 8), JURCZYK Jean-François donne procuration à PÉDRINI Lélio, MASSART Yvon donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESEELE Fabrice (jusqu'à la question 6), PREVOST Denis donne procuration à MACKE Jean-Marie, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CHRETIEN Bruno (jusqu'à la question 3), HENNEBELLE Dominique, BECUWE Pierre, BERTOUX Maryse (jusqu'à la question 7), BLONDEL Marcel, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Josephe, DELEPINE Michèle, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, DUPONT Yves, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur MAESEELE Fabrice est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N°2023/BC049

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
27 juin 2023

ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

SERVICE ASSAINISSEMENT - RAPPORTS DES DELEGATAIRES - ANNEE 2022

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & Protéger la nature,
Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores.

En application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public produit chaque année un rapport d'activité à l'autorité délégante, qui retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution des contrats de délégation ainsi qu'une analyse sur la qualité du service.

Ainsi, au titre de l'année 2022, le rapport annuel fourni par la société VEOLIA EAU concerne l'exploitation des équipements suivants :

• l'exploitation des systèmes d'assainissement des communes suivantes :

- **le secteur Nord-Ouest** composé des communes des territoires Isberguois (Estrée-Blanche, Guarbecque, Isbergues, Lambres, Lières, Liettres, Ligny-lès-Aire, Linghem, Mazinghem, Quernes, Rely Rombly, Saint-Hilaire-Cottes et Witternesse), du Lillerois (Ames, Amettes, Auchy-au-Bois, Blessy, Bourecq, Busnes, Ecquedecques, Calonne-sur-la-Lys, Ferfay, Gonnehem, Ham-en-Artois, Lespesses, Lillers, Mont-Bernanchon, Norrent-Fontes, Robecq Saint-Floris, Saint-Venant, Westrehem) et de l'unité technique de Lapugnoy (Auchel, Burbure, Camblain-Châtelain, Cauchy-à-la-Tour, Calonne-Ricouart, Lapugnoy, Lozinghem, Marles-les-Mines).

- **le secteur Sud-Ouest** composé des communes des unités techniques de Bruay-la-Buissière (Barlin, Beugin, Bruay-la-Buissière, Divion, Gosnay, Haillicourt, Hesdigneul-lès-Béthune, Houchin, Houdain, La Comté, Maisnil-lès-Ruitz, Ourton, Ruitz), de Rebreuve-Ranchicourt (Caucourt, Fresnicourt-le-Dolmen, Gauchin-Le-Gal, Hermin, Rebreuve-Ranchicourt), Bajus, Diéval et Estrée-Cauchy.

• **l'exploitation de l'unité de traitement de Béthune**, traitant les eaux usées des communes d'Allouagne, Annezin, Béthune, Chocques, Drouvin-le-Marais, Essars, Fouquereuil, Fouquières-lès-Béthune, Hinges, Labeuvrière, Locon, Lozinghem, Oblinghem, Vaudricourt, Vendin-lès-Béthune et Verquin en partie (quartier « des Paturelles »).

La Société SAUR a fourni le rapport annuel concernant l'exploitation des systèmes d'assainissement des communes suivantes :

- **le secteur Est**, composé des communes des unités techniques de Beuvry (Annequin, Cambrin, Cuinchy, Festubert, Givenchy-les-la-Bassée, Labourse, Sailly-Labourse, Verquigneul) de Nœux-les-Mines (Nœux-les-Mines et Hersin-Coupigny), de Richebourg (La Couture, Richebourg, Lorgies, Neuve-Chapelle, Vieilles-Chapelle), de Violaines, d'Auchy-les-Mines (Auchy-les-Mines et Haisnes-les-La-Bassée) et les communes de Billy-Berclau, Douvrin, Noyelles-lès-Vermelles et Vermelles.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 19 juin 2023.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 21 juin 2023, il est proposé à l'Assemblée de prendre acte des rapports des délégataires ci-annexés. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de prendre acte de tous rapports prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, et notamment, ceux relatifs à la qualité et au prix du service public, aux délégataires de service public, à l'activité des syndicats mixtes, aux représentants de la collectivité dans les sociétés d'économie mixte locale... hors ceux présentés conjointement au rapport sur les orientations budgétaires.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

PREND ACTE des rapports des délégataires ci-annexés.

PRÉCISE que les rapports du délégataire seront mis à disposition du public dans les conditions définies aux art. L1411-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY - ESPRIT DE FRANCE

GAQUÈRE Raymond

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 29 JUIN 2023

Et de la publication le : 29 JUIN 2023
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY - ESPRIT DE FRANCE

GAQUÈRE Raymond

CABBALR BETHUNES AS DSP – Assainissement

2022

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

saur
France

Table des matières

EDITORIAL: 4

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 5

LES CHIFFRES CLES 6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE 7

LE CONTRAT 8

LA VIE DE VOTRE CONTRAT 9
Les avenants du contrat 10

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE 12

UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES 13
SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT 13
LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE 13
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU 15
LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP ≥10 000 EH) 18
LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE. 20
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT 22

LE PATRIMOINE DE SERVICE 23

VOTRE PATRIMOINE 24
LE RESEAU 24
Répartition par matériau 24
Répartition par diamètre 24

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE 25

LE TRAITEMENT 26
EVOLUTION GENERALE 26
LES VOLUMES (EN M3) 27
Les consommations électriques 28
Les boues et les sous-produits 28
Production de boues (en tMS) 28
Evacuation des boues (en tMS) 29
Les sous-produits : Graisses (en m3) 29
Les sous-produits : Refus Grille (en kg) 29
Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes) 29
Les apports extérieurs (en kg) 30
Les réactifs 30
Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020 31

LA QUALITE DU TRAITEMENT 33

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP 34
Nombre de bilans journaliers réalisés 34
Conformité des stations d'épurations 34

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 35

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) ISSUS DU DECRET N° 2007-675 ET DE L'ARRETE DU 02 MAI 2007 36
1. UNITE TECHNIQUE D'AUCHY-LES-MINES 36
   A. Qualité des rejets 36
   B. Performance de réseau 37
2. UNITE TECHNIQUE DE BEUVRY 38
   A. Qualité des rejets 38
   B. Performance de réseau 39
3. UNITE TECHNIQUE DE NOEUX LES MINES : 40

A. Qualité des rejets 40
B. Performance de réseau 41
4. UNITE TECHNIQUE DE RICHEBOURG : 42
A. Qualité des rejets 42
B. Performance de réseau 43
5. UNITE TECHNIQUE DE VIOLAINES 44
A. Qualité des rejets 44
B. Performance de réseau 45

LES INTERVENTIONS REALISEES 46

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 47
Les opérations d'hydrocurage du réseau 47
Les passages caméra 47
Les casses sur conduites et sur branchements 47
Les remplacements de tampons (fond travaux pour renouvellement de tampon) 47
Les opérations d'améliorations et sécurisations d'ouvrages (fond travaux pour amélioration et sécurisation) 48
Le nombre de jours de pose de raticide 48
Nombre de contrôle Eaux usées Non domestiques 48
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 49

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION 50

I. PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS SUR LE RESEAU 51
PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS SUR LES STATIONS D'EPURATION 51

LE CARE 52

LE CARE 53
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE 54
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques 54
INSERTION PROFESSIONELLE 58

ANNEXES 59

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE 60

ATTESTATIONS D'ASSURANCES 61
Attestation Dommages aux Biens 61
Responsabilité civile 62
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment) 63
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement 67
Attestation Tous risques chantiers 68

LE PATRIMOINE DE SERVICE 70

LES INSTALLATIONS 71
LE RESEAU 94
CONSOMMATION D'ENERGIE 100

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 104

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE : 105
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT 111
I. CONFORMITES DE L'EXPLOITANT ET PERFORMANCES 112
A. UT Auchy-Les-Mines 112
B. UT Beuvry 115
C. UT Douvrin 117
D. UT Mazingarbe 117
E. UT Noeux 118
F. UT Richebourg 120
G. UT Violaines 122

LES INTERVENTIONS REALISEES 124

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 125
Les opérations d'hydrocurage du réseau 125
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 164
Les interventions de maintenance 2ème niveau 164
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques 169
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage 170
Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique/disconnecteurs 171
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT 172

ANNEXES COMPLEMENTAIRES 178

TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA 179
1. Introduction 179
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC 179
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data. 180
4. Evolution et aménagement à prévoir 181
a. Nouveaux modes de communications 181
b. Cybersécurité 182
c. Aménagement à prévoir sur vos installations 182

LE GLOSSAIRE 183

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES 186

EDITORIAL:

Monsieur le Président,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Celui-ci comporte l'ensemble des éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble. Saur a toujours apporté une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité.

Vous le savez, notre Groupe s'est profondément transformé guidé par une raison d'être forte : agir, fédérer et militer afin de redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite. Cet engagement, nous lui donnons corps chaque jour à vos côtés, pour réaliser ensemble la transition hydrique de nos territoires. La sécheresse et le stress hydrique que nous avons connus en 2022 nous y enjoignent, plus que jamais.

Pour cela, le groupe Saur dédie toute son expertise opérationnelle à la préservation de la ressource et investit fortement dans les outils digitaux pour continuer de vous proposer les solutions les plus innovantes du secteur. A titre d'exemple, l'un des indicateurs que nous pilotons au quotidien et que nous avons choisi de publier en toute transparence est le nombre de mètres cubes d'eau économisés. En 2023, avec vous, nous déploierons également de nouveaux dispositifs permettant d'alimenter nos stations grâce à de l'énergie renouvelable. Ensemble, nous prenons le chemin vers une alimentation en eau et un traitement des eaux usées responsables et durables.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement pour le bien commun.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire et pour faire avancer la préservation de la ressource en eau.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur

Xavier GORIOUX

Le Directeur Territorial Hauts de France

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

*Etabli par le **CPO** : le 17/05/2023*

*Approuvé par la Direction Territoriale **Hauts de France :** le 17/05/2023*

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l’année d’exercice

LES CHIFFRES CLES

733,674 kmL de réseau* dont :

- **442,205 kmL** de réseau Eaux usées séparatifs et unitaires
- **291,469 kmL** de réseau Eaux pluviales

**Linéaire mis à jour au fur et à mesure de la réalisation du géoréférencement (linéaire total avenant 1 : 615kmL)*

43 228 ml hydrocurés avec le camion

437 interventions de débouchage

197 Postes de relèvement

**Nombre de poste suite à l'avenant 1 :168*

5 station(s) d'épuration et **6** microstations*

**Nombre de microstation suite à l'avenant 1 :4*

78 399 eq/hab.

Boues évacuées **673,51 tMS**

96,1% des bilans réalisés sont conformes.

3 114 669 m3 eaux épurées

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

Installation / réseau	Type	Commentaire
STEP Auchy	Cable du clarificateur	Renouvellement
STEP Auchy	Réparation refoulement Pompe fosse à écumes	Renouvellement
STEP Violaines	Câble clarificateur	Renouvellement
STEP Richebourg	Diffuseur Mobile	Evènement
STEP Beuvry	Toile filtre presse	Renouvellement
Réseau UT Noeux/Auchy/Beuvry/Richebourg/Violaines	Etude H2S	
Réseau UT Noeux/Auchy/Beuvry/Richebourg/Violaines	Problématique	Eaux claires parasites lors des longs évènements pluvieux
UT Noeux/ Beuvry	Réalisation campagne RSDE	
UT Noeux/ Beuvry	Réalisation du diagnostic permanent	

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2019, arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

Le concessionnaire SAUR, prend en charge :

- ❖ Pour la partie collecte et transport des eaux usées et des eaux pluviales :

- ➢ La surveillance, le bon fonctionnement, l'entretien et les réparations de l'ensemble des ouvrages, installations et canalisations constituant le service concédé, et notamment :
    - L'entretien des ouvrages de génie civil ;
    - Le fonctionnement, l'entretien, et la réparation des équipements hydrauliques, électromécanique, électriques, de télésurveillance et de télégestion ;
    - L'entretien des canalisations et des ouvrages accessoires ;
    - L'entretien des branchements ;
    - Les travaux de renouvellement définis par le contrat.

- ❖ Pour la partie traitement des eaux usées et des eaux pluviales :

- ➢ La surveillance, le bon fonctionnement, l'entretien et les réparations de l'ensemble des ouvrages, installations et canalisations constituant le service concédé, et notamment :
    - La gestion des sous-produits et des boues ;
    - Exploitation, entretien, surveillance, réparations de l'ensemble des ouvrages et bâtiments des unités de traitement et de stockage (y compris l'entretien des clôtures et espaces libres) ;
    - Exploitation, entretien, surveillance, réparations de l'ensemble des ouvrages des plateformes de stockage des boues des unités de traitement ;
    - Evacuation et gestion des sous-produits et des boues.
- ➢ Les travaux de renouvellement définis par le contrat.

- ❖ La gestion des relations avec les usagers ;
- ❖ La vérification de l'existence des boîtes de branchements aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, sur le domaine public ;
- ❖ La préparation et le suivi des arrêtés d'autorisation de déversement ou des conventions de rejet des eaux usées assimilées domestiques et autres que domestiques au réseau d'assainissement ;
- ❖ Les actions de communication auprès des scolaires.

Les engagements de SAUR s'entendent sur les communes suivantes :

- Annequin ;
- Auchy-Les-Mines ;
- Beuvry ;
- Billy-Berclau (hors périmètre du Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF)) ;
- Cambrin ;
- Cuinchy ;
- Douvrin (hors périmètre du Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF)) ;
- Festubert ;
- Givenchy-lès-la-Bassée ;
- Haisnes ;
- Hersin-Coupigny ;
- Labourse ;
- La Couture ;
- Lorgies ;
- Neuve-Chapelle ;
- Noeux-Les-Mines ;
- Noyelles-lès-Vermelles (raccordée à l'unité de traitement de Mazingarbe (située hors territoire));
- Sailly-Labourse ;

- Richebourg ;
- Vermelles (raccordée à l'unité de traitement de Mazingarbe (située hors territoire));
- Verquigneul ;
- Verquin
- Vielle Chapelle ;
- Violaines ;
-

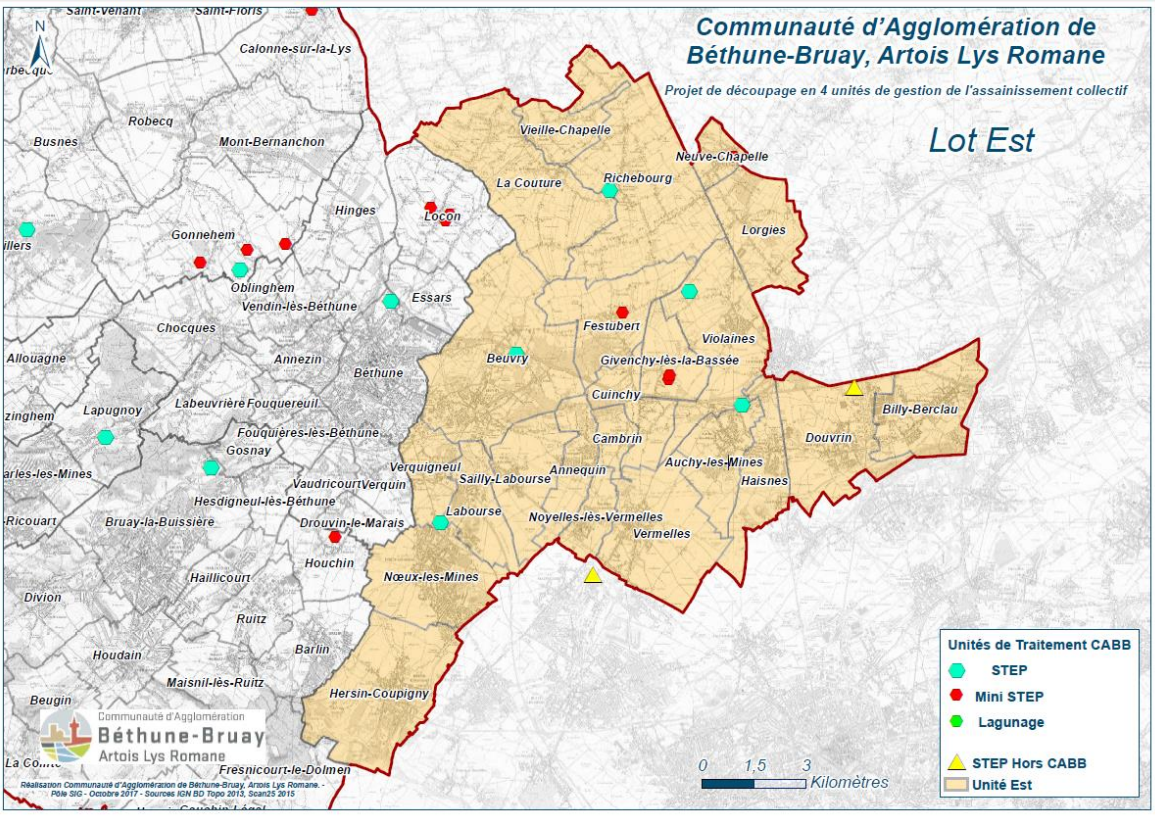

Les avenants du contrat

Avenant N°1 signé :

Par contrat en date du 1er janvier 2019, visé en Préfecture le 11 décembre 2018, la Collectivité a confié à SAUR l'exploitation de son service public d'assainissement collectif.

L'exploitation assurée depuis le 1er janvier 2019 nous a permis d'affiner notre connaissance du périmètre du service et de préciser le nombre d'installations à gérer, il ressort de cet inventaire une différence entre le nombre d'installations initialement à exploiter, et le nombre réel d'installations existantes (connues au 01/01/2020).

- 168 postes de refoulement eaux usées et pluviales sont actuellement exploités alors que le nombre de postes initialement communiqué était de 140, soit 28 supplémentaires
- 179 km de réseau d'eaux usées sont exploités alors que le linéaire initial communiqué dans le DCE était de 112 km, soit 67 km supplémentaires
- 213 km de réseau d'eaux pluviales sont exploités alors que le linéaire initial communiqué dans le DCE était de 162 km, soit 51 km supplémentaires
- 7 860 avaloirs sont exploités alors que le nombre d'avaloirs du chiffrage initial était de 4 776, soit 3084 avaloirs supplémentaires.

L'intégration de nouveaux ouvrages et installations au cours de l'exécution dudit contrat donne lieu à la signature d'un avenant selon l'article 4 qui définira les conditions techniques et financières de leur prise en charge.

Les parties ont donc convenu de traduire ces dispositions dans le présent avenant, afin d'intégrer la nouvelle situation à compter du 1er janvier 2020.

Avenant N°2 en cours :

Par contrat en date du 1er janvier 2019, visé en Préfecture le 11 décembre 2018, modifié par un avenant N°1 notifié le 08/12/2021, la Collectivité a confié à SAUR l'exploitation de son service public d'assainissement collectif, pour l'unité technique du secteur est.

Le présent avenant concerne les principaux points listés ci-dessous :

1. La définition d'une nouvelle assiette de facturation pour les années 2022 et 2023, la Collectivité a communiqué les assiettes réelles de facturation pour les exercices 2019, 2020 et 2021 au Délégataire. Celles-ci étant supérieures à l'assiette initiale de 2 400 000 m3 les parties ont convenu de redéfinir une nouvelle assiette dans le cadre du présent avenant ;

2. La modification des investissements contractuels du contrat. Certains investissements devaient être mis en place par la Délégataire et ne le seront pas d'ici l'échéance du contrat. Les parties ont convenu de transférer le montant non réalisé et de l'utiliser pour terminer le géoréférencement en classe A des réseaux de l'ensemble du périmètre d'affermage du contrat (y compris les linéaires supplémentaires intégrés dans le cadre de l'avenant N°2) ;

3. La prise en compte des charges annuelles d'exploitation supplémentaires des nouvelles installations mises en service en 2021 ou intégrées au périmètre du contrat, à compter du 01/01/2022 :

Le nombre réel d'installations existantes, connues au 01/01/2022 est :

- 182 postes de refoulement eaux usées et pluviales sont actuellement exploités (indiqué 168 dans l'avenant N°1),
- 2 microstations supplémentaires,
- 435 km de réseaux d'eaux usées et unitaires sont exploités (indiqué 402 kms dans l'avenant N°1),
- 262 km de réseau d'eaux pluviales sont exploités (indiqué 213 kms dans l'avenant N°1),
- 13 369 avaloirs sont exploités (indiqué 7 860 avaloirs dans l'avenant N°1),
- 1 dessableur, rue de Montpellier à Vermelles.

4. La prise en compte de la réalisation partielle de l'obligation du Délégataire d'organiser des visites des unités de traitement (article 27-5 du contrat) et l'adaptation des charges annuelles d'exploitation de ce poste dans le cadre du présent avenant ;

5. Le contrat arrive à échéance le 31/12/2023, il y a lieu de ménager un délai supplémentaire à ce contrat afin de permettre à la Collectivité de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public et de procéder à la désignation d'un nouveau délégataire. En conséquence, et afin d'assurer la continuité du service public durant cette période et conformément l'article R.3135-7 du Code de la Commande Publique (décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018), la Collectivité a décidé de prolonger la durée du contrat d'affermage avec la Société SAUR jusqu'au 31 décembre 2024.

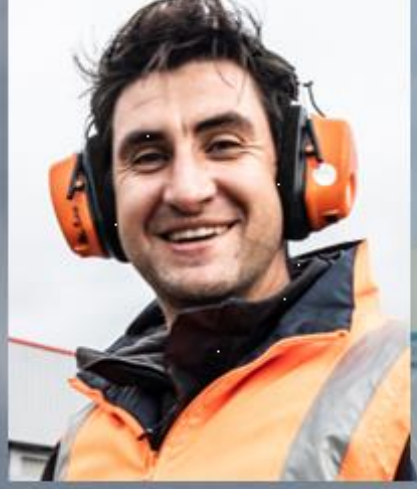

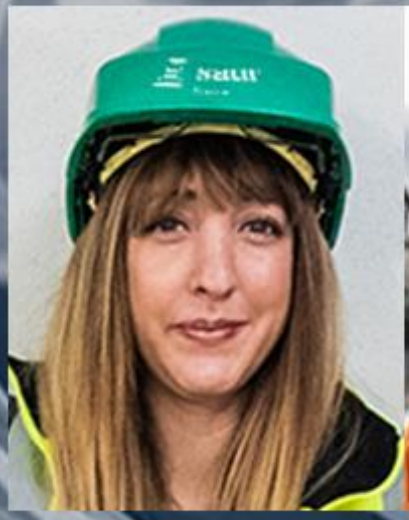
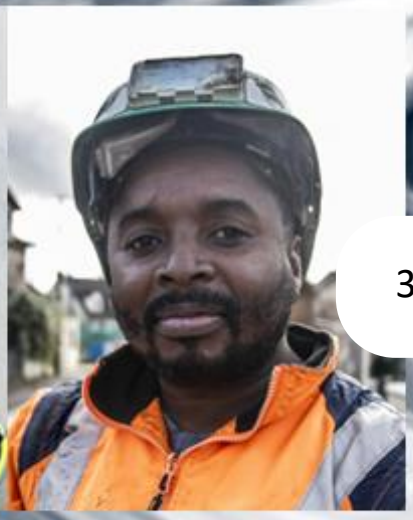

saur

mission water

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

France

UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Acteur depuis près d'un siècle de la protection de l'eau et de l'environnement, le groupe Saur agit aux côtés des territoires et délivre au quotidien des services essentiels pour et en lien avec ses clients collectivités, entreprises et citoyens.

Forte d'un nouveau projet d'entreprise durable et d'un nouveau positionnement, Saur confirme son engagement pour répondre au mieux aux besoins des territoires et aux défis de la transition écologique et hydrique.

Cette ambition est portée par notre raison d'être :

« Militer pour que tous les acteurs (collectivités, industriels, citoyens, agriculteurs, associations, société civile dans son ensemble) accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite. Au-delà de notre métier d'origine – gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes – nous nous engageons à agir et convaincre, afin qu'ensemble, nous investissions pour économiser l'eau et que nous inventions de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».

Nous déclinons à horizon 2025 notre stratégie et volonté d'action et de changement au travers de 9 engagements de développement durable comme : vendre des économies d'eau et plus uniquement des M³, contribuer à la décarbonation des industries, innover en continu, plus vite et de façon responsable, contribuer à la vie locale, autant économique que sociale…

A ces engagements s'ajoutent de nouveaux objectifs de performance extra-financière : - 0,5 % par an de volumes d'eau prélevés par abonné, - 83 % d'intensité carbone de ses opérations en 2025 par rapport à 2020… Pour en savoir plus : rapport intégré 2021 de Saur, disponible sur le site saur.com.

SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT

Pour répondre au mieux à vos besoins et pour atteindre ses objectifs de protection de la ressource, Saur a adopté un maillage permettant de déployer sur chacun des territoires les moyens opérationnels et techniques adéquats. Au sein de sa division Eau France, Saur et ses filiales Cise TP et Stereau concentrent également toutes les expertises nécessaires à l'amélioration de la performance de votre contrat et au développement de votre patrimoine réseau et usine.

Pour opérer au quotidien vos services d'eau et d'assainissement et vous garantir réactivité et efficacité, Saur assure une couverture nationale grâce à 10 Directions Régionales, 21 Directions d'Exploitation en charge de l'exécution de votre contrat et 16 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) qui centralisent la supervision et le pilotage en temps réel de votre exploitation.

LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens

et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Il intègre, traite, analyse et valorise en continu des données issues d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation nous permet de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix

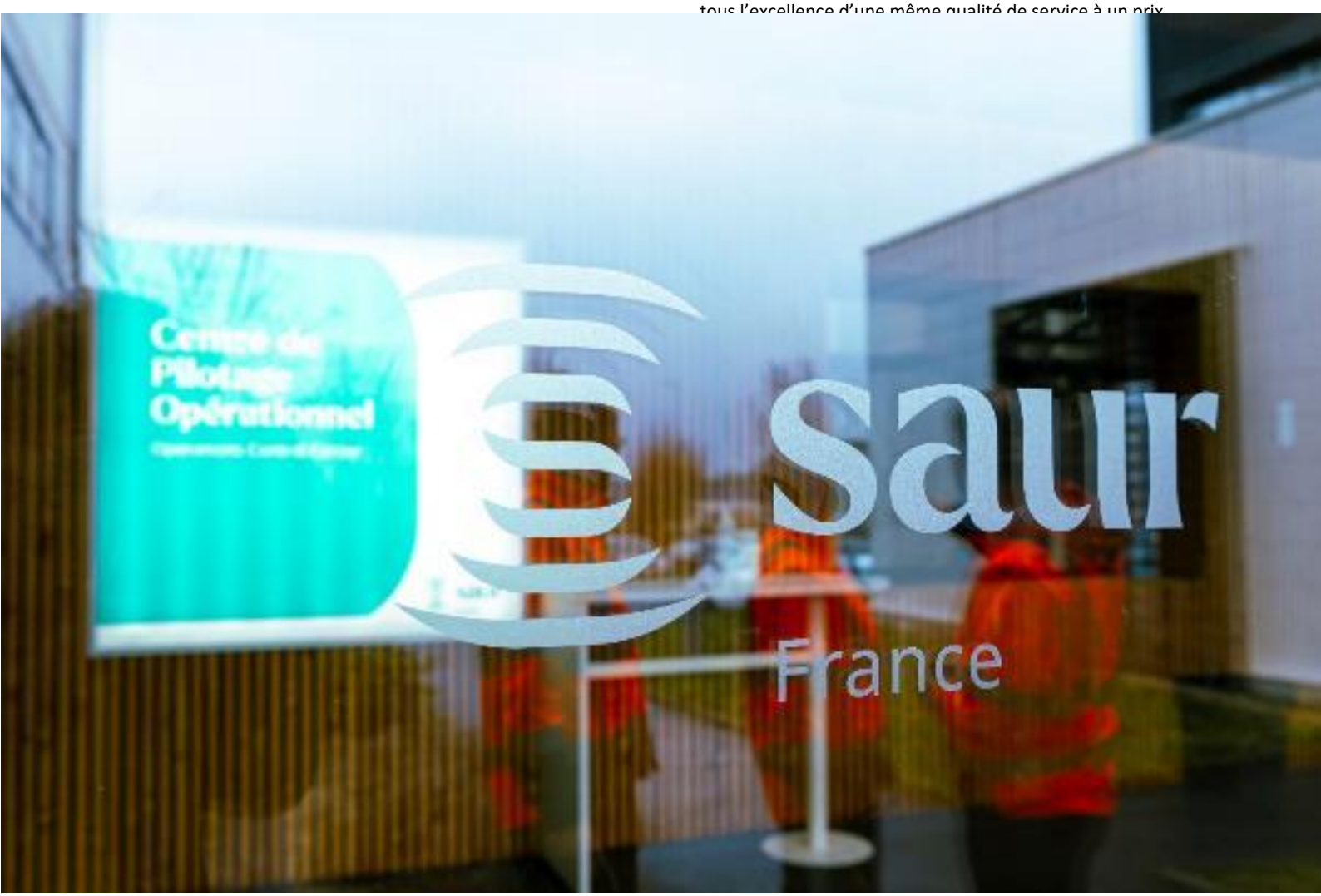

PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté modificatif du 31 juillet 2020 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : l'extension de la mise en place du diagnostic permanent aux systèmes ≥2 000 eqH avant le 31/12/2024.
SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.
Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : **protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine**, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la **transition énergétique.**
Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.

ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.
L'évaluation de la conformité règlementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

PROTEGER LE MILIEU NATURELL

GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.
Intégré dans notre stratégie d'exploitation et dans nos outils de diagnostic permanent, il vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers les milieux d'usage sensible

.

SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 et l'arrêté modificatif du 31/07/2020 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en élargissant le périmètre de réalisation d'analyses de risques de défaillance aux bassins et postes : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant ainsi d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations et d'enrichir le diagnostic permanent avec ces informations.

TRANSITION ENERGETIQUE

PRODUIRE DE L'ENERGIE VERTE : R&D
Les procédés de la R&D de SAUR :
La méthanisation permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.

100% de l'énergie consommé sur vos sites est issus d'électricité verte.

DIAGNOSTIC PERMANENT : UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE ET DE SECURITE

CONNAITRE ET SURVEILLER VOS SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EN VUE DE REDUIRE LEUR IMPACT SUR LE MILIEU, SECURISER LA SANTE PUBLIQUE, PERENNISER LE PATRIMOINE ET MAITRISER LES NUISANCES

La mise en place du diagnostic permanent pour les agglomérations de taille ≥ 10 000 équivalents habitants (EH) est exigé depuis 31 décembre 2021. L'obligation sera étendue aux agglomérations ≥ 2 000 EH le 31 décembre 2024.

Le diagnostic permanant est une démarche visant à :

1° Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement ;

2° Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;

3° Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées ;

4° Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Agissant sur les plans techniques et financiers, et complémentaire au schéma directeur, cette démarche intègre les spécificités de chaque collectivité et système d'assainissement :

Extrait du Guide ASTEE « Articulation du diagnostic permanent avec les autres démarches »

Pour vous aider à respecter cette obligation, **SAUR**, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique, **pourra vous accompagner au moyen de supports méthodologiques établis à cet effet.**

Cette méthodologie est fondée sur le **renforcement des moyens humains et le développement des outils informatiques.**

Les équipes d'exploitation de SAUR disposent ainsi d'une **plateforme unique de restitution, la plateforme Diag 360**. Alimentée par des millions de données (données patrimoniales, mesures télégérées, données pluviométriques ...), elle regroupe à la fois des modules de suivi de fonctionnement des ouvrages du système d'assainissement :

- Ouvrages sur le réseau **(PR/MR),**
- Ouvrages de déversement **(DO/TP)**
- Stations d'épuration **(STEP)**

et des modules de quantification, diagnostic et suivi des problématiques du service identifiés dans le guide ASTEE :

- Quantification des Eaux Claires Parasites **(ECP)**
- Analyse de production d'hydrogène sulfuré et odeurs **(H2S)**
- Cartographie du risque d'une éventuelle pollution non domestique **(INDUS)**
- Cartographie du risque d'encrassement **(HYDRO)**
- Débordement et déversement par temps de pluie **(PLUIE)**
- Mesure de l'impact des rejets sur le milieu naturel **(MILIEU)**

DIAG 360° est la garantie de :

- la gestion & fiabilisation des données
- la vision 360° du service
- le pilotage des actions & interventions
- le suivi des Indicateurs de performance sur chaque bassin de collecte afin de mesurer l'impact de vos travaux d'amélioration

Elle permet de fiabiliser, automatiser et croiser le suivi de l'exploitation dans un boucle d'amélioration continue.

Les premiers modules de la plateforme **(DO/TP, PR/MR, ECP, H2S, INDUS, HYDRO)** ont été testés et mise en production en 2022. Les modules restants **(PLUIE, MILIEU, STEP)** seront ajoutés progressivement pour compléter notre capacité d'analyse multi risque sur chaque bassin de collecte et faciliter la quantification de l'impact de vos travaux sur la performance du système.

Grâce à ce partenariat renforcé, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre territoire afin de **mieux préserver le milieu récepteur et votre patrimoine assainissement.**

ANALYSES DE RISQUES ET DE DEFAILLANCE : (ARD)

L'ARRETE DU 31/07/2020 REND OBLIGATOIRE LA MISE EN PLACE DES ANALYSES DE RISQUES ET DE DEFAILLANCE SUR LE SYSTEME DE COLLECTE. AUPARAVANT, IL ETAIT OBLIGATOIRE UNIQUEMENT SUR LES SYSTEMES DE TRAITEMENT SUPERIEUR A 2 000 EQH.

Avec cette modification depuis 2020 :

- Les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique **supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 font l'objet d'une analyse des risques de défaillance,** de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau.

Type de système d'assainissement	Services ciblés	Echéances
CPBO ≥ **600 kg/j de DBO5 ≥ 10 000 EQH**	Service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	**au plus tard le 31 décembre 2021**
CPBO < **à 600 kg/j de DBO5 et ≥ 120 kg/j de DBO5 < 10 000 EQH et ≥ 2 000 EQH**		**au plus tard le 31 décembre 2023**
CPBO ≥ à 12 kg/j de DBO5 **≥ 200 EQH**		**au plus tard le 31 décembre 2025**

LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP ≥10 000 EH)

RAPPEL REGLEMENTAIRE ET CONTEXTE :

La démarche RSDE a été initiée en 2002 suite à la Directive Cadre sur l'eau du 23/10/2000 avec pour objectif le retour au bon état des masses d'eau et la réduction ou la suppression des rejets de substances prioritaires.

Après un premier bilan de l'INERIS en 2007, il a été constaté un manque de connaissances sur les émissions de certains micropolluants, ce qui a conduit à une première campagne de recherche et d'analyses à partir de 2012.

L'analyse de l'ensemble des données collectées dans le second bilan de l'INERIS en mars 2016 a conduit à :

- Redéfinir une liste de substances à surveiller,
- Modifier les NQE (Normes de Qualité Environnementale) et les règles de calcul des substances significatives,
- Cibler les molécules à considérer pour enclencher un diagnostic amont afin de rechercher l'origine des substances significatives. (Micropolluants significativement présent)

La note technique relative à la surveillance des micropolluants est parue le 19 août 2016.
Cette note prévoit:

- La surveillance des micropolluants sur l'eau brute (point Sandre A3) et sur l'eau traitée rejetée au milieu naturel (point Sandre A4)
- La réalisation d'une première campagne d'analyses complète en 2018, suivie ensuite de campagnes en 2022, 2028 et 2034 (6 analyses sur l'eau brute + 6 sur l'eau traitée).
- La réalisation d'un diagnostic micropolluants sur le réseau en amont de la station d'épuration si des substances significatives étaient retrouvées dans les effluents.

La réalisation du diagnostic comporte les grandes étapes suivantes :

- La réalisation d'une cartographie du réseau de la STEU permettant de sectoriser les contributeurs potentiels de micropolluants, compte-tenu de la bibliographie disponible ;
- L'identification des émissions potentielles par type de contributeur ;
- La réalisation éventuelle d'analyses complémentaires pour affiner l'analyse des contributions par substance et par contributeur ;
- La proposition d'actions visant la réduction des émissions de micropolluants, associées à un calendrier de mise en œuvre et à des indicateurs de réalisation ;
- L'identification des micropolluants pour lesquelles aucune action n'est réalisable compte-tenu soit de l'origine des émissions du micropolluant (ex : levier d'action existant mais uniquement à l'échelle nationale pour les particuliers), soit du coût démesuré de la mesure à mettre en place.

Ce diagnostic est à réaliser dans les 2 ans suivants les campagnes d'analyses de 2018 et 2022.

Une note complémentaire a été publiée en janvier 2022, elle reprécise les modalités d'application de la note de 2016 avec des préconisations techniques et la nécessité de vérifier la procédure complète, notemment avec des blancs.
Elle fournit également une liste de molécules optionnelles qui pourraient être à analyser en complément des molécules obligatoires de 2016, par décision du préfet dans l'arrêté RSDE de la STEP.

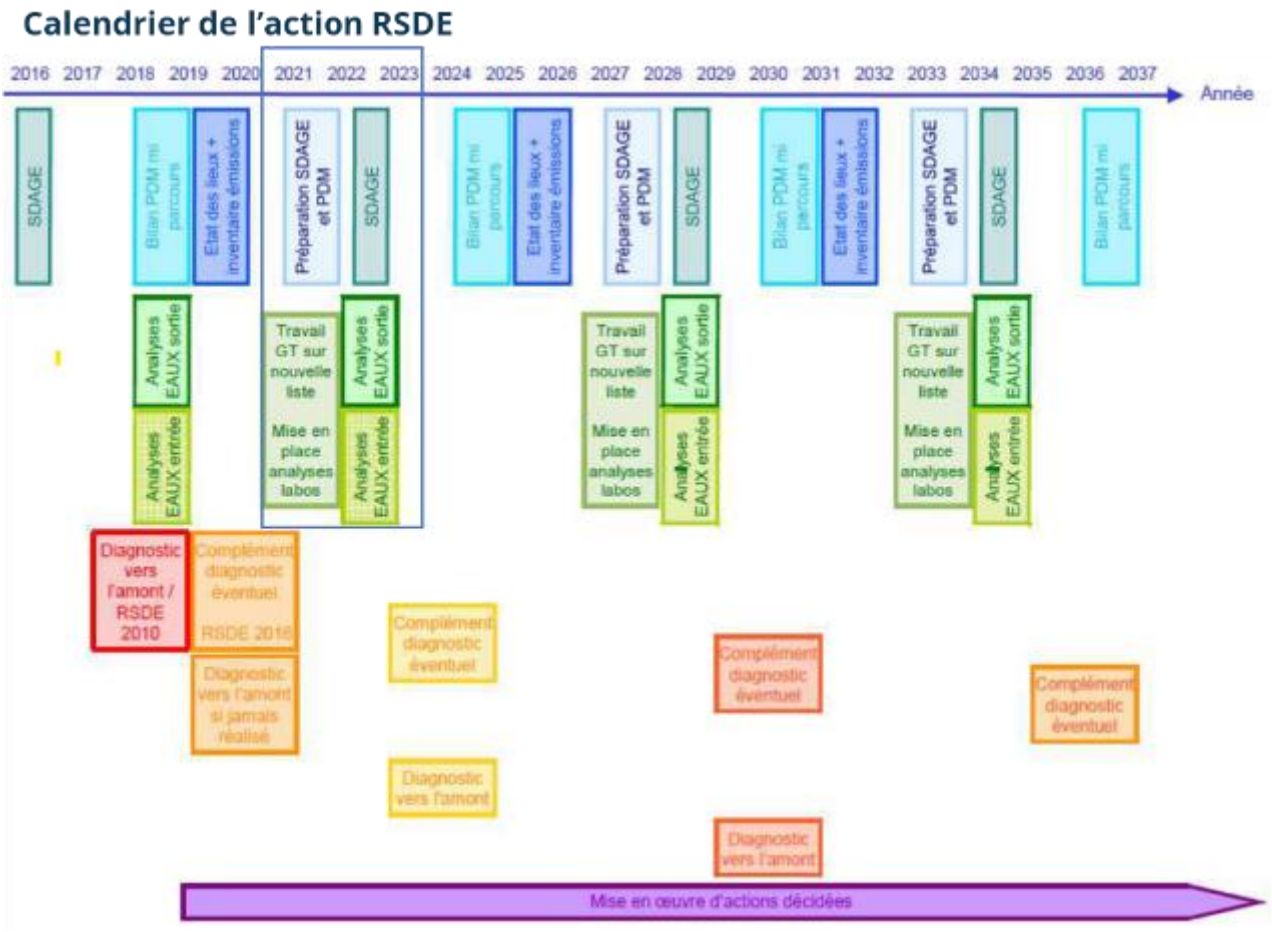

Bilans publiés (INERIS, campagne RSDE STEU 3 2017-2020)

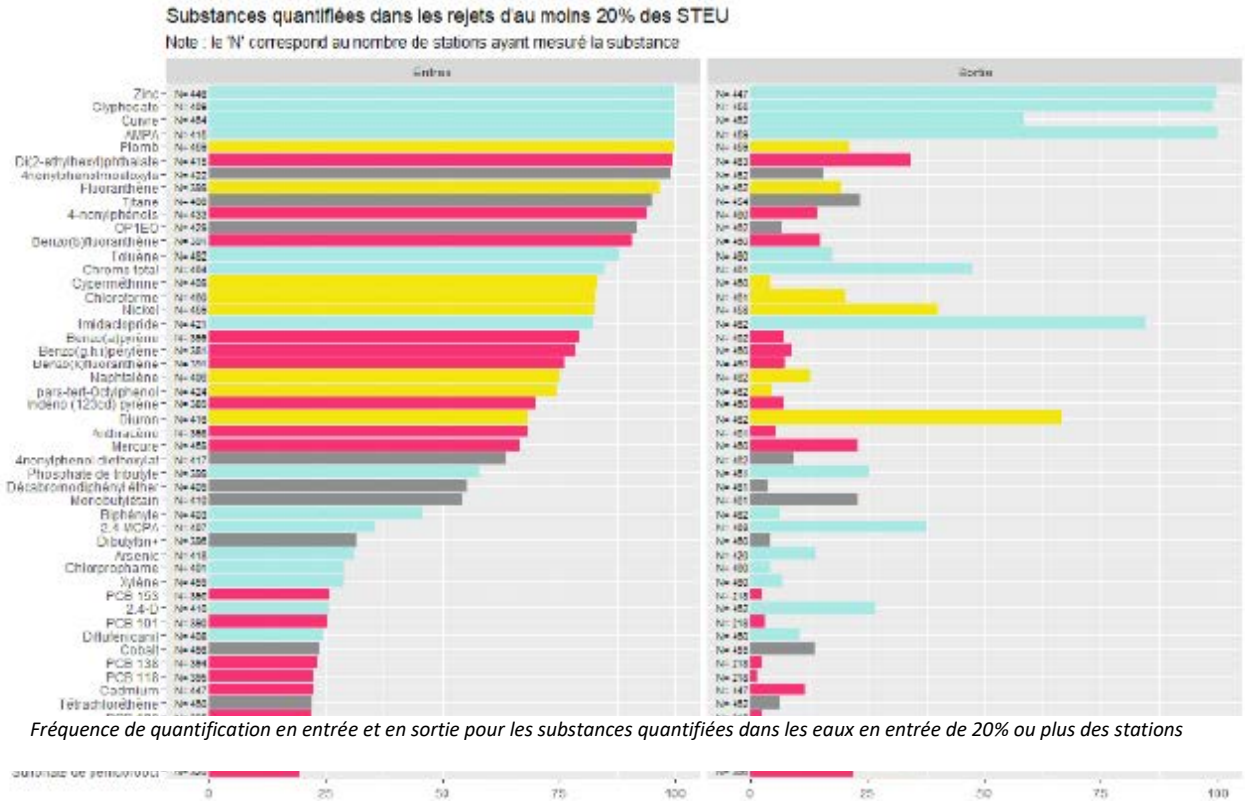

Fréquence de quantification en entrée et en sortie pour les substances quantifiées dans les eaux en entrée de 20% ou plus des stations

NOTRE EXPERTISE DE PROXIMITE

SAUR peut vous faire bénéficier de son réseau de partenaires sélectionnés pour leurs compétences spécifiques
dans le domaine des micropolluants.
En complément d'une prestation analytique simple, nous vous apporterons par le biais de ce marché de service :

- Un conseil personnalisé et une expertise technique en fonction des résultats obtenus,
- Des interlocuteurs SAUR impliqués, connaissant les installations d'épuration, qui prendront en compte toutes vos
- demandes avec une réactivité reconnue. Nos experts process seront vos interlocuteurs privilégiés pour la bonne conduite de cette prestation.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Garantir le suivi et de la bonne exécution de ce marché.
- Assurer les relations courantes relatives à ce marché avec vos services et la Police de l'Eau.
- Commenter les résultats des rapports d'analyses des micropolluants

LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.

Le recours au recyclage des eaux non conventionnelles, comme les eaux usées traitées, devient une nécessité dans des régions de France où les manques d'eau deviennent chroniques. Il est également mis en œuvre là où l'enjeu est environnemental lorsqu'il s'agit de limiter des rejets d'eaux usées dans un milieu fragile.

Les incitations aux économies d'eau ; sensibilisation du public, amélioration des performances hydriques des usines d'eau potable, réduction des fuites sur les réseaux, etc. sont autant de moyens de limiter la pression sur la ressource. Quand tous ces efforts ont été menés pour réduire les pertes en eau, le **recours à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT)** devient une alternative d'intérêt, dès lors qu'il n'y a pas de conflit d'usage. En donnant une seconde vie aux eaux usées, la REUT permet de fournir une eau traitée, voire désinfectée, de qualité suffisante pour satisfaire des usages réglementés en France (arrêté de 2010 révisé en 2014) qui sont l'irrigation agricole et l'arrosage d'espaces verts ainsi que des usages non réglementés comme celles à vocation urbaines (nettoyage de voirie, hydrocurage…) et la recharge de nappes. Ces réutilisations peuvent faire l'objet d'expérimentation depuis mars 2022. Parallèlement à ces expérimentations, le Règlement Européen, entré en vigueur depuis 2020, sera mis en application en juin 2023. Il définira de nouvelles règles de REUT communes à tous les Etats membres. Plus sévères que celles de l'arrêté français, elles ne concernent toutefois que les usages agricoles (**cf. synthèse règlementaire en annexe)**.

Malgré cette opportunité de réemploi de l'eau, son encadrement réglementaire et l'évolution de celle-ci, cette solution rencontre encore des freins d'ordre économique ou liés à son acceptabilité sociétale.

Pour accompagner les collectivités locales dans leur politique de gestion de l'eau et contribuer au maintien des activités économique, agricole, industrielle et touristique sur les territoires, les solutions techniques existent. Le Groupe Saur propose **une large gamme de procédés tertiaires** répondant aux exigences de sécurité et de qualité sanitaire attendues. Ces technologies d'affinage sont modulaires et s'adaptent à tous les besoins et usages, qu'ils soient agricoles ou urbains.

Sur ce thème, Saur accompagne les collectivités depuis les années 80 avec une accélération des demandes depuis les années 2010 et très significative depuis la sécheresse de l'été 2022.

QUELQUES REFERENCES SAUR SIGNIFICATIVES :

A la Flotte-en-Ré (Charente-Maritime) : la station d'eaux usées urbaines (STEU), d'une capacité de 36 000 EH, délivre chaque année depuis **2011** entre 30 000 et 50 000 m^3 d'EUT de qualité A pour **l'irrigation agricole** de 113 ha de cultures de pommes de terre AOC, mais également de maraîchage, de vergers, de grandes cultures et même pour l'arrosage de carrières de clubs hippiques. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en février **2017**.

A Mauron (Morbihan) : la réutilisation des eaux usées traitées a répondu à **un enjeu environnemental :** réduire en période d'étiage le débit du rejet de la STEU dans le milieu naturel fragile soumis à des contraintes environnementales fortes (zones Natura 2000, ZNIEF,…). Grâce à la REUT, la STEU a réduit son impact environnemental depuis **2018** : plus de 30 % de son débit annuel, voire plus de 50 % en période d'étiage, ne sont plus rejetés dans le cours d'eau, Le Doueff.

La REUT mise en place en coordination avec les régulateurs depuis **2008** sur la STEU (5 000 EH) a permis **l'irrigation agricole** de plus de 100 ha de grandes cultures (maïs, blé, colza, prairies). 35 000 m³ d'EUT sont ainsi mis à la disposition des agriculteurs chaque année, avec un volume potentiel de 60 000 m³ par saison. L'arrêté préfectoral REUT obtenu en **février 2021** a fait l'objet d'une instruction de dossier durant 15 mois.

A Saint-Armel (Morbihan) : la mise en œuvre de la REUT sur la STEU (2 000 EH) permet de sécuriser la **production agricole** pour les cultures maraîchères et les grandes cultures. Un projet démarré en octobre 2022 a pour objectif de réduire le risque sanitaire et de sécuriser l'usage malgré la mise en vigueur du Règlement Européen tout en étendant la surface d'irrigation agricole (multipliée par 4) grâce entre autres à la fertirrigation par goutte-à-goutte enterré. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en **mars 2021**.

Au Bono (Morbihan) : la REUT en cours sur la STEU (7 000 EH) a pris le relai en **2018** de la station voisine (Baden) et permet de fournir chaque année jusqu'à 50 000 m³ d'EUT par an pour **l'arrosage du golf** de Baden. L'arrêté préfectoral REUT était en cours d'instruction en **juin 2022**.

A Saint-Gildas-de-Rhuys (Morbihan) : la REUT est en place depuis **2006** sur la STEU (18 000 EH). Elle permet de fournir chaque année 65 000 m³ d'EUT, extensibles à 120 000 m³, pour **l'arrosage du golf** de Rhuys Kerver (20 hectares en REUT). Les travaux de réhabilitation de la filière retardés par la COVID ont entravé l'instruction de l'arrêté préfectoral REUT toujours en cours.

A Narbonne plage (Aude) : la REUT mise en œuvre en 2020 par une REUT BOX de 50 m³/h installée sur la STEU de Narbonne Plage-Gruissan permet **l'irrigation agricole** de 81 ha de vignes (projet d'extension à 180 voire 300 ha) par fertirrigation (démonstrateur R&D IRRI-ALT'Eau 2013-2021) avec un volume potentiel d'EUT de 61 000 m³/saison. Le contrat de prestation de service SAUR a été remporté en janvier 2022 (Véolia sortant) et la REUT agricole démarrée par Saur au mois de juin de la même année. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en **11/2020**.

UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE AU SERVICE DES COLLECTIVITES

Les **objectifs** de la REUT sont donc de :

- **Préserver** la ressource en eau,
- **Palier** un manque d'eau pouvant être accentué par les changements climatiques en cours,
- **Créer,** développer ou maintenir une activité économique,
- **Protéger** un milieu sensible en améliorant la qualité d'un rejet d'eau traitée,
- **Améliorer** le cadre de vie en favorisant la biodiversité (espaces verts, lutte contre les îlots de chaleur urbain, bassins d'agréments, …),
- **Encadrer** des usages directs ou indirects existants et améliorer une situation sanitaire,
- **Mettre en lien** différents acteurs économiques, institutionnels et sociaux de son territoire.

Au préalable, les actions définies en amont sur les économies d'eau (usagers, usine eau potable, réseaux…) doivent être optimisés et les contours du besoin, du potentiel, de la disponibilité, et des faisabilités technique, environnementale, économique et sociétale doivent être bien définis.

L'accompagnement par un Bureau d'Etudes spécialisé est d'autant plus utile que la demande est confrontée à un besoin territorial dans le cadre d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et que le dossier peut être complexe à défendre.

En septembre 2022, le groupe Saur a fourni plus de 1,2 million de m³ d'eaux usées réutilisées sur une dizaine d'installations en France de tailles variables.
A savoir qu'entre 2021 et 2022 ; 3 sites ont obtenu leur arrêté préfectoral REUT : Mauron, Le Bono et St Armel ; toutes 3 situées en Bretagne.

Nos réalisations REUT, éprouvées depuis, à minima, 2006, sont des réussites, des gages de retours d'expériences et d'amélioration qui profiteront à nos projets à venir et dans l'acceptation de cette solution visant à limiter la pression sur la ressource en eau lors de périodes critiques.

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

4.

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine			
	Avenant 1	Patrimoine au 31/12/21	Patrimoine au 31/12/2022
Station(s) d'épuration	5	5	5
Micros stations	4	5	6
Capacité épuratoire (eq Hab)	78 079	78 079	78 999
Poste(s) de relevage	168	195	197
Linéaire de conduites (KmL)	615	681,2	733,67

LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2022, le linéaire de canalisations est de 733,6 km.

Répartition par matériau

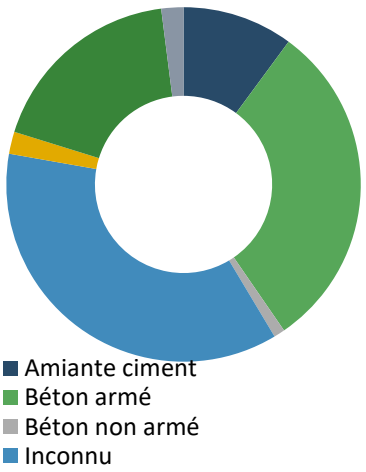

Matériau	Valeur (%)
Amiante ciment	10%
Béton armé	30%
Béton non armé	1%
Inconnu	36%
Polyéthylène expansé haute densité	2%
Pvc	18%
Pvc U2 Annelé	2%

Répartition par diamètre

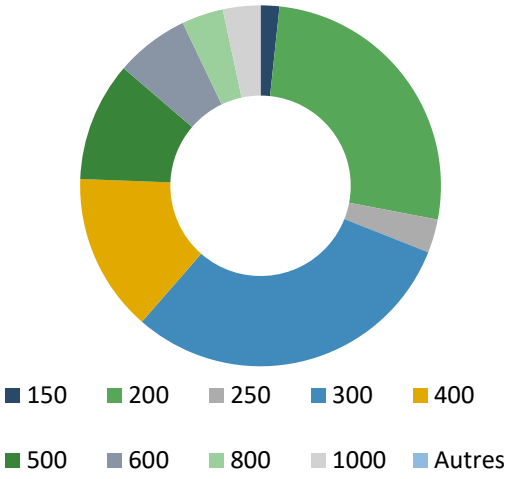

Diamètre	Valeur (%)
150	1,4%
200	21,9%
250	2,5%
300	25,3%
400	11,8%
500	8,9%
600	5,5%
800	3,1%
1000	2,8%
Autres	11.7%

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

5.

LE TRAITEMENT

EVOLUTION GENERALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

	2019	2020	2021	2022
STEP d'Auchy Les Mines	70,35%	74,98%	80,1%	69,59%
STEP de Beuvry	49,09%	51,59%	61,3%	44,51%
STEP de Noeux Les Mines	92,40%	42,65%	39,7%	33,23%
STEP de Richebourg	60,98%	71,12%	92,33%	55,83%
STEP de Violaines	136,15%	116,95%	130,69%	107,66%

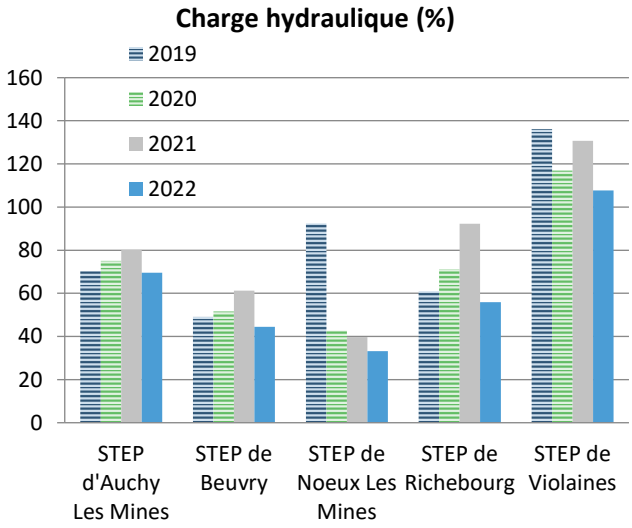

Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2019	2020	2021	2022
STEP d'Auchy Les Mines	54,38%	68,83%	70,54%	64,21%
STEP de Beuvry	20,62%	25,69%	22,37%	28,26%
STEP de Noeux Les Mines	33,5%	37,25%	34,69%	42,82%
STEP de Richebourg	39,83%	26,15%	36,29%	48,26%
STEP de Violaines	16,45%	29,11%	33,39%	62,38%

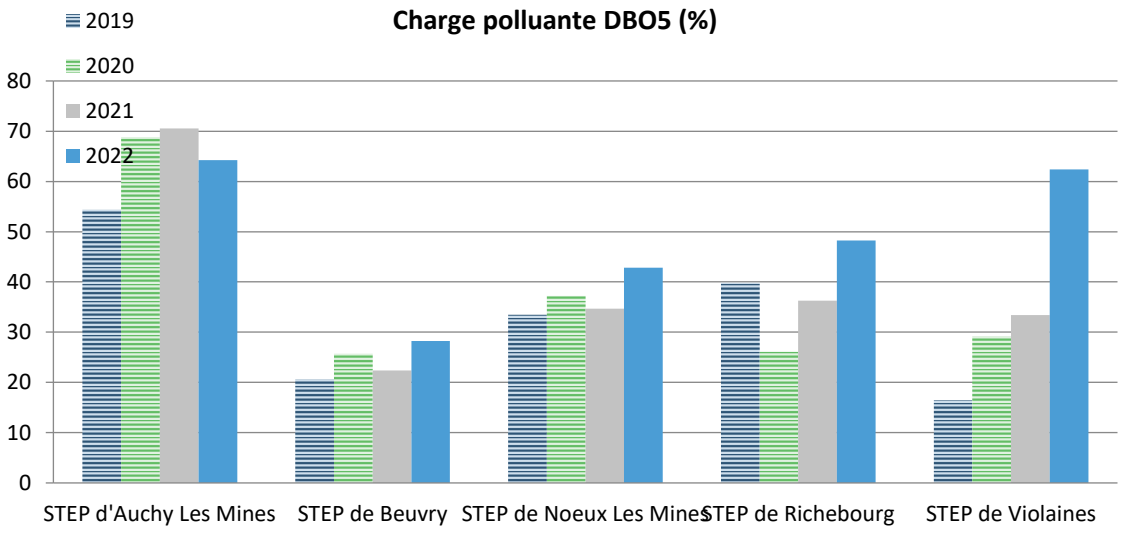

LES VOLUMES (EN M3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2019	2020	2021	2022
STEP d'Auchy Les Mines	Entrée	371 186	394 012	405 566	365 970
STEP d'Auchy Les Mines	Sortie	351 525	373 228	394 406	323 553
STEP de Beuvry	Entrée	1 501 652	1 780 953	2 165 134	1 522 203
STEP de Beuvry	Sortie	1 508 279	1 761 712	2 143 946	1 519 662
STEP de Noeux Les Mines	Entrée	737 450	792 814	780 522	806 490
STEP de Noeux Les Mines	Sortie	714 912	822 826	809 439	827 757
STEP de Richebourg	Entrée	142 115	153 447	265 478	142 678
STEP de Richebourg	Sortie	141 292	149 785	189 226	134 287
STEP de Violaines	Entrée	411 452	259 265	445 964	345 388
STEP de Violaines	Sortie	411 452	259 265	445 964	345 388

Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2019	2020	**2021**	**2022**
Consommation en KWh	3 158 680	3 294 245	3 534 004	3 440 427

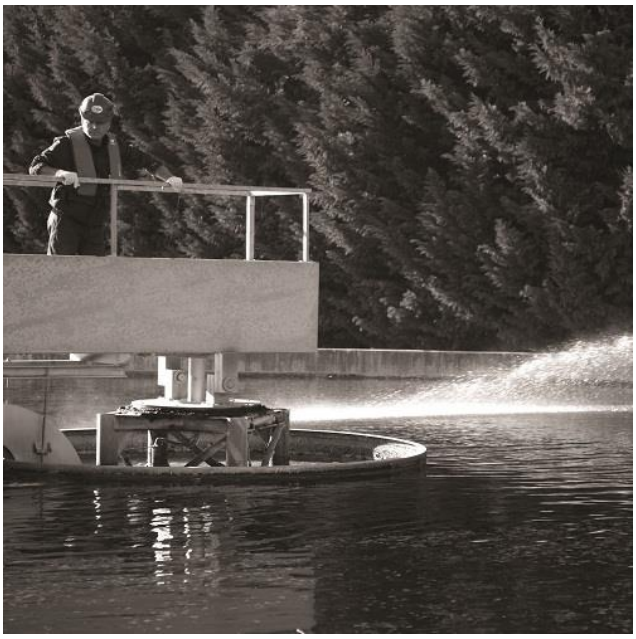

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte, ...)

Production de boues (en tMS)

	2019	2020	2021	2022
STEP d'Auchy Les Mines	35,50	35,655	51,723	72,927
STEP de Beuvry	539,396	516,859	510,088	702,294
STEP de Noeux Les Mines	304,70	258,317	246,715	266,326
STEP de Richebourg	17,08	22,150	21,651	16,397
STEP de Violaines	24,40	19,652	25,74	29,347

Evacuation des boues (en tMS)

	2019	2020	2021	
STEP de Beuvry	396,5	299,1	660,5	331,09
STEP de Noeux Les Mines	291,8	347,0	352,4	231,5
STEP de Richebourg	22,3	19,1	27,6	19,194
STEP d'Auchy Les Mines	118,4	49,8	106,18	91,73
STEP de Violaines	10,9	-	30	-

Les sous-produits : Graisses (en m3)

	Destination	2019	2020	2021	2022
STEP de Beuvry	Graisses évacuées vers décharge	-	-	-	-
STEP de Noeux	Graisses évacuées vers décharge	8	73,6	-	-
STEP de Richebourg	Graisses évacuées vers décharge	-	-	-	-
STEP d'Auchy Les Mines	Graisses évacuées vers décharge	-	-	-	-
STEP de Violaines	Graisses évacuées vers décharge	-	-	-	-

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2019	2020	2021	2022
STEP d'Auchy Les Mines	Refus dégrillage évacué vers dé	6 000	12 240	13 440	11 600
STEP de Beuvry	Refus dégrillage évacué vers tr	8 950	8 950	19 810	86 960
STEP de Noeux Les Mines	Refus dégrillage évacué vers tr	87 231	91 920	67 420	48 980
STEP de Richebourg	Refus dégrillage évacué vers dé	0	1200	820	2400
STEP de Violaines	Refus dégrillage évacué vers dé	1 465	1090	1 110	1160

Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes)

	2019	2020	2021	2022
STEP de Beuvry	96 000	182 900	89 650	73 620
STEP de Noeux Les Mines	455 880	408 795	211 550	135 630

Les apports extérieurs (en kg)

		2019	2020	2021	2022
STEP de Beuvry	Apport extérieur matière de curage-Volume dépôté (en m³)	3 716	423	268	190
STEP de Beuvry	Apport extérieur matière de vidange-Volume dépôté (en m³)	462	394	363	343
STEP de Beuvry	Apports extérieurs en huiles/g-Volume (en m³)	42	23	40	11
STEP de Noeux Les Mines	Apport extérieur en produits - Volumes (en m³)	1 128	805	644	287

Les réactifs

		2019	2020	2021	2022
STEP de Beuvry	Chlorure ferrique (en kg)	99 085	86 679	58 518	63 517
STEP de Beuvry	Polymère (en kg)	1 285	2020	2008	2605
STEP de Beuvry	Chaux (en kg)	127 703	165658	106 085	99 623
STEP de Noeux Les Mines	Chlorure ferrique (en kg)	7 865	4 125	6 236	1 544
STEP de Noeux Les Mines	Polymère (en kg)	10 280	10 035	11 360	12 300
STEP de Noeux Les Mines	Chaux (en kg)	76 255	35 408	16 734	35 852
STEP d'Auchy-Les-Mines	Chlorure ferrique (en kg)	21 636	3 745	15 707	26 855
STEP d'Auchy-Les-Mines	Polymère (en kg)	2 440	920	1 620	1 170
STEP d'Auchy-Les-Mines	Chaux (en kg)	29 115	17 990	31 785	52 060
STEP de Richebourg	Chlorure ferrique(en kg)	1000	200	522	3 041
STEP de Richebourg	Polymère (en kg)	287	325	760	475
STEP de Richebourg	Chaux (en kg)	5970	4076	5101	6 453

Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020

L'arrêté du 30 avril 2020, pris d'après l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) du 27 mars 2020, a imposé la mise en œuvre systématique d'un traitement hygiénisant avant l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles (dans une certaine mesure) produites durant l'épidémie de Covid-19.

L'ANSES préconisait en avril 2020 cette mesure compte tenu du risque potentiel de présence du virus dans les boues d'épuration et du manque d'études concernant le devenir du potentiel infectieux du virus dans la filière d'assainissement et dans les boues, mais laissait la porte ouverte à une évolution de la réglementation.

L'exigence d'hygiénisation des boues porte sur la mise en oeuvre de moyens de traitement et sur l'obtention de résultats analytiques.

- Les moyens de traitement d'hygiénisation reposent sur des couples de temps et température ou sur des couples de temps et de pH ainsi que sur des modalités de suivi d'exploitation renforcées.
- Les résultats reposent sur des analyses de paramètres pathogènes, à la mise en place de la filière de traitement (analyse de caractérisation) et en cours d'exploitation (analyses de suivi). Ces analyses doivent répondre aux **critères d'hygiénisation** prévus par l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 pour les boues ou aux **critères d'hygiénisation** prévus par la norme NFU 44-095 rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 5 septembre 2003 pour le compost.

Les traitements reconnus comme hygiénisant des boues avant retour au sol sont les suivants :

1. Chaulage
2. Compostage
3. Séchage thermique

D'autres filières sont également envisageables, comme le transfert de boues sur une autre step ou encore le stockage.

Cet arrêté concerne :

- Les boues de stations d'épuration urbaine, dont l'épandage est régi par les articles R. 211-25 et suivants du code l'environnement,
- Les boues produites par des stations d'épuration d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, lorsqu'elles reçoivent des eaux résiduaires domestiques dans une proportion supérieure à 1 %.

En parallèle, en 2020, un groupe de travail réunissant des expertises en virologie médicale, en microbiologie environnementale, en hydrologie, en modélisation et en mathématiques statistiques a créé le réseau OBEPINE (Observatoire EPIdémiologique dans les Eaux usées). Ce projet, qui associe les opérateurs privés et publiques en charge du traitement des eaux usées, a permis d'acquérir de nouvelles informations sur le virus en 2020.

Des évolutions sont attendues au cours du 1er trimestre 2021 avec prise en compte possible pour la valorisation des boues non hygiénisées :

- Tests PCR OU Détection des coliphages OU Prise en compte des taux d'incidence < 10
- Précisions sur les méthodes d'évaluation du caractère hygiénisé

Les textes de référence

Saisines de l'ANSES

n° 2020-SA-0043 (27 mars 2020) : relatif à une demande en urgence d'appui scientifique et technique sur les risques éventuels liés à **l'épandage de boues d'épuration urbaines** durant l'épidémie de COVID-19

n° 2020-SA-0056 (17 avril 2020) : relative aux risques éventuels liés à **l'épandage de boues d'épuration industrielles** durant l'épidémie de COVID-19

N° 2020-SA-0058 (17 avril 2020) : relative à une demande d'appui scientifique et technique (AST) concernant les risques éventuels liés à l'épandage de **boues compostées conformes à la norme NF U44-095** durant l'épidémie de COVID-19

Circulaires ministérielles :

Instruction MTES-MAA du 2 avril 2020 : relative à la gestion des boues de STEU dans le cadre de la continuité des services d'assainissement pendant la crise COVID-19

Instruction STEP industrielles_vDGPR_sdqspv du 23 avril 2020 : relative à la gestion des boues de step industrielles contenant des eaux-vannes

Arrêté Ministériel

Arrêté du 30 avril 2020 (publié au J le 05/05/20) précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19

LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2019	2020	2021	2022
STEP d'Auchy Les Mines	110	124	113	104
STEP de Beuvry	52	56	53	52
STEP de Noeux Les Mines	24	24	24	24
STEP de Richebourg	13	14	13	12
STEP de Violaines	12	12	15	12

Conformité des stations d'épurations

STEP	2019	2020	2021	2022	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP d'Auchy Les Mines	90,90 %	91,5 %	99%	97,1%	Non Conforme
STEP de Beuvry	100%	100%	100 %	100%	Conforme
STEP de Noeux Les Mines	100%	100%	100 %	100%	Conforme
STEP de Richebourg	85 %	100%	92,3 %	92,3%	Conforme
STEP de Violaines	100%	88.9 %	100 %	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilans journaliers conforme non exclus sur le nombre de bilans total non exclus.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

7.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) ISSUS DU DECRET N° 2007-675 ET DE L'ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2022 Conformité de la collecte

1. UNITE TECHNIQUE D'AUCHY-LES-MINES

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2022

A. Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
97	121.2	100%	91,73
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
0	91,73
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

B. Performance de réseau

C. PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
26	733,67	110	458,24	NC	NC
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
NC	NC	733,67
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

Les linéaires de réseau correspondent à l'intégralité des réseaux exploités sur le contrat de la CABBALR.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	3,82	733,67
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

2. UNITE TECHNIQUE DE BEUVRY

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2022

A. Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	12,04	100%	331,09
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
4	331,09
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

B. Performance de réseau

C. PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
26	733,67	110	581,77	NC	NC
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
NC	NC	733,67
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

Les linéaires de réseau correspondent à l'intégralité des réseaux exploités sur le contrat de la CABBALR.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	3,82	733,67
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

3. UNITE TECHNIQUE DE NOEUX LES MINES :

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2022

A. Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	6,72	100%	231,5
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
1	231,5
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

B. Performance de réseau

D. PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
26	733,67	110	845,12	NC	NC
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
NC	NC	733,67
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

Les linéaires de réseau correspondent à l'intégralité des réseaux exploités sur le contrat de la CABBALR.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	3,82	733,67
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

4. UNITE TECHNIQUE DE RICHEBOURG :

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2022

A. Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
92,3	10,04	100%	19,19
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
0	19,19
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

B. Performance de réseau

E. PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
26	733,67	110	115,02	NC	NC
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
NC	NC	733,67
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

Les linéaires de réseau correspondent à l'intégralité des réseaux exploités sur le contrat de la CABBALR.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	3,82	733,67
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

5. UNITE TECHNIQUE DE VIOLAINES

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2022

A. Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	11,4	100%	-
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
1	-
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

B. Performance de réseau

F. PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
26	733,67	80	150,68	NC	NC
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
NC	NC	733,67
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

Les linéaires de réseau correspondent à l'intégralité des réseaux exploités sur le contrat de la CABBALR.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	3,82	733,67
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

	2019	2020	2021	2022
Hydrocurage total réalisé (ml)	35 039	43 365	43 949	43 228
Hydrocurage EU et UN (ml)	28 091	36 544	37 202	29023
Hydrocurage EP (ml)	6 948	6 821	6 747	14205
Hydrocurage : Débouchage ponctuel de réseaux / branchement (nombre d'intervention)	479	386	626	437
Linéaire ITV réalisé (Passage caméra) (ml)	7266	9847	2 551	6 406
Nombres Avaloirs curés (nombre)	3607	7909	7 882	7822
Nettoyage postes de relevage (nombre)	292	292	494	377

Les casses sur conduites et sur branchements

	2019	2020	2021	2022
Casses sur conduites et branchement (nombre)	41	41	**23**	**1**

Les remplacements de tampons (fond travaux pour renouvellement de tampon)

	2019	2020	2021	2022
Remplacement de tampon (nombre)	**69**	**57**	**59**	**23**

Les opérations d'améliorations et sécurisations d'ouvrages (fond travaux pour amélioration et sécurisation)

	2019	2020	2021	2022
Les opérations d'améliorations et sécurisations d'ouvrages (nombre)	**3**	**1**	**4**	**1**

Le nombre de jours de pose de raticide

	2019	2020	2021	2022
Nombre de jours de pose de raticide	**33**	**19**	**23**	**30,7**

Nombre de contrôle Eaux usées Non domestiques

	2019	2020	2021	2022
Nombre de contrôle réalisés	**3**	**14**	**1**	**3**

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2019	2020	2021	2022
Entretien niveau 2	51	50	**143**	**145**
Contrôles réglementaires	154	5	**159**	**93**

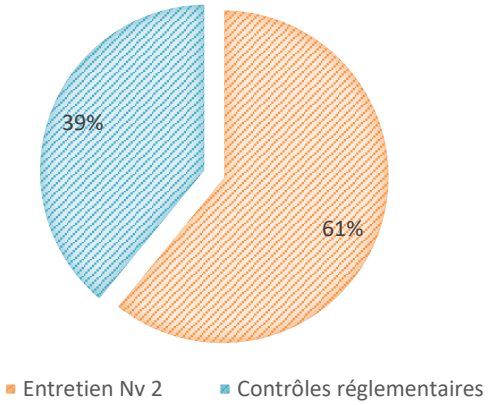

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2019	2020	2021	2022
Curatif	33	45	**142**	**139**
Préventif	18	5	**1**	**6**

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs …) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

9.

I. PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS SUR LE RESEAU

Installation / réseau	Type	Améliorations
PR Moulin Avoué à Richebourg	Hydraulique	Prolongement du refoulement du PR
Déconnexion Eaux Claires à Beuvry	Hydraulique	Travaux
Réseau Rue du Marais à Noeux	Curage	Curage de la Rue du Marais (en cours)
Canalisation rue Henri Peucelle sous l'A26	Hydraulique	Renouvellement
Réseau Noeux	Métrologie	Pose débitmètre sur PR
EP Rue de l'Eglise à Violaines	Hydraulique	Déconnecter sur le pluviale qui retourne dans l'EU
PR Bérégovoy Billy Berclau	Hydraulique	Suppression bac décantation en aval du PR pour limiter les odeurs, (voir le retour de l'étude diagnostic programmée en 2023)

PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS SUR LES STATIONS D'EPURATION

STEP	Améliorations
Auchy-Les-Mines	Réhabilitation du dégrilleur en entrée Reprise de la cloison poste d'entrée ou création de fosse à écumes
Beuvry	Revoir la configuration de la conduite d'évacuation des filtrats du filtre plateaux, en effet le non-respect des diamètres tout au long du circuit provoque des montées en charge de celle-ci et donc des débordements très réguliers. Une ''rigole'' avec grille serait plus adaptée
	Installation d'une mesure en continu du pH sur la bâche de conditionnement des boues pour un meilleur pilotage
	Renforcement de la ventilation dans le local à boue pour éviter les problèmes de corrosions
	Installation débitmètre électromagnétique en entrée de STEP au titre des investissements contractuels
	Remplacement automate
Richebourg	Remplacement de l'automate actuel
Violaines	Réfection pont racleur du clarificateur ainsi que la cloison siphoïde
	Installation d'un agitateur lent dans le bassin d'aération avec un asservissement de la turbine à une mesure redox
Noeux les Mines	Renouvellement de la filière boue
	Remplacement automate

LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

10.

LE CARE

SAUR 02/05/2023

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2022

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région	**NORD IDF NORMANDIE**
Centre	**IDF ET HDF**
Département	**PAS-DE-CALAIS**
Collectivité	**CABBALR BETHUNE LOT EST DSP AS**

LIBELLE — En milliers d'Euros	Année 2021	Année 2022	Ecart en %
PRODUITS	**3 589,3**	**3 817,4**	**6,4**
Exploitation du service	**552,4**	**374,9**	
Produits accessoires	**3 036,9**	**3 442,5**	
CHARGES	**3 375,3**	**3 588,4**	**6,3**
Personnel	**722,6**	**810,7**	
Energie électrique	**328,6**	**372,0**	
Produits de traitement	**82,9**	**85,3**	
Analyses	**28,5**	**64,5**	
Sous-traitance, matières et fournitures	**799,0**	**780,8**	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**81,9**	**76,1**	
Autres dépenses d'exploitation	**412,8**	**454,6**	
- Télécommunications, poste et télégestion	19,3	10,3	
- Engins et véhicules	174,3	228,9	
- Informatique	121,5	113,6	
- Assurances	16,2	10,7	
- Locaux	56,9	66,0	
- Divers	24,7	25,0	
Contribution des services centraux et recherche	**468,5**	**496,9**	
Charges relatives aux renouvellements	**332,8**	**330,3**	
- Pour garantie de continuité du service	62,4	51,0	
- Fonds contractuel	270,4	279,4	
Charges relatives aux investissements contractuels	**98,5**	**98,5**	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)	98,5	98,5	
Charges relatives investissements du domaine privé	**24,1**	**18,6**	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	**-4,9**		
RESULTAT AVANT IMPOT	**214,0**	**229,0**	**7,0**
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)	**59,9**	**58,6**	
RESULTAT	**154,1**	**170,4**	**10,6**

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 110-011001 -620801 -02 2022120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

.

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat :* il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules…).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie…) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance…) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
  - o des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,

- o des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise…) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie …) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).

- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

INSERTION PROFESSIONELLE

Etat d'avancement du marché du 01/01/2019 au 31/12/2023

Marché : CABBALR 26/04 - DSP Assainissement / Exploitation UT Secteur Est

Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

Opération : CABBALR 26 - DSP Assainissement

Entreprise adjudicataire : SAUR

du 01/01/2019 au 31/12/2023

Heures réalisées sur la période du 01-01-2019 au 31-12-2022 : **6071 h.**

Type (article) : Exécution (L2112-2 ou L3114-2 (concession))

Clause(s)

Exécution (L2112-2 ou L3114-2 (concession))

ANNEXES

11.

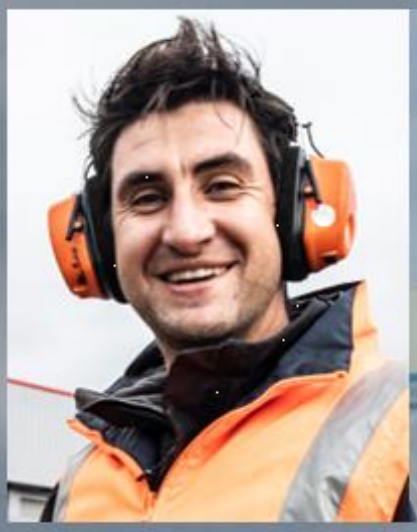

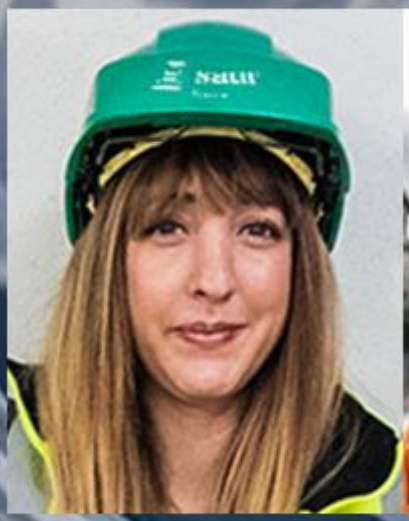

saur

mission water

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1er Avril 2023 au 31 Mars 2024 inclus, *sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Paris, le 29 Mars 2023

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège social :
14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

Responsabilité civile

Allianz

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE**, **Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, et notamment de :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281523** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison / Réception

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2023 au 31/03/2024 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 27 mars 2023
Pour la Compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Signé par : Juliette ALLAVOINE
E-mail: juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature: 27-03-2023 10:17:00
Adresse IP: 176.170.75.26

Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

Pour le compte de :
ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION
130 Rue Clément ADER
34400 LUNEL
SIREN 489533059

Est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité **du 01/01/2023 au 31/12/2023** couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE
Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT
Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)
Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL
Réalisation d'une opération de construction portant sur la maitrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.
Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :
Voiries Réseaux Divers:
- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :
- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

GENERALI

1.PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

• aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.

• aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

• aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

• aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P[1] ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P[2],

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P[3] ,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).
(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).
(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

GENERALI

2.ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	o En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. o Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances. o En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3.GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 12/01/2023.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations
Generali Iard

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° **7 201 983** contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	**25.000.000 €**	**25.000.000 €**
- **dont Garantie Responsabilité Civile (A)** *y compris au titre du* ***préjudice écologique***	25.000.000 €	25.000.000 €
- *dont dommages matériels et immatériels*	*25.000.000 €*	*25.000.000 €*
- *dont dommages aux biens confiés et biens des préposés*	*5.000.000 €*	*15.000.000 €*
- *dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés*	*10.000.000 €*	*25.000.000 €*
- **dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)**	15.000.000 €	15.000.000 €
- *dont dommages environnementaux en l'absence de pollution*	*15.000.000 €*	*15.000.000 €*
- **dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)**	15.000.000 €	15.000.000 €
- *dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie*	*5.000.000 €*	*15.000.000 €*
- *dont frais relatifs à une pollution subie*	*15.000.000 €*	*15.000.000 €*
- **dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)**	25.000.000 €	25.000.000 €
- **dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.**	2.500.000 €	2.500.000 €
- **dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »**	25.000.000 €	25.000.000 €
- **dont garantie du fait des activités d'épandage de boue**	5.000.000 €	15.000.000 €
- **dont dommages causés par l'amiante** selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- **dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis**	150.000 €	500.000 €

** Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la* ***période d'assurance*** *sans renouvellement annuel des capacités.*

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du **1er avril 2023** au **1er avril 2024 à zéro heure** pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des règlementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 05 avril 2023

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 49 02 42 22
Facsimile : 01 49 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.
Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463
Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.

Attestation Tous risques chantiers

GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

GENERALI

Assuré : **SAUR SAS**
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° **AH 116929**

Période de validité :	du 1er avril 2023 au 31 mars 2024
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1er avril 2023, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : • le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. • la durée des travaux est inférieure à 36 mois • la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : • des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE • des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 28 mars 2023

GENERALI Iard
SA au capital de 94 630 300 Euros
Entreprise Régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :

SAUR SAS

11 Chemin de Bretagne - CS 40082

92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° **AH 116929**

Période de	du 1er avril 2022 au 31 mars 2023
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1er avril 2020, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : • le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. • la durée des travaux est inférieure à 36 mois • la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : • des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE • des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 28 mars 2022

GENERALI Iard
SA au capital de 94 630 300 Euros
Entreprise Régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

GENERALI Iard
Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

12.

LES INSTALLATIONS

A. Descriptions techniques des différents systèmes d'assainissement

1. Système d'assainissement d'Auchy les Mines

Description de la station d'épuration

Le traitement de l'effluent consiste en un prétraitement des eaux usées admises, puis un traitement biologique pour réduire les pollutions carbonées et azotées. De plus le manuel d'autosurveillance a été envoyé le 30 décembre 2019 auprès des organismes d'Etat.

→ ***La filière eau :***

- *Le Poste de Relevage :*

Les effluents arrivent dans un poste de relèvement (hauteur de pompage = 8 m) équipé de 3 pompes (P_1 et P_2 : de 60 m^3 /h sur variateur; P_3 : de 30 m^3/h) reliées à une sonde piézométrique. Au préalable les effluents passent au travers d'un dégrilleur vertical automatique asservi et temporisé (maille de la grille= 25 mm).

Présence d'un trop-plein pour délester les eaux usées vers le milieu récepteur en cas de montée en charge dans le réseau ou en cas de défaut de relevage. Ce trop-plein fera l'objet d'une surveillance de façon à détecter le temps de passage au trop plein et d'estimer le débit déversé.

Un bassin d'orage de 575 m^3 est présent dans l'enceinte de la station. Celui-ci est équipé de deux pompes de 1800 m^3/h pour le retour vers le poste principal.

- *Les Prétraitements :*

Un dessableur/déshuileur de 20m^3 équipé d'un aéroflot, d'un racleur de surface d'une superficie de 7 m^2. Débit : 90 m^3/h.

Une fosse de stockage des graisses : V utile = 5 m^3.

Les sables passent par un classificateur avant d'être expédiés vers la station de Lapugnoy ou Beuvry.

- *Le Traitement Biologique :*

Un bassin d'anoxie équipé d'un agitateur type lisier (3,2 kW) : V utile = 310 m^3.

La recirculation de la liqueur mixte s'effectue du bassin d'aération vers le bassin d'anoxie.

Un bassin d'aération (V=1 160 m^3) équipés de deux turbines (25 kW) asservies à 1 sonde à oxygène ou redox.

Une injection de chlorure ferrique dans le bassin d'anoxie (cuve Fecl3 : 10 m^3) pour le traitement du phosphore par voie physico-chimique.

- *Le Clarificateur*

Avant le clarificateur, un dégazeur de 5 m^3 est présent et il est non raclé

Equipé d'un pont de raclage des boues radial

Volume = 352 m^3.

Diamètre = 14 m.

Surface = 153 m²

Débit = 140 m³/h.

La recirculation des boues vers la zone d'anoxie s'effectue à partir du puits à boues de 10 m³ par 2 pompes (60 et 30 m³/h. pour la pompe d'extraction)

Le Canal de comptage :

Le canal de comptage en sortie de la station est équipé d'un déversoir rectangulaire à contraction latérale (B= 0,51 m ; b= 0,2 m ; P= 0,3 m) ainsi que d'un débitmètre à ultrasons.

→ *La filière boues :*

- Une table d'égouttage suivi d'un filtre plateau est installée sur la station.
- Deux pompes d'extraction de 21 m³/h. alimente la file boue depuis le puit de la recirculation.
- Cuve tampon de10 m³.
- Injection de FeCl3 (cuve de 10 m³) et CaCO (silo de 30 m³)
- 2 fosses (stockage et maturation)
- Aire de stockage (298 m² et 149 m² en pré stockage)
- Les filtrats et jus sont reprisent par le poste toutes eaux.

Les boues sont envoyées en valorisation agricole

Un synopitque est présent ci-dessous :

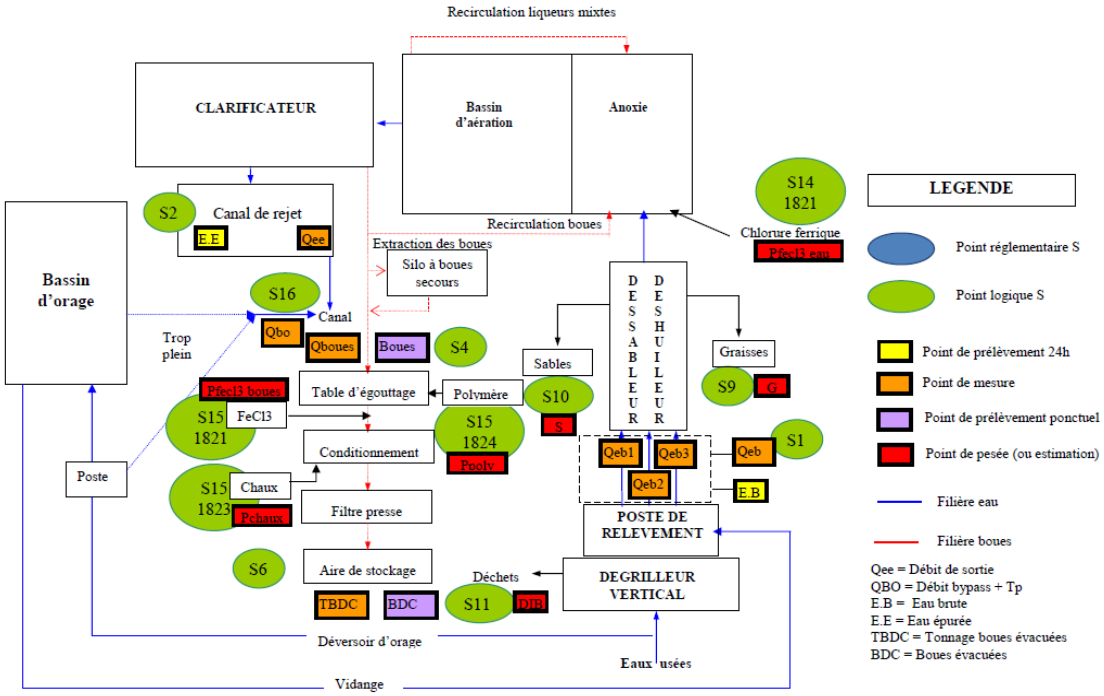

Description du réseau

Le synoptique du réseau est présent ci-dessous :

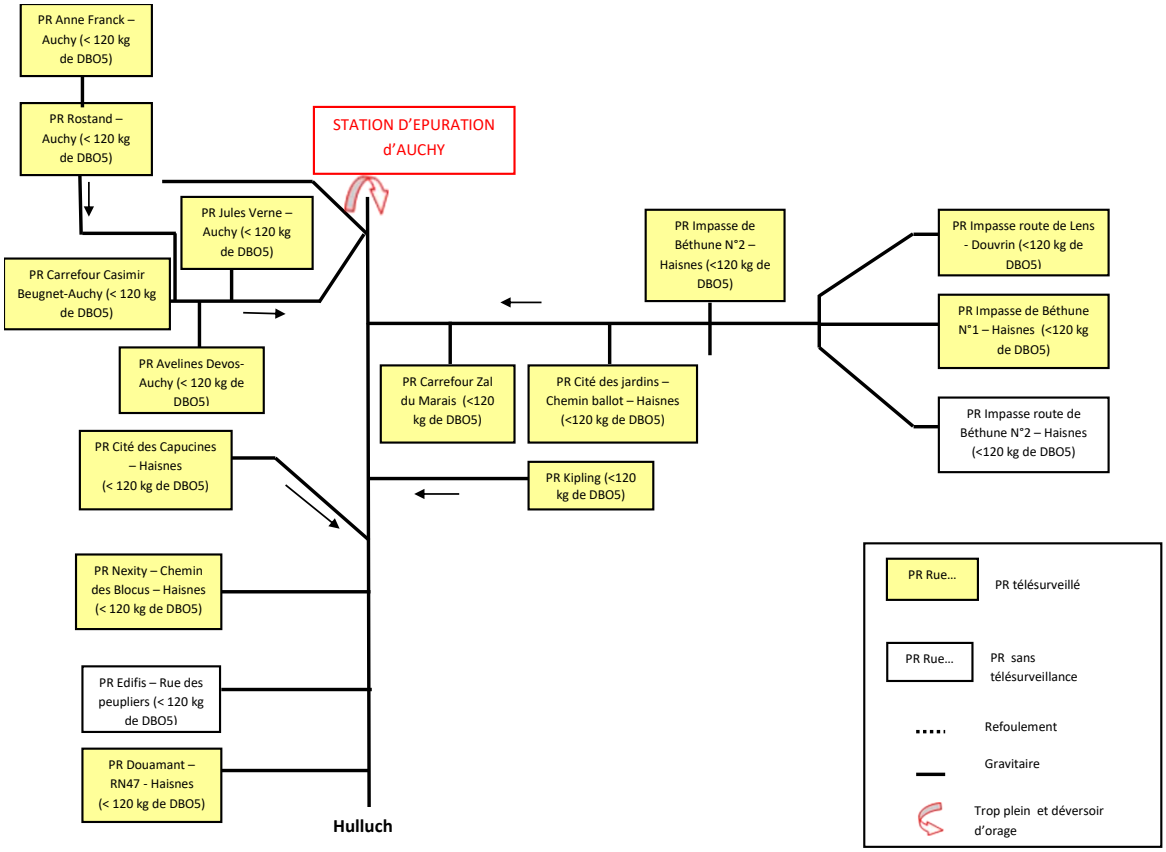

2. Système d'assainissement de Beuvry

Description de la station d'épuration

Le traitement de l'effluent consiste en un prétraitement des eaux usées admises, puis un traitement biologique pour réduire les pollutions carbonées et azotées. De plus, le manuel d'autosurveillance a été envoyé le 30 décembre 2019 auprès des organismes d'Etat.

→ *La filière eau :*

Le Poste de Relevage :

Les effluents arrivent dans un poste de relèvement (hauteur de pompage = 8 m) équipé de 4 pompes (P_1 et P_2 : de 155 m^3 /h sur variateur; P_3 et P_4 de 155 m^3/h sur variateur pompes temps de pluie) reliées à une sonde piézométrique. Les effluents passent au travers d'un dégrilleur vertical automatique asservi et temporisé (maille de la grille= 25 mm).

Présence d'un trop-plein pour délester les eaux usées vers le milieu récepteur en cas de montée en charge dans le réseau ou en cas de défaut de relevage. Ce trop-plein fera l'objet d'une surveillance de façon à détecter le temps de passage au trop plein et de mesurer le débit déversé ainsi que le flux à l'aide d'un préleveur automatique d'échantillons.

Un bassin d'orage de 1080 m^3 est présent dans l'enceinte de la station. Celui-ci est équipé de deux pompes de 145 m3 /h pour assurer une vidange du bassin en 14 heures.

Il est équipé d'un agitateur de 1,5 kW et de deux hydro-clean de 5 kW et d'un débit de 250 m3 /h.

Avant les prétraitements un canal de comptage permet la mesure du débit sur les eaux brutes. Il est composé d'une contraction Venturi de type Z1561 200 avec un transmetteur pour l'ultra-son de marque Mobrey et de type MCU 900.

Les Prétraitements :

Un dessableur/déshuileur de 112 m^3 équipé d'un aéroflot, d'un racleur de surface et d'une superficie de 36,3 m^2

Un biomaster (traitement des graisses) de 120 m^3 est sur l'installation.

Une fosse à graisses extérieur de 15,7 m^3.

Une fosse de stockage des sables : V utile = 10,2 m^3.

Les sables sont repris et traités sur la station au niveau du traitement des produits de curage.

Le Poste de matières de vidanges:

Constitué d'une fosse de 56,5 m^3 et de deux pompes péristaltiques.

Le Poste de traitements des matières de curages:

Unité avec hydrocyclone et un canal de comptage pour mesurer le volume des eaux retraitées après lavages des sables.

Le Traitement Biologique :

Présence d'une zone de contact avec agitateur de 2,2 kW puis d'un bassin d'anaérobie équipé d'un agitateur (3 kW) : V utile = 670 m^3.

Un bassin d'aération (V=6 000 m^3) équipés de trois suppresseurs d'air (75 kW) asservies à 2 sondes (oxygène ou redox) + 2 autres en secours.

Le bassin est équipé de 6 rampes de diffuseurs et de deux agitateurs lents de 4,3 kW.

Une injection de chlorure ferrique est possible soit en sortie du bassin d'activation ou en sortie du bassin d'anaérobie (cuve Fecl3 : 10 m^3) pour le traitement du phosphore par voie physico-chimique.

Le Clarificateur Sucé

Avant le clarificateur, un dégazeur raclé de 15 m^3 est présent.

Equipé d'un pont de raclage en surface et sucé pour la reprise des boues.

Une fosse à flottants de11, 5 m^3 ; Volume = 3 050 m^3 ;Diamètre = 35 m au miroir ;Surface = 1 018 m^2 ;Débit = 550 m^3/h.

La recirculation de la boue s'effectue du bassin de clarification vers le bassin d'anaérobie à l'aide de deux pompes de 644 m^3/h et d'une puissance de 12,5 kW.

Le Canal de comptage :

Le canal de comptage en sortie de la station est équipé d'une contraction venturi de type Z1561 200 avec un transmetteur pour l'ultra-son de marque Mobrey et de type MCU 900.

→ *La filière boues :*

- Une table d'égouttage suivi d'un filtre plateau est installée sur la station.
- Deux pompes d'extraction de 155 m^3/h. et de 10,8 kW alimentent la file boue depuis le puits de la recirculation.
- Un silo à boues extérieur de 60 m^3.
- Cuve tampon de10 m^3.
- Injection de FeCl3 (cuve de 10 m^3) et CaCO (silo de 30 m^3)
- 2 fosses (stockage et maturation)
- Aire de stockage (149 m^2 de stockage)
- Les filtrats et jus sont reprisent par le poste toutes eaux de 6 m^3.

Les boues sont envoyées en valorisation agricole

La station est conçue pour recevoir des matières de vidange et des matières de curage.

Le synoptique de la station est présent ci-dessous :

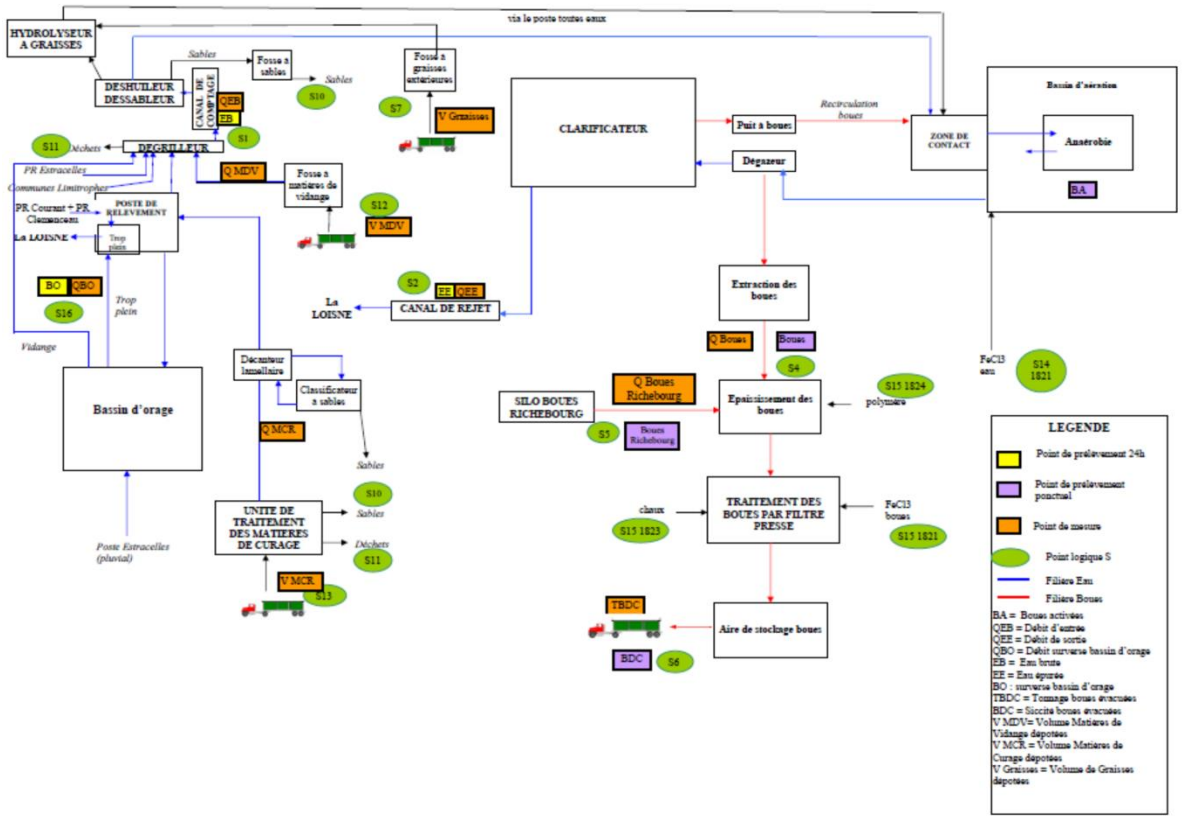

Description du réseau

Le synoptique du réseau est présent ci-dessous :

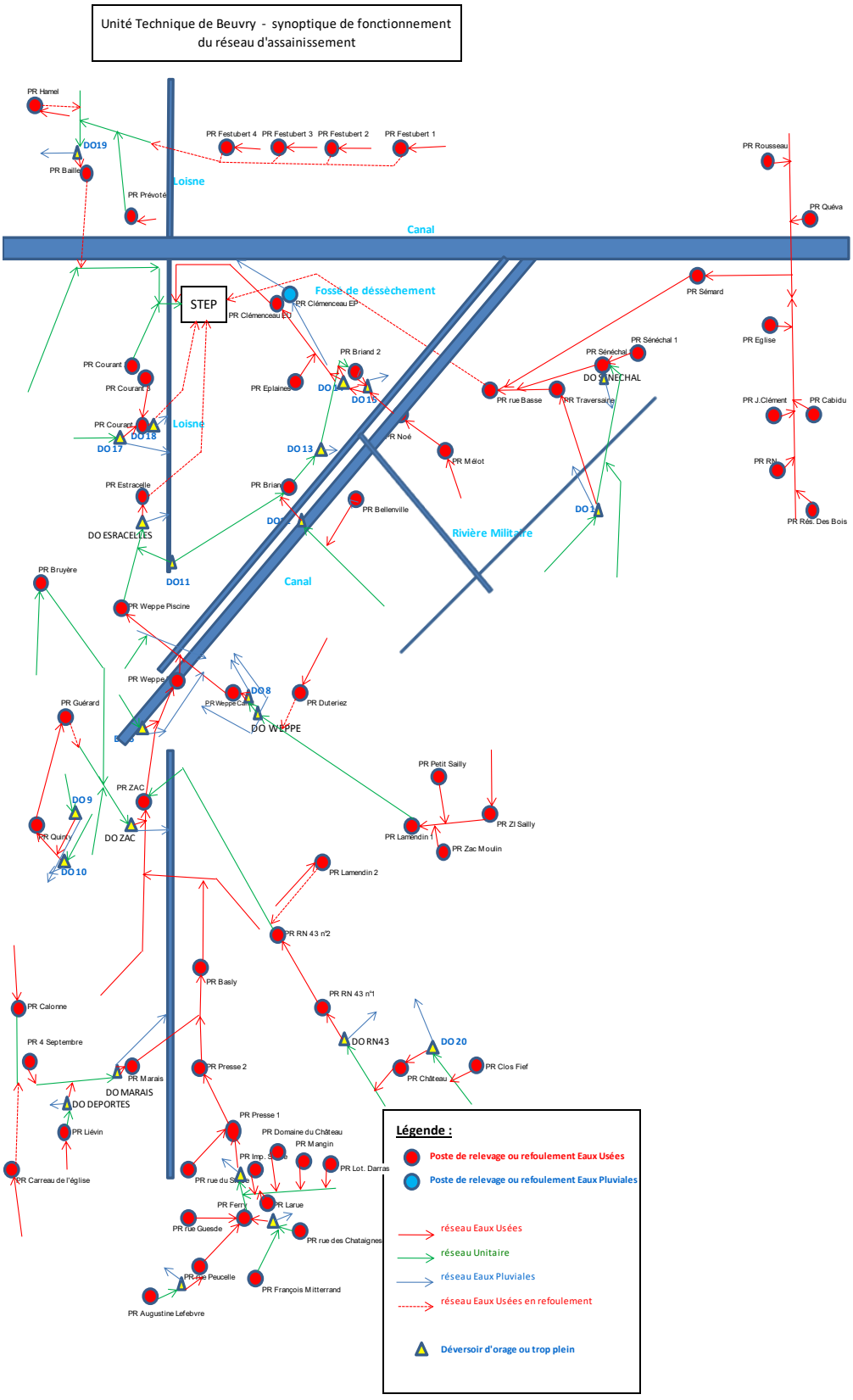

3. Système d'assainissement de Noeux les Mines

Description de la station d'épuration

Le traitement de l'effluent consiste en un prétraitement des eaux usées admises, puis un traitement biologique pour réduire les pollutions carbonées et azotées. De plus, le manuel d'autosurveillance a été envoyé le 30 décembre 2019 auprès des organismes d'Etat.

→ ***La filière eau :***

- *Le pré-dégrilleur avec canal dessableur :*

Suite à ce dégrilleur vertical les effluents sont relevés par l'intermédiaire d'un poste de relèvement composé de 4 pompes.

- *Le poste de relevage :*

Les effluents arrivent dans un poste équipé de 3 pompes (P_1 et P_2 : de 60 m^3 /h ; P_3 : de 30 m^3/h) reliées à une sonde piézométrique, puis dans un dégrilleur rotatif automatique Courbe SAVOFF, asservi et temporisé.

Présence d'un trop-plein pour délester les eaux usées vers le milieu récepteur en cas de montée en charge dans le réseau ou en cas de défaut de relevage. Ce trop-plein fera l'objet d'une surveillance de façon à détecter le temps de passage au trop plein et de mesurer le débit déversé ainsi que le flux à l'aide d'un préleveur automatique d'échantillons.

Un bassin d'orage de 2360 m^3 est présent dans l'enceinte de la station. Celui-ci est équipé de deux pompes pour assurer la vidange de celui-ci. Une mesure du débit est réalisée à l'aide d'un débitmètre électromagnétique.

Il est équipé d'un agitateur.

Après le bassin d'orage un canal de comptage (contraction venturi de type Z15661 200 avec ultra-sons de marque Mobrey MCU 900) permet la mesure du débit sur les eaux brutes by-passées.

- *Les prétraitements :*

Un dégrillleur vertical de maille de 25 mm est disposé juste avant les prétraitements. Un dégraisseur dessableur aéré et raclé avec bras diamétral, d'un volume de 71,3 m^3 (turbine à microbulles).

Après cet ouvrage un by-pass ''forcé'' est possible.

Une fosse de stockage des graisses : V. utile = 7,4 m^3.

Une fosse de stockage des sables extraits par pompe à sables : V. utile = 7,4 m^3.

- *Le Poste de traitements des matières de curages:*

Unité avec hydrocyclone et une mesure de débit avec un débitmètre électromagnétique pour les volumes des eaux retraitées après le lavage des sables.

- *Les Traitements Biologiques :*

Une zone de contact de 108 m3 prépare la biomasse de l'installation.

Un bassin d'anaérobie équipé d'un agitateur type lisier : V. utile = 500 m^3.

Un bassin d'aération (V=3 655 m^3) équipés de deux surpresseurs asservies à des sondes (redox et oxygène).

Une injection de chlorure ferrique dans le bassin d'aérobie à la surverse est installée (cuve Fecl3 : 15 m^3) pour le traitement du phosphore par voie physico-chimique.

- *Le clarificateur Sucé*

Avant le clarificateur, un dégazeur raclé de 35 m^3 est présent.

Equipé d'un pont de raclage en surface et sucé pour la reprise des boues.

Une fosse à flottants de 30 m^3.

Volume = 1 976 m^3.

La recirculation de la boue s'effectue du bassin de clarification (puits à boues de 43,86 m^3 vers le bassin d'anaérobie à l'aide de deux pompes.

Le Canal de comptage :

Le canal de comptage en sortie de la station est équipé d'une contraction venturi avec un transmetteur pour l'ultra-son de marque Mobrey et de type MCU 900.

La filière boues :

- Une bâche d'homogénéisation des boues de 30 m3 est installée avant l'envoi des boues vers les centrifugeuses
- Deux pompes d'extraction alimentent les centrifugeuses depuis la bâche.
- Deux centrifugeuses Andritz D3L
- Une préparante polymère.
- Une pompe gaveuse malaxeur pour le mélange avec la chaux
- Un silo à chaux avec dévouteur de 30 m^3.
- Aire de stockage (149 m^2 de stockage)
- Les filtrats et jus sont repris par le poste toutes eaux de 2 m^3.
-

Les boues sont envoyées en valorisation agricole

La station est conçue pour recevoir des matières de curage.

Le synoptique de la station est présent ci-dessous :

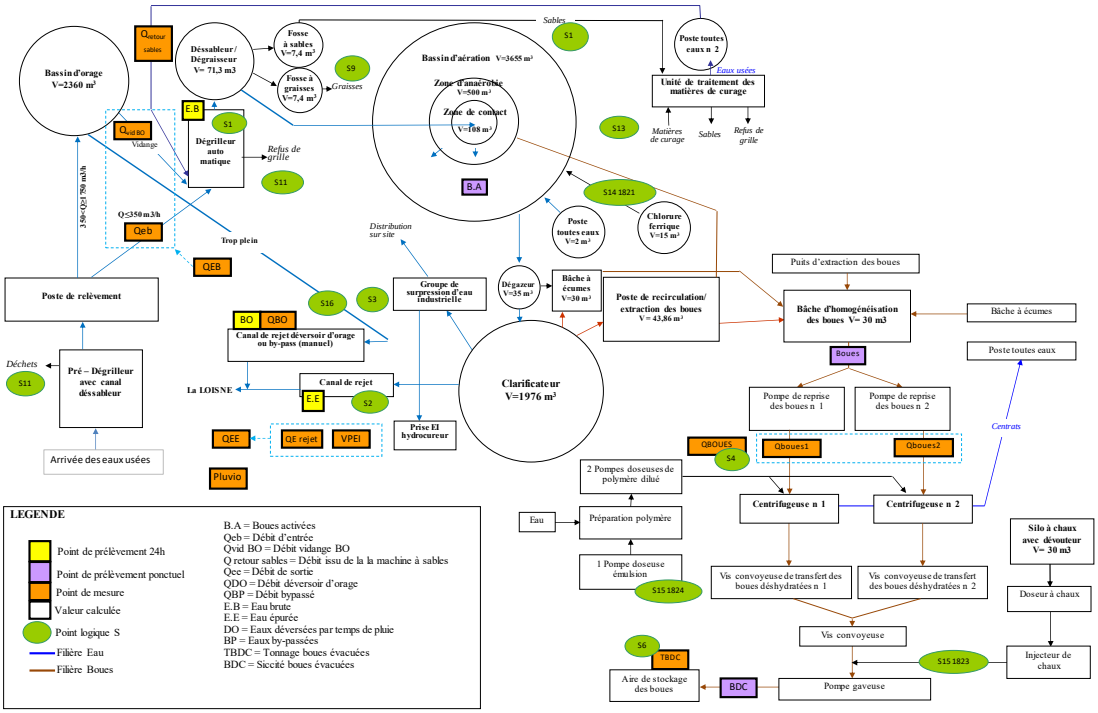

Description du réseau

Le synoptique du réseau est présent ci-dessous :

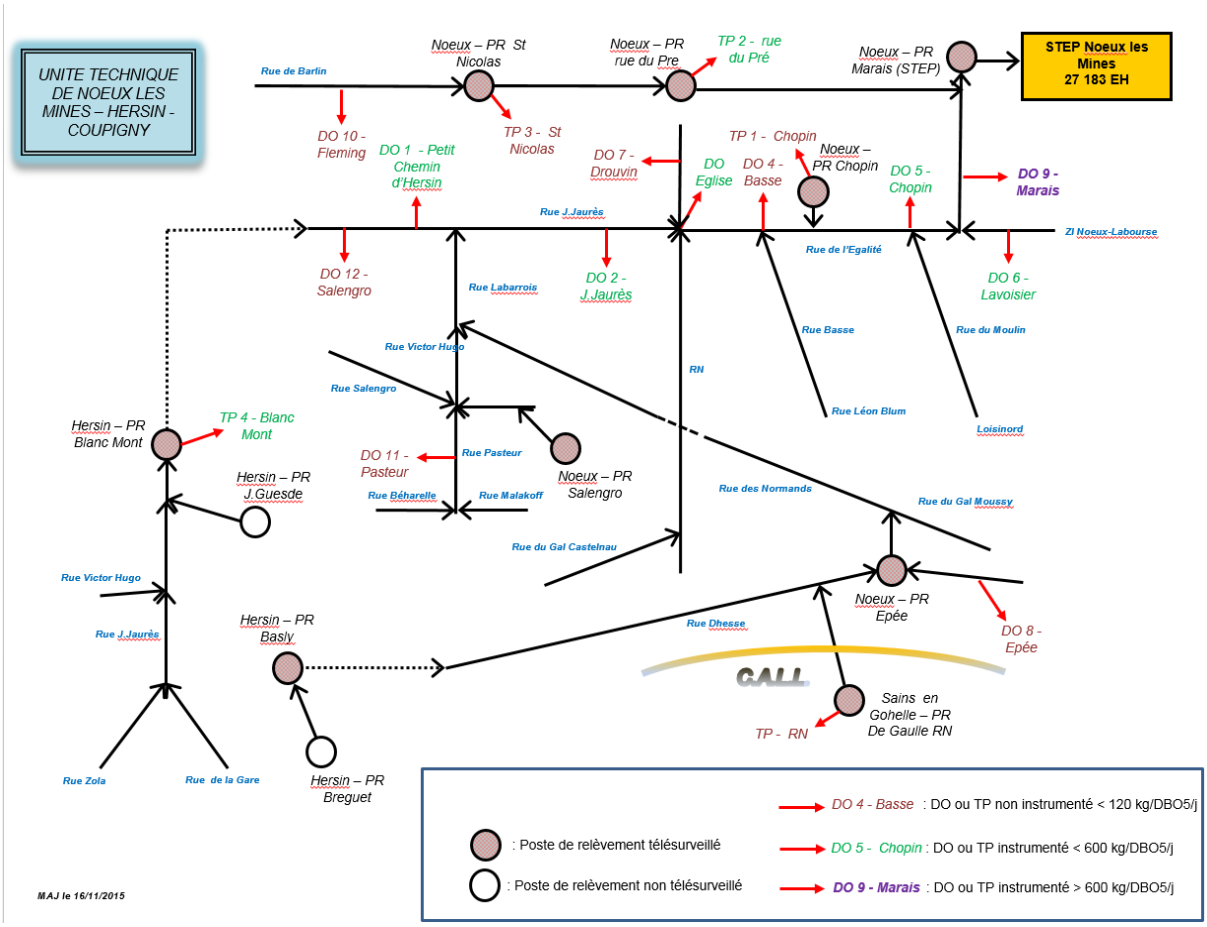

4. Système d'assainissement de Richebourg

Description de la station d'épuration

Le traitement de l'effluent consiste en un prétraitement des eaux usées admises, puis un traitement biologique pour réduire les pollutions carbonées et azotées. De plus, le manuel d'autosurveillance a été envoyé le 30 décembre 2019 auprès des organismes d'Etat.

→ *La filière eau :*

Le poste de relevage :

Les effluents arrivent dans un poste de relèvement équipé de 3 pompes par temps sec et de 2 pompes par temps de pluie (P_1, P_2 et P_3 : de 37,44 m^3 /h ; P_4 et P_5 : de 174,96 m^3/h) reliées à une sonde piézométrique. Un dégrilleur vertical est installé, asservi et temporisé (maille de la grille= 0.25 mm).

Présence d'un trop-plein pour délester les eaux usées vers le milieu récepteur en cas de montée en charge dans le réseau ou en cas de défaut de relevage. Ce trop-plein fera l'objet d'une surveillance de façon à détecter le temps de passage au trop plein et d'estimer le débit déversé.

Un bassin de stockage et de restitution de 310 m^3 est présent dans l'enceinte de la station. Celui-ci est équipé d'une vanne motorisée pour le retour vers le poste principal. Une mesure de débit est installée sur cet ouvrage.

Les Prétraitements :

Composé d'un dégrilleur courbe, d'un dessableur et d'un dégraisseur.

Un bac a graisses.

Les sables passent par un classificateur avant d'être retraités.

Le Traitement Biologique :

Présence d'une zone de contact avec un agitateur lent puis l'effluent arrive dans le bassin d'activation :

Le bassin d'aération (V= 840 m^3) équipés de deux suppresseurs d'air qui sont asservis à 2 sondes (Redox et oxygène).

Le bassin est équipé de 3 rampes de diffuseurs et d'un agitateur lent.
Une injection de chlorure ferrique est prévue en sortie du bassin d'activation (cuve Fecl3 : 10 m3) pour le traitement du phosphore par voie physico-chimique.

Le clarificateur

Un dégazeur raclé est présent

Le clarificateur est équipé d'un pont de raclage des boues radial

Une fosse à flottants récupère les écumes
Volume = 122 m^3.

Débit = 81 m^3/h.

La recirculation de la boue s'effectue du bassin de clarification vers la zone de contact à l'aide de deux pompes.

Le Canal de comptage

Le canal de comptage en sortie de la station est équipé d'un canal avec contraction venturi ainsi que d'un débitmètre à ultrasons.

→ *La filière boues :*

- Epaississement et déshydratation par centrifugation
- Chaulage des boues déshydratées
- Aire de stockage couverte d'une capacité de 9 mois

Les boues sont envoyées en valorisation agricole

Le synoptique de la station est présent ci-dessous :

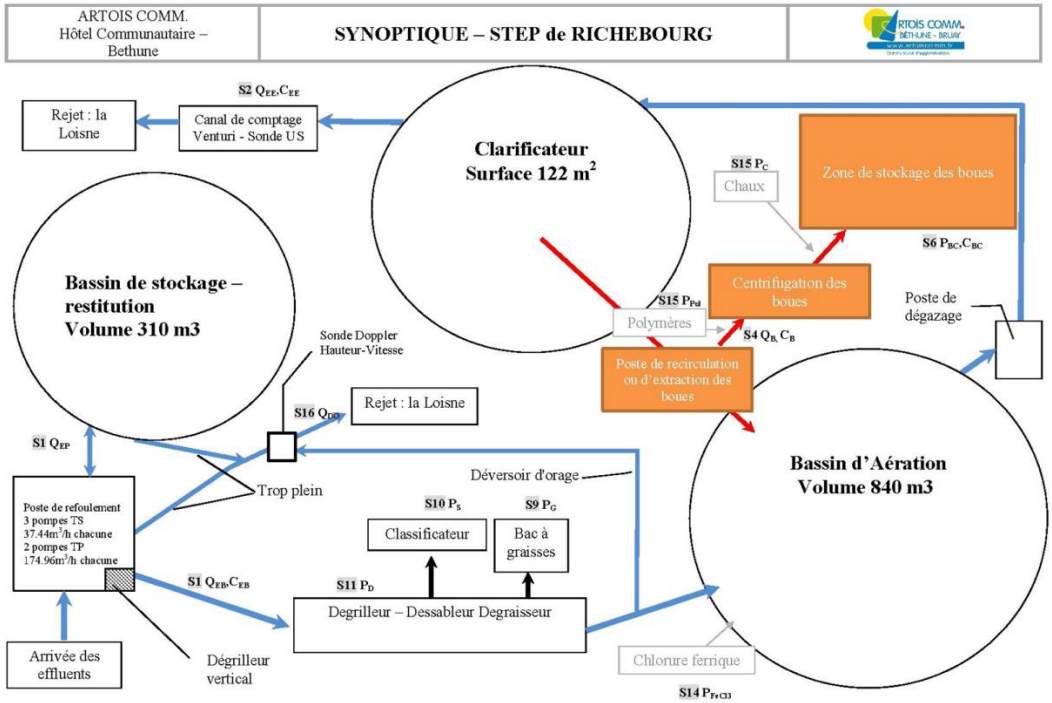

Description du réseau

Le synoptique du réseau est présent ci-dessous :

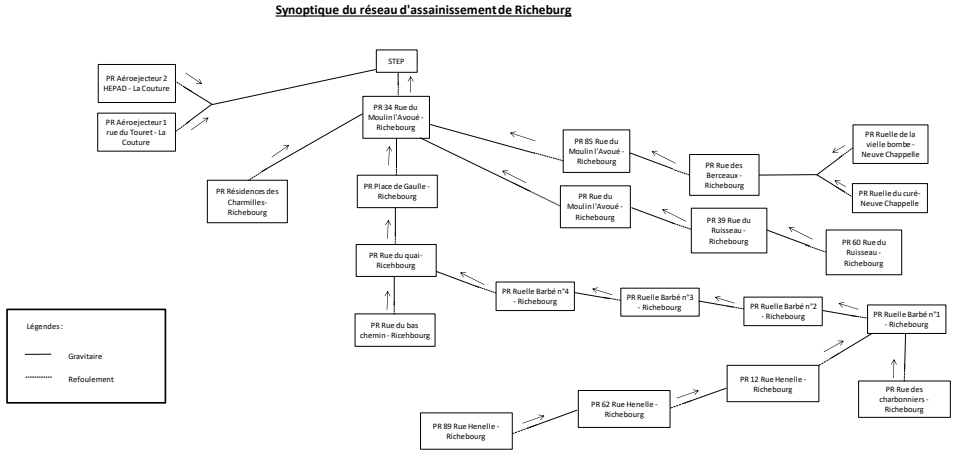

5. Système d'assainissement de Violaines

Description de la station d'épuration

Le traitement de l'effluent consiste en un prétraitement des eaux usées admises, puis un traitement biologique pour réduire les pollutions carbonées et azotées. De plus, le manuel d'autosurveillance a été envoyé le 30 décembre 2019 auprès des organismes d'Etat.

→ *La filière eau :*

◗ *Le Poste de Relevage :*

Les effluents arrivent dans un poste de relèvement équipé de 4 pompes (P_1 : 86 m^3 /h ; P_2 : de 76 m^3 /h ; P_3 et P_4 (pluie) : de 317 m^3/h) reliées à une sonde piézométrique. Au préalable les effluents passent au travers d'un dégrilleur à chaine asservi et temporisé. Présence d'un trop-plein pour délester les eaux usées vers le milieu récepteur en cas de montée en charge dans le réseau ou en cas de défaut de relevage. Ce trop-plein fera l'objet d'une surveillance de façon à mesurer le débit déversé.

◗ *Les Prétraitements :*

Un dessableur/dégraisseur statique à deux canaux est en entrée de l'installation. Débit : 55 m^3/h; Une fosse de stockage des graisses; Une fosse de stockage des sables.

◗ *Le Traitement Biologique :*

Un bassin d'aération (V=660 m^3) équipés d'une turbine (18,5 kW) asservie à une horloge.

◗ *Le Clarificateur*

Equipé d'un pont de raclage des boues radial ; Volume = 190 m^3. ; Diamètre = 11 m^2; Surface = 95 m^2 ; Débit = 55 m^3/h.La recirculation des boues vers le bassin d'activation s'effectue à partir du puits à boues par 1 pompe (42 m^3/h.)

◗ *Le Canal de comptage :*

Le canal de comptage en sortie de la station est équipé d'un déversoir avec contraction venturi ainsi que d'un débitmètre à ultrasons.

→ *La filière boues :*

- Un silo à boues en béton de 120 m^3 est installé sur la station.
- Des lits de séchage (150 m^2) sont présents sur le site.

Les boues sont envoyées en valorisation agricole

Le synoptique de la step est présent ci-dessous :

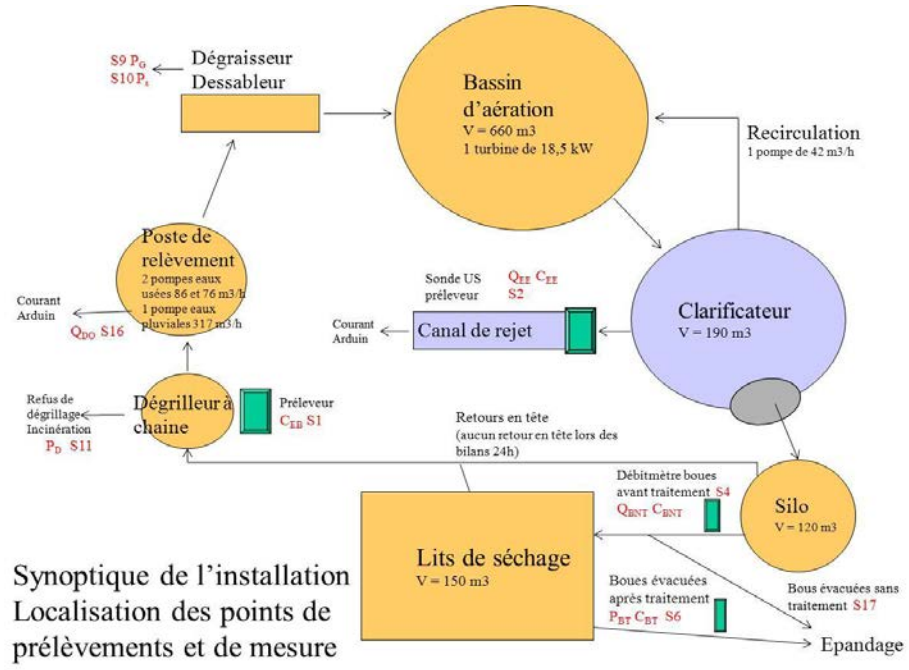

Description du réseau

Le synoptique du réseau est présent ci-dessous :

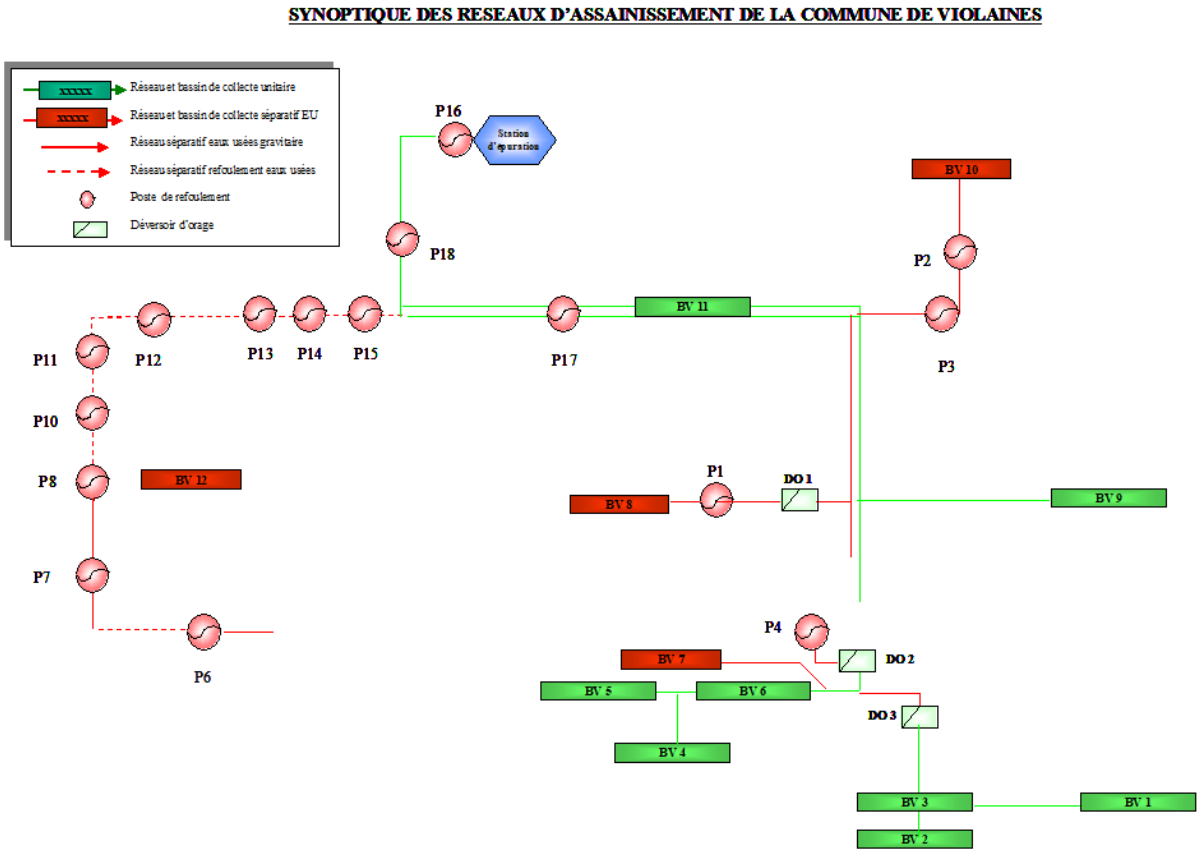

6. Système d'assainissement de Festubert

Description de la station d'épuration

Le traitement se fait par voie biologique sur un lit bactérien. Le ruissellement des eaux sur les supports permet le développement d'un film biologique. L'oxygénation par ventilation forcée va permettre le traitement de ces eaux notamment la pollution carbonée et ammoniacale. Le synoptique de la station est présent ci-dessous :

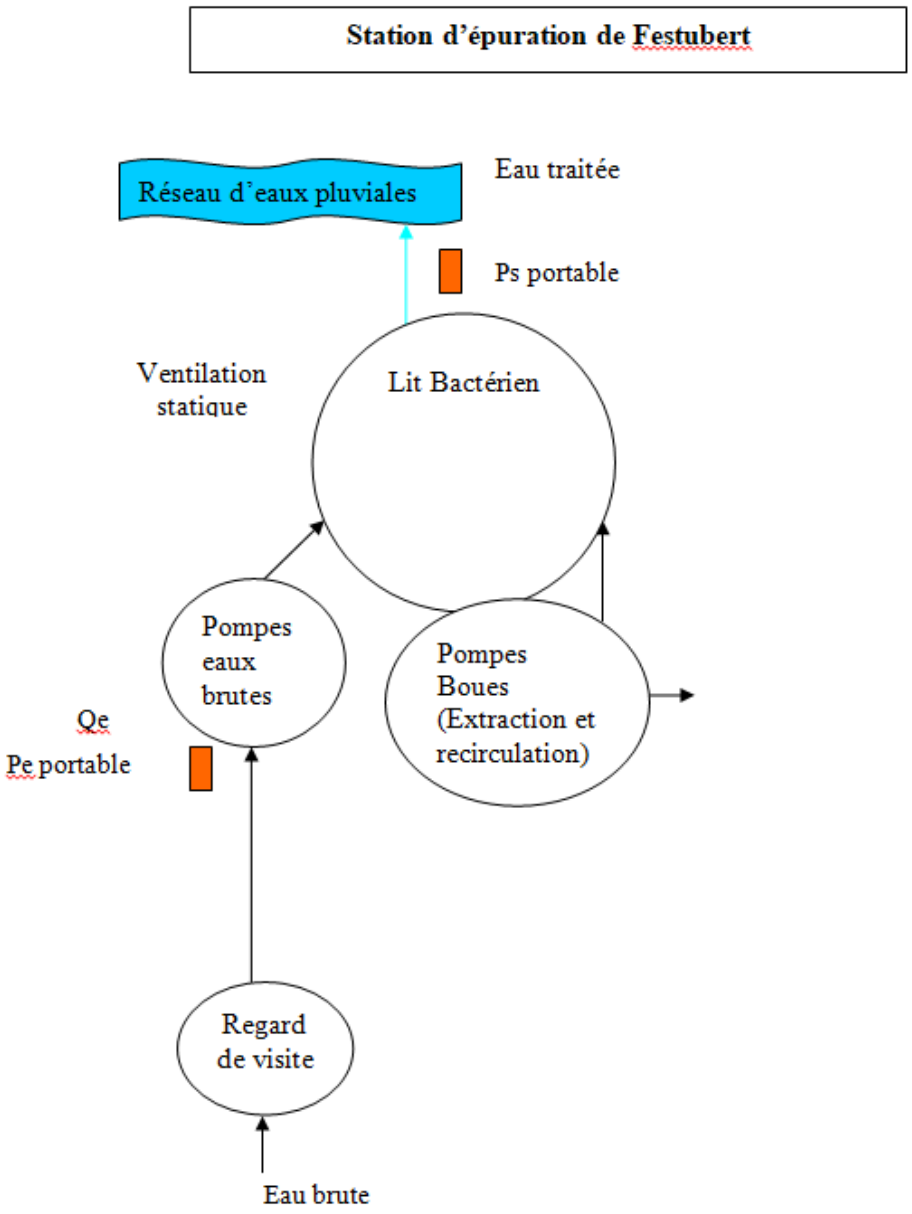

7. Système d'assainissement de Givenchy Les Charmes

Description de la station d'épuration

Le traitement se fait par voie biologique sur un lit bactérien. Le ruissellement des eaux sur les supports permet le développement d'un film biologique. L'oxygénation par ventilation forcée va permettre le traitement de ces eaux notamment la pollution carbonée et ammoniacale. Le synoptique de la station est présent ci-dessous :

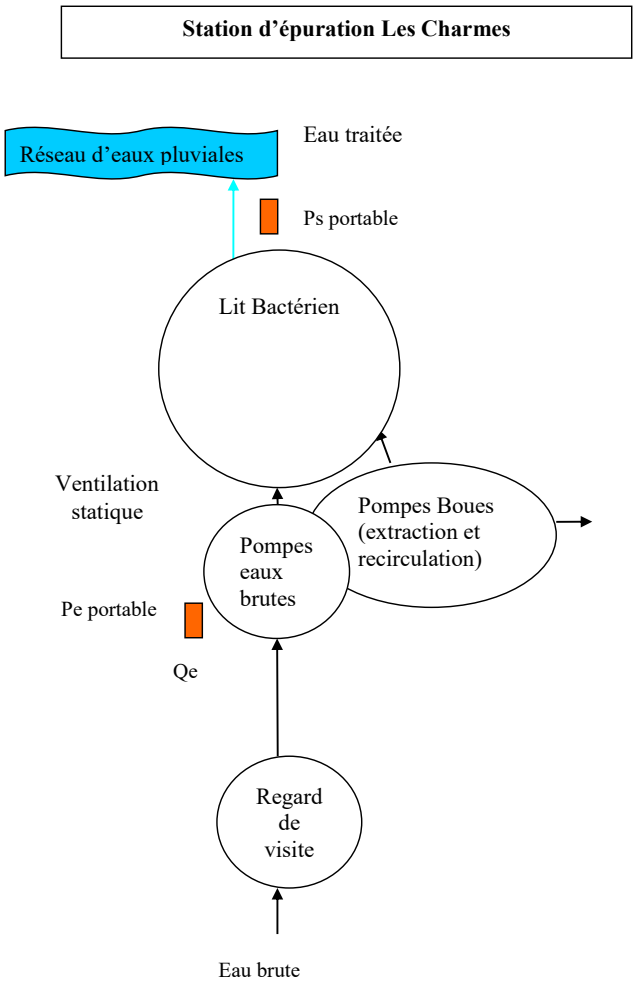

8. Système d'assainissement de Givenchy Les Charmilles

Description de la station d'épuration

Le traitement se fait par voie biologique sur un lit bactérien. Le ruissellement des eaux sur les supports permet le développement d'un film biologique. L'oxygénation par ventilation forcée va permettre le traitement de ces eaux notamment la pollution carbonée et ammoniacale. Le synoptique de la station est présent ci-dessous :

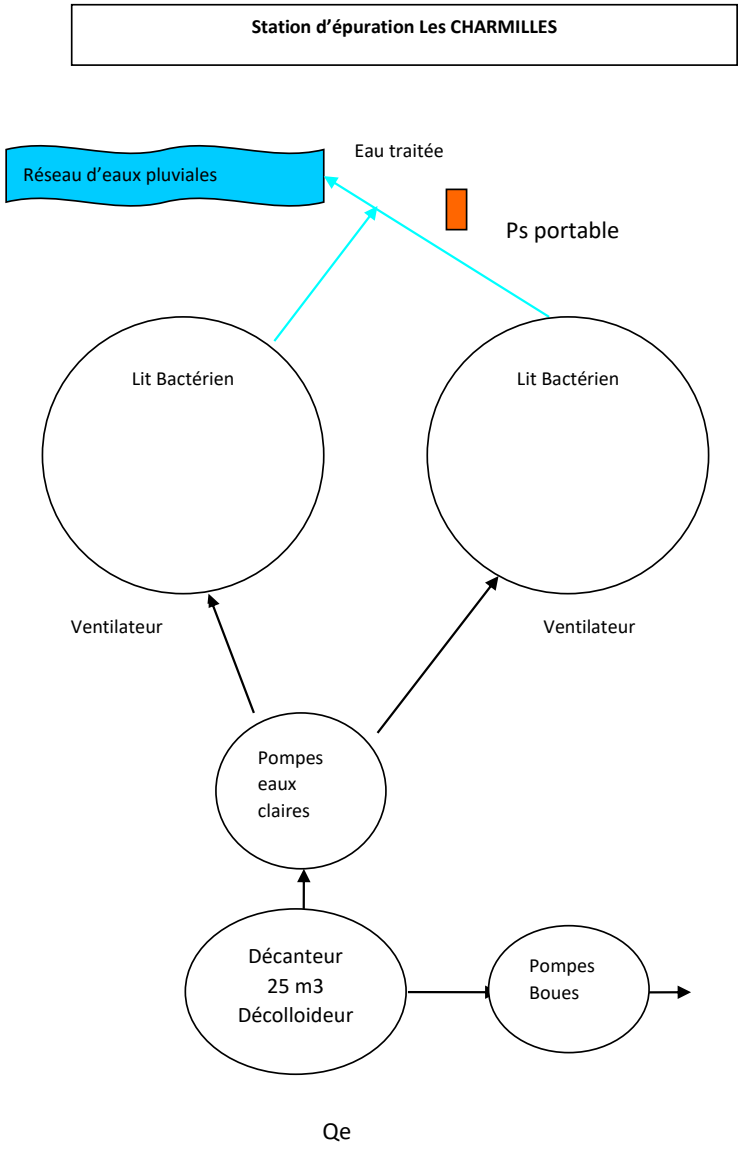

9. Système d'assainissement de Neuve Chapelle

Description de la station d'épuration

Le traitement se fait par voie biologique sur un lit bactérien. Le ruissellement des eaux sur les supports permet le développement d'un film biologique. L'oxygénation par ventilation forcée va permettre le traitement de ces eaux notamment la pollution carbonée et ammoniacale. Le synoptique de la station est présent ci-dessous :

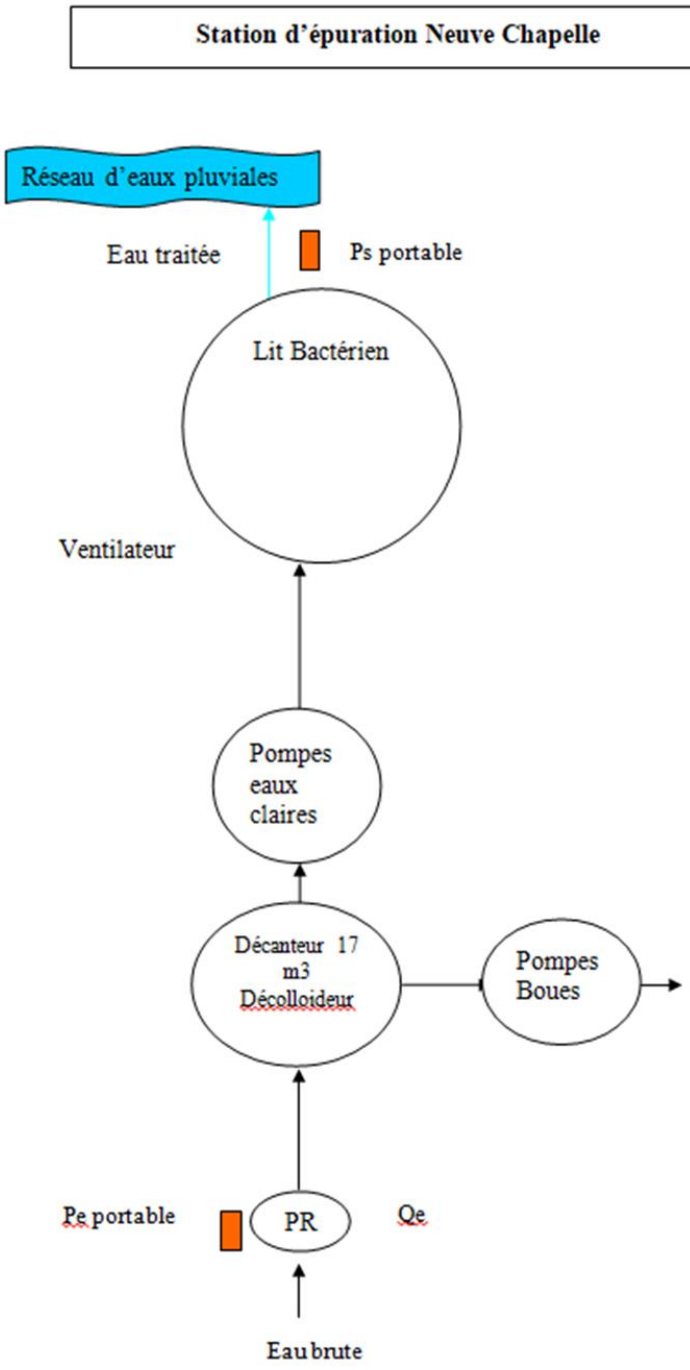

10. Système d'assainissement de Douvrin et de Billy Berclau

Description du réseau exploité

Le synoptique du réseau est présent ci-dessous :

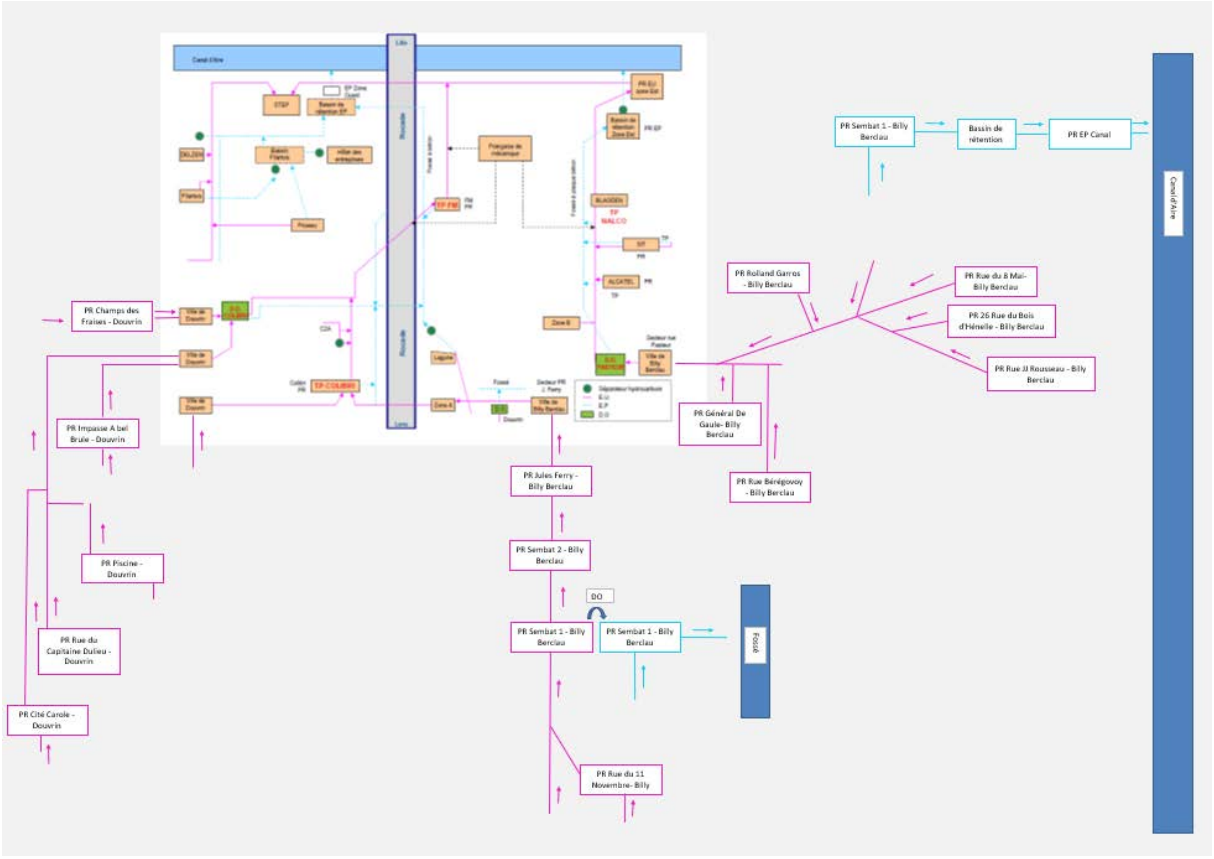

Nous exploitons partiellement le réseau d'assainissement du système d'assainissement de Douvrin qui comprend une partie de Billy-Bercleau et de Douvrin.

11. Système d'assainissement de Mazingarbe

Description du réseau exploité

Le synoptique du réseau est présent ci-dessous :

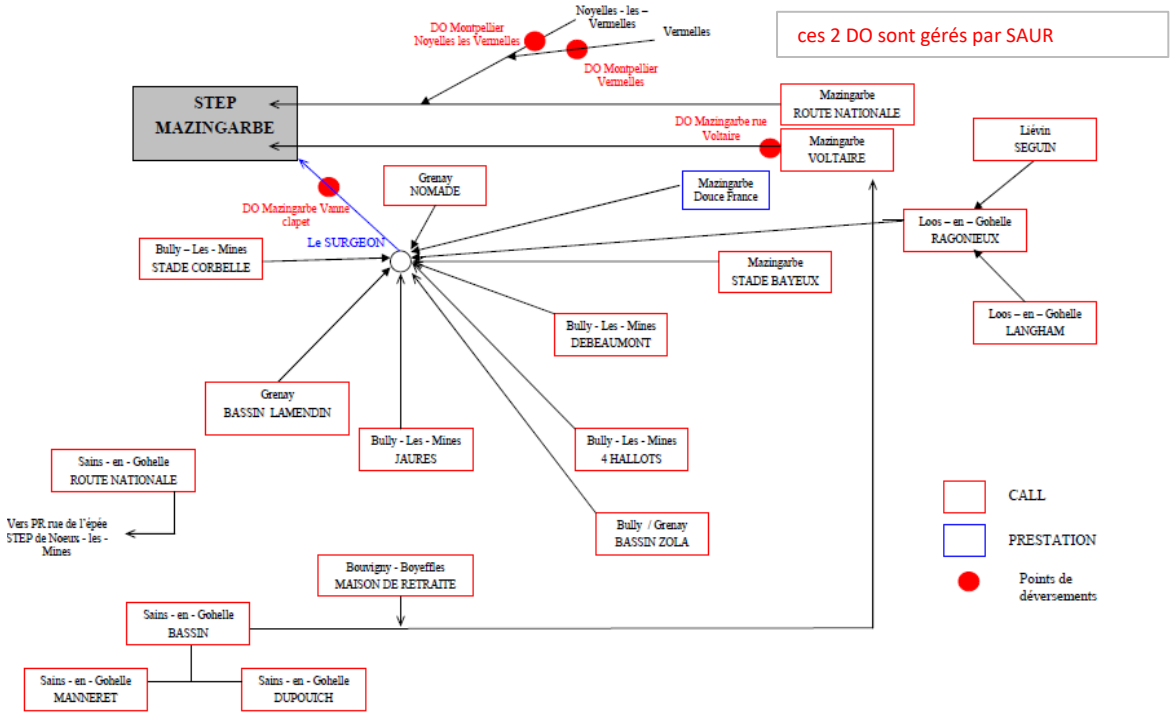

Nous exploitons partiellement le réseau d'assainissement du système d'assainissement de Mazingarbe qui comprend Vermelles et Noyelles les Vermelles.

Les stations d'épuration et les mini stations d'épurations

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Télésurveillance	Groupe électrogène
STEP de Richebourg	2013	3 700	Domestique	Oui	Non
STEP de Noeux Les Mines	2009	27 183	Domestique	Oui	Non
STEP d'Auchy Les Mines	1990	9 500	Domestique	Oui	Non
STEP de Givenchy Les Charmes	NC	<200	Domestique	Non	Non
STEP de Festubert	NC	<200	Domestique	Non	Non
STEP de Givenchy Les Charmilles	2009	<200	Domestique	Non	Non
STEP de Neuve Chapelle	NC	<200	Domestique	Non	Non
STEP de Violaines	1977	3 833	Domestique	Oui	Oui
STEP de Beuvry	2008	34 183	Domestique	Oui	Non
Micro station Clef des champs – Vieille Chapelle	NC	-	Domestique	Non	Non
Micro-station Cabbidu - Cuinchy	2021	< 200	Domestique	Non	Non

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Télésurveillance
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR Traversaine	Oui
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR1 Sénéchal	Oui
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR2 Sénéchal	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour ZAL du Marais RN	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Jules Verne	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Portes des Flandres (RD941)	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Grenier face école A. Franck	Non
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial rue Rostand	Non
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Portes des Flandres (Kippling)	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Rue Jeannette Prin	Non
BEUVRY	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR 147 Rue de Guérard	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR 37 Rue Clémenceau	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR 496 Rue des Eplaines	Non
BEUVRY	BEUVRY PR 840 Rue Basse	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Bruyéres rue Guerrard	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Gore 165 Chemin du Hamel	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Lot. Clos l'Hermine rue des Oies Cendrées	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Pluvial 2 Rue Clémenceau	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Pluvial Hôpital	Non
BEUVRY	BEUVRY PR Rue de Bellanville	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Rue de la Chapelle Quinty	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Jules Bailleul	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR rue Jules Guesde	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Melot	Non
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Noé 4 Rue Merlot	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Victor Duteriez	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR ZAC du Moulin	Non
BEUVRY	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Gore 205 Rue de la Prévote	Non
BEUVRY	BEUVRY PR Impasse Gallot	Non
BEUVRY	BEUVRY PR1 10 Rue Arthur Lamendin	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR1 61 Rue Aristide Briand	Non
BEUVRY	BEUVRY PR1 9 Rue du Courant	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR1 Pluvial 10 Rue du Courant	Non
BEUVRY	BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR2 Gore Rue de Festubert	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR2 Pluvial Rue du Courant	Non
BEUVRY	BEUVRY PR2 Rue Arthur Lamendin	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR2 Rue du Courant	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR3 Gore Rue de Festubert	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR4 Gore Rue de Festubert	Oui
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	Non
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros	Non
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	Oui
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 42 Rue du 8 mai	Oui

BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 69 Rue du 11 Novembre	Oui
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Rejet Canal	Non
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Rue du Bois	Non
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Sembat Rue Guesde	Non
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue du général de Gaulle	Non
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry	Non
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	Oui
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	Oui
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR2 Sembat	Oui
CAMBRIN	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	Non
CAMBRIN	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Route Nationale	Non
CAMBRIN	CAMBRIN PR aéroéjecteur Rue des Préles	Oui
CAMBRIN	CAMBRIN PR Pluvial Rue du Marais	Non
CAMBRIN	CAMBRIN PR Rue des Hellebores	Oui
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Berthelots	Non
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Clément	Non
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Eglise	Non
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Salengro	Non
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	Non
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva	Non
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Rousseau	Non
CUINCHY	CUINCHY PR Lotissement Cabidou	Non
DOUVRIN	DOUVRIN PR rue du Petit Moulin Rte de Lens (lot. STEMPNIAK)	Non
DOUVRIN	DOUVRIN PR 2 Rue Champs de Fraises	Oui
DOUVRIN	DOUVRIN PR 23 Impasse Abel Bruée	Non
DOUVRIN	DOUVRIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu	Oui
DOUVRIN	DOUVRIN PR Cité La Carole	Oui
DOUVRIN	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	Oui
DOUVRIN	DOUVRIN PR Rue du Marais Cité Camus	Oui
HAISNES	HAISNES PR 13 Impasse route de Lens	Oui
HAISNES	HAISNES PR 2 rue des Peupliers	Non
HAISNES	HAISNES PR Chemin du Blocus rue François Mitterand	Oui
HAISNES	HAISNES PR Cité des Capucines	Oui
HAISNES	HAISNES PR Cité des Jardins Chemin Ballot	Oui
HAISNES	HAISNES PR Douaumont RN 47	Oui
HAISNES	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	Non
HAISNES	HAISNES PR Nexity Chemin du Blocus Melezes	Non
HAISNES	HAISNES PR Rue des Peupliers	Oui
HAISNES	HAISNES PR1 25 Impasse route de Béthune (médecine)	Oui
HAISNES	HAISNES PR2 67 Impasse route de Béthune (canal)	Non
HERSIN-COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY PR Basly	Oui
HERSIN-COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY PR Bréguet	Oui
HERSIN-COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont	Oui
HERSIN-COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY PR Jules Guesde	Oui
LA COUTURE	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	Oui
LA COUTURE	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°1 face HEPAD	Non
LA COUTURE	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret	Non
LA COUTURE	LA COUTURE PR Rue de Rietz	Non
LABOURSE	LABOURSE PR Cité Mangin	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Clos du Fief	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Darras	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Domaine du Chateau	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Impasse du Stade	Non
LABOURSE	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Achille Larue	Oui

LABOURSE	LABOURSE PR Rue Desuert Ampère	Non
LABOURSE	LABOURSE PR Rue du Stade	Non
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Jules Ferry	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Jules Guesde	Non
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Lefebvre	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Peucelle	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR1 Rue Octave Presse	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR2 Rue Octave Presse	Oui
LORGIES	LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz	Non
LORGIES	LORGIES PR 87 rue du Beau Rietz	Non
LORGIES	LORGIES PR Bois du Biez Rue des Chênes	Non
LORGIES	LORGIES PR le Frenelet Rue de l'Eglise	Non
NEUVE-CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	Oui
NEUVE-CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR intersection Rue Carperie rue Jacquet	Non
NEUVE-CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR Pluvial rue des Tulipes	Non
NEUVE-CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR rue du Bois le Clos Saint Jean	Non
NEUVE-CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR Ruelle de la Vieille Bombe	Oui
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES PR 1 Rue Chopin	Oui
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas	Oui
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée	Oui
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26	Non
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré	Oui
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES PR Rue Léon Blum	Oui
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES PR Rue Salengro	Oui
NOYELLES-LES-VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix	Oui
NOYELLES-LES-VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry	Oui
NOYELLES-LES-VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Rue du Marais Chapelle	Oui
NOYELLES-LES-VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO	Oui
NOYELLES-LES-VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat	Oui
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué	Oui
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 14 Place de Gaulle	Oui
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué	Oui
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 41 Rue du Bas Chemin	Oui
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 43 Rue du Quai	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 58 Rue des Berceaux	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 85 Rue du Moulin l'Avoué école	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR1 23 Ruelle de la Croix Barbet	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle	Oui
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR2 39 Rue du Ruisseau	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR2 43 Ruelle de la Croix Barbet	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR2 62 Rue Hennelle	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR3 12 Rue Hennelle	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR3 35 Ruelle de la Croix Barbet	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR3 60 Rue du Ruisseau	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR4 15 Ruelle de la Croix Barbet	Non
SAILLY-LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots	Oui
SAILLY-LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR Petit Sailly	Non
SAILLY-LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR Rue du Chateau	Oui
SAILLY-LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR ZI Sailly	Non
SAILLY-LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR1 RN 43	Non
SAILLY-LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43	Oui
VERMELLES	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	Oui
VERMELLES	VERMELLES PR Rue de Glauchau	Oui
VERMELLES	VERMELLES PR Rue du Marais	Oui
VERMELLES	VERMELLES PR ZAC de la Liberté	Oui

VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL PR Liévin Route Nationale	Oui
VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL PR Parc d'activité Futura 2	Oui
VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL PR Rue du Marais	Non
VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL PR1 Pluvial Parc d'activité Futura 2	Non
VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL PR2 Pluvial Parc d'activité Futura 2	Non
VERQUIN	VERQUIN PR 1 Rue Francois Calonne	Oui
VERQUIN	VERQUIN PR Pluvial ZAC Beau Pré	Non
VERQUIN	VERQUIN PR Rond Point du Mont sans pareil	Non
VERQUIN	VERQUIN PR Rue Cocteau carreau de l'église	Oui
VERQUIN	VERQUIN PR ZAC Beau Pré	Non
VIEILLE-CHAPELLE	VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR ZI Ardo Violaines	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 2 Rue de la Planquette	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 26 Rue du Marais	Oui
VIOLAINES	VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 28 Rue du Marais	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 30 Rue du Marais	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochiette	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 59 Rue du Marais	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 8 Rue de la Cochiette	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR Pluvial 57 Rue des Chênes (rue Wandhofen)	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue de l'Abbé Pachurka	Oui
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue de l'étang	Oui
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue de Wandhofen	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue du Marais	Non

LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Répartition par diamètre, âge et matériau

Ecoulement	Matériau	Diamètre	Inconnu	<1930	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1999	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2021
Gravitaire	Acier	Circulaire 300	1								1	
Gravitaire	Amiante ciment	Autres ?							4		4	
Gravitaire	Amiante ciment	Autres 100 x 100	4								4	
Gravitaire	Amiante ciment	Autres 1000						2 284			2 284	
Gravitaire	Amiante ciment	Autres 150	16								16	
Gravitaire	Amiante ciment	Autres 150 x 150	7								7	
Gravitaire	Amiante ciment	Autres 200	66								66	
Gravitaire	Amiante ciment	Autres 250	18								18	
Gravitaire	Amiante ciment	Autres 300	13					4			17	
Gravitaire	Amiante ciment	Autres 800						18			18	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire ?	8						14		23	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 100	4					3			7	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 100 x 100	3								3	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 1000	91					4 873			4 964	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 125	50								50	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 150	2 357					367			2 725	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 150 x 150	3					3			6	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 200	5 429				21	14 916	171		20 539	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 200 x 200	45					18			63	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 250	1 201					1 251			2 453	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 250 x 250						6			6	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 300	3 192					14 607	44		17 844	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 3000	3								3	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 400	2 576					4 283	92		6 951	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 500	1 734					3 036	183		4 955	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 600	151					2 660			2 811	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 700						131			131	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 800						3 573	33		3 606	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 900						380			380	
Gravitaire	Amiante ciment	Sans objet 200						9			9	
Gravitaire	Béton armé	Autres ?	57					1			59	
Gravitaire	Béton armé	Autres 1000	811					1 193	18		2 023	
Gravitaire	Béton armé	Autres 1200	5								5	
Gravitaire	Béton armé	Autres 1500	763								763	
Gravitaire	Béton armé	Autres 200	10								10	

Gravitaire	Béton armé	Autres 2000	238								238	
Gravitaire	Béton armé	Autres 250	9								9	
Gravitaire	Béton armé	Autres 300	1 898					129			2 028	
Gravitaire	Béton armé	Autres 400	135								135	
Gravitaire	Béton armé	Autres 500	40								40	
Gravitaire	Béton armé	Autres 800	28						127		156	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire ?	1 493								1 493	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 0.75	5								5	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 1.02	1								1	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 1.5	2								2	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 100										
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 1000	6 119					1 126			7 246	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 1000 x 1000	74								74	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 1100	19								19	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 1200	31								31	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 150	734					33			767	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 1500	12					283			296	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 160	101								101	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 200	6 244					645			6 889	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 200 x 200						3			3	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 250	2 421					402			2 824	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 280	1								1	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 30	6								6	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 300	58 063					13 080	24		71 168	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 300 x 200	92								92	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 300 x 500						4			4	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 309	1								1	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 315	160								160	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 350	1 224								1 224	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 400	29 696					5 668	16		35 382	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 450	172								172	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 500	30 243					2 386	584		33 214	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 600	16 313					2 618	395		19 327	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 700	467					56			523	
Gravitaire	Béton armé	Circulaire 800	5 263					2 453	474		8 191	
Gravitaire	Béton non armé	Autres 300	13								13	
Gravitaire	Béton non armé	Circulaire	17								17	
Gravitaire	Béton non armé	Circulaire 1000	196								196	
Gravitaire	Béton non armé	Circulaire 150	11								11	
Gravitaire	Béton non armé	Circulaire 200	19								19	
Gravitaire	Béton non armé	Circulaire 250	34								34	
Gravitaire	Béton non armé	Circulaire 300	479					5			484	
Gravitaire	Béton non armé	Circulaire 400	1 230								1 230	
Gravitaire	Béton non armé	Circulaire 500	527								527	
Gravitaire	Béton non armé	Circulaire 600	203								203	
Gravitaire	Béton non armé	Circulaire 700	57								57	
Gravitaire	Béton non armé	Circulaire 800	172								172	
Gravitaire	Fonte	Circulaire 250	5								5	

Gravitaire	Fonte	Circulaire 400	24						30		55	
Gravitaire	Fonte grise	Circulaire 100						10			10	
Gravitaire	Fonte grise	Circulaire 200						17			17	
Gravitaire	Grès	Circulaire 250						206			206	
Gravitaire	Grès	Circulaire 400						42			42	
Gravitaire	Inconnu	Autres ?	11 048					77	84		11 210	
Gravitaire	Inconnu	Autres 100	274								274	
Gravitaire	Inconnu	Autres 1000	575								575	
Gravitaire	Inconnu	Autres 1100	228								228	
Gravitaire	Inconnu	Autres 1200	104								104	
Gravitaire	Inconnu	Autres 1300	739								739	
Gravitaire	Inconnu	Autres 150	9								9	
Gravitaire	Inconnu	Autres 1500	900								900	
Gravitaire	Inconnu	Autres 200							526		526	
Gravitaire	Inconnu	Autres 250	79								79	
Gravitaire	Inconnu	Autres 300	236					7			243	
Gravitaire	Inconnu	Autres 315							879		879	
Gravitaire	Inconnu	Autres 400							260		260	
Gravitaire	Inconnu	Autres 500	10								10	
Gravitaire	Inconnu	Autres 750	71								71	
Gravitaire	Inconnu	Autres 800	226								226	
Gravitaire	Inconnu	Autres 800 x 800	240								240	
Gravitaire	Inconnu	Cicrulaire ?	2								2	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire	642								642	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire ?	54 010					137	893		55 041	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 0.6	6								6	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 100	373								373	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 1000	2 115								2 115	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 1100	157					51			209	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 1200	155					148			303	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 150	1 984					2			1 986	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 1500						44			44	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 160	31					2			33	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 200	44 059				56	2 373	1 553		48 043	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 200 x 200	14								14	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 250	5 584					409	6		6 001	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 300	52 321					78	74		52 474	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 315	29						31		61	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 380	6								6	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 400	24 004					1 170	199		25 374	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 450	85								85	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 500	20 675					246	28		20 950	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 600	14 583					336	232		15 152	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 63							1		1	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 700	95								95	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 75	8								8	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 750	2								2	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 800	8 368					263			8 632	
Gravitaire	Inconnu	Sans objet ?										

Gravitaire	Inox	Circulaire 200										
Gravitaire	Polyéthylène	Circulaire 90	39								39	
Gravitaire	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 125	405								405	
Gravitaire	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 225	616					166			782	
Gravitaire	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 250						18			18	
Gravitaire	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 32	4						768		772	
Gravitaire	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 50	7								7	
Gravitaire	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 90							4		4	
Gravitaire	PRV	Circulaire 600							71		71	
Gravitaire	Pvc	Autres 100	13								13	
Gravitaire	Pvc	Autres 150	94								94	
Gravitaire	PVC	Autres 200	469					185			655	
Gravitaire	Pvc	Autres 200 x 200	19								19	
Gravitaire	Pvc	Autres 250	105								105	
Gravitaire	Pvc	Autres 300	494								494	
Gravitaire	Pvc	Circulaire ?	14					10			24	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 0.71	4								4	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 1.72	4								4	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 100	370					18			389	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 100 x 100	9								9	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 110	299					4			303	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 120	15								15	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 125	24								24	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 150	1 602					391			1 994	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 150 x 150	9					16			26	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 1500	1								1	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 160	136					88	966		1 191	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 180	42								42	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 200	42 735				354	5 383	6 708	966	56 147	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 200 x 200	59								59	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 250	2 193					400	6		2 600	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 300	16 261					1 386			17 648	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 300 x 300	14					8			22	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 315	891					154	759		1 805	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 350	360								360	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 380	52								52	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 400	3 584					1 905	114		5 604	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 450	61								61	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 50	3								3	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 500	1 181					30	17		1 229	

Gravitaire	Pvc	Circulaire 600	1 326					8	4		1 339	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 70	2								2	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 700	5								5	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 80	34								34	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 800	5								5	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 90	144								144	
Gravitaire	Pvc	Sans objet 150	9								9	
Gravitaire	Pvc	Sans objet 250	8								8	
Gravitaire	Pvc CR16	Autres 200							216		216	
Gravitaire	Pvc CR16	Circulaire 200							55		55	
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 160	12								12	
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 200						205	826	539	1 571	
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 250							18		18	
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 315	13					143			157	
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 400	31								31	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Autres 100	44								44	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Autres 150	37								37	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Autres 200	281								281	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Autres 250	580								580	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Autres 300	1 112								1 112	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Autres 315							138		138	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Autres 350	168								168	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Autres 400	131								131	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Autres 500	435								435	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Circulaire 100	52								52	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Circulaire 1000	72								72	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Circulaire 150	233								233	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Circulaire 200	638								638	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Circulaire 250	139								139	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Circulaire 300	4 323						1		4 325	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Circulaire 350	930								930	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Circulaire 400	4 179								4 179	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Circulaire 450	8								8	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Circulaire 500	3 178								3 178	
Gravitaire	Pvc U2 Annelé	Circulaire 600	141								141	
Refoulement	Acier	Circulaire 100 x 100	1								1	
Refoulement	Fonte	Circulaire 100							10		10	
Refoulement	Fonte	Circulaire 150	232								232	
Refoulement	Fonte	Circulaire 200	1 464								1 464	
Refoulement	Fonte grise	Circulaire 100						104			104	
Refoulement	Inconnu	Autres ?	3 433					308	2		3 744	
Refoulement	Inconnu	Autres 200							18		18	
Refoulement	Inconnu	Circulaire ?	10 593					949	1 880		13 423	
Refoulement	Inconnu	Circulaire 100	616								616	
Refoulement	Inconnu	Circulaire 110							267		267	
Refoulement	Inconnu	Circulaire 125	2 736						831		3 568	
Refoulement	Inconnu	Circulaire 150	459								459	
Refoulement	Inconnu	Circulaire 200	219					467			686	
Refoulement	Inconnu	Circulaire 300	4								4	

Refoulement	Inconnu	Circulaire 315	248								248	
Refoulement	Inconnu	Circulaire 400	18								18	
Refoulement	Inconnu	Circulaire 42						118			118	
Refoulement	Inconnu	Circulaire 63	408								408	
Refoulement	Inconnu	Circulaire 80	5								5	
Refoulement	Inconnu	Circulaire 90	1 709							373	2 083	
Refoulement	Polyéthylène	Circulaire 80	18								18	
Refoulement	Polyéthylène	Circulaire 90	109								109	
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire ?	572						540		1 113	
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 110							394	1 960	2 355	
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 125	2 155								2 155	
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 150	348								348	
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 250	206					1 761	1 690		3 658	
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 315						192			192	
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 42					31	222			254	
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 50	69					62			132	
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 63	120					112	59		293	
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 80	329					58	87		474	
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 90	832						916		1 748	
Refoulement	Polypropylène	Circulaire 125	13								13	
Refoulement	Pvc	Autres 75							251		251	
Refoulement	Pvc	Circulaire 110						56			56	
Refoulement	Pvc	Circulaire 125							253		253	
Refoulement	Pvc	Circulaire 140							89		89	
Refoulement	Pvc	Circulaire 150							1 196		1 196	
Refoulement	Pvc	Circulaire 200	71					454			526	
Refoulement	Pvc	Circulaire 200 x 200	2								2	
Refoulement	Pvc	Circulaire 300						288			288	
Refoulement	Pvc	Circulaire 315						481			481	
Refoulement	Pvc	Circulaire 42						107			107	
Refoulement	Pvc	Circulaire 63	17								17	
Refoulement	Pvc	Circulaire 80	800								800	
Refoulement	Pvc	Circulaire 90	218						766		984	

**Connaissance actuelle*

Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Ventouse	7
Avaloir	11797
Bassin de rétention	47
Chambre de détente	1
Dégrilleur	1
Déversoir d'orage	48
Puisard	1
Tampons	18410

CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2019	2020	2021	2022
ANNEQUIN PR Traversaine	1 037	1 616	3 797	3 611
ANNEQUIN PR1 Sénéchal	332	521	586	587
ANNEQUIN PR2 Sénéchal	16 134	16 183	23 024	12 177
AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	870	- 106	3 652	650
AUCHY-LES-MINES PR Carrefour ZAL du Marais RN	3 462	572	505	683
AUCHY-LES-MINES PR Jules Verne	820	- 116	447	443
AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos	4 878	5 055	4 855	5 069
AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Portes des Flandres (RD941)	0	0	0	591
AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard	1 156	- 200	413	433
AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Grenier face école A. Franck	208	135	770	772
AUCHY-LES-MINES PR Pluvial rue Rostand	532	400	295	328
AUCHY-LES-MINES PR Portes des Flandres (Kippling)	1 755	- 450	736	639
AUCHY-LES-MINES STEP	350 602	409 843	470 183	425 760
BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	67 704	77 630	94 672	72 853
BEUVRY PR 147 Rue de Guérard	599	881	947	711
BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA	35 143	40 203	39 654	38 828
BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	26 198	34 680	26 369	26 040
BEUVRY PR 37 Rue Clémenceau	4 462	6 995	7 552	7 296
BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	8 902	16 235	16 253	18 073
BEUVRY PR 496 Rue des Eplaines	1 950	4 822	2 848	2 127
BEUVRY PR 840 Rue Basse	24 504	30 164	40 261	37 402
BEUVRY PR Bruyéres rue Guerrard	3 245	4 354	4 971	8 421
BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	7 457	5 971	7 038	6 214
BEUVRY PR Gore 165 Chemin du Hamel	358	405	525	701
BEUVRY PR Lot. Clos l'Hermine rue des Oies Cendrées	569	588	287	422
BEUVRY PR Pluvial 2 Rue Clémenceau	58 551	22 610	26 930	31 249
BEUVRY PR Pluvial Hôpital	0	0	4 713	0
BEUVRY PR Rue de Bellanville	2 247	2 613	3 187	1 849
BEUVRY PR Rue de la Chapelle Quinty	1 317	1 957	1 345	1 496
BEUVRY PR Rue Jules Bailleul	4 783	3 467	6 915	6 115
BEUVRY PR rue Jules Guesde	0	0	1 345	1 039
BEUVRY PR Rue Melot	1 899	2 509	2 991	1 102
BEUVRY PR Rue Noé 4 Rue Merlot	6 943	10 633	12 928	35 039
BEUVRY PR Rue Victor Duteriez	331	3 191	1 328	405
BEUVRY PR ZAC du Moulin	755	783	618	746
BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert	77 697	53 479	50 223	53 942
BEUVRY PR Gore 205 Rue de la Prévote	2 354	695	480	604
BEUVRY PR Impasse Gallot	129	193	148	154

BEUVRY PR1 10 Rue Arthur Lamendin	221	283	284	330
BEUVRY PR1 61 Rue Aristide Briand	2 945	5 668	3 888	3 372
BEUVRY PR1 9 Rue du Courant	493	423	440	498
BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert	330	517	499	509
BEUVRY PR1 Pluvial 10 Rue du Courant	8 784	8 544	8 473	7 132
BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand	3 457	5 795	5 411	4 404
BEUVRY PR2 Gore Rue de Festubert	- 937	620	982	1 061
BEUVRY PR2 Pluvial Rue du Courant	292	589	1 423	1 130
BEUVRY PR2 Rue Arthur Lamendin	643	772	612	573
BEUVRY PR3 Gore Rue de Festubert	326	310	295	319
BEUVRY PR4 Gore Rue de Festubert	163	1 003	2 266	282
BEUVRY STEP	752 706	870 749	904 926	850 219
BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	7 737	4 810	6 283	4 093
BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros	7 317	1 229	3 668	1 586
BILLY-BERCLAU PR 42 Rue du 8 mai	492	494	418	287
BILLY-BERCLAU PR 69 Rue du 11 Novembre	580	629	751	707
BILLY-BERCLAU PR Pluvial Rue du Bois	32 112	37 512	22 906	21 254
BILLY-BERCLAU PR Pluvial Sembat Rue Guesde	0	0	6 809	4 687
BILLY-BERCLAU PR Rue du général de Gaulle	0	0	250	188
BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry	7 540	7 586	11 972	18 395
BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	133	2 309	3 788	3 784
BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	38 492	30 580	31 974	20 126
CAMBRIN PR aéroéjecteur Rue des Préles	1 103	- 12	400	434
CAMBRIN PR Rue des Hellebores	1 025	- 175	481	510
CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	175 659	96 272	141 629	159 426
DOUVRIN DO Colibri	2 234	0	8 720	11 176
DOUVRIN PR rue du Petit Moulin Rte de Lens (lot. STEMPNIAK)	0	0	0	636
DOUVRIN PR 2 Rue Champs de Fraises	0	22	68	68
DOUVRIN PR 23 Impasse Abel Bruée	256	- 647	177	104
DOUVRIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu	921	3 245	2 571	1 408
DOUVRIN PR Cité La Carole	0	227	179	0
DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	- 9 842	9 851	- 7 530	1 885
DOUVRIN PR Rue du Marais Cité Camus	5 277	2 741	3 112	1 861
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmes	11 037	11 015	5 586	2 540
HAISNES PR 13 Impasse route de Lens	843	520	726	831
HAISNES PR 2 rue des Peupliers	0	0	666	899
HAISNES PR Chemin du Blocus rue François Mitterand	4 858	- 4 721	102	113
HAISNES PR Cité des Capucines	956	438	607	714
HAISNES PR Cité des Jardins Chemin Ballot	983	- 564	341	311
HAISNES PR Douaumont RN 47	2 355	7 481	6 070	2 303
HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	807	- 234	634	1 748
HAISNES PR Nexity Chemin du Blocus Melezes	1 506	361	420	362
HAISNES PR1 25 Impasse route de Béthune (médecine)	3 715	- 5 565	2 345	2 713
HAISNES PR2 67 Impasse route de Béthune (canal)	649	- 192	118	145
HERSIN-COUPIGNY PR Basly	2 306	2 475	1 640	1 633
HERSIN-COUPIGNY PR Bréguet	2 012	2 607	1 025	554
HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont	12 684	11 115	9 246	12 166
HERSIN-COUPIGNY PR Jules Guesde	532	304	272	307
LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	35 430	54 527	50 411	77 607
LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°1 face HEPAD	298	- 119	72	83
LA COUTURE PR Rue de Rietz	0	0	449	648
LABOURSE PR Cité Mangin	1 217	517	1 315	523
LABOURSE PR Clos du Fief	1 060	1 172	917	1 041
LABOURSE PR Darras	1 063	- 513	315	337
LABOURSE PR Domaine du Chateau	2 609	2 893	2 262	2 604
LABOURSE PR Impasse du Stade	1 297	75	328	549
LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie	4 434	4 293	75	1 626
LABOURSE PR Rue Desuert Ampère	0	0	5 273	24 558

LABOURSE PR Rue du Stade	272	373	269	318
LABOURSE PR Rue Jules Ferry	3 843	6 625	4 592	4 865
LABOURSE PR Rue Jules Guesde	668	269	426	387
LABOURSE PR Rue Lefebvre	1 215	- 119	468	607
LABOURSE PR Rue Peucelle	3 420	4 644	3 647	4 304
LABOURSE PR1 Rue Octave Presse	33 075	39 905	50 588	62 040
LABOURSE PR2 Rue Octave Presse	1 057	494	1 253	285
LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz	0	0	1 334	4 804
LORGIES PR 87 rue du Beau Rietz	0	0	691	854
LORGIES PR Bois du Biez Rue des Chênes	0	0	136	1 747
LORGIES PR le Frenelet Rue de l'Eglise	0	0	1 220	902
NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	18 737	30 149	31 313	16 531
NEUVE-CHAPELLE PR Ruelle de la Vieille Bombe	782	798	676	605
NEUVE-CHAPELLE STEP	962	1 157	1 272	1 182
NOEUX-LES-MINES DO1 Jaurés Petit Chemin d'Hersin	771	- 135	128	152
NOEUX-LES-MINES DO2 Rue Jean Jaurès	340	407	304	335
NOEUX-LES-MINES DO6 Rue Lavoisier	373	367	207	217
NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	99	47	35	38
NOEUX-LES-MINES PR 1 Rue Chopin	446	368	327	367
NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas	0	3 653	3 382	4 428
NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée	30 627	10 930	36 527	26 848
NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26	0	379	4 815	5 047
NOEUX-LES-MINES PR Rue Léon Blum	1 148	- 363	370	444
NOEUX-LES-MINES PR Rue Salengro	4 776	195	240	249
NOEUX-LES-MINES STEP	691 317	747 800	722 247	699 925
NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix	5 642	3 949	2 685	2 358
NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry	2 197	10 548	18 184	30 654
NOYELLES-LES-VERMELLES PR Rue du Marais Chapelle	320	265	691	279
NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO	- 847	0	0	248
NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat	2 023	15 137	787	2 259
PR Rue Victor Duteriez - Beuvry	- 46	138	0	0
PR du bassin école Anne Franck - Auchy Les Mines	0	250	0	0
RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué	4 154	6 934	5 733	4 557
RICHEBOURG PR 14 Place de Gaulle	5 153	10 111	4 775	2 325
RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué	1 257	5 015	1 662	1 163
RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles	827	136	2 731	573
RICHEBOURG PR 41 Rue du Bas Chemin	3 011	3 863	5 914	4 970
RICHEBOURG PR 43 Rue du Quai	881	- 33	246	59
RICHEBOURG PR 58 Rue des Berceaux	4 117	5 628	1 710	1 679
RICHEBOURG PR 85 Rue du Moulin l'Avoué école	710	4 802	1 970	1 135
RICHEBOURG PR1 23 Ruelle de la Croix Barbet	475	550	903	507
RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau	2 423	864	585	646
RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle	0	968	2 004	1 104
RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle	577	393	0	0
RICHEBOURG PR1 Rue Hennelle (HS)	76	420	0	0
RICHEBOURG PR2 43 Ruelle de la Croix Barbet	344	1 659	- 692	284
RICHEBOURG PR2 62 Rue Hennelle	2 226	1 973	2 287	1 256
RICHEBOURG PR2 Rue Hennelle	584	315	300	457
RICHEBOURG PR3 12 Rue Hennelle	3 439	5 024	3 483	4 350
RICHEBOURG PR3 35 Ruelle de la Croix Barbet	2 233	1 846	469	209
RICHEBOURG PR3 60 Rue du Ruisseau	723	812	978	636
RICHEBOURG PR4 15 Ruelle de la Croix Barbet	147	525	664	354
RICHEBOURG STEP	186 185	157 331	163 821	121 445
SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots	0	0	432	1 246
SAILLY-LABOURSE PR Petit Sailly	861	878	800	834
SAILLY-LABOURSE PR Rue du Chateau	1 791	- 750	1 004	907
SAILLY-LABOURSE PR ZI Sailly	0	0	507	424
SAILLY-LABOURSE PR1 RN 43	6 519	5 043	12 730	8 582
VERMELLES PR 55 rue Montpellier	41 610	37 968	35 525	40 265
VERMELLES PR Rue de Glauchau	0	843	190	230

VERMELLES PR Rue du Marais	1 344	955	1 556	1 655
VERMELLES PR ZAC de la Liberté	0	0	521	138
VERQUIGNEUL DO Rue des déportés	17	66	63	90
VERQUIGNEUL PR Liévin Route Nationale	55	831	503	546
VERQUIGNEUL PR Parc d'activité Futura 2	0	339	776	943
VERQUIGNEUL PR Rue du Marais	34 480	54 471	37 485	34 740
VERQUIGNEUL PR2 Pluvial Parc d'activité Futura 2	0	0	137	457
VERQUIN PR 1 Rue Francois Calonne	1 715	1 364	1 152	1 218
VERQUIN PR Pluvial ZAC Beau Pré	0	0	918	989
VERQUIN PR Rond Point du Mont sans pareil	0	636	590	731
VERQUIN PR Rue Cocteau carreau de l'église	5 180	1 475	829	1 334
VERQUIN PR ZAC Beau Pré	0	0	574	980
VIEILLE-CHAPELLE Micro station Clef des champs	0	0	0	6 771
VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy	0	0	32	605
VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert	2 986	4 167	855	489
VIOLAINES PR 2 Rue de la Planquette	594	5 662	2 125	1 013
VIOLAINES PR 26 Rue du Marais	3 523	5 691	2 297	503
VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert	10 036	2 936	643	1 160
VIOLAINES PR 28 Rue du Marais	1 623	2 413	621	610
VIOLAINES PR 30 Rue du Marais	898	- 364	75	80
VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	1 847	373	549	778
VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochiette	2 491	- 1 901	861	1 600
VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert	5 519	1 104	334	343
VIOLAINES PR 59 Rue du Marais	3 241	158	1 384	2 588
VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert	7 609	2 279	751	348
VIOLAINES PR 8 Rue de la Cochiette	5 703	1 490	416	1 239
VIOLAINES PR Rue de l'Abbé Pachurka	16 901	9 919	16 510	13 323
VIOLAINES PR Rue de l'étang	0	0	7 582	7 318
VIOLAINES PR Rue de Wandhofen	1 498	- 754	420	469
VIOLAINES PR Rue du Marais	396	- 885	18	12
VIOLAINES STEP	130 005	136 275	191 495	219 951
Total	**3 164 194**	**3 298 390**	**3 534 748**	**3 440 427**

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.

13.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
Délégation de service public
Début contrat : 1 janvier 2019 Fin contrat : 31 décembre 2023
D201.0 Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat : - hab

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2021	Commentaire
Indicateurs de performance			
VP.046	Nombre de points noirs	28	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	3,82	
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC	%
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	DensiteLineaireAboEU	Calcul
VP.229	Ratio habitants par abonnés	RatioHabitParAbo	Calcul
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	NC	%

Réseau			
D202.0	**Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement**	**6**	unité
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
P202.2B	**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux**	**26**	/120
Partie A : plan des réseaux			
VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées au 31/12	OUI	
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
Partie B : inventaire des réseaux			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.253	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	64,2%	
VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.255	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12	41,29%	
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux			
VP.256	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	71,92%	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eaux usées	OUI	
VP.258	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	NON	
VP.260	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eaux usées	OUI	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	OUI	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux et de renouvellement	NON	
Consolidation			
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	281,27	kml
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)	235,07	kml

VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (kml)	518,33	kml
Taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées			
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	NC	%
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	NC	Selon les informations en notre possession

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel			
P255.3	**Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées**	**110**	
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaitre les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	OUI	
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI	
VP.164	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	
Epuration			
P204.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées	ConformiteEquipEU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	-	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
Boues			
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	673,51	tMS
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%
VP.208	Quantité totale de boues évacuées	673,51	tMS Le détail par installation est présenté ci-après
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	673,51	tMS Le détail par installation est présenté ci-après
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	PollCollectEstim	Kg DBO5/J
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	200	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	204	

Paramètre P255.3 pour les UT de Noeux les Mines, Beuvry, Richebourg, et Auchy les Mines :

		Valeur	Note

Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement…)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	OUI	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	OUI	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	OUI	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	OUI	10
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs : Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	OUI	10
Note		**110**	

Paramètre P255.3 pour l'UT de Violaines

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement…)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	NON	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	OUI	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	OUI	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	NON	0

Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs : Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	NON	0
Note		**80**	

Données exploitation par installation			
	STEP d'Auchy Les Mines		
VP.176	Charge entrante en DBO5	379,12	
VP.208	Boues évacuées en tMS	91,728	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	91,728	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	101	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	104	

Données exploitation par installation			
	STEP de Beuvry		
VP.176	Charge entrante en DBO5	568,63	
VP.208	Boues évacuées en tMS	331,09	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	331,09	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	52	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	52	

Données exploitation par installation			
	STEP de Noeux Les Mines		
VP.176	Charge entrante en DBO5	845,12	
VP.208	Boues évacuées en tMS	231,501	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	231,501	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	24	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	24	

Données exploitation par installation			
	STEP de Richebourg		
VP.176	Charge entrante en DBO5	115,02	
VP.208	Boues évacuées en tMS	19,194	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	19,194	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	11	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Données exploitation par installation			
	STEP de Violaines		
VP.176	Charge entrante en DBO5	138,29	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Gestion financière			
VP.068	Volume facturé		m³
VP.185	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N)		€TTC
Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue)	Cliquez ici pour taper du texte.	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
Données CCSPL			
P251.1	Taux de débordements d'effluents chez les usagers		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	Voir p.35/40/42/44/46	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.182	Encours total de la dette		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.183	Epargne brute annuelle		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P258.1	Taux de réclamations / 1000 ab		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité

VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
DC.195	Montant financier des travaux engagés		Travaux SAUR + collectivité

DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	64,2%	**11**
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		283,91	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		442,21	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	41,29%	**0**
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		182,6	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		442,21	
Total Partie B :		**11**	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	35,01%	**0**
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		150,32	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		429,354	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	**10**
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	**10**
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	**0**
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		**10**
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Total Partie C :		**0**	
VALEUR DE L'INDICE		**26**	

I. CONFORMITES DE L'EXPLOITANT ET PERFORMANCES

A. UT Auchy-Les-Mines

1. Conformité de l'exploitant en prenant en compte le point A2

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	5 674	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	513															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		104		104		52		52		52		52	52	52	52	
	Nombre de mesures réalisées		104		104		104		104		104		104	104	104	104	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		84,4	87,22	82,6	182,33	85,2	39,49	80,9	22,5	95,7	6,32	12,42	0,25	1,74	78	3,95
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		103		104		104		104		55		104	104	104	102	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		94,6	12,46	94,2	43,95	98,6	4,18	-	-	95,6	4,29	-	-	-	90,2	1,39
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	80	25	70	20	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		9		9		9		9		0		0	0	0	9	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		28		25		25		27		0		0	0	0	29	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	70	15	-	-	-	-	-	80	2
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Non Conforme		Non Conforme		Non Conforme		Non Conforme		-		-	-	-	Non Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Non Conforme														

2. Conformité de l'exploitant sans prendre en compte le point A2

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	5 674	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	513															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		104		104		52		52		52		52	52	52	52	
	Nombre de mesures réalisées		104		104		104		104		104		104	104	104	104	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		95,5	13,78	95,6	45,31	98,7	4,09	93,9	8,44	95,7	6,32	3,28	0,27	1,88	90,2	2,11
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		103		104		104		104		55		104	104	104	102	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		94,6	12,46	94,2	43,95	98,6	4,18	-	-	95,6	4,29	-	-	-	90,2	1,39
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	80	25	70	20	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		9		9		9		9		0		0	0	0	9	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		3		0		0		1		0		0	0	0	2	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	70	15	-	-	-	-	-	80	2
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-		-	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Conforme														

3. Synthèse annuelle des données

	2022
Hauteur de pluie annuelle (mm/an)	533
SYSTEME DE COLLECTE (∑ A1	
Volume déversé au droit des ouvrages de déversement réseau (m3/an)	NC
Nombre de jours de déversement	NC
DEVERSOIR EN TETE DE STATION (A2)	
Volume déversé (m3/an)	223 710
Nombre de jours de déversement	102
Charges annuelles en DBO5 (kg/an)	50 628
Charges annuelles en MES déversée (kg/an)	103 654
BY-PASS STEP (A5)	
Volume by-passé (m3/an)	NC
Nombre de jours de déversement	NC
STATION D'EPURATION (A3/A6)	
Volume en entrée de station A3 (m3/an)	365 970
Charges annuelles en DBO5 en entrée de station A3 (kg/an)	176 364
Charges annuelles en MES en entrée de station A3 (kg/an)	351 448
Production de boues théorique (T de MS/an)	En attente définition modalités calculs
Quantité annuelle de MS produite avec réactifs A6 (T de MS/an)	72,93
Consommation de réactifs/file boues (t/an)	
-chaux éteinte	52 060
-chaux vive	NC
-chlorure ferrique	26 855
-polymère	1 170
Consommation énergétique	
-STEP (kWh/an)	425 760
-Réseau (kWh/an)	19 750

B. UT Beuvry

1. Conformité de l'exploitant

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	9 785	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	2 051															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		52		52		24		24		24		24	24	24	24	
	Nombre de mesures réalisées		52		52		24		24		24		24	24	24	24	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,6	3,18	94,8	21,54	98,2	2,4	92,0	4,33	94,2	2,76	1,55	0,07	1,49	80	1,15
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		52		52		24		24		24		24	24	24	24	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,6	3,18	94,8	21,54	98,2	2,4	92,0	4,33	94,2	2,76	1,55	0,07	1,49	80	1,15
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	80	125	92	25	-	20	-	-	5	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		5		5		3		3		0		3	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		1	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	80	15	-	-	-	-	-	96	1,2
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Conforme														

2. Synthèse annuelle des données

2022	
Hauteur de pluie annuelle (mm/an)	487,4
Système de collecte (∑ A1)	
Volume déversé au droit des ouvrages de déversement réseau (m3/an)	184 444
DO ZAC	79965
DO Estracelles	491
DO RN43	56139
DO Déportés	7137
DO Marais	40717
Nombres de jours de déversement	
DO ZAC	68
Do Estracelles	5
DO RN43	75
DO Déportés	49
DO Marais	74
DEVERSOIR EN TETE DE STATION (A2)	
Volume déversé (m3)	18941
Nombre de jours de déversement	32
Charges annuelle en DBO5 (kg/an)	1036
Charges annuelle en MES déversée (kg/an)	3703
BY-PASS STEP (A5)	
Volume by-pass (m3/an)	NC
Nombre de jours de déversement	NC
STATION D'EPURATION (A3/A6)	
Volume en entrée de station A3 (m3/an)	152203
Charges annuelles en DBO5 en entrée de station A3 (kg/an)	242 360
Charges annuelles en MES en entrés de station (kg/an)	402 849
Production de boues théorique (T de MS/an)	
Quantité de réactifs A6 (T de MS/an)	702,294
Consommation de réactifs/file boues (t/an)	
-chaux éteinte	99 623
-chaux vive	NC
-chlorure ferrique	63 517
-polymère	2 605
Consommation énergétique	
-STEP (kWh/an)	850 219
-Réseau (kWh/an)	707 064

C. UT Douvrin

1. Conformité de l'exploitant

Nous ne pouvons pas juger une conformité sur cette Unité Technique puisque nous exploitons qu'une partie du réseau sur ce système d'assainissement.

2. Synthèse annuelle des données

2022	
Hauteur de pluie annuelle (mm/an)	505
Système de collecte (∑ A1)	
Volume déversé au droit des ouvrages de déversement réseau (m3/an)	138 668
DO Colibri	11941
DO Pasteur	126727
Nombres de jours de déversement	
DO Colibri	35
DO Pasteur	49

D. UT Mazingarbe

1. Conformité de l'exploitant

Nous ne pouvons pas juger une conformité sur cette Unité Technique puisque nous exploitons qu'une partie du réseau sur ce système d'assainissement.

2. Synthèse annuelle des données

2022	
Hauteur de pluie annuelle (mm/an)	599,5
Système de collecte (∑ A1)	
Volume déversé au droit des ouvrages de déversement réseau (m3/an)	29223
DO Garage	22151
DO Maison	7072
Nombres de jours de déversement	
DO Garage	48
DO Maison	31

E. UT Noeux

1. Conformité de l'exploitant

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	5 349	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	1 631															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		24		24		12		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		24		24		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		99,3	2,46	97,2	23,04	99	2,33	93	6,58	97,2	2,44	0,72	0,22	3,91	83,2	1,7
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		24		24		12		11		11		12	11	11	11	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		99,3	2,44	97,1	23,91	99	2,33	-	-	97,2	2,44	-	-	-	83,2	1,7
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	85	125	90	25	-	-	-	-	5	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		3		3		2		0		0		2	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	15	-	-	-	-	-	-	2
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Conforme														

2. Synthèse annuelle des données

2022	
Hauteur de pluie annuelle (mm/an)	516,2
SYSTEME DE COLLECTE (∑ A1)	
Volume déversé au droit des ouvrages de déversement réseau (m3/an)	215378
DO Marais	127040
DO Lavoisier	39 463
DO Chemin d'Hersin	4178
DO Jaurès	0
DO Eglise	16412
DO Chopin	24737
TP PR rue du Pré	1548
TP PR Blanc Mont	2000
Nombre de jours de déversement	
DO Marais	50
DO Lavoisier	85
DO Chemin d'Hersin	50
DO Jaurès	0
DO Eglise	49
DO Chopin	48
TP PR rue du Pré	5
TP PR Blanc Mont	31
DEVERSOIR EN TETE DE STATION (A2)	
Volume déversé (m3/an)	15 634
Nombre de jours de déversement	11
Charges annuelles en DBO5 (kg/an)	2357
Charges annuelles en MES déversée (kg/an)	5740
STATION D'EPURATION (A3/A6)	
Volume en entrée de station A3 (m3/an)	806 490
Charges annuelles en DBO5 en entrée de station A3 (kg/an)	340 395
Charges annuelles en MES en entrée de station A3 (kg/an)	292 585
Production de boues théorique (T de MS/an)	
Quantité annuelle de MS produite avec réactifs A6 (T de MS/an)	266,326
Consommation de réactifs/files boues (t/an)	
-chaux éteinte	NC
-chaux vive (t)	35,852
-chlorure ferrique(kg)	1 544
-polymère(kg)	12 300
Consommation énergétique	
-STEP (kWh/an)	699 925
-Réseau (kWh/an)	52785

F. UT Richebourg

1. Conformité de l'exploitant

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	1 193	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	222															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		12		12		12		-		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		-		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		99,5	2,392	97,8	16,75	98,9	2,03	90,2	5,155	96,8	1,57	0,67	0,08	3,5	90	1,13
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		-		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		99,5	2,392	97,8	16,75	98,9	2,03	90,2	5,155	96,8	1,57	0,67	0,08	3,5	90	1,13
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		-	35	-	90	-	25	-	15	-	-	-	-	-	-	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		1		0		0	0	0	1	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	1	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	35	-	90	-	25	-	15	-	-	-	-	-	-	2
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-		-	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Conforme														

2. Synthèse annuelle des données

2022	
Hauteur de pluie annuelle (mm/an)	446,6
SYSTEME DE COLLECTE (∑ A1)	
Volume déversé au droit des ouvrages de déversement réseau (m3/an)	NC
Nombre de jours de déversement	NC
DEVERSOIR EN TETE DE STATION (A2)	
Volume déversé (m3/an)	720
Nombre de jours de déversement	8
Charges annuelles en DBO5 (kg/an)	152
Charges annuelles en MES déversée (kg/an)	370
BY-PASS STEP (A5)	
Volume by-passé (m3/an)	NC
Nombre de jours de déversement	NC
STATION D'EPURATION (A3/A6)	
Volume en entrée de station A3 (m3/an)	142 678
Charges annuelles en DBO5 en entrée de station A3 (kg/an)	39 101
Charges annuelles en MES en entrée de station A3 (kg/an)	85 057
Production de boues théorique (T de MS/an)	
Quantité annuelle de MS produite avec réactifs A6 (T de MS/an)	16,397
Consommation de réactifs/files boues (t/an)	
-chaux éteinte	NC
-chaux vive (kg)	6 453
-chlorure ferrique (kg)	3 041
-polymère (kg)	475
Consommation énergétique	
-STEP (kWh/an)	121 445
-Réseau (kWh/an)	129 724

G. UT Violaines

1. Conformité de l'exploitant

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	2 916	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	230															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		12		12		12		-		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		-		5		5	5	5	5	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		95,4	5,18	93,7	19,42	96,2	3,95	-	7,65	87,6	4,6	4,26	0,17	3,25	87,4	0,65
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		-		4		5	5	5	5	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		95,4	5,18	93,7	19,42	96,2	3,95	-	7,65	87,6	4,6	4,26	0,17	3,25	87,4	0,65
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		-		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	70	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		-		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		-		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		-		-	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Conforme														

2. Synthèse annuelle des données

2022	
Hauteur de pluie annuelle (mm/an)	446,6
SYSTEME DE COLLECTE (∑ A1)	
Volume déversé au droit des ouvrages de déversement réseau (m3/an)	NC
Nombre de jours de déversement	NC
DEVERSOIR EN TETE DE STATION (A2)	
Volume déversé (m3/an)	30 450
Nombre de jours de déversement	NC
Charges annuelles en DBO5 (kg/an)	2018
Charges annuelles en MES déversée (kg/an)	3910
BY-PASS STEP (A5)	
Volume by-passé (m3/an)	NC
Nombre de jours de déversement	NC
STATION D'EPURATION (A3/A6)	
Volume en entrée de station A3 (m3/an)	345 388
Charges annuelles en DBO5 en entrée de station A3 (kg/an)	52 369
Charges annuelles en MES en entrée de station A3 (kg/an)	78 144
Production de boues théorique (T de MS/an)	En attente définition modalités calculs
Quantité annuelle de MS produite avec réactifs A6 (T de MS/an)	29,35
-STEP (kWh/an)	219951
-Réseau (kWh/an)	31819

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année : Synthèse de l'hydrocurage préventif Unitaire, EU et EP sans les curages pour ITV réalisés durant l'année :

ml contractuel Unitaire + EU Sep :	28 132
ml réalisé Unitaire + EU :	29 023

ml contractuel EP :	14 895
ml réalisé EP :	14 205

TOTAL ml Contractuel total	43 027
TOTAL ml Réalisé total	**43 228**

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
NOEUX-LES-MINES	19/01/2022	1 Rue du Pré	200
NOEUX-LES-MINES	20/01/2022	1 Rue du Pré	416
NOEUX-LES-MINES	25/01/2022	5 Rue de Calais	150
HAISNES	03/02/2022	12 Chemin du Blocus	300
HAISNES	04/02/2022	12 Chemin du Blocus	50
LABOURSE	08/02/2022	7 Rue Achille Larue	20
LABOURSE	08/02/2022	7 Rue Achille Larue	30
DOUVRIN	14/03/2022	Réseau communal	195
HERSIN-COUPIGNY	18/03/2022	Réseau communal	250
VERQUIN	21/03/2022	53 Rue Jean Jaures	216
NOEUX-LES-MINES	23/03/2022	6 Rue de Bully	20
VERQUIN	23/03/2022	53 Rue Jean Jaures	50
BEUVRY	25/03/2022	1 Rue d'Or	50
NOEUX-LES-MINES	29/03/2022	2 Rue Albert Camus	180
NOEUX-LES-MINES	07/04/2022	114 Rue de l'Égalité	30
NOEUX-LES-MINES	07/04/2022	56 Rue du Général Leclerc	15
NOEUX-LES-MINES	07/04/2022	5 Rue Francisco Ferrer	5
BEUVRY	08/04/2022	88 Rue d'Or	50
DOUVRIN	12/04/2022	19 Rue des Amalets	20
HERSIN-COUPIGNY	15/04/2022	5 Rue Emile Zola	150
BEUVRY	21/04/2022	1 Route de Lens	25
NOEUX-LES-MINES	29/04/2022	5 Avenue Pierre Guillon	10
NOEUX-LES-MINES	03/05/2022	379bis Rue Nationale	600
BEUVRY	04/05/2022	Réseau communal	15
LABOURSE	05/05/2022	5bis Rue Jean Jaurès	100
VIOLAINES	09/05/2022	26 Rue du Docteur Louis Bauchet	500
VIOLAINES	10/05/2022	26 Rue du Docteur Louis Bauchet	500
NOEUX-LES-MINES	12/05/2022	11 Rue Sadi Carnot	250
NOEUX-LES-MINES	18/05/2022	2 Rue Blaise Pascal	10

VIOLAINES	18/05/2022	20 Rue du Docteur Louis Bauchet	50
VIOLAINES	19/05/2022	20 Rue du Docteur Louis Bauchet	737
VIOLAINES	19/05/2022	20 Rue du Docteur Louis Bauchet	500
VERMELLES	20/05/2022	79 Rue Raoul Briquet	50
VIOLAINES	20/05/2022	20 Rue du Docteur Louis Bauchet	50
ANNEQUIN	24/05/2022	6 Impasse Georges Brassens	612
HERSIN-COUPIGNY	24/05/2022	48 Rue Emile Zola	80
DOUVRIN	25/05/2022	64 Route de Lens	50
HERSIN-COUPIGNY	25/05/2022	48 Rue Emile Zola	100
HERSIN-COUPIGNY	25/05/2022	48 Rue Emile Zola	50
VIOLAINES	25/05/2022	1 Rue Nicolas Poussin	20
DOUVRIN	30/05/2022	17 Rue des Amalets	20
VERQUIGNEUL	31/05/2022	338 Rue Delbecque	250
VERQUIGNEUL	31/05/2022	13 Rue Guy Mollet	330
VERQUIGNEUL	01/06/2022	1 Rue Pasteur	390
VERMELLES	07/06/2022	11 Rue de Paris	1550
HERSIN-COUPIGNY	09/06/2022	116 Rue Victor Hugo	1202
FESTUBERT	10/06/2022	210 Rue des Cailloux	80
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	16/06/2022	23 Rue des Bois Blancs	336
NOEUX-LES-MINES	20/06/2022	4 Rue de Sailly	20
ANNEQUIN	21/06/2022	5 Hameau les Saules	20
HERSIN-COUPIGNY	23/06/2022	19 Rue Marcel Remy	380
BEUVRY	24/06/2022	148 Route Nationale	10
DOUVRIN	24/06/2022	Réseau communal	470
DOUVRIN	24/06/2022	Réseau communal	760
AUCHY-LES-MINES	27/06/2022	29 Rue du Bois	5
LORGIES	28/06/2022	5 Rue des 4 Chemins	15
NOEUX-LES-MINES	01/07/2022	3 Rue de Bougainville	603
VERQUIN	01/07/2022	31 Rue Constant Martin	15
NEUVE-CHAPELLE	04/07/2022	Réseau communal	315
NOEUX-LES-MINES	04/07/2022	9 Rue Berthelin	15
BEUVRY	05/07/2022	277 Rue de la Chapelle Quinty	20
HERSIN-COUPIGNY	08/07/2022	6 Rue Paul Doumer	90
BEUVRY	11/07/2022	327 Rue de Festubert	206
BILLY-BERCLAU	11/07/2022	1 Rue du 11 Novembre	20
HAISNES	11/07/2022	3 Rue Henri Baussard	130
HERSIN-COUPIGNY	12/07/2022	Réseau communal	15
HERSIN-COUPIGNY	13/07/2022	Réseau communal	10
NOEUX-LES-MINES	16/07/2022	15 Rue Cassin	50
BEUVRY	18/07/2022	635 Rue des Meuniers	218
BEUVRY	19/07/2022	635 Rue des Meuniers	190
NOEUX-LES-MINES	28/07/2022	15 Rue Deportes du Train de Loos	1960
AUCHY-LES-MINES	29/07/2022	9 Rue Edmond Grenier	266
AUCHY-LES-MINES	01/08/2022	4 Rue de Douai	299
BEUVRY	01/08/2022	517 Rue de Festubert	605
BEUVRY	03/08/2022	Réseau communal	986
BEUVRY	05/08/2022	Réseau communal	213
CAMBRIN	08/08/2022	1 Rue des Preles	232
BILLY-BERCLAU	09/08/2022	1 Rue du Maréchal Leclerc	559

CAMBRIN	10/08/2022	27 Résidence du Bois	321
CAMBRIN	10/08/2022	106 Boulevard Louis Lesage	245
CAMBRIN	10/08/2022	8 Rue du Bois	154
CUINCHY	12/08/2022	11 Rue Pasteur	598
BEUVRY	16/08/2022	226 Route Nationale	1
VERQUIGNEUL	23/08/2022	262 Rue Delbecque	388
VERQUIGNEUL	24/08/2022	1 Rue Jean Jaures	652
FESTUBERT	25/08/2022	291 Rue des Cailloux	722
VERQUIN	25/08/2022	31 Rue Constant Martin	50
RICHEBOURG	29/08/2022	46 Rue du Bas Chemin	773
RICHEBOURG	31/08/2022	46 Rue du Bas Chemin	517
LORGIES	05/09/2022	Réseau communal	687
NEUVE-CHAPELLE	05/09/2022	Réseau communal	512
DOUVRIN	06/09/2022	93 Rue Jean Jaurès	780
ANNEQUIN	12/09/2022	5 Rue Traversaine	60
BEUVRY	12/09/2022	132 Route Nationale	30
SAILLY-LABOURSE	14/09/2022	4ter Route de Lille	100
DOUVRIN	16/09/2022	98 Rue du 8 Mai	600
HAISNES	19/09/2022	8 Rue des Martyrs	500
SAILLY-LABOURSE	26/09/2022	18 Route de Lille	706
NOEUX-LES-MINES	27/09/2022	Réseau communal	10
SAILLY-LABOURSE	27/09/2022	Réseau communal	220
HERSIN-COUPIGNY	29/09/2022	27 Rue Marcel Remy	452
HAISNES	30/09/2022	77 Residence des Ormes	465
LORGIES	04/10/2022	33 Rue de l'Eglise	455
ANNEQUIN	05/10/2022	24 Rue Fontaine	20
LA COUTURE	05/10/2022	163 Rue de la Maladrerie	200
LORGIES	05/10/2022	33 Rue de l'Eglise	235
BEUVRY	06/10/2022	148 Route Nationale	2
LA COUTURE	07/10/2022	163 Rue de la Maladrerie	60
LA COUTURE	10/10/2022	163 Rue de la Maladrerie	203
CAMBRIN	11/10/2022	32 Boulevard Louis Lesage	15
LA COUTURE	12/10/2022	329 Rue du Colonel Bento Roma	377
HERSIN-COUPIGNY	13/10/2022	27 Rue Marcel Remy	167
VIOLAINES	14/10/2022	13 Rue des Peupliers	186
BEUVRY	17/10/2022	Réseau communal	100
NOEUX-LES-MINES	17/10/2022	15 Rue Victor Hugo	5
VIOLAINES	17/10/2022	13 Rue des Peupliers	290
VIOLAINES	18/10/2022	13 Rue des Peupliers	193
BEUVRY	20/10/2022	Réseau communal	200
NOEUX-LES-MINES	20/10/2022	2bis Rue Joliot Curie	130
SAILLY-LABOURSE	20/10/2022	1 Rue dâ??Annequin	50
NOEUX-LES-MINES	26/10/2022	18 Rue Victor Hugo	10
NOYELLES-LES-VERMELLES	27/10/2022	41 Rue des Champs	509
LABOURSE	28/10/2022	7 Rue des Lauriers	605
NEUVE-CHAPELLE	31/10/2022	3e Rue du Bois	500
NOYELLES-LES-VERMELLES	31/10/2022	9 Residence le Clos du Village	415
NOYELLES-LES-VERMELLES	02/11/2022	Rue des Fleurs	296
NOYELLES-LES-VERMELLES	03/11/2022	Rue des Fleurs	295
VIEILLE-CHAPELLE	03/11/2022	96 Place la Place	521
HERSIN-COUPIGNY	04/11/2022	19 Rue du Parc	571
NEUVE-CHAPELLE	04/11/2022	12 Rue de la Carperie	244

VERQUIN	04/11/2022	167 Rue Fernand Desmazieres	320
HAISNES	07/11/2022	77 Residence des Ormes	409
RICHEBOURG	07/11/2022	44 Rue du Bas Chemin	450
BEUVRY	08/11/2022	840 Rue Victor Duteriez	20
HERSIN-COUPIGNY	08/11/2022	19 Rue du Parc	340
RICHEBOURG	08/11/2022	Réseau communal	180
DOUVRIN	10/11/2022	19 Rue des Martyrs	15
CAMBRIN	11/11/2022	5 Rue de Noyelles	60
BILLY-BERCLAU	15/11/2022	27 Rue du 8 Mai	10
LA COUTURE	15/11/2022	135 Rue de Lobiau	400
NOEUX-LES-MINES	17/11/2022	Rue Lavoisier	15
DOUVRIN	28/11/2022	34 Rue Jules Ferry	416
DOUVRIN	30/11/2022	34 Rue Jules Ferry	162
LA COUTURE	05/12/2022	135 Rue de Lobiau	350
NOEUX-LES-MINES	06/12/2022	2 Rue Berthelin	50
NOEUX-LES-MINES	07/12/2022	73 Rue Jean Jaurès	50
BEUVRY	08/12/2022	558 Rue du Général Leclerc	50
DOUVRIN	08/12/2022	40 Rue Florent Evrard	100
BEUVRY	10/12/2022	31bis Rue des Bruyères	20
NOEUX-LES-MINES	20/12/2022	100 Rue de Sailly	148
CUINCHY	22/12/2022	5bis Rue Jean Jaurès	20
HERSIN-COUPIGNY	28/12/2022	21 Rue Victor Hugo	583
BILLY-BERCLAU	30/12/2022	202 Rue du Général de Gaulle	328

Liste des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
ANNEQUIN	11/05/22	-	69
ANNEQUIN	12/09/22	5 Rue Traversaine	122
ANNEQUIN	05/01/22	72 ET 74 Rue Roger Salengro	9
ANNEQUIN	08/03/22	5 Route Nationale 41	150
ANNEQUIN	13/05/22	6 Rue des Jonquilles	5
ANNEQUIN	10/06/22	74 RUE DE L EGLISE	18
BEUVRY	05/07/22	75 Route Nationale	9
BEUVRY	14/11/22	900 Rue Aristide Briand	0
BEUVRY	25/03/22	1 Rue d'Or	1
BEUVRY	21/04/22	1 Route de Lens	25
BEUVRY	02/12/22	19 Rue François Galvaire	2
BEUVRY	12/09/22	235 Rue Raoul Briquet	173
BEUVRY	13/07/22	Rue Pasteur	6
BEUVRY	08/04/22	Rue d'Or	30
BEUVRY	07/01/22	66 Chemin du Halage	0
BEUVRY	08/03/22	0	794
BEUVRY	23/03/22	2bis Rue Mozart	649
BILLY-BERCLAU	07/03/22	0	311
BILLY-BERCLAU	24/05/22	38 Rue du 8 Mai	3
BILLY-BERCLAU	10/06/22	23 Rue du 8 Mai	200
BILLY-BERCLAU	01/07/22	32 Rue Louis Pasteur	0
BILLY-BERCLAU	29/07/22	32 Rue Louis Pasteur	0
BILLY-BERCLAU	29/07/22	16 rue jules verne	0
BILLY-BERCLAU	05/05/22	angle rue Joliot et Noeuveucourt	4
BILLY-BERCLAU	30/11/22	32 Rue Louis Pasteur	1

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
BILLY-BERCLAU	09/11/22	29 Rue du 8 Mai	5
CAMBRIN	11/10/22	22 Boulevard Louis Lesage	7
CAMBRIN	05/10/22	Réseau communal	15
CAMBRIN	18/02/22	2 Rue de Noyelles	1
DOUVRIN	09/11/22	8bis Rue Leonce Cuvillier	300
DOUVRIN	23/05/22	5 Cite Camus	5
DOUVRIN	08/06/22	5 Cite Camus	3
DOUVRIN	26/09/22	14 Rue Leonce Cuvillier	40
DOUVRIN	29/07/22	16 Rue Pasteur	2
DOUVRIN	29/07/22	38 Rue Jean Jaurès	1
DOUVRIN	28/07/22	1a Rue Leonce Cuvillier	434
DOUVRIN	29/09/22	11 Rue des Martyrs	2252
DOUVRIN	10/10/22	Angle Rue des Martyrs / Rue Voltaire	7
DOUVRIN	12/04/22	21 Rue des Amalets	12
DOUVRIN	13/04/22	21 Rue des Amalets	75
DOUVRIN	02/02/22	56 Rue Jean Jaurès	9
DOUVRIN	21/03/22	2 Rue Voltaire	285
HAISNES	16/06/22	14 Rue Alexandre Dumas	0
HAISNES	23/08/22	9 Rue Jacques Brel	2
HAISNES	24/10/22	19 Rue du Marais	1
HAISNES	25/05/22	66 Impasse Route de Lens	12
HERSIN-COUPIGNY	19/12/22	Réseau communal	10
HERSIN-COUPIGNY	06/07/22	10 Rue Arthur Lamendin	2
HERSIN-COUPIGNY	11/05/22	38 Rue de Madrid	48
HERSIN-COUPIGNY	11/05/22	2 Rue Emile Tirtaine	122
LABOURSE	30/06/22	Route de Lens	2
LABOURSE	08/02/22	16 Rue Achille Larue	18
LORGIES	05/01/22	75 Rue des Berceaux	7
NOEUX-LES-MINES	07/04/22	85 Rue du Général Leclerc	12
NOEUX-LES-MINES	24/06/22	RUE MAISTRE	0
NOEUX-LES-MINES	26/08/22	41 Rue du Marechal Pelissier	10
NOEUX-LES-MINES	06/10/22	26 28 et 30 Rue Nationale	50
NOEUX-LES-MINES	19/12/22	45 Rue du Marechal Pelissier	7
NOEUX-LES-MINES	01/06/22	17 Rue Victor Hugo	4
NOEUX-LES-MINES	07/04/22	5 Rue Francisco Ferrer	5
NOEUX-LES-MINES	01/03/22	54 bis Rue Béharelle	10
SAILLY-LABOURSE	20/10/22	Rue d'Annequin / Rue Nationale	1
VERQUIGNEUL	09/08/22	Rue du Pont	8
VERQUIN	25/08/22	31 Rue Constant Martin	10
VERQUIN	02/02/22	71 Place Salengro	4
VERQUIN	01/07/22	1 Rue Constant Martin	10
VIOLAINES	08/03/22	Réseau communal	12
VIOLAINES	25/05/22	3 Rue Nicolas Poussin	5

Synthèse de l'hydrocurage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
ANNEQUIN	Curage EU	1	250
ANNEQUIN	Débouchage Hydro EU	1	0
ANNEQUIN	Débouchage Rior EU	5	0
ANNEQUIN	Débouchage Rior UN	1	0
AUCHY-LES-MINES	Curage EU	2	15
AUCHY-LES-MINES	Débouchage Hydro EU	1	5
AUCHY-LES-MINES	Débouchage Rior EP	2	0
AUCHY-LES-MINES	Débouchage Rior EU	16	0
AUCHY-LES-MINES	Débouchage Rior UN	2	0
BEUVRY	Curage EU	9	175
BEUVRY	Débouchage Hydro EU	4	40
BEUVRY	Débouchage Rior Branchement	1	0
BEUVRY	Débouchage Rior EP	11	0
BEUVRY	Débouchage Rior EU	18	0
BEUVRY	Débouchage Rior UN	11	0
BILLY-BERCLAU	Curage EU	3	75
BILLY-BERCLAU	Débouchage Hydro EU	2	5
BILLY-BERCLAU	Débouchage Hydro UN	1	20
BILLY-BERCLAU	Débouchage Rior Branchement	1	0
BILLY-BERCLAU	Débouchage Rior EP	6	0
BILLY-BERCLAU	Débouchage Rior EU	15	0
BILLY-BERCLAU	Débouchage Rior UN	2	0
CAMBRIN	Curage EU	1	20
CAMBRIN	Débouchage Hydro EU	1	0
CAMBRIN	Débouchage Rior EP	1	0
CAMBRIN	Débouchage Rior EU	1	0
CAMBRIN	Débouchage Rior UN	1	0
CUINCHY	Curage EU	1	38
CUINCHY	Débouchage Hydro EU	1	25
CUINCHY	Débouchage Rior Branchement	1	0
CUINCHY	Débouchage Rior EU	3	0
CUINCHY	Débouchage Rior UN	1	0
DOUVRIN	Curage EU	2	50
DOUVRIN	Débouchage Hydro EU	2	75
DOUVRIN	Débouchage Rior EP	2	0
DOUVRIN	Débouchage Rior EU	10	0
DOUVRIN	Débouchage Rior UN	4	0
FESTUBERT	Débouchage Hydro UN	1	10
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	Débouchage Hydro EP	1	0
HAISNES	Curage EU	2	20
HAISNES	Débouchage Rior Branchement	1	0
HAISNES	Débouchage Rior EP	1	0
HAISNES	Débouchage Rior EU	12	0
HAISNES	Débouchage Rior UN	5	0
HERSIN-COUPIGNY	Curage EU	5	71
HERSIN-COUPIGNY	Débouchage Hydro EP	3	115
HERSIN-COUPIGNY	Débouchage Hydro EU	7	221
HERSIN-COUPIGNY	Débouchage Rior EP	1	0
HERSIN-COUPIGNY	Débouchage Rior EU	17	0
HERSIN-COUPIGNY	Débouchage Rior UN	6	0
LA COUTURE	Débouchage Rior EP	1	0

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
LABOURSE	Curage EU	1	15
LABOURSE	Débouchage Hydro EP	2	215
LABOURSE	Débouchage Hydro EU	1	0
LABOURSE	Débouchage Rior EP	1	0
LABOURSE	Débouchage Rior EU	11	0
LABOURSE	Débouchage Rior UN	1	0
LORGIES	Curage EU	1	10
LORGIES	Débouchage Hydro EU	1	5
LORGIES	Débouchage Rior EP	1	0
LORGIES	Débouchage Rior EU	2	0
NEUVE-CHAPELLE	Débouchage Rior EU	2	0
NOEUX-LES-MINES	Curage EU	8	511
NOEUX-LES-MINES	Débouchage Hydro EP	2	150
NOEUX-LES-MINES	Débouchage Hydro EU	8	70
NOEUX-LES-MINES	Débouchage Rior EP	7	0
NOEUX-LES-MINES	Débouchage Rior EU	36	0
NOEUX-LES-MINES	Débouchage Rior UN	14	0
NOYELLES-LES-VERMELLES	Curage EU	4	0
NOYELLES-LES-VERMELLES	Débouchage Hydro UN	1	30
NOYELLES-LES-VERMELLES	Débouchage Rior EU	2	0
NOYELLES-LES-VERMELLES	Débouchage Rior UN	2	0
RICHEBOURG	Curage EU	2	30
RICHEBOURG	Débouchage Rior EP	1	0
RICHEBOURG	Débouchage Rior EU	8	0
SAILLY-LABOURSE	Curage EU	5	35
SAILLY-LABOURSE	Débouchage Hydro EU	1	20
SAILLY-LABOURSE	Débouchage Rior EP	1	0
SAILLY-LABOURSE	Débouchage Rior EU	4	0
SAILLY-LABOURSE	Débouchage Rior UN	3	0
VERMELLES	Curage EU	2	30
VERMELLES	Débouchage Hydro EP	1	20
VERMELLES	Débouchage Hydro EU	3	26
VERMELLES	Débouchage Hydro UN	1	5
VERMELLES	Débouchage Rior EP	5	0
VERMELLES	Débouchage Rior EU	13	0
VERMELLES	Débouchage Rior UN	4	0
VERQUIGNEUL	Débouchage Hydro UN	2	30
VERQUIGNEUL	Débouchage Rior EP	2	0
VERQUIGNEUL	Débouchage Rior EU	8	0
VERQUIGNEUL	Débouchage Rior UN	4	0
VERQUIN	Curage EU	2	20
VERQUIN	Débouchage Rior EP	5	0
VERQUIN	Débouchage Rior EU	5	0
VERQUIN	Débouchage Rior UN	3	0
VIEILLE-CHAPELLE	Débouchage Rior EU	1	0
VIOLAINES	Curage EU	6	203
VIOLAINES	Débouchage Hydro EU	3	96
VIOLAINES	Débouchage Rior Branchement	1	0
VIOLAINES	Débouchage Rior EP	3	0
VIOLAINES	Débouchage Rior EU	12	0
VIOLAINES	Débouchage Rior UN	7	0
Total		**436**	**2751**

Détail de l'hydrocurage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
ANNEQUIN	12/08/2022	16 Rue Fontaine
ANNEQUIN	21/01/2022	581 Route Nationale 41
AUCHY-LES-MINES	03/02/2022	29 Rue de la Planquette
AUCHY-LES-MINES	12/04/2022	16 Rue Jules Guesde
AUCHY-LES-MINES	19/07/2022	22 Rue Emile Basly
BEUVRY	06/07/2022	26 Rue Jules Verne
BEUVRY	08/04/2022	14 Rue Francois Rabelais
BEUVRY	08/04/2022	279 Rue Jacques Morat
BEUVRY	08/12/2022	15 Rue Jules Weppe
BEUVRY	09/02/2022	159 Rue de la Chapelle Quinty
BEUVRY	09/09/2022	631 Rue du Général Leclerc
BEUVRY	14/09/2022	31bis Rue des Bruyères
BEUVRY	15/09/2022	24 Rue Pasteur
BEUVRY	16/02/2022	341 Rue de la Chapelle Quinty
BEUVRY	17/01/2022	Réseau communal
BEUVRY	21/02/2022	1 Rue d'Or
BEUVRY	21/06/2022	14bis Impasse du Moulin à Eau
BEUVRY	25/01/2022	403 Rue Henri Lefebvre
BILLY-BERCLAU	02/05/2022	53 Rue du 11 Novembre
BILLY-BERCLAU	03/08/2022	66 Rue Maurice Ravel
BILLY-BERCLAU	06/04/2022	36 Rue du 11 Novembre
BILLY-BERCLAU	20/09/2022	27 Rue du 8 Mai
BILLY-BERCLAU	22/03/2022	18 Rue Paul Langevin
BILLY-BERCLAU	22/09/2022	166ter Rue du Général de Gaulle
CAMBRIN	19/12/2022	Réseau communal
CAMBRIN	24/02/2022	5000f Rue de Noyelles
CUINCHY	03/06/2022	5 Rue Jules Ferry
CUINCHY	11/01/2022	Réseau communal
DOUVRIN	11/01/2022	22 Rue du Quevallon
DOUVRIN	14/03/2022	60 Rue des Guérous
DOUVRIN	20/08/2022	Réseau communal
DOUVRIN	21/03/2022	16 Rue Pierre Mauroy
FESTUBERT	26/04/2022	Réseau communal
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	09/02/2022	Rue du Calvaire
HAISNES	13/04/2022	5 Rue Raymond Devos
HAISNES	27/01/2022	133 Rue Roger Salengro
HERSIN-COUPIGNY	03/02/2022	5 Rue Emile Zola
HERSIN-COUPIGNY	04/05/2022	43 Rue Alexandre Dhesse
HERSIN-COUPIGNY	11/02/2022	11 Rue de la Fosse 13
HERSIN-COUPIGNY	12/01/2022	1 Rue de Pétrograd
HERSIN-COUPIGNY	17/03/2022	Réseau communal
HERSIN-COUPIGNY	20/01/2022	Réseau communal

HERSIN-COUPIGNY	20/01/2022	Réseau communal
HERSIN-COUPIGNY	20/05/2022	24 Rue de Vicq
HERSIN-COUPIGNY	20/05/2022	61 Rue Alexandre Dhesse
HERSIN-COUPIGNY	25/01/2022	44 Boulevard du General Castelnau
HERSIN-COUPIGNY	26/01/2022	16 Rue Emile Basly
HERSIN-COUPIGNY	26/01/2022	4 Allee des Aubepines
HERSIN-COUPIGNY	27/01/2022	7 Rue Verte
HERSIN-COUPIGNY	30/12/2022	5 Place des Oiseaux
HERSIN-COUPIGNY	31/05/2022	7 Rue Arthur Lamendin
LABOURSE	01/09/2022	32 Rue Achille Larue
LABOURSE	12/08/2022	53 Rue Achille Larue
LABOURSE	18/08/2022	101 Résidence Jean-Marie d'Arras
LABOURSE	26/01/2022	7 Rue Achille Larue
LORGIES	03/05/2022	23 Rue des Chenes
LORGIES	21/01/2022	40 Rue des Berceaux
NOEUX-LES-MINES	01/06/2022	17 Rue Victor Hugo
NOEUX-LES-MINES	07/02/2022	6 Rue Francisco Ferrer
NOEUX-LES-MINES	07/11/2022	15 Rue Francisco Ferrer
NOEUX-LES-MINES	08/02/2022	8 rue de Vermelles
NOEUX-LES-MINES	10/02/2022	Réseau cmmunal
NOEUX-LES-MINES	11/05/2022	3 Rue des Normands
NOEUX-LES-MINES	12/04/2022	Réseau cmmunal
NOEUX-LES-MINES	16/07/2022	14 Rue Cassin
NOEUX-LES-MINES	18/03/2022	33 Rue du Sénégal
NOEUX-LES-MINES	20/12/2022	50 Rue Jean Moulin
NOEUX-LES-MINES	21/02/2022	Réseau cmmunal
NOEUX-LES-MINES	21/02/2022	20 Rue de l'Égalité
NOEUX-LES-MINES	22/03/2022	87 Rue du Général Leclerc
NOEUX-LES-MINES	23/03/2022	88 Rue de l'Égalité
NOEUX-LES-MINES	24/03/2022	1 Rue de Barlin
NOEUX-LES-MINES	24/03/2022	34 Rue de l'Égalité
NOEUX-LES-MINES	24/03/2022	54bis Rue Béharelle
NOEUX-LES-MINES	25/03/2022	54 Rue Béharelle
NOYELLES-LES-VERMELLES	17/01/2022	273 Avenue de la Paix
NOYELLES-LES-VERMELLES	22/12/2022	215bis Avenue de la Paix
NOYELLES-LES-VERMELLES	22/12/2022	225 Avenue de la Paix
NOYELLES-LES-VERMELLES	27/01/2022	511 Avenue de la Paix
NOYELLES-LES-VERMELLES	27/01/2022	53 Avenue de la Paix
RICHEBOURG	02/05/2022	42 Rue du Quai
RICHEBOURG	18/08/2022	26 Ruelle de la Croix Barbet
SAILLY-LABOURSE	01/03/2022	1a Route Nationale
SAILLY-LABOURSE	06/02/2022	Réseau cmmunal
SAILLY-LABOURSE	19/05/2022	19 Route Nationale
SAILLY-LABOURSE	20/07/2022	12 Rue du Chateau
SAILLY-LABOURSE	20/10/2022	Réseau cmmunal

SAILLY-LABOURSE	21/03/2022	Réseau communal
VERMELLES	03/03/2022	2 Place de la République
VERMELLES	03/10/2022	65 Rue Arthur Lamendin
VERMELLES	05/07/2022	43 Rue Jules Guesde
VERMELLES	14/01/2022	Réseau communal
VERMELLES	16/02/2022	12 Rue de Benanou
VERMELLES	26/07/2022	36 Rue Montpellier
VERMELLES	29/04/2022	20 les clos du douchet
VERQUIGNEUL	07/02/2022	Réseau communal
VERQUIGNEUL	19/08/2022	Rue des Soupirs
VERQUIN	23/06/2022	67 Rue Jean Jaures
VERQUIN	28/02/2022	Réseau cmmunal
VIOLAINES	06/04/2022	12 Rue Paul Gauguin
VIOLAINES	06/04/2022	37 Rue des Pins
VIOLAINES	08/03/2022	Réseau communal
VIOLAINES	09/09/2022	23 Rue de la Grand'Place
VIOLAINES	10/06/2022	Réseau communal
VIOLAINES	12/05/2022	28 Rue du Train de Loos
VIOLAINES	15/09/2022	21 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	23/07/2022	6 Rue Pierre Lecoeuche
VIOLAINES	30/12/2022	1 Rue des Chênes

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
ANNEQUIN	10
AUCHY-LES-MINES	17
BEUVRY	81
BILLY-BERCLAU	33
CAMBRIN	4
CUINCHY	10
DOUVRIN	15
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	6
HAISNES	20
HERSIN-COUPIGNY	8
LA COUTURE	4
LABOURSE	29
LORGIES	6
NEUVE-CHAPELLE	3
NOEUX-LES-MINES	25
NOYELLES-LES-VERMELLES	13
RICHEBOURG	33
SAILLY-LABOURSE	10
VERMELLES	14
VERQUIGNEUL	7
VERQUIN	6
VIEILLE-CHAPELLE	1
VIOLAINES	22

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
ANNEQUIN	07/02/22	ANNEQUIN PR Traversaine
ANNEQUIN	07/02/22	ANNEQUIN PR1 Sénéchal
ANNEQUIN	07/02/22	ANNEQUIN PR2 Sénéchal
ANNEQUIN	12/08/22	ANNEQUIN PR Traversaine
ANNEQUIN	17/02/22	ANNEQUIN PR Traversaine
ANNEQUIN	17/06/22	ANNEQUIN PR1 Sénéchal
ANNEQUIN	21/02/22	ANNEQUIN PR Traversaine
ANNEQUIN	23/06/22	ANNEQUIN PR1 Sénéchal
ANNEQUIN	23/09/22	ANNEQUIN PR1 Sénéchal
ANNEQUIN	23/09/22	ANNEQUIN PR2 Sénéchal
AUCHY-LES-MINES	15/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos
AUCHY-LES-MINES	15/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Portes des Flandres (RD941)
AUCHY-LES-MINES	15/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard
AUCHY-LES-MINES	15/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Grenier face école A. Franck
AUCHY-LES-MINES	15/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial rue Rostand
AUCHY-LES-MINES	15/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Portes des Flandres (Kippling)
AUCHY-LES-MINES	22/02/22	AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos
AUCHY-LES-MINES	22/02/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard
AUCHY-LES-MINES	23/03/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Portes des Flandres (RD941)
AUCHY-LES-MINES	23/03/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Grenier face école A. Franck
AUCHY-LES-MINES	23/03/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial rue Rostand
AUCHY-LES-MINES	23/03/22	AUCHY-LES-MINES PR Portes des Flandres (Kippling)
AUCHY-LES-MINES	26/01/22	AUCHY-LES-MINES STEP
AUCHY-LES-MINES	27/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos
AUCHY-LES-MINES	27/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Portes des Flandres (RD941)
AUCHY-LES-MINES	27/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard
AUCHY-LES-MINES	27/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Grenier face école A. Franck
BEUVRY	01/03/22	BEUVRY PR Rue de Bellanville
BEUVRY	01/03/22	BEUVRY PR rue Jules Guesde
BEUVRY	01/03/22	BEUVRY PR1 9 Rue du Courant
BEUVRY	01/03/22	BEUVRY PR1 Pluvial 10 Rue du Courant
BEUVRY	01/03/22	BEUVRY PR2 Pluvial Rue du Courant
BEUVRY	01/03/22	BEUVRY PR2 Rue du Courant
BEUVRY	01/09/22	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal
BEUVRY	01/12/22	BEUVRY PR Rue Jules Bailleul
BEUVRY	02/03/22	BEUVRY PR Lot. Clos l'Hermine rue des Oies Cendrées
BEUVRY	02/03/22	BEUVRY PR Rue de la Chapelle Quinty
BEUVRY	02/03/22	BEUVRY PR Rue Victor Duteriez
BEUVRY	02/03/22	BEUVRY PR1 10 Rue Arthur Lamendin
BEUVRY	02/03/22	BEUVRY PR1 61 Rue Aristide Briand
BEUVRY	02/03/22	BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand
BEUVRY	02/03/22	BEUVRY PR2 Rue Arthur Lamendin
BEUVRY	02/06/22	BEUVRY PR Rue Noé 4 Rue Merlot
BEUVRY	02/09/22	BEUVRY PR Bruyéres rue Guerrard
BEUVRY	04/05/22	BEUVRY PR rue Jules Guesde
BEUVRY	05/07/22	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles
BEUVRY	06/07/22	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA
BEUVRY	06/12/22	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly
BEUVRY	06/12/22	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert

Commune	Date	Adresse
BEUVRY	07/06/22	BEUVRY PR 840 Rue Basse
BEUVRY	08/12/22	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert
BEUVRY	10/09/22	BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand
BEUVRY	12/08/22	BEUVRY PR2 Gore Rue de Festubert
BEUVRY	12/09/22	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine
BEUVRY	12/09/22	BEUVRY PR Rue de la Chapelle Quinty
BEUVRY	14/02/22	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert
BEUVRY	15/08/22	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal
BEUVRY	16/06/22	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles
BEUVRY	16/06/22	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine
BEUVRY	16/06/22	BEUVRY PR 496 Rue des Eplaines
BEUVRY	16/06/22	BEUVRY PR 840 Rue Basse
BEUVRY	16/06/22	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal
BEUVRY	17/06/22	BEUVRY PR Bruyéres rue Guerrard
BEUVRY	17/06/22	BEUVRY PR Lot. Clos l'Hermine rue des Oies Cendrées
BEUVRY	17/06/22	BEUVRY PR Rue de la Chapelle Quinty
BEUVRY	17/06/22	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert
BEUVRY	17/06/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	17/06/22	BEUVRY PR1 Pluvial 10 Rue du Courant
BEUVRY	17/06/22	BEUVRY PR2 Pluvial Rue du Courant
BEUVRY	17/11/22	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal
BEUVRY	18/08/22	BEUVRY PR2 Gore Rue de Festubert
BEUVRY	19/08/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	19/09/22	BEUVRY PR2 Gore Rue de Festubert
BEUVRY	19/10/22	BEUVRY PR Bruyéres rue Guerrard
BEUVRY	20/06/22	BEUVRY PR rue Jules Guesde
BEUVRY	21/07/22	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly
BEUVRY	21/07/22	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly
BEUVRY	22/02/22	BEUVRY PR Impasse Gallot
BEUVRY	22/08/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	22/09/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	23/09/22	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA
BEUVRY	24/01/22	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles
BEUVRY	24/03/22	BEUVRY PR 496 Rue des Eplaines
BEUVRY	24/03/22	BEUVRY PR 840 Rue Basse
BEUVRY	24/03/22	BEUVRY PR Bruyéres rue Guerrard
BEUVRY	24/03/22	BEUVRY PR Pluvial 2 Rue Clémenceau
BEUVRY	24/06/22	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert
BEUVRY	24/08/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	25/03/22	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles
BEUVRY	25/04/22	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine
BEUVRY	25/04/22	BEUVRY PR Rue de Bellanville
BEUVRY	26/08/22	BEUVRY PR Bruyéres rue Guerrard
BEUVRY	26/08/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	27/06/22	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles
BEUVRY	27/09/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	28/01/22	BEUVRY PR 840 Rue Basse
BEUVRY	28/02/22	BEUVRY PR Gore 205 Rue de la Prévote
BEUVRY	28/02/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	28/02/22	BEUVRY PR2 Gore Rue de Festubert
BEUVRY	28/02/22	BEUVRY PR3 Gore Rue de Festubert
BEUVRY	28/03/22	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal

Commune	Date	Adresse
BEUVRY	28/03/22	BEUVRY PR Rue Jules Bailleul
BEUVRY	28/03/22	BEUVRY PR Rue Melot
BEUVRY	28/03/22	BEUVRY PR Rue Noé 4 Rue Merlot
BEUVRY	28/03/22	BEUVRY PR ZAC du Moulin
BEUVRY	29/08/22	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles
BEUVRY	29/08/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	31/08/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BILLY-BERCLAU	02/09/22	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros
BILLY-BERCLAU	03/11/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau
BILLY-BERCLAU	05/12/22	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy
BILLY-BERCLAU	05/12/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry
BILLY-BERCLAU	05/12/22	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP
BILLY-BERCLAU	06/04/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau
BILLY-BERCLAU	14/06/22	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros
BILLY-BERCLAU	14/06/22	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy
BILLY-BERCLAU	14/06/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry
BILLY-BERCLAU	14/06/22	BILLY-BERCLAU PR2 Sembat
BILLY-BERCLAU	14/09/22	BILLY-BERCLAU PR 69 Rue du 11 Novembre
BILLY-BERCLAU	14/09/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau
BILLY-BERCLAU	15/09/22	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy
BILLY-BERCLAU	15/09/22	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Rue du Bois
BILLY-BERCLAU	15/09/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry
BILLY-BERCLAU	15/09/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau
BILLY-BERCLAU	15/09/22	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP
BILLY-BERCLAU	15/09/22	BILLY-BERCLAU PR2 Sembat
BILLY-BERCLAU	15/11/22	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP
BILLY-BERCLAU	16/08/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry
BILLY-BERCLAU	21/06/22	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle
BILLY-BERCLAU	21/06/22	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros
BILLY-BERCLAU	21/06/22	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy
BILLY-BERCLAU	21/06/22	BILLY-BERCLAU PR 42 Rue du 8 mai
BILLY-BERCLAU	21/10/22	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros
BILLY-BERCLAU	22/06/22	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Sembat Rue Guesde
BILLY-BERCLAU	22/06/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry
BILLY-BERCLAU	22/06/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau
BILLY-BERCLAU	22/06/22	BILLY-BERCLAU PR2 Sembat
BILLY-BERCLAU	22/12/22	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP
BILLY-BERCLAU	23/06/22	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP
BILLY-BERCLAU	26/05/22	BILLY-BERCLAU PR2 Sembat
BILLY-BERCLAU	31/03/22	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy
CAMBRIN	09/02/22	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois
CAMBRIN	09/02/22	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Route Nationale
CAMBRIN	09/02/22	CAMBRIN PR Pluvial Rue du Marais
CAMBRIN	28/07/22	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois
CUINCHY	02/05/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Rousseau
CUINCHY	07/02/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Clément
CUINCHY	07/02/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard
CUINCHY	07/02/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva
CUINCHY	08/02/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Eglise
CUINCHY	08/02/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Salengro
CUINCHY	08/02/22	CUINCHY PR Lotissement Cabidou
CUINCHY	25/05/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Clément

Commune	Date	Adresse
CUINCHY	25/05/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Clément
CUINCHY	28/10/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva
DOUVRIN	02/09/22	DOUVRIN PR Cité La Carole
DOUVRIN	09/03/22	DOUVRIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu
DOUVRIN	12/04/22	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai
DOUVRIN	12/04/22	DOUVRIN PR Rue du Marais Cité Camus
DOUVRIN	12/09/22	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai
DOUVRIN	14/08/22	DOUVRIN PR Cité La Carole
DOUVRIN	16/08/22	DOUVRIN PR Cité La Carole
DOUVRIN	20/06/22	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai
DOUVRIN	22/08/22	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai
DOUVRIN	23/06/22	DOUVRIN PR Cité La Carole
DOUVRIN	26/07/22	DOUVRIN PR Cité La Carole
DOUVRIN	26/08/22	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai
DOUVRIN	28/08/22	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai
DOUVRIN	30/05/22	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai
DOUVRIN	31/08/22	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	02/11/22	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	08/11/22	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	16/11/22	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	16/12/22	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	26/10/22	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	29/11/22	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles
HAISNES	03/02/22	HAISNES PR Cité des Capucines
HAISNES	09/05/22	HAISNES PR Nexity Chemin du Blocus Melezes
HAISNES	10/02/22	HAISNES PR Nexity Chemin du Blocus Melezes
HAISNES	11/05/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	12/07/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	12/07/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	16/06/22	HAISNES PR Cité des Capucines
HAISNES	16/06/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	16/06/22	HAISNES PR Nexity Chemin du Blocus Melezes
HAISNES	20/06/22	HAISNES PR Cité des Capucines
HAISNES	21/07/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	23/06/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	25/02/22	HAISNES PR Cité des Jardins Chemin Ballot
HAISNES	25/02/22	HAISNES PR Rue des Peupliers
HAISNES	25/02/22	HAISNES PR1 25 Impasse route de Béthune (médecine)
HAISNES	25/02/22	HAISNES PR2 67 Impasse route de Béthune (canal)
HAISNES	25/07/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	25/10/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	27/10/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	28/01/22	HAISNES PR Rue des Peupliers
HERSIN-COUPIGNY	14/01/22	HERSIN-COUPIGNY PR Bréguet
HERSIN-COUPIGNY	14/01/22	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont
HERSIN-COUPIGNY	18/07/22	HERSIN-COUPIGNY PR Basly
HERSIN-COUPIGNY	18/07/22	HERSIN-COUPIGNY PR Bréguet
HERSIN-COUPIGNY	18/07/22	HERSIN-COUPIGNY PR Jules Guesde
HERSIN-COUPIGNY	19/07/22	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont
HERSIN-COUPIGNY	29/08/22	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont
HERSIN-COUPIGNY	30/11/22	HERSIN-COUPIGNY PR Basly
LA COUTURE	11/10/22	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°1 face HEPAD

Commune	Date	Adresse
LA COUTURE	15/03/22	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret
LA COUTURE	25/03/22	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°1 face HEPAD
LA COUTURE	25/03/22	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret
LABOURSE	02/05/22	LABOURSE PR2 Rue Octave Presse
LABOURSE	02/12/22	LABOURSE PR Rue Desuert Ampère
LABOURSE	05/05/22	LABOURSE PR Clos du Fief
LABOURSE	06/05/22	LABOURSE PR Darras
LABOURSE	06/05/22	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie
LABOURSE	06/05/22	LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet
LABOURSE	06/05/22	LABOURSE PR Rue Achille Larue
LABOURSE	06/05/22	LABOURSE PR Rue Desuert Ampère
LABOURSE	06/07/22	LABOURSE PR2 Rue Octave Presse
LABOURSE	07/07/22	LABOURSE PR Rue Peucelle
LABOURSE	07/07/22	LABOURSE PR1 Rue Octave Presse
LABOURSE	08/11/22	LABOURSE PR1 Rue Octave Presse
LABOURSE	12/04/22	LABOURSE PR Cité Mangin
LABOURSE	12/04/22	LABOURSE PR Darras
LABOURSE	12/04/22	LABOURSE PR Domaine du Chateau
LABOURSE	12/04/22	LABOURSE PR Rue du Stade
LABOURSE	12/04/22	LABOURSE PR Rue Lefebvre
LABOURSE	12/04/22	LABOURSE PR Rue Peucelle
LABOURSE	12/04/22	LABOURSE PR1 Rue Octave Presse
LABOURSE	15/08/22	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie
LABOURSE	17/05/22	LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet
LABOURSE	23/05/22	LABOURSE PR Impasse du Stade
LABOURSE	23/05/22	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie
LABOURSE	23/05/22	LABOURSE PR Rue Achille Larue
LABOURSE	24/05/22	LABOURSE PR Impasse du Stade
LABOURSE	26/09/22	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie
LABOURSE	30/03/22	LABOURSE PR Rue Jules Ferry
LABOURSE	30/03/22	LABOURSE PR Rue Jules Guesde
LABOURSE	31/08/22	LABOURSE PR Domaine du Chateau
LORGIES	02/09/22	LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz
LORGIES	02/09/22	LORGIES PR 87 rue du Beau Rietz
LORGIES	02/09/22	LORGIES PR Bois du Biez Rue des Chênes
LORGIES	02/09/22	LORGIES PR le Frenelet Rue de l'Eglise
LORGIES	05/09/22	LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz
LORGIES	06/09/22	LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz
NEUVE-CHAPELLE	15/09/22	NEUVE-CHAPELLE PR Pluvial rue des Tulipes
NEUVE-CHAPELLE	15/09/22	NEUVE-CHAPELLE PR rue du Bois le Clos Saint Jean
NEUVE-CHAPELLE	15/09/22	NEUVE-CHAPELLE PR Ruelle de la Vieille Bombe
NOEUX-LES-MINES	01/06/22	NOEUX-LES-MINES STEP
NOEUX-LES-MINES	03/05/22	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée
NOEUX-LES-MINES	05/05/22	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
NOEUX-LES-MINES	06/10/22	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
NOEUX-LES-MINES	07/07/22	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré
NOEUX-LES-MINES	10/01/22	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
NOEUX-LES-MINES	10/01/22	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée
NOEUX-LES-MINES	10/01/22	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré
NOEUX-LES-MINES	10/01/22	NOEUX-LES-MINES PR Rue Léon Blum
NOEUX-LES-MINES	10/01/22	NOEUX-LES-MINES PR Rue Salengro
NOEUX-LES-MINES	10/03/22	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée

Commune	Date	Adresse
NOEUX-LES-MINES	12/01/22	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
NOEUX-LES-MINES	13/07/22	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
NOEUX-LES-MINES	13/07/22	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
NOEUX-LES-MINES	14/01/22	NOEUX-LES-MINES PR 1 Rue Chopin
NOEUX-LES-MINES	14/01/22	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée
NOEUX-LES-MINES	15/07/22	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée
NOEUX-LES-MINES	15/07/22	NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26
NOEUX-LES-MINES	15/07/22	NOEUX-LES-MINES PR Rue Léon Blum
NOEUX-LES-MINES	17/08/22	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré
NOEUX-LES-MINES	20/09/22	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée
NOEUX-LES-MINES	24/01/22	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
NOEUX-LES-MINES	25/07/22	NOEUX-LES-MINES PR 1 Rue Chopin
NOEUX-LES-MINES	30/08/22	NOEUX-LES-MINES PR 1 Rue Chopin
NOEUX-LES-MINES	30/08/22	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré
NOYELLES-LES-VERMELLES	03/01/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry
NOYELLES-LES-VERMELLES	04/05/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Rue du Marais Chapelle
NOYELLES-LES-VERMELLES	06/05/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix
NOYELLES-LES-VERMELLES	06/05/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry
NOYELLES-LES-VERMELLES	06/05/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO
NOYELLES-LES-VERMELLES	06/05/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat
NOYELLES-LES-VERMELLES	09/09/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO
NOYELLES-LES-VERMELLES	20/09/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix
NOYELLES-LES-VERMELLES	23/03/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO
NOYELLES-LES-VERMELLES	23/12/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix
NOYELLES-LES-VERMELLES	23/12/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Rue du Marais Chapelle
NOYELLES-LES-VERMELLES	23/12/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO
NOYELLES-LES-VERMELLES	28/04/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry
RICHEBOURG	13/04/22	RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles
RICHEBOURG	13/04/22	RICHEBOURG PR1 23 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	13/04/22	RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	13/04/22	RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle
RICHEBOURG	13/04/22	RICHEBOURG PR2 62 Rue Hennelle
RICHEBOURG	13/04/22	RICHEBOURG PR2 Rue Hennelle
RICHEBOURG	13/04/22	RICHEBOURG PR3 12 Rue Hennelle
RICHEBOURG	14/04/22	RICHEBOURG PR 14 Place de Gaulle
RICHEBOURG	14/04/22	RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle
RICHEBOURG	14/04/22	RICHEBOURG PR2 39 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	14/04/22	RICHEBOURG PR2 43 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	14/04/22	RICHEBOURG PR3 35 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	14/04/22	RICHEBOURG PR3 60 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	14/04/22	RICHEBOURG PR4 15 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	15/04/22	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué
RICHEBOURG	15/04/22	RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué
RICHEBOURG	15/04/22	RICHEBOURG PR 43 Rue du Quai
RICHEBOURG	15/04/22	RICHEBOURG PR 85 Rue du Moulin l'Avoué école
RICHEBOURG	17/06/22	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué
RICHEBOURG	19/04/22	RICHEBOURG PR 41 Rue du Bas Chemin
RICHEBOURG	19/04/22	RICHEBOURG PR 58 Rue des Berceaux
RICHEBOURG	21/01/22	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué
RICHEBOURG	21/09/22	RICHEBOURG PR2 39 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	21/09/22	RICHEBOURG PR3 60 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	21/12/22	RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles

Commune	Date	Adresse
RICHEBOURG	23/12/22	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué
RICHEBOURG	23/12/22	RICHEBOURG PR 14 Place de Gaulle
RICHEBOURG	23/12/22	RICHEBOURG PR 58 Rue des Berceaux
RICHEBOURG	27/10/22	RICHEBOURG PR1 23 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	27/10/22	RICHEBOURG PR2 43 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	27/10/22	RICHEBOURG PR3 35 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	27/10/22	RICHEBOURG PR4 15 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	29/04/22	Réseau communal de Richebourg - 6208010202
SAILLY-LABOURSE	04/07/22	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43
SAILLY-LABOURSE	06/05/22	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots
SAILLY-LABOURSE	06/05/22	SAILLY-LABOURSE PR1 RN 43
SAILLY-LABOURSE	06/05/22	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43
SAILLY-LABOURSE	09/05/22	SAILLY-LABOURSE PR Petit Sailly
SAILLY-LABOURSE	09/05/22	SAILLY-LABOURSE PR Rue du Chateau
SAILLY-LABOURSE	09/05/22	SAILLY-LABOURSE PR ZI Sailly
SAILLY-LABOURSE	23/05/22	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots
SAILLY-LABOURSE	23/09/22	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots
SAILLY-LABOURSE	30/06/22	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43
VERMELLES	02/05/22	VERMELLES PR Rue du Marais
VERMELLES	02/05/22	VERMELLES PR ZAC de la Liberté
VERMELLES	03/05/22	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
VERMELLES	04/08/22	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
VERMELLES	07/06/22	VERMELLES PR Rue de Glauchau
VERMELLES	12/01/22	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
VERMELLES	12/01/22	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
VERMELLES	20/09/22	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
VERMELLES	20/09/22	VERMELLES PR Rue de Glauchau
VERMELLES	23/03/22	VERMELLES PR ZAC de la Liberté
VERMELLES	29/11/22	VERMELLES PR Rue du Marais
VERMELLES	30/03/22	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
VERMELLES	30/03/22	VERMELLES PR Rue du Marais
VERMELLES	30/05/22	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
VERQUIGNEUL	01/05/22	VERQUIGNEUL PR Rue du Marais
VERQUIGNEUL	06/01/22	VERQUIGNEUL PR Rue du Marais
VERQUIGNEUL	07/04/22	VERQUIGNEUL PR Liévin Route Nationale
VERQUIGNEUL	11/04/22	VERQUIGNEUL PR Rue du Marais
VERQUIGNEUL	13/04/22	VERQUIGNEUL PR Parc d'activité Futura 2
VERQUIGNEUL	13/04/22	VERQUIGNEUL PR1 Pluvial Parc d'activité Futura 2
VERQUIGNEUL	13/04/22	VERQUIGNEUL PR2 Pluvial Parc d'activité Futura 2
VERQUIN	04/01/22	VERQUIN PR 1 Rue Francois Calonne
VERQUIN	13/04/22	VERQUIN PR 1 Rue Francois Calonne
VERQUIN	13/04/22	VERQUIN PR Pluvial ZAC Beau Pré
VERQUIN	13/04/22	VERQUIN PR Rond Point du Mont sans pareil
VERQUIN	13/04/22	VERQUIN PR Rue Cocteau carreau de l'église
VERQUIN	13/04/22	VERQUIN PR ZAC Beau Pré
VIEILLE-CHAPELLE	18/11/22	VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy
VIOLAINES	08/11/22	VIOLAINES STEP
VIOLAINES	09/09/22	VIOLAINES PR Rue de l'étang
VIOLAINES	13/01/22	VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochiette
VIOLAINES	13/01/22	VIOLAINES PR 8 Rue de la Cochiette
VIOLAINES	13/09/22	VIOLAINES PR 26 Rue du Marais
VIOLAINES	14/04/22	VIOLAINES PR 2 Rue de la Planquette

Commune	Date	Adresse
VIOLAINES	14/04/22	VIOLAINES PR 26 Rue du Marais
VIOLAINES	14/04/22	VIOLAINES PR 28 Rue du Marais
VIOLAINES	14/04/22	VIOLAINES PR 30 Rue du Marais
VIOLAINES	14/04/22	VIOLAINES PR 59 Rue du Marais
VIOLAINES	14/04/22	VIOLAINES PR Rue du Marais
VIOLAINES	15/03/22	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	15/04/22	VIOLAINES PR Rue de l'Abbé Pachurka
VIOLAINES	19/04/22	VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	19/04/22	VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	19/04/22	VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	19/04/22	VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	19/04/22	VIOLAINES PR Rue de l'étang
VIOLAINES	19/04/22	VIOLAINES PR Rue de Wandhofen
VIOLAINES	21/03/22	VIOLAINES STEP
VIOLAINES	22/08/22	VIOLAINES STEP
VIOLAINES	26/08/22	VIOLAINES PR Rue de l'Abbé Pachurka

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
ANNEQUIN	03/01/2022	ANGLE IMPASSE BOULET et 80 RUE DE L'EGLISE
ANNEQUIN	17/02/2022	Réseau communal
ANNEQUIN	14/03/2022	Réseau communal
ANNEQUIN	24/06/2022	59 Rue Roger Salengro
ANNEQUIN	12/08/2022	Rue Traversaine
ANNEQUIN	07/10/2022	2 Rue Léon Blum
AUCHY-LES-MINES	02/02/2022	1 Rue de la Planquette
AUCHY-LES-MINES	25/02/2022	17 Rue des Violettes
AUCHY-LES-MINES	11/03/2022	Réseau communal
AUCHY-LES-MINES	23/03/2022	157 Rond Point
AUCHY-LES-MINES	23/03/2022	17 Allée des Fauvettes
AUCHY-LES-MINES	28/03/2022	20 Rue de la Planquette
AUCHY-LES-MINES	01/04/2022	13 Rue Emile Basly
AUCHY-LES-MINES	04/04/2022	52 Route Nationale
AUCHY-LES-MINES	04/04/2022	9 Route Nationale
AUCHY-LES-MINES	09/04/2022	25 Rue des Violettes
AUCHY-LES-MINES	11/04/2022	5 Rue Edmond Grenier
AUCHY-LES-MINES	12/04/2022	17 Rue Jules Guesde
AUCHY-LES-MINES	20/04/2022	86 RUE CASIMIR BEUGNET
AUCHY-LES-MINES	24/06/2022	27 Rue du Bois
AUCHY-LES-MINES	16/08/2022	72q Rue Ignace Humblot
AUCHY-LES-MINES	29/09/2022	face au 39 Résidence Raymond Devos
AUCHY-LES-MINES	11/10/2022	17 Rue Jules Guesde
AUCHY-LES-MINES	15/12/2022	13 Rue Emile Basly
AUCHY-LES-MINES	21/12/2022	2 Boulevard de la Fosse
AUCHY-LES-MINES	22/12/2022	2 Boulevard de la Fosse
BEUVRY	08/02/2022	175 Rue de la Chapelle Quinty

BEUVRY	09/02/2022	59 Rue Henri Lefebvre
BEUVRY	21/02/2022	1 Rue d'Or
BEUVRY	01/03/2022	336 Rue de la Chapelle Quinty
BEUVRY	03/03/2022	44 Rue Sadi Carnot
BEUVRY	14/03/2022	Réseau communal
BEUVRY	15/03/2022	Réseau communal
BEUVRY	22/03/2022	631 Rue du Général Leclerc
BEUVRY	28/03/2022	50 Rue Lucien Trinel
BEUVRY	08/04/2022	1 Route Nationale
BEUVRY	21/04/2022	1 Route de Lens
BEUVRY	25/04/2022	Réseau communal
BEUVRY	25/04/2022	Réseau communal
BEUVRY	26/04/2022	35 Rue Alfred Gosselin
BEUVRY	20/05/2022	233 rue jacques morat
BEUVRY	24/05/2022	140 Rue Georges Clémenceau
BEUVRY	20/06/2022	14 bis Impasse du Moulin à Eau
BEUVRY	21/06/2022	2 Rue Volta
BEUVRY	24/06/2022	148 Route Nationale
BEUVRY	06/07/2022	26 Rue Jules Verne
BEUVRY	12/08/2022	12 Rue Pacault
BEUVRY	13/08/2022	Réseau communal
BEUVRY	15/08/2022	885 Rue Aristide Briand
BEUVRY	18/08/2022	242 Route Nationale
BEUVRY	20/08/2022	65 Impasse Emile Basly
BEUVRY	22/08/2022	132 Rue Jules Guesde
BEUVRY	23/08/2022	10 Rue Jules Weppe
BEUVRY	05/09/2022	33 Rue des Bruyères
BEUVRY	06/09/2022	33 Rue des Bruyères
BEUVRY	11/09/2022	639 Rue du Général Leclerc
BEUVRY	10/10/2022	226 Route Nationale
BEUVRY	11/11/2022	900 Rue Aristide Briand
BEUVRY	22/11/2022	5 RUE CHARLES BEAUDELAIRE
BEUVRY	09/12/2022	38 Rue Léon Gallot
BEUVRY	09/12/2022	2 Rue des Bruyères
BEUVRY	22/12/2022	742 Rue de Festubert
BEUVRY	23/12/2022	232 Route Nationale
BEUVRY	23/12/2022	385 Rue Léon Gallot
BEUVRY	23/12/2022	813 Rue Georges Clémenceau
BEUVRY	30/12/2022	412 Rue Germon
BEUVRY	31/12/2022	9bisRue Jules Guesde
BILLY-BERCLAU	03/02/2022	34 Rue du Général de Gaulle
BILLY-BERCLAU	22/02/2022	210 Rue du Général de Gaulle
BILLY-BERCLAU	07/03/2022	253 Rue du Général de Gaulle
BILLY-BERCLAU	21/03/2022	Réseau communal
BILLY-BERCLAU	25/03/2022	Angle rue Bérégovoy et rue Général de Gaulle

BILLY-BERCLAU	31/03/2022	Réseau communal
BILLY-BERCLAU	04/04/2022	36 Rue Maurice Ravel
BILLY-BERCLAU	08/04/2022	16 Rue Jean Mermoz
BILLY-BERCLAU	23/05/2022	Angle Rue du bois / Rue Jean Mermoz
BILLY-BERCLAU	12/08/2022	En face 3 Rue Alfred de Musset
BILLY-BERCLAU	31/08/2022	10 Rue Jacques Prévert
BILLY-BERCLAU	12/09/2022	125 Rue du Général de Gaulle
BILLY-BERCLAU	20/09/2022	166 Rue du Général de Gaulle
BILLY-BERCLAU	20/09/2022	23 Rue Pierre Beregovoy
BILLY-BERCLAU	07/10/2022	2 Rue Francois Mitterrand
BILLY-BERCLAU	19/10/2022	227 Rue du GÃ©nÃ©ral de Gaulle
BILLY-BERCLAU	19/10/2022	4 rue du Jeu de paume
BILLY-BERCLAU	03/11/2022	9 Rue Georges Bizet
BILLY-BERCLAU	03/11/2022	5 Rue Diderot
BILLY-BERCLAU	03/11/2022	2 B et 9 Rue Georges Bizet
BILLY-BERCLAU	10/11/2022	Rue Maurice Thorez
BILLY-BERCLAU	22/12/2022	13 Rue Jean Jaurès
BILLY-BERCLAU	22/12/2022	Réseau communal
BILLY-BERCLAU	30/12/2022	5 bis Rue Jean Jacques Rousseau
CAMBRIN	14/02/2022	2 Rue de Noyelles
CAMBRIN	18/08/2022	Rue des Bardanes
CAMBRIN	04/11/2022	21 Boulevard Louis Lesage
CUINCHY	11/01/2022	Réseau communal
CUINCHY	17/01/2022	7 Rue Julien Clément
CUINCHY	24/02/2022	30 Rue Jean Jaurès
CUINCHY	25/05/2022	3 et 7 Rue Anatole France
CUINCHY	08/06/2022	1 Rue Robespierre
DOUVRIN	11/01/2022	20 Rue du Quevallon
DOUVRIN	21/01/2022	Rue Voltaire
DOUVRIN	02/03/2022	Rue des Martyrs
DOUVRIN	14/03/2022	Réseau communal
DOUVRIN	14/03/2022	Réseau communal
DOUVRIN	16/03/2022	Réseau communal
DOUVRIN	21/03/2022	Réseau communal
DOUVRIN	23/03/2022	3 Rue Leonce Cuvillier
DOUVRIN	31/03/2022	21 Rue des Amalets
DOUVRIN	14/04/2022	3 Rue du 8 Mai
DOUVRIN	22/04/2022	4 Impasse des Iris
DOUVRIN	10/05/2022	Entre le 64 et le 66 Route de Lens
DOUVRIN	20/05/2022	Place Thomas
DOUVRIN	19/08/2022	19bis Rue Jean Jaurès
DOUVRIN	20/08/2022	19 Rue Jean Jaurès
DOUVRIN	21/12/2022	21 Rue Leonce Cuvillier
HAISNES	17/01/2022	Réseau communal
HAISNES	31/01/2022	5 bis rue de l'Yser

HAISNES	24/02/2022	204 rte de lens
HAISNES	02/03/2022	1 Impasse Route de Bethune
HAISNES	13/04/2022	4 Rue Raymond Devos
HAISNES	21/04/2022	20 RUE ROGER SALENGRO
HAISNES	13/05/2022	40 Rue des Peupliers
HAISNES	08/06/2022	65 Rue Alphonse Daudet
HAISNES	07/07/2022	9 Rue Henri Baussard
HAISNES	10/08/2022	6 Rue Henri Baussard
HAISNES	11/08/2022	7 Rue Henri Baussard
HAISNES	11/08/2022	19 Rue du Marais
HAISNES	07/09/2022	5 Rue des Acacias
HAISNES	22/09/2022	47 Rue des Martyrs
HAISNES	11/10/2022	47 Rue des Martyrs
HAISNES	18/10/2022	19 Rue du Marais
HAISNES	04/11/2022	19 Rue Georges Brassens
HAISNES	30/11/2022	13 Rue de Douaumont
HAISNES	23/12/2022	4bis Rue des 4 Poteaux
HERSIN-COUPIGNY	01/01/2022	38 Rue de la Gendarmerie
HERSIN-COUPIGNY	18/01/2022	Réseau communal
HERSIN-COUPIGNY	11/02/2022	11 BD de la fosse
HERSIN-COUPIGNY	16/02/2022	164 Rue Emile Basly
HERSIN-COUPIGNY	02/03/2022	28 Rue Jean Jaures
HERSIN-COUPIGNY	22/03/2022	11 Boulevard de la Fosse 10
HERSIN-COUPIGNY	25/03/2022	11 Boulevard de la Fosse 10
HERSIN-COUPIGNY	31/03/2022	1 Rue d'Iéna
HERSIN-COUPIGNY	04/04/2022	12 Rue des Hirondelles
HERSIN-COUPIGNY	22/04/2022	2bis Rue du Parc des Anglais
HERSIN-COUPIGNY	22/04/2022	8 Rue Emile Combes
HERSIN-COUPIGNY	22/04/2022	14 Rue Alexandre Dhesse
HERSIN-COUPIGNY	04/05/2022	14 Rue Alexandre Dhesse
HERSIN-COUPIGNY	20/05/2022	48 Rue Emile Zola
HERSIN-COUPIGNY	25/05/2022	48 Rue Emile Zola
HERSIN-COUPIGNY	24/06/2022	8 Rue Drude
HERSIN-COUPIGNY	22/07/2022	face au 16 rue Berthelot angle rue Émile Combes
HERSIN-COUPIGNY	22/07/2022	face au 16 rue Berthelot angle rue Émile Combes
HERSIN-COUPIGNY	07/09/2022	1bis Rue Marcel Remy
HERSIN-COUPIGNY	09/11/2022	23 Bis Rue Emile Zola
HERSIN-COUPIGNY	16/11/2022	en face 1 Rue des Jonquilles
HERSIN-COUPIGNY	23/11/2022	41 Rue Victor Hugo
HERSIN-COUPIGNY	22/12/2022	129 Rue Emile Basly
HERSIN-COUPIGNY	29/12/2022	5 Place des Oiseaux
LA COUTURE	24/08/2022	839 Route d'Armentieres
LABOURSE	07/01/2022	5 Rue Achille Larue
LABOURSE	14/01/2022	30 Rue Achille Larue

LABOURSE	25/02/2022	30 Rue des Ftpf
LABOURSE	09/03/2022	Réseau communal
LABOURSE	25/03/2022	25 Rue Achille Larue
LABOURSE	30/03/2022	Réseau communal
LABOURSE	18/05/2022	4 Rue Peucelle
LABOURSE	30/06/2022	4 RUE EDOUARD SINGER
LABOURSE	02/07/2022	60 Route de Lens
LABOURSE	15/07/2022	3 RUE ESPACE DE DROPROWOLSKI
LABOURSE	30/08/2022	Rue Charles Hernu / Rue Duriez
LABOURSE	31/08/2022	Réseau communal
LABOURSE	03/11/2022	10 Rue Honneur et Patrie
LORGIES	08/02/2022	25 Le Riez du Biez
LORGIES	03/05/2022	3 Rue des Chenes
LORGIES	03/09/2022	9 Rue Beau Rietz
NEUVE-CHAPELLE	28/07/2022	13 Rue des Tulipes
NEUVE-CHAPELLE	27/10/2022	115 Rue Saint Jean
NOEUX-LES-MINES	04/01/2022	12 Rue du General Moussy
NOEUX-LES-MINES	04/01/2022	rue Léon Blum carrefour sentier de la gare
NOEUX-LES-MINES	06/01/2022	14 Rue de Lillers
NOEUX-LES-MINES	12/01/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	21/01/2022	24ter Rue des Usines
NOEUX-LES-MINES	07/02/2022	5 Rue Francisco Ferrer
NOEUX-LES-MINES	14/02/2022	37 Rue Cassin
NOEUX-LES-MINES	14/02/2022	164 Rue de l'Égalité
NOEUX-LES-MINES	15/02/2022	4 Rue de Malakoff
NOEUX-LES-MINES	16/02/2022	164 Rue de l'Égalité
NOEUX-LES-MINES	21/02/2022	18 Rue de l'Égalité
NOEUX-LES-MINES	21/02/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	24/02/2022	44 Rue Nationale
NOEUX-LES-MINES	25/02/2022	54 bis Rue Béharelle
NOEUX-LES-MINES	07/03/2022	48 Rue Basse
NOEUX-LES-MINES	10/03/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	15/03/2022	4 Boulevard du General Castelnau
NOEUX-LES-MINES	18/03/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	22/03/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	22/03/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	23/03/2022	88 Rue de l'Égalité
NOEUX-LES-MINES	23/03/2022	6 Rue de Bully
NOEUX-LES-MINES	28/03/2022	5 Rue Francisco Ferrer
NOEUX-LES-MINES	07/04/2022	12 Rue Jean Macé
NOEUX-LES-MINES	22/04/2022	11 Rue Edouard Viart
NOEUX-LES-MINES	26/04/2022	58bis Rue Francisco Ferrer
NOEUX-LES-MINES	02/05/2022	Rue des Normands
NOEUX-LES-MINES	03/05/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	11/05/2022	Rue des Normands

NOEUX-LES-MINES	12/05/2022	Rue Sadi Carnot
NOEUX-LES-MINES	16/05/2022	5 Rue Francisco Ferrer
NOEUX-LES-MINES	18/05/2022	Rue Blaise Pascal
NOEUX-LES-MINES	20/05/2022	392 Rue Nationale
NOEUX-LES-MINES	10/06/2022	11 Rue Georges Dehaine
NOEUX-LES-MINES	14/06/2022	73 Rue de Sailly
NOEUX-LES-MINES	14/06/2022	16 Rue de Boulogne
NOEUX-LES-MINES	23/06/2022	16 Rue du Pré
NOEUX-LES-MINES	24/06/2022	68 Rue Fleming
NOEUX-LES-MINES	27/06/2022	102 Rue de l'Égalité
NOEUX-LES-MINES	04/07/2022	9 Impasse Orphée
NOEUX-LES-MINES	16/07/2022	1 Rue Vauban
NOEUX-LES-MINES	18/07/2022	101 Rue Pasteur
NOEUX-LES-MINES	11/08/2022	6 Rue de Bapaume
NOEUX-LES-MINES	18/08/2022	2 Rue Blaise Pascal
NOEUX-LES-MINES	05/09/2022	58bis Rue Francisco Ferrer
NOEUX-LES-MINES	06/09/2022	58bis Rue Francisco Ferrer
NOEUX-LES-MINES	08/09/2022	23 Rue Sainte Barbe
NOEUX-LES-MINES	27/09/2022	89 Rue Nationale
NOEUX-LES-MINES	03/10/2022	49 et 51 Rue du Marechal Saint Arnaud
NOEUX-LES-MINES	20/10/2022	48 RUE DE LOOS
NOEUX-LES-MINES	14/11/2022	55 Rue de Madagascar
NOEUX-LES-MINES	16/11/2022	23 Boulevard Siméon Agniel
NOEUX-LES-MINES	21/11/2022	1 RUE DE MORONVAL
NOEUX-LES-MINES	21/11/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	28/11/2022	261 Rue Nationale
NOEUX-LES-MINES	15/12/2022	10 Rue Marguerite Yourcenar
NOEUX-LES-MINES	31/12/2022	84 Rue de l'Égalité
NOYELLES-LES-VERMELLES	27/01/2022	3 Rue de la Champagne
NOYELLES-LES-VERMELLES	23/03/2022	Réseau communal
NOYELLES-LES-VERMELLES	20/12/2022	32 Avenue de Saint Exupery
NOYELLES-LES-VERMELLES	22/12/2022	225 Avenue de la Paix
RICHEBOURG	10/06/2022	Réseau communal
RICHEBOURG	28/06/2022	28 Rue du Quai
RICHEBOURG	18/08/2022	58 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	24/08/2022	54 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	05/09/2022	37 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	27/10/2022	Réseau communal
RICHEBOURG	27/10/2022	Réseau communal
RICHEBOURG	27/10/2022	Réseau communal
RICHEBOURG	27/10/2022	Réseau communal
SAILLY-LABOURSE	25/03/2022	115 Rue du Chateau
SAILLY-LABOURSE	23/05/2022	29 RESIDENCE LES GERBES D'OR
SAILLY-LABOURSE	30/06/2022	Rue du Parc
SAILLY-LABOURSE	13/07/2022	47 Residence le Chemin Vert

SAILLY-LABOURSE	26/09/2022	10 Rue Tortue
SAILLY-LABOURSE	13/10/2022	70 Route Nationale
SAILLY-LABOURSE	29/10/2022	11 Residence Chateau des Pres
SAILLY-LABOURSE	31/10/2022	3 Residence Chateau des Pres
VERMELLES	12/01/2022	Réseau communal
VERMELLES	01/02/2022	
VERMELLES	09/02/2022	158bis Route Nationale
VERMELLES	16/02/2022	12 Rue de Benanou
VERMELLES	22/02/2022	15 Rue Jules Guesde
VERMELLES	24/02/2022	1 Residence des 4 Vents
VERMELLES	03/03/2022	Place de la République
VERMELLES	28/04/2022	20 les clos du douchet
VERMELLES	11/05/2022	99 Rue Raoul Briquet
VERMELLES	10/06/2022	20 Résidence Orly
VERMELLES	29/07/2022	Réseau communal
VERMELLES	18/08/2022	Rue Casimir Beugnet
VERMELLES	05/09/2022	29 Rue Montpellier
VERMELLES	20/09/2022	Réseau communal
VERMELLES	20/09/2022	Réseau communal
VERMELLES	23/09/2022	122 Route Nationale
VERMELLES	03/10/2022	52 Rue Arthur Lamendin
VERMELLES	09/11/2022	104 Rue Florent Evrard
VERMELLES	22/11/2022	23 Rue Jean Jaurés
VERMELLES	22/11/2022	125 Ter Route Nationale
VERMELLES	25/11/2022	20 LES CLOS DU DOUCHET
VERMELLES	20/12/2022	125t Route Nationale
VERQUIGNEUL	02/02/2022	Réseau communal
VERQUIGNEUL	08/03/2022	Réseau communal
VERQUIGNEUL	08/03/2022	Réseau communal
VERQUIGNEUL	01/05/2022	Réseau communal
VERQUIGNEUL	11/07/2022	46 Rue du Pont
VERQUIGNEUL	12/07/2022	55 Rue du Pont
VERQUIGNEUL	19/07/2022	170 Rue Nationale
VERQUIGNEUL	08/08/2022	870 Rue Nationale
VERQUIGNEUL	19/08/2022	15 Rue des Soupirs
VERQUIGNEUL	17/10/2022	46 Rue du Pont
VERQUIGNEUL	17/11/2022	2 RUE DES FLEURS
VERQUIGNEUL	29/11/2022	2 Rue de l'Egalite
VERQUIGNEUL	01/12/2022	6 Rue de l'Egalité
VERQUIGNEUL	02/12/2022	2 RUE DES FLEURS
VERQUIN	24/01/2022	71 Place Salengro
VERQUIN	28/02/2022	23 Rue Jean Cocteau
VERQUIN	12/03/2022	Réseau communal
VERQUIN	23/03/2022	Réseau communal
VERQUIN	31/03/2022	Réseau communal

VERQUIN	21/04/2022	73 Rue Jean Jaures
VERQUIN	04/05/2022	95 Rue Jean Jaures
VERQUIN	04/05/2022	82 Rue Jean Jaures
VERQUIN	08/06/2022	1550 Route Nationale
VERQUIN	24/06/2022	Residence Viperine
VERQUIN	13/07/2022	Réseau communal
VERQUIN	22/11/2022	65 PLACE ROGER SALENGRO
VERQUIN	07/12/2022	19 Rue Constant Martin
VIEILLE-CHAPELLE	03/05/2022	10 Résidence la Clé des Champs
VIOLAINES	10/01/2022	4 Impasse de la Cochiette
VIOLAINES	17/02/2022	13 Route d'Estaires
VIOLAINES	18/02/2022	11 résidence Allende
VIOLAINES	23/02/2022	56 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	24/02/2022	en face du 39 Rue de Wandhofen
VIOLAINES	24/02/2022	11 CITE ALENDE
VIOLAINES	24/02/2022	11 Residence Salvador Allende
VIOLAINES	08/03/2022	Réseau communal
VIOLAINES	31/03/2022	13 Route d'Estaires
VIOLAINES	06/04/2022	37 Rue des Pins
VIOLAINES	06/04/2022	6 Bis Rue Paul Gauguin
VIOLAINES	05/05/2022	3 Rue Nicolas Poussin
VIOLAINES	10/05/2022	26 Rue du Docteur Louis Bauchet
VIOLAINES	16/05/2022	Réseau communal
VIOLAINES	19/05/2022	65c Rue du Docteur Louis Bauchet
VIOLAINES	23/05/2022	6 Rue Pierre Lecoeuche
VIOLAINES	10/06/2022	16 Chemin du Roy
VIOLAINES	05/07/2022	5 Rue Eustache Varet
VIOLAINES	31/08/2022	5 Rue Léon Blum
VIOLAINES	30/09/2022	14 Rue des Saules
VIOLAINES	23/10/2022	6 Rue Pierre Lecoeuche
VIOLAINES	28/11/2022	35 Rue des Lilas
VIOLAINES	28/12/2022	8 Rue des Chênes

Synthèse par commune des avaloirs nettoyés durant l'année :

	Avaloirs réalisés
Annequin	273
Auchy-les-Mines	258
Beuvry	876
Billy-Berclau	591
Cambrin	162
Cuinchy	242

Douvrin	239
Festubert	167
Givenchy-lès-la-Bassée	152
Haisnes	175
Hersin-Coupigny	427
La Couture	117
Labourse	261
Lorgies	198
Neuve-Chapelle	249
Noeux-les-Mines	1 444
Noyelles-lès-Vermelles	156
Richebourg	165
Sailly-Labourse	266
Vermelles	362
Verquigneul	348
Verquin	182
Vieille-Chapelle	102
Violaines	410
Total général	**7 822**

1. ***Liste par commune des avaloirs nettoyés durant l'année :***

Commune	Date	Rue	Avaloirs nettoyés
Annequin	25/01/2022	leon blum	25
Annequin	25/01/2022	sénéchal	10
Annequin	27/01/2022	sénéchal	12
Annequin	27/01/2022	de l'église	48
Annequin	08/02/2022	rue pierre bachelet	22
Annequin	09/02/2022	residence les jonquilles	16
Annequin	09/02/2022	rue des lilas	6
Annequin	09/02/2022	impasse georges brassens	8
Annequin	09/02/2022	bd fosse 9	18
Annequin	10/02/2022	rue de reims	10
Annequin	10/02/2022	rue de maubeuge	7
Annequin	11/02/2022	rue roger salengro (en cours)	35
Annequin	17/02/2022	rue de gorre	22
Annequin	28/06/2022	chemin des messes	8
Annequin	28/06/2022	paquerettes	5

Annequin	28/06/2022	marronniers	8
Annequin	28/06/2022	tilleuls	6
Annequin	28/06/2022	marcel cabiddu	7
Auchy	05/01/2022	réseau communal	5
Auchy	05/01/2022	jules guesde	25
Auchy	06/01/2022	Route nationale	42
Auchy	06/01/2022	allée des fauvettes	31
Auchy	28/06/2022	Caimir beugnet	16
Auchy	28/06/2022	rue paul emile victor	5
Auchy	28/06/2022	rue raymond devos	18
Auchy	29/06/2022	allee des fauvettes	13
Auchy	29/06/2022	rue jacques brel	6
Auchy	29/06/2022	rue angele chavatte	6
Auchy	29/06/2022	rue jules vernes	9
Auchy	29/06/2022	rue jean yves coustaut	7
Auchy	30/06/2022	rue planquette	18
Auchy	30/06/2022	rue basly	17
Auchy	01/07/2022	rue jeanette prin	26
Auchy	01/07/2022	rue jean paul marat	4
Auchy	01/07/2022	rue robespierre	10
Beuvry	06/01/2022	réseau communal	27
Beuvry	07/01/2022	henry lefebvre	38
Beuvry	07/01/2022	Aristide Briand	50
Beuvry	12/01/2022	george clemenceau	50
Beuvry	13/01/2022	george clemenceau	27
Beuvry	13/01/2022	jean lefebvre	20
Beuvry	18/01/2022	jacques morat	14
Beuvry	18/01/2022	jules bailleul	18
Beuvry	18/01/2022	de festubert	25
Beuvry	19/01/2022	jules weppe	24
Beuvry	19/01/2022	général leclerc	24
Beuvry	20/01/2022	volta	13
Beuvry	20/01/2022	edouard branly	2
Beuvry	20/01/2022	ampère	6
Beuvry	14/02/2022	rue roger salengro	23
Beuvry	14/02/2022	rue louise Michel	17
Beuvry	15/02/2022	rue victor duteriez	30
Beuvry	15/02/2022	rue du colvert	10
Beuvry	15/02/2022	rue des oies cendrées	8
Beuvry	15/02/2022	rue des cygnes	4
Beuvry	17/02/2022	rue haute	44
Beuvry	18/02/2022	rue voltaire dhennin	20
Beuvry	18/02/2022	rue des castors	16
Beuvry	14/03/2022	leon gallot	37
Beuvry	16/03/2022	jean jaures	14

Beuvry	18/03/2022	réseau communal	10
Beuvry	20/04/2022	general de gaulle	10
Beuvry	20/04/2022	jean moulin	10
Beuvry	20/04/2022	leon blum	6
Beuvry	20/04/2022	44730	7
Beuvry	20/04/2022	jules verne	6
Beuvry	20/04/2022	auguste rodin	8
Beuvry	20/04/2022	francois rabelais	5
Beuvry	20/04/2022	ronsard	12
Beuvry	21/04/2022	paul verlaine	5
Beuvry	21/04/2022	arthur rimbault	8
Beuvry	21/04/2022	charles baudelaire	10
Beuvry	22/04/2022	impasse basly	20
Beuvry	22/04/2022	chapelle quinty	13
Beuvry	22/04/2022	jules guesde	25
Beuvry	26/04/2022	julien guerard	18
Beuvry	26/04/2022	raoul briquet	24
Beuvry	27/04/2022	alfred gosselin	25
Beuvry	27/04/2022	leon gambetta	17
Beuvry	29/04/2022	leon gambetta	14
Beuvry	29/04/2022	francois galvaire	11
Beuvry	09/05/2022	noé	15
Beuvry	11/05/2022	rue julien guerand	13
Beuvry	11/05/2022	impasse bruyères	10
Beuvry	11/05/2022	arthur rimbaud	4
Beuvry	11/05/2022	rue ronsard	10
Beuvry	11/05/2022	rue jules vernes	5
Beuvry	11/05/2022	rue auguste rodin	12
Beuvry	12/05/2022	rue jean moulin	6
Beuvry	12/05/2022	rue francois rabelais	12
Beuvry	12/05/2022	rue paul verlaines	5
Beuvry	12/05/2022	Charles beaudelaires	8
Beuvry	12/05/2022	rue du dix huit juin	7
Beuvry	12/05/2022	Alfred gosselin	18
Beuvry	17/05/2022	impasse basly	25
Beuvry	20/05/2022		1
Beuvry	22/06/2022	sadi carnot	25
Beuvry	18/11/2022	delbecq	40
Billy Berclau	08/03/2022	réseau communal	18
Billy Berclau	10/03/2022	réseau communal	29
Billy Berclau	07/03/2022	réseau communal	7
Billy Berclau	28/03/2022	réseau communal	50
Billy Berclau	11/04/2022	réseau communal	39
Billy Berclau	18/07/2022	du 11 Novembre	34
Billy Berclau	18/07/2022	du 1e Mai	10

Billy Berclau	18/07/2022	Antoine de Saint-Exupéry	12
Billy Berclau	18/07/2022	Bois	16
Billy Berclau	18/07/2022	Canaris	9
Billy Berclau	18/07/2022	François Mitterrand	27
Billy Berclau	19/07/2022	du 14 Juillet	10
Billy Berclau	19/07/2022	du 8 Mai	30
Billy Berclau	19/07/2022	Anatole France	12
Billy Berclau	19/07/2022	André Pantigny	14
Billy Berclau	19/07/2022	Beau Marais	16
Billy Berclau	19/07/2022	Emile Zola	13
Billy Berclau	20/07/2022	Arthur Leroux	15
Billy Berclau	20/07/2022	Berlin	12
Billy Berclau	20/07/2022	Charles Gounod	16
Billy Berclau	20/07/2022	Docteur Shaffner	8
Billy Berclau	20/07/2022	Egalité	12
Billy Berclau	20/07/2022	Emilienne Moreau	13
Billy Berclau	20/07/2022	Est	17
Billy Berclau	22/07/2022	Faidherbe	9
Billy Berclau	22/07/2022	Frédéric Joliot	17
Billy Berclau	22/07/2022	Général De Gaulle	28
Billy Berclau	22/07/2022	Jean Moulin	7
Billy Berclau	22/07/2022	Marcel Sembat	20
Billy Berclau	22/07/2022	Maréchal Leclerc	12
Billy Berclau	22/07/2022	Maurice Ravel	17
Billy Berclau	09/08/2022	Maréchal Leclerc	30
Billy Berclau	09/08/2022	jean moulin	12
Cambrin	05/07/2022	rue des presles	15
Cambrin	05/07/2022	rue des cardamines	6
Cambrin	05/07/2022	rue des bardanes	18
Cambrin	05/07/2022	rue des potentilles	3
Cambrin	05/07/2022	rue des hellebores	13
Cambrin	06/07/2022	rue de noyelles	28
Cambrin	08/07/2022	rue du marais	42
Cambrin	08/08/2022	des preles	10
Cambrin	08-août	des cardamines	12
Cambrin	10-août	du bois	5
Cambrin	10-août	du chateau	10
Cuinchy	09/06/2022	rue jean jaures	46
Cuinchy	09/06/2022	robespierre	1
Cuinchy	10/06/2022	rue jean jaures	16
Cuinchy	10/06/2022	rue salengro	30
Cuinchy	13/06/2022	rue anatole france	50
Cuinchy	13/06/2022	rue pasteur	14
Cuinchy	14/06/2022	rue pasteur	26
Cuinchy	29/06/2022	jules guesde	11

Cuinchy	29/06/2022	des fusillés	4
Cuinchy	29-juin	emetz	5
Cuinchy	29-juin	cabiddu	5
Cuinchy	29-juin	Julien clement	14
Cuinchy	11-août	anatole france	20
Douvrin	16/06/2022	Voltaire	8
Douvrin	16/06/2022	Pasteur	29
Douvrin	16/06/2022	Denis Cordonnier	10
Douvrin	16/06/2022	Chapelle	14
Douvrin	16/06/2022	Henri Barbusse	10
Douvrin	16/06/2022	Stade	8
Douvrin	16/06/2022	Poulbots	20
Douvrin	16/06/2022	Jouhaux	6
Douvrin	16/06/2022	3 Maisons	3
Douvrin	16/06/2022	Pâquerettes	5
Douvrin	16/06/2022	Henri Cadot	2
Douvrin	17/06/2022	Roger Salengro	40
Douvrin	17/06/2022	Charles Ferrand	9
Douvrin	17/06/2022	Martyrs	38
Douvrin	16-déc	quevalon	12
Douvrin	16-déc	l'argilliere	15
Douvrin	16-déc	du châteaux d'eau	10
Festubert	11/01/2022	réseau communal	6
Festubert	10/06/2022	grand rue	15
Festubert	13/06/2022	rue des cailloux	16
Festubert	13/06/2022	grand rue	30
Festubert	14/06/2022	rue de bethune	29
Festubert	14/06/2022	rue de lille	21
Festubert	15/06/2022	rue de lille	19
Festubert	15/06/2022	res les charmes	8
Festubert	15/06/2022	cuveliers	12
Festubert	15/06/2022	plantin	6
Festubert	15-juin	les pres du lievre	11
Givenchy	09/02/2022	du calvaire	10
Givenchy	17/02/2022	rue des lillas	2
Givenchy	17/02/2022	rue des charmes	6
Givenchy	17/02/2022	rue du moulin	26
Givenchy	11/07/2022	rue des fontenelles	10
Givenchy	11/07/2022	rue du calvaire	11
Givenchy	11/07/2022	residences les charmilles	10
Givenchy	12/07/2022	residences des charmilles	9
Givenchy	12/07/2022	rue des cerisier	8
Givenchy	22/07/2022	des bois blanc	14
Givenchy	22/07/2022	grand place	3
Givenchy	22/07/2022	de la source	18

Givenchy	22/07/2022	de l'église	8
Givenchy	22/07/2022	rur d'ouvert	17
Haisnes	14/03/2021	route de lens	35
Haisnes	14/03/2021	des martyrs	25
Haisnes	15/03/2021	du marais	23
Haisnes	15/03/2021	du 8 mai	42
Haisnes	30/06/2022	des lilas	10
Haisnes	30/06/2022	des martyrs	18
Haisnes	30/06/2022	roger salengro	22
Hersin Coupigny	17/01/2022	réseau communal	46
Hersin Coupigny	17/01/2022	réseau communal	32
Hersin Coupigny	07/02/2022	réseau communal	103
Hersin Coupigny	26/04/2022	Emile Combes	15
Hersin Coupigny	20/06/2022	emile basly	13
Hersin Coupigny	21/06/2022	emile basly	17
Hersin Coupigny	21/06/2022	Victor Hugo	20
Hersin Coupigny	22/06/2022	Victor Hugo	23
Hersin Coupigny	22/06/2022	berthelot	10
Hersin Coupigny	22/06/2022	Émile combes	20
Hersin Coupigny	28/06/2022	rue de bec a bec	15
Hersin Coupigny	01/12/2022	champs dargent	12
Hersin Coupigny	01/12/2022	Lamandin	49
Hersin Coupigny	06/12/2022	alexandre dhess	36
Hersin Coupigny	06/12/2022	marcel remi	16
La Couture	25/07/2022	du rietz	17
La Couture	25/07/2022	rue du touret	20
La Couture	26/07/2022	rue du touret	4
La Couture	27/07/2022	rue du touret	11
La Couture	27/07/2022	rue de lobiau	37
La Couture	28/07/2022	residence du clos de la loisne	6
La Couture	28/07/2022	place de leglise	8
La Couture	28/07/2022	rue de lobiau	6
La Couture	07/10/2022	bento roma	25
Labourse	25/05/2022	4 Rue Peucelle 62113 Labourse France	9
Labourse	17/08/2022	rue edouard joly	12
Labourse	18/08/2022	rue edouard joly	6
Labourse	18/08/2022	rue alfred jancquin	32
Labourse	19/08/2022	rue du près au anes	5
Labourse	19/08/2022	rue des chataigner	10
Labourse	19/08/2022	rue edouard singer	18
Labourse	22/08/2022	rue henri peucelle	9
Labourse	22/08/2022	rue francois mitterand	10
Labourse	22/08/2022	rue honneur et patrie	17
Labourse	24/08/2022	rue augustin lefevre	29
Labourse	25/08/2022	rue pierre beregovoy	7

Labourse	25/08/2022	rue des fontaines	9
Labourse	25/08/2022	rue henri peucelle	31
Labourse	08/09/2022	rue des cèdres	17
Labourse	08/09/2022	Réseau communal	40
Lorgies	08/07/2022	des tronchans	20
Lorgies	19/07/2021	beau rietz	26
Lorgies	07/07/2022	Réseau communal	152
Neuve Chaeppelle	-	Réseau communal	249
Noeux Les Mines	03/01/2022	rue jean jaures	37
Noeux Les Mines	03/01/2022	rue de sailly	16
Noeux Les Mines	04/01/2022	rue de la perouse	6
Noeux Les Mines	04/01/2022	rue bougainville	8
Noeux Les Mines	04/01/2022	rue René caillé	9
Noeux Les Mines	04/01/2022	rue des cèdres	7
Noeux Les Mines	04/01/2022	rue René cassin	28
Noeux Les Mines	05/01/2022	rue charcot	30
Noeux Les Mines	11/01/2022	rue saint Nicolas	19
Noeux Les Mines	11/01/2022	impasse saint nicolas	13
Noeux Les Mines	13/01/2022	bd du general maistre	18
Noeux Les Mines	13/01/2022	bd marechal foch	17
Noeux Les Mines	17/01/2022	rue jean macé	9
Noeux Les Mines	17/01/2022	rue calmette	7
Noeux Les Mines	17/01/2022	rue voltaire	9
Noeux Les Mines	17/01/2022	Réseau communal	74
Noeux Les Mines	18/01/2022	rue mousseron	18
Noeux Les Mines	18/01/2022	rue jules ferry	16
Noeux Les Mines	18/01/2022	rue du buisson	19
Noeux Les Mines	19/01/2022	rue victor hugo	13
Noeux Les Mines	19/01/2022	rue bernard leroy	8
Noeux Les Mines	19/01/2022	Réseau communal	27
Noeux Les Mines	20/01/2022	rue pasteur	26
Noeux Les Mines	20/01/2022	Réseau communal	37
Noeux Les Mines	21/01/2022	rue pasteur	8
Noeux Les Mines	21/01/2022	rue martin luther king	7
Noeux Les Mines	21/01/2022	rue constant hatte	9
Noeux Les Mines	21/01/2022	rue des déporté du train de loos	21
Noeux Les Mines	24/01/2022	rue condorcet	17
Noeux Les Mines	24/01/2022	rue lamartine	22
Noeux Les Mines	25/01/2022	rue du général chamzy	13
Noeux Les Mines	25/01/2022	rue du general daurelle de paladines	7
Noeux Les Mines	31/01/2022	de légalité	52
Noeux Les Mines	31/01/2022	rue beharelle	45
Noeux Les Mines	31/01/2022	impasse granville	5
Noeux Les Mines	01/02/2022	rue labbarois	13
Noeux Les Mines	01/02/2022	de légalité	15

Noeux Les Mines	01/02/2022	rue flemming	19
Noeux Les Mines	01/02/2022	rue du paradis	20
Noeux Les Mines	01/02/2022	national	16
Noeux Les Mines	01/02/2022	Réseau communal	48
Noeux Les Mines	02/02/2022	de verquigneul	29
Noeux Les Mines	02/02/2022	boulevard douphy	36
Noeux Les Mines	03/02/2022	moussy	23
Noeux Les Mines	04/02/2022	moussy	32
Noeux Les Mines	03/03/2022	jean moulin	18
Noeux Les Mines	04/03/2022	du général leclerc	16
Noeux Les Mines	04/03/2022	pierre brossolette	18
Noeux Les Mines	04/03/2022	de bethune	17
Noeux Les Mines	04/03/2022	de calais	16
Noeux Les Mines	31/03/2022	rue de martinique	19
Noeux Les Mines	31/03/2022	rue de Madagascar	16
Noeux Les Mines	28-mars	Réseau communal	80
Noeux Les Mines	11/04/2022	du Cameroun	27
Noeux Les Mines	11/04/2022	dahomey	16
Noeux Les Mines	11/04/2022	madagascar	28
Noeux Les Mines	11/04/2022	martinique	13
Noeux Les Mines	29/04/2022	avenue pierre guillon	15
Noeux Les Mines	13/05/2022	Réseau communal	52
Noeux Les Mines	16/05/2022	du Sénégal	16
Noeux Les Mines	16/05/2022	du congo	18
Noeux Les Mines	16/05/2022	de l'épée	16
Noeux Les Mines	16/05/2022	place du château d'eau	14
Noeux Les Mines	17/05/2022	castelnau	27
Noeux Les Mines	18-mai	Réseau communal	19
Noeux Les Mines	01/07/2022	rue bougainville	55
Noyelle Les Vermelles	21/06/2022	avenue de la paix	9
Noyelle Les Vermelles	21/06/2022	rue de picardie	27
Noyelle Les Vermelles	21/06/2022	rue des Flandres	13
Noyelle Les Vermelles	21/06/2022	avenue de rome	18
Noyelle Les Vermelles	23/06/2022	avenue de la paix	18
Noyelle Les Vermelles	24/06/2022	avenue de la paix	14
Noyelle Les Vermelles	24/06/2022	rue des champs	26
Noyelle Les Vermelles	27/10/2022	des champs	24
Noyelle Les Vermelles	31-oct	clos du village	7

Richebourg	-	DE LA CLINCHE	17
Richebourg	-	DES CHARBONNIERS	4
Richebourg	-	DU 8 MAI 1945	2
Richebourg	-	DU BAS CHEMIN	38
Richebourg	-	DU GENERAL DE GAULLE	12
Richebourg	-	DU PONT D'ENGREBANT	6
Richebourg	-	DU PUITS	8
Richebourg	-	DU QUAI	22
Richebourg	-	DU RUISSEAU	22
Richebourg	-	DE LA BRIQUETERIE	14
Richebourg	-	DE LA CROIX BARBET	20
Sailly Labourse	04/07/2022	rue des coquelicot	17
Sailly Labourse	04/07/2022	Route nationale	40
Sailly Labourse	15/07/2022	route de lens	29
Sailly Labourse	15/07/2022	res chateau des pres	16
Sailly Labourse	16/09/2022	bellenville	18
Sailly Labourse	16/09/2022	clos du fief	29
Sailly Labourse	19/09/2022	res les fougères	20
Sailly Labourse	20/09/2022	res les gerbes d'or	18
Sailly Labourse	20/09/2022	de mazingarbes	14
Sailly Labourse	20-sept	tortue	9
Sailly Labourse	21-sept	de noeux	13
Sailly Labourse	23-sept	de noeux	14
Sailly Labourse	23-sept	de lille	29
Vermelles	10/01/2022	76 Rue Henri Duquesne,62846,62980,Vermelles	6
Vermelles	26/09/2022	Florent Évrard	35
Vermelles	27/09/2022	Florent Évrard	32
Vermelles	28/09/2022	Raoul briquet	47
Vermelles	29/09/2022	rue montalenbert	19
Vermelles	29/09/2022	rue jean hurtel	12
Vermelles	29/09/2022	rue lasson	16
Vermelles	29/09/2022	rue ravel	14
Vermelles	29/09/2022	rue de l'abbé du courant	9
Vermelles	29-sept	rue de la liberté	13
Vermelles	29-sept	rue jouhaux	10
Vermelles	30-sept	rue beugnet	8
Vermelles	30/09/2022	rue bertelot	9
Vermelles	30/09/2022	rue pasteur	13
Vermelles	30/09/2022	rue marignagne	18
Vermelles	18/10/2022	clos du douchet	8
Vermelles	18/10/2022	rue du docteur shafner	13
Vermelles	18/10/2022	residence du parc	23
Vermelles	25/10/2022	rue de la liberté	8
Vermelles	25/10/2022	rue de glauchau	12

Vermelles	27/10/2022	rue gambetta	19
Vermelles	28/10/2022	rue henri dusquesnes	18
Vermelles	28/10/2022	voltaire	15
Vermelles	14/11/2022	paris	12
Vermelles	14/11/2022	fontaine	10
Vermelles	14/11/2022	soisons	15
Vermelles	14/11/2022	lille	20
Vermelles	14/11/2022	metz	8
Vermelles	14/11/2022	amiens	16
Vermelles	14/11/2022	Strasbourg	20
Verquigneuil	-	de dourges	5
Verquigneuil	-	de ferfay	7
Verquigneuil	-	delbecque	26
Verquigneuil	-	des jardins	22
Verquigneuil	-	guy mollet	38
Verquigneuil	-	florence de verquigneul	8
Verquigneuil	-	de la mairie	23
Verquigneuil	-	de la gare	8
Verquigneuil	-	nationale	45
Verquigneuil	-	résidence du bel amour	4
Verquigneuil	-	saint-philippe	8
Verquigneuil	-	des déportés	29
Verquigneuil	-	rené cassin	33
Verquigneuil	-	octave presse	30
Verquigneuil	-	du vieux cimetière	4
Verquigneuil	-	du pont	10
Verquigneuil	-	émile beaucourt	9
Verquigneuil	-	du général de gaulle	6
Verquigneuil	-	docteur leleu	19
Verquigneuil	-	chartreuse	4
Verquigneuil	-	jean jaures	10
Verquin	04/01/2022	jean jaures	27
Verquin	04/01/2022	desmaziere	24
Verquin	16/02/2022	francois	20
Verquin	15/03/2021	cité des roses	46
Verquin	17/03/2021	constant martin	15
Verquin	20/04/2022	jules virique	20
Verquin	04/07/2022	04-sept	13
Verquin	04/07/2022	égalité	17
Vielle chapelle	-	Réseau communal	102
Violaines	18/05/2022	rue pierre lecoeuche	16
Violaines	18/05/2022	rue des chats	8
Violaines	19/05/2022	rue des cèdres	13
Violaines	19/05/2022	rue des chênes	8

Violaines	20/05/2022	rue vandhofen	17
Violaines	20/05/2022	Réseau communal	19
Violaines	23/05/2022	rue les charmilles	20
Violaines	24/05/2022	place des tilleuil	6
Violaines	24/05/2022	rue des frênes	8
Violaines	24/05/2022	rue des acacias	10
Violaines	24-mai	rue des saules	13
Violaines	27/05/2022	retuy	42
Violaines	30-mai	Réseau communal	5
Violaines	31-mai	rue jules ferry	13
Violaines	31-mai	rue mont soret	22
Violaines	31-mai	rue des prêtres	4
Violaines	31-mai	rue des aubepines	6
Violaines	01-juin	rue leo lagrange	12
Violaines	01-juin	rue leon gambetta	17
Violaines	01-juin	rue des charmes	15
Violaines	01-juin	rue franz cloidt	10
Violaines	01-juin	rue pierre beregovoy	5
Violaines	01-juin	rue leon blum	9
Violaines	07/06/2022	rue du marais	37
Violaines	08/06/2022	rue du marais	38
Violaines	09-sept	rue de la grande place	
Violaines	14-oct	des tilleuls	12
Violaines	18-oct	jean jaures	25
Violaines	18-oct	jules guesde	8

2. Détail des travaux sur casses des conduites et branchements :

Date	Lieu intervention	Type intervention	Quantité
25/02/2022	CAMBRIN 2 rue de l'église	réparation casse réseau	1

Détail des travaux de remplacements de tampons (fond travaux pour renouvellement de tampon) :

Date	Lieu intervention	Type intervention	Quantité
01/02/2022	NOEUX Entrée BD Maistre	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
15/01/2022	AUCHY LE MINES 70 jules guesde	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
21/02/2022	DOUVRIN Rue Emile Zola	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON avec installation chantier, signalisation et reprise génie civil	2
10/03/2022	NOEUX LES MINES Rue Leon Blum leclerc	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
10/03/2022	VERQUIGNEUL 16 rue des déportés	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
14/04/2022	HERSIN COUPIGNY 1 Rue Zola	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
14/04/2022	BEUVRY 57 Rue Jules Guesde	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
25/04/2022	NEUVE CHAPELLE rue des tulipes	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
25/04/2022	VERQUIGNEUL 3 rue de Liévin	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
25/04/2022	BEUVRYAngle Clemenceau et passerelle	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
25/04/2022	VIOLAINES 33 rue de la planquette	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
13/05/2022	NOEUX LES MINES 94 rue égalité	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
02/06/2022	NOEUX LES MINES 4 rue Vauban	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
02/06/2022	NOEUX LES MINES 3 Pierre au puit	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
02/06/2022	HERSIN COUPIGNY 3 RUE BARBUSSE	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
28/06/2022	SAILLY LABOURSE 46 RN	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
28/07/2022	Noeux les mines 13 rue Pasteur	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
08/09/2022	VERQUIGNEUL 36 Guy Mollet	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
28/10/2022	BEUVRY BRIAND 2	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
10/11/2022	SAILLY LABOURSE 43 RN	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1

Détail des opérations de sécurisation :

Lieu intervention	Type intervention
Poste entrée STEP de Noeux	Sécurisation accès au PR d'entrée de la STEP

Synthèse de la pose de raticide :

1. *Détails des interventions de la pose de raticide :*

Commune	Date	Nombre de techniciens
DOUVRIN	22/03/2022	2
BILLY Berclau	15/03/2022	2
HERSIN	08/03/2022	2
CAMBRIN	11/03/2022	2
LABOURSE	22/03/2022	2
CUINCHY	29/03/2022	2
BEUVRY	28/02/2022	2
VIOLAINES	09/03/2022	2
AUCHY	28/02/2022	2
HAISNES	17/03/2022	2
FESTUBERT	28/03/2022	2
LA COUTURE	11/03/2022	2
ANNEQUIN	14/03/2022	2
LORGIES	25/03/2022	2
NEUVE-CHAPELLE	11/02/2022	2
SAILLY LABOURSE	07/03/2022	2
VERQUIGNEUL	25/03/2022	2
VERMELLES	14/03/2022	2
VERQUIN	11/02/2022	2
NOEUX LES MINES	08/04/2022	2
NOYELLES LES VERMELLES	21/02/2022	2
RICHEBOURG	10/02/2022	2
GIVENCHY LES LA BASSEE	22/02/2022	2
VIEILLE CHAPELLE	28/03/2022	2

2. *Contrôles des Eaux usées non domestiques*

Entreprise	Date de réalisation
Futura Medical	2022
MTM	2022
Le Comptoir	2022

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
ANNEQUIN	5	0	5
AUCHY LES MINES	6	0	6
BEUVRY	31	3	34
BILLY BERCLAU	7	0	7
Billy-Berclau	1	0	1
Cambrin	6	0	6
Cuinchy	8	1	9
DOUVRIN	5	0	5
Festubert	1	0	1
GIVENCHY LES LA BASSEE	1	0	1
HAISNES	6	0	6
La Couture	4	1	5
Labourse	3	0	3
LORGIES	2	0	2
Neuve-Chapelle	4	0	4
NOEUX LES MINES	7	0	7
Nœux-les-Mines	3	0	3
NOYELLES LES VERMELLES	1	0	1
RICHEBOURG	7	0	7
SAILLY LABOURSE	4	0	4
Sailly-Labourse	2	0	2
VERMELLES	2	0	2
VERQUIGNEUL	3	0	3
VERQUIN	2	0	2
VIEILLE CHAPELLE	2	0	2
Vieille-Chapelle	1	0	1
Violaines	15	1	16
Total	**139**	**6**	**145**

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Annequin	ANNEQUIN PR1 Sénéchal	ANNEQUIN PR1 Sénéchal	24/03/22	Curatif
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR Traversaine	ANNEQUIN PR Traversaine	19/07/22	Curatif
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR Traversaine	ANNEQUIN PR Traversaine	19/10/22	Curatif
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR1 Sénéchal	ANNEQUIN PR1 Sénéchal	08/12/22	Curatif
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR1 Sénéchal	ANNEQUIN PR1 Sénéchal	20/12/22	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	14/06/22	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial rue Rostand	AUCHY-LES-MINES PR rue Rostand	09/08/22	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	23/08/22	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	27/09/22	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	28/09/22	Curatif

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	05/10/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	19/01/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY PR2 Rue du Courant	BEUVRY PR2 Rue du Courant	19/01/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	20/01/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	24/01/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	04/02/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand	Télétransmission	09/02/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY PR 840 Rue Basse	télésurveillance	09/02/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY PR 37 Rue Clémenceau	BEUVRY PR 37 Rue Clémenceau	17/02/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	09/03/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	24/03/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	25/04/22	Préventif
Beuvry	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	25/04/22	Préventif
Beuvry	BEUVRY PR rue Jules Guesde	BEUVRY PR rue Jules Guesde	26/04/22	Préventif
Beuvry	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	29/04/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	20/05/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Melot	BEUVRY PR Rue Melot	01/06/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	27/06/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	21/07/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	26/07/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert	19/08/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	BEUVRY PR 35 Rue Jules Weppe Canal	23/08/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	23/08/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	30/08/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR Lot. Clos l'Hermine rue des Oies Cendrées	BEUVRY PR Lotissement Claude Lermine	26/09/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR1 61 Rue Aristide Briand	BEUVRY PR1 61 Rue Aristide Briand	27/09/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	28/09/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Melot	BEUVRY PR Rue Melot	30/09/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	14/10/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR1 10 Rue Arthur Lamendin	BEUVRY PR1 10 Rue Arthur Lamendin	14/10/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR Bruyéres rue Guerrard	BEUVRY PR Bruyéres rue Guerrard	19/10/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	31/10/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Melot	BEUVRY PR Rue Melot	07/11/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA	15/11/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Jules Bailleul	BEUVRY PR Rue Jules Bailleul	29/11/22	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	27/06/22	Curatif

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	15/09/22	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	27/09/22	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	28/09/22	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	13/10/22	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	25/11/22	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	13/12/22	Curatif
Billy-Berclau	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	15/04/22	Curatif
Cambrin	CAMBRIN PR Rue des Hellebores	CAMBRIN PR Rue des Hellebores	02/03/22	Curatif
Cambrin	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	18/03/22	Curatif
Cambrin	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Route Nationale	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Route Nationale	01/04/22	Curatif
Cambrin	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	01/04/22	Curatif
Cambrin	CAMBRIN PR aéroéjecteur Rue des Préles	CAMBRIN PR aéroéjecteur Rue des Préles	29/04/22	Curatif
CAMBRIN	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	28/07/22	Curatif
Cuinchy	CUINCHY PR Aéroéjecteur Berthelots	CUINCHY PR Aéroéjecteur Berthelots	24/02/22	Curatif
Cuinchy	CUINCHY PR Lotissement Cabidou	CUINCHY PR Lotissement Cabidou	25/02/22	Curatif
Cuinchy	CUINCHY PR Aéroéjecteur Rousseau	CUINCHY PR Aéroéjecteur Rousseau	04/03/22	Curatif
Cuinchy	CUINCHY PR Aéroéjecteur Rousseau	CUINCHY PR Aéroéjecteur Rousseau	29/03/22	Curatif
Cuinchy	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	25/04/22	Préventif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	13/05/22	Curatif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	01/07/22	Curatif
CUINCHY	CUINCHY Micro STEP Cabbidu	CUINCHY Micro STEP Cabbidu	09/08/22	Curatif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	08/12/22	Curatif
Douvrin	DOUVRIN PR Cité La Carole	DOUVRIN PR Cité La Carole	02/02/22	Curatif
Douvrin	DOUVRIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu	DOUVRIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu	02/03/22	Curatif
DOUVRIN	DOUVRIN PR Cité La Carole	DOUVRIN PR Cité La Carole	26/07/22	Curatif
DOUVRIN	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	23/08/22	Curatif
DOUVRIN	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	14/09/22	Curatif
Festubert	FESTUBERT STEP	FESTUBERT STEP	31/03/22	Curatif
GIVENCHY LES LA BASSEE	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmes	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmes	05/12/22	Curatif
Haisnes	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	18/03/22	Curatif

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Haisnes	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	15/04/22	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	03/06/22	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Rue des Peupliers	HAISNES PR Rue des Peupliers	11/08/22	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Douaumont RN 47	HAISNES PR Douaumont RN 47	22/08/22	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Cité des Capucines	HAISNES PR Cité des Capucines	01/12/22	Curatif
La Couture	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°1 face HEPAD	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°1 face HEPAD	08/02/22	Curatif
La Couture	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	14/03/22	Curatif
La Couture	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret	15/03/22	Curatif
La Couture	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	25/04/22	Préventif
LA COUTURE	LA COUTURE PR Rue de Rietz	LA COUTURE PR Rue de Rietz	09/08/22	Curatif
Labourse	LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet	télésurveillance	05/01/22	Curatif
LABOURSE	LABOURSE PR Impasse du Stade	LABOURSE PR Impasse du Stade	23/05/22	Curatif
LABOURSE	LABOURSE PR Domaine du Chateau	LABOURSE PR Domaine du Chateau	15/06/22	Curatif
LORGIES	LORGIES PR 87 rue du Beau Rietz	LORGIES PR 87 rue du Beau Rietz	09/08/22	Curatif
LORGIES	LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz	LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz	09/08/22	Curatif
Neuve-Chapelle	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	Télétransmission	05/01/22	Curatif
Neuve-Chapelle	NEUVE-CHAPELLE STEP	Télétransmission	06/01/22	Curatif
Neuve-Chapelle	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	Télétransmission	12/01/22	Curatif
Neuve-Chapelle	NEUVE-CHAPELLE STEP	NEUVE-CHAPELLE STEP	16/03/22	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	07/06/22	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	10/08/22	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26	NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26	11/08/22	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	30/08/22	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	12/10/22	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES DO3 Place de l'église	NOEUX-LES-MINES DO3 Place de l'église	04/11/22	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	13/12/22	Curatif
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	11/03/22	Curatif
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	18/03/22	Curatif
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	30/03/22	Curatif
NOYELLES LES VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix	télésurveillance	18/11/22	Curatif
Richebourg	RICHEBOURG STEP	RICHEBOURG STEP	17/03/22	Curatif
Richebourg	RICHEBOURG STEP	RICHEBOURG STEP	06/04/22	Curatif

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	RICHEBOURG STEP	16/05/22	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué	19/08/22	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	RICHEBOURG STEP	30/08/22	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau	RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau	30/09/22	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué	RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué	10/10/22	Curatif
SAILLY LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43	29/06/22	Curatif
SAILLY LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43	25/07/22	Curatif
SAILLY LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots	30/09/22	Curatif
SAILLY LABOURSE	LABOURSE PR Clos du Fief	Télétransmission	18/11/22	Curatif
Sailly-Labourse	SAILLY-LABOURSE PR1 RN 43	Télésurveillance	05/01/22	Curatif
Sailly-Labourse	SAILLY-LABOURSE PR1 RN 43	SAILLY-LABOURSE PR1 RN 43	10/01/22	Curatif
VERMELLES	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	29/06/22	Curatif
VERMELLES	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	15/12/22	Curatif
VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL DO Rue du marais	VERQUIGNEUL DO Rue du marais	30/06/22	Curatif
VERQUIGNEUL	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	06/12/22	Curatif
VERQUIGNEUL	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	07/12/22	Curatif
VERQUIN	VERQUIN PR ZAC Beau Pré	VERQUIN PR ZAC Beau Pré	04/11/22	Curatif
VERQUIN	VERQUIN PR ZAC Beau Pré	VERQUIN PR ZAC Beau Pré	18/11/22	Curatif
VIEILLE CHAPELLE	VIEILLE-CHAPELLE Micro station Clef des champs	VIEILLE-CHAPELLE Micro station Clef des champs	09/08/22	Curatif
VIEILLE CHAPELLE	VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy	VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy	09/08/22	Curatif
Vieille-Chapelle	VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy	VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy	01/03/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert	12/01/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert	12/01/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	13/01/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert	17/01/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 30 Rue du Marais	VIOLAINES PR 30 Rue du Marais	20/01/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert	20/01/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert	22/02/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert	22/02/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert	22/02/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR Pluvial 57 Rue des Chênes (rue Wandhofen)	VIOLAINES PR Pluvial 57 Rue des Chênes (rue Wandhofen)	02/03/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	04/03/22	Curatif

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Violaines	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	15/03/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES STEP	Préleveur entrée	25/04/22	Préventif
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue du Marais	VIOLAINES PR Rue du Marais	19/10/22	Curatif
VIOLAINES	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	07/11/22	Curatif
VIOLAINES	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	28/11/22	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard	04/04/22
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	04/04/22
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos	AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos	04/04/22
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	04/04/22
Beuvry	BEUVRY PR3 Gore Rue de Festubert	BEUVRY PR3 Gore Rue de Festubert	05/04/22
Beuvry	BEUVRY PR4 Gore Rue de Festubert	BEUVRY PR4 Gore Rue de Festubert	05/04/22
Beuvry	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	07/04/22
Beuvry	BEUVRY PR Lot. Clos l'Hermine rue des Oies Cendrées	BEUVRY PR Lotissement Claude Lermine	07/04/22
Beuvry	BEUVRY PR Rue Victor Duteriez	BEUVRY PR Rue Victor Duteriez	07/04/22
Billy-Berclau	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	07/04/22
Billy-Berclau	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	07/04/22
Cuinchy	CUINCHY PR Lotissement Cabidou	CUINCHY PR Lotissement Cabidou	08/04/22
Douvrin	DOUVRIN PR 23 Impasse Abel Bruée	DOUVRIN PR 23 Impasse Abel Brulé	08/04/22
Douvrin	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	08/04/22
Douvrin	DOUVRIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu	DOUVRIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu	08/04/22
Givenchy-lès-la-Bassée	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmes	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmes	08/04/22
Haisnes	HAISNES PR 2 rue des Peupliers	HAISNES PR 2 rue des Peupliers	08/04/22
Labourse	LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet	LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet	07/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	11/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26	NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26	11/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES DO1 Jaurés Petit Chemin d'Hersin	NOEUX-LES-MINES DO1 Jaurés Petit Chemin d'Hersin	11/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES DO2 Rue Jean Jaurès	NOEUX-LES-MINES DO2 Rue Jean Jaurès	11/04/22
Noyelles-lès-Vermelles	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry	12/04/22
Noyelles-lès-Vermelles	NOYELLES-LES-VERMELLES DO Vibromat Parking	NOYELLES-LES-VERMELLES DO Vibromat Parking	12/04/22
Richebourg	RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué	RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué	13/04/22

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Richebourg	RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau	RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG PR 85 Rue du Moulin l'Avoué école	RICHEBOURG PR 85 Rue du Moulin l'Avoué école	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle	RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG PR2 62 Rue Hennelle	RICHEBOURG PR2 62 Rue Henelle	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle	RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle	13/04/22
Vermelles	VERMELLES DO1 Maison Montpellier	VERMELLES DO1 Maison Montpellier	12/04/22
Vermelles	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	12/04/22
Verquigneul	VERQUIGNEUL DO Rue du marais	VERQUIGNEUL DO Rue du marais	14/04/22
Verquigneul	VERQUIGNEUL DO Rue des déportés	VERQUIGNEUL DO Rue des déportés	14/04/22
Verquigneul	VERQUIGNEUL PR Liévin Route Nationale	VERQUIGNEUL PR Liévin Route Nationale	14/04/22
Verquin	VERQUIN PR 1 Rue Francois Calonne	VERQUIN PR 1 Rue Francois Calonne	11/04/22
Verquin	VERQUIN PR Rue Cocteau carreau de l'église	VERQUIN PR Rue Cocteau carreau de l'église	11/04/22
Violaines	VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochiette	VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochiette	11/04/22

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES STEP	Potence sur pied nue extraction	04/04/22
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES STEP	Portique sortie rampe Diffuseurs	04/04/22
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES STEP	Potence sur pied nue prétraitement	04/04/22
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES STEP	Potence nue poste toutes eaux	04/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence bassin orage pompes	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Grappin	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence pompes poste de tête	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence bassin orage agitateur N°1	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence sur pied avec Palan	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence poste toutes eaux	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence déplaçable agitateur Zone de Con	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Pied de potence agitateur Zone de Contac	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Monorail et palan électrique local compre	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Portique mobile manutention compresseur	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence fosse flottants	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence et treuil agitateur Brassage	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence portable ADV 500	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence extraction BA	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Treuil manuel tire-fort	05/04/22

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Beuvry	BEUVRY STEP	Portique de manutention mobile	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence pompes recirculation File n°1	05/04/22
Billy-Berclau	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	Levage	11/04/22
Billy-Berclau	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Rue du Bois	Levage	11/04/22
Labourse	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie	Potence sur pied nue	07/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Potence poste toutes eaux secondaire	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Potence	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Potence N°9 avec treuil agitateur Brassage	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Monorail et palan électrique centrifugeus	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Monorail et palan électrique centrifugeus	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Potence portable ADV 500	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Transpalette	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Grue d'atelier	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Portique de manutention mobile	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Treuil manuel tire-fort	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Monorail et palan électrique local centri	12/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Potence et treuil agitateur Zone de Contact	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Potence et treuil agitateur Zone Tampon	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Palan sur monorail local Surpresseur	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Potence sur pied avec treuil agitateur zone de contact	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Potence sur pied avec treuil agitateur bassin d'aération	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Potence sur pied nue extraction des boues	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Potence déplaçable sur pied nue poste toutes eaux	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Potence sur pied avec treuil poste de relevage	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Portique sortie rampes Diffuseurs	13/04/22
Vermelles	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	Levage	12/04/22
Violaines	VIOLAINES STEP	Potence sur pied nue poste de relevage	11/04/22

Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique/disconnecteurs

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	Disconnecteur Eau de ville	01/07/22
BEUVRY	BEUVRY STEP	Disconnecteur	27/09/22
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Disconnecteur	27/09/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Porte motorisée atelier	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Portail automatique	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Portail	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Porte Motorisée Local Surpresseur	12/04/22

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	Disconnecteur	27/09/22

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.
Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.
Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2022	2019	2020	2021	2022	2023	Total (€)
Dotations(€)	200 495	200 495	200 495	200 495	200 495	**1 002 475**

Coefficients en Compte au : 31/12/2022	2019	2020	2021	2022
Coefficient de la dotation	1,000000	1,017391	1,017391	1,063503
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

Bilan financier en Compte au : 31/12/2022		2019	2020	2021	2022	Total (€)
Dotation actualisée (€)		200 495	203 982	203 982	213 227	**821 686**
Report de solde actualisé (€)		0	129 376	69 783	- 62 807	
Non Programmé au contrat	PARTIEL	37 194	110 144	39 828	41 037	**228 203**
	TOTAL	33 925	138 881	178 184	150 820	**501 810**
Programmé au contrat	TOTAL		14 550	118 559	25 213	**158 407**
Total renouvellement(€)		**71 119**	**263 575**	**336 571**	**217 070**	**888 335**
Solde(€)		**129 376**	**69 783**	**- 62 806**	**-66 650**	

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2022	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	27/09/2022	3 994
AUCHY-LES-MINES STEP	Agitateur préparation lait de chaux	Remplacement de composants ou rénovation	29/06/2022	1 469
AUCHY-LES-MINES STEP	Pompe doseuse Lait de chaux	Renouvellement complet du matériel	18/06/2022	2 360
AUCHY-LES-MINES STEP	Filtre Eau Industrielle	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	2 595
AUCHY-LES-MINES STEP	Armoire Electrique Pompes Fecl3	Remplacement de composants ou rénovation	03/06/2022	1 038
AUCHY-LES-MINES STEP	Pompe relevage de tête n°3	Renouvellement complet du matériel	01/06/2022	1 048
AUCHY-LES-MINES STEP	Tuyauterie refoulement pompe de tête n°3	Renouvellement complet du matériel	24/10/2022	3 288
BEUVRY PR Bruyéres rue Guerrard	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	12/10/2022	1 962
BEUVRY PR 840 Rue Basse	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	6 481
BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	26/08/2022	926
BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	3 943

BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	14/09/2022	1 513
BEUVRY STEP	Agitateur anaérobie	Renouvellement complet du matériel	01/03/2022	7 885
BEUVRY STEP	Agitateur stockage boues extérieures	Renouvellement complet du matériel	06/05/2022	2 656
BEUVRY STEP	Pompe à lait de chaux	Renouvellement complet du matériel	15/12/2022	3 129
BEUVRY STEP	Compresseur aération n°2	Remplacement de composants ou rénovation	03/11/2022	11 492
BEUVRY STEP	Portail accès station	Remplacement de composants ou rénovation	05/06/2022	1 175
BEUVRY STEP	Sonde de Niveau poste toutes eaux	Renouvellement complet du matériel	13/04/2022	1 389
BEUVRY STEP	Sonde de niveau relevage	Renouvellement complet du matériel	18/03/2022	3 658
BEUVRY STEP	Préleveur eau traitée	Renouvellement complet du matériel	19/10/2022	3 775
BEUVRY STEP	Variateur Pompe alimentation filtre-presse n°1	Renouvellement complet du matériel	12/04/2022	4 017
BEUVRY STEP	Pompe Eaux Industrielle N°2	Renouvellement complet du matériel	17/04/2022	1 439
BEUVRY STEP	Pompe alimentation filtre-presse Finition n°2	Remplacement de composants ou rénovation	02/12/2022	2 347
		Renouvellement complet du matériel	21/09/2022	5 650
BEUVRY STEP	Pompe alimentation filtre-presse Gavage n°1	Renouvellement complet du matériel	20/09/2022	7 996
BEUVRY STEP	Pompe Reprise des boues pré épaissies	Renouvellement complet du matériel	12/07/2022	4 764
BEUVRY STEP	Pompe Vidange N°2	Renouvellement complet du matériel	12/07/2022	1 070
BEUVRY STEP	Filtre presse à plateaux	Remplacement de composants ou rénovation	03/06/2022	7 188
BEUVRY STEP	Pied de potence agitateur Aération N°2	Renouvellement complet du matériel	10/03/2022	2 345
BEUVRY STEP	Pied de potence agitateur Aération N°1	Renouvellement complet du matériel	11/03/2022	1 940
BEUVRY STEP	Pied de potence agitateur anaérobie	Renouvellement complet du matériel	11/03/2022	1 953

CAMBRIN PR aéroéjecteur Rue des Préles	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	12/10/2022	397
CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	Cuve Aeroéjecteur	Renouvellement complet du matériel	06/12/2022	12 177
LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret	Clapet pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	08/06/2022	2 096
LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret	Clapet pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	08/06/2022	2 361
LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	Vanne arrivée d'air	Renouvellement complet du matériel	08/06/2022	1 700
LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	Clapet	Renouvellement complet du matériel	08/06/2022	326
DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	14/09/2022	2 175
FESTUBERT STEP	Pompe relevage n°1	Renouvellement complet du matériel	28/09/2022	297
LABOURSE PR Impasse du Stade	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	08/06/2022	1 519
NEUVE-CHAPELLE STEP	Armoire de Commande	Renouvellement complet du matériel	10/04/2022	3 469
NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	Sonde de niveau déversoir d'orage	Renouvellement complet du matériel	13/04/2022	1 016
NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	1 449
NOEUX-LES-MINES STEP	Transmetteur capteurs Rédox Oxygéne	Renouvellement complet du matériel	26/08/2022	665
NOEUX-LES-MINES STEP	Capteur Rédox N°1	Renouvellement complet du matériel	26/08/2022	258
NOEUX-LES-MINES STEP	Onduleur pour les API du TGBT	Renouvellement complet du matériel	05/05/2022	5 661
NOEUX-LES-MINES STEP	Pompe Eaux Industrielle N°1	Remplacement de composants ou rénovation	20/10/2022	3 618
NOEUX-LES-MINES STEP	Gavopompe n°1	Remplacement de composants ou rénovation	04/01/2022	5 089
NOEUX-LES-MINES STEP	Malaxeur	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	4 953
NOEUX-LES-MINES STEP	Pompe extraction N°1	Renouvellement complet du matériel	18/01/2022	2 107
NOEUX-LES-MINES STEP	Hydroéjecteur N°2	Renouvellement complet du matériel	22/11/2022	9 213

NOEUX-LES-MINES STEP	Pompe relevage de tête N°1 Vers Prétrait	Renouvellement complet du matériel	24/03/2022	8 110
NOEUX-LES-MINES STEP	Centrifugeuse n°2	Remplacement de composants ou rénovation	07/06/2022	6 944
NOEUX-LES-MINES STEP	Douche et rince-œil Chlorure ferrique	Renouvellement complet du matériel	20/10/2022	1 155
NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat	Pied d'assise Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	18/11/2022	1 664
NOYELLES-LES-VERMELLES PR Rue du Marais Chapelle	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel	20/09/2022	1 624
RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	07/12/2022	1 205
RICHEBOURG PR3 35 Ruelle de la Croix Barbet	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	1 468
RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	18/01/2022	1 056
RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	15/06/2022	2 408
RICHEBOURG PR3 60 Rue du Ruisseau	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	21/09/2022	1 889
RICHEBOURG STEP	Sonde de mesure By-pass	Renouvellement complet du matériel	10/08/2022	674
RICHEBOURG STEP	Armoire de commande	Remplacement de composants ou rénovation	23/08/2022	678
RICHEBOURG STEP	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	06/04/2022	2 488
VERMELLES DO1 Maison Montpellier	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	146
VERQUIGNEUL DO Rue des déportés	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	838
VERQUIN PR Rue Cocteau carreau de l'église	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	15/06/2022	2 058
VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	2 193
VIOLAINES PR Rue de l'étang	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	24/11/2022	3 145
VIOLAINES PR Rue de l'Abbé Pachurka	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	3 816
VIOLAINES STEP	Pompe Recirculation	Renouvellement complet du matériel	04/10/2022	1 555

VIOLAINES STEP	Tuyauterie pompe Recirculation	Renouvellement complet du matériel	24/03/2022	4 928
Total				**217 070**

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

SUIVI DES DICT

Communes	DICT Entrantes	DICT Sortantes
ANNEQUIN	32	
AUCHY-LES-MINES	94	2
BEUVRY	328	2
BILLY-BERCLAU	169	
CAMBRIN	43	
LA COUTURE	86	
CUINCHY	58	1
DOUVRIN	168	
FESTUBERT	20	1
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	25	
HAISNES	70	1
HERSIN-COUPIGNY	177	
HULLUCH	7	
LABOURSE	101	
LORGIES	49	
NEUVE-CHAPELLE	34	
NOYELLES-LES-VERMELLES	23	
RICHEBOURG	29	
SAILLY-LABOURSE	42	
VERMELLES	99	
VERQUIGNEUL	73	
VERQUIN	60	
VIEILLE-CHAPELLE	38	
VIOLAINES	93	

TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA

1. Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaitre au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entrainerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.

L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.

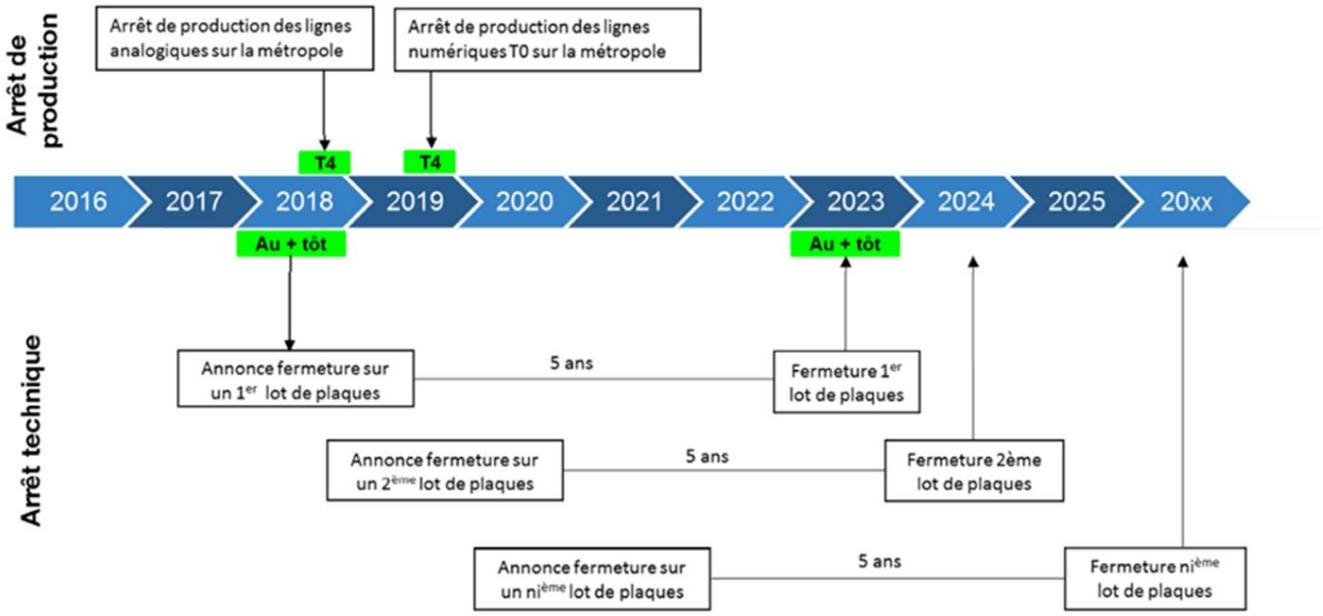

Source du document : Orange

3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.

orange a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2019** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entrainer une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.

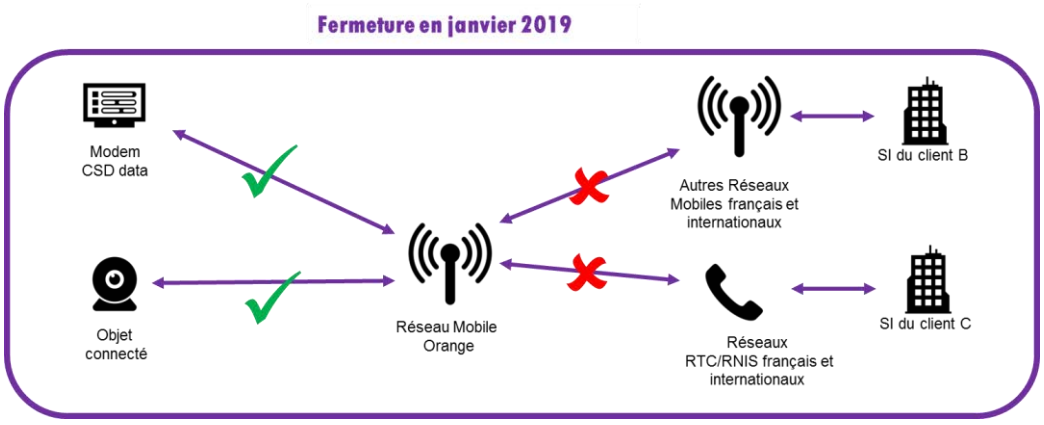

Source du document : Orange

a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019, et l'arrêter définitivement le 31/12/2020.**

pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

4. Evolution et aménagement à prévoir

a. Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- **des temps de connections rapides**
- **l'échange des informations de quelques secondes**
- **Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.**

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
  - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
  - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
  - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
  - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée mais encore peu déployée.

b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.

Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.

c. Aménagement à prévoir sur vos installations

Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement seront à la charge de la collectivité.

Le glossaire

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement épuratoire) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchement placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations privatives de l'usager.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat d'abonnement : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage…),
- opération de renouvellement d'une importance telle qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2022 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

➔ **Décret n° 2022-336 du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées**

Afin d'aborder la problématique de la ressource en eau sur les territoires, le présent décret vient mettre en place une procédure d'autorisation afin de permettre de nouveaux usages des eaux usées traitées, autres que ceux faisant d'ores et déjà l'objet d'une réglementation dédiée (usage agricole et irrigation). Le décret définit notamment les modalités d'encadrement de ces nouveaux usages.

➔ **Arrêté du 28 juillet 2022 relatif au dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées**

Le présent arrêté est pris en application du décret n°2022-336 du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées. Le décret susmentionné prévoit notamment qu'un arrêté précise le contenu du dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées.
Le présent arrêté vient préciser l'ensemble des pièces justificatives attendues dans ce dossier.

ENVIRONNEMENT

➔ **Arrêté du 14 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement**

Le présent arrêté vient modifier la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R.516-1 du code de l'environnement.

➔ **Arrêté du 3 février 2022 relatif aux meilleurs techniques disponibles (MTD) applicables à certaines installations classées du secteur du traitement de surface à l'aide de solvants organiques relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3670 ou 3710 de la nomenclature ICPE**

Le présent arrêté vient fixer les prescriptions relatives aux meilleures techniques applicables (MTD) aux ICPE relevant de l'autorisation. Les prescriptions susmentionnées concernent notamment la rubrique **3710 relative au traitement des eaux résiduaires.**

➔ **Arrêté du 1er mars 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2021 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement**

Le présent arrêté vient modifier le modèle d'enregistrement pour une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement. Le formulaire CERFA n°15679*04 est accessible ici.

➔ **Arrêté du 1er mars 2022 modifiant l'arrêté du 28 mars 2019 fixant le modèle national de demande d'autorisation environnementale**

L'autorisation environnementale prévue par l'article L. 181-1 du code de l'environnement, doit être demandée en utilisant le formulaire CERFA n° 15964*02. Il est disponible sur le site internet service-public.fr.

➔ **Décret n°2022-422 du 25 mars 2022 relative à l'évaluation environnementale des projets**

Le présent décret met en place un dispositif qui permet de soumettre à évaluation environnementale des projets qui sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine, mais situés en deçà des seuils de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

➔ **Décret n°2022-989 du 4 juillet 2022 relatif à la procédure de déclaration en matière de police de l'eau**

Le décret modifie la procédure de déclaration des IOTA dans l'objectif d'introduire la possibilité d'un dépôt par voie dématérialisée par téléprocédure et en clarifie les modalités concernant notamment le dépôt du dossier, son instruction et sa publicité.

Cette réforme apporte également un certain nombre d'éléments liés aux déclarations en vue de rendre plus lisible les procédures applicables : contenu et instruction du dossier, gestion des demandes de modification des prescriptions applicables ainsi que la caducité de la déclaration.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

➔ **Décret n° 2022-521 du 11 avril 2022 fixant le délai mentionné au II de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales pour la transmission du rapport établi à l'issue du contrôle de raccordement d'un immeuble au réseau public d'assainissement effectué sur demande du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires**

Pour rappel, l'article 63 de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a prévu que le contrôle du raccordement effectué par les communes doit notamment être réalisé pour tout nouveau raccordement d'un immeuble au réseau public de collecte des eaux usées. Il peut être effectué à la demande du propriétaire de l'immeuble ou du syndicat des copropriétaires à leurs frais et que la commune doit leur transmettre un document décrivant le contrôle réalisé et évaluant la conformité du raccordement au regard des prescriptions réglementaires dans un certain délai.

Le présent décret précise que ce délai est fixé par le **règlement de service**, et qu'il ne peut **excéder 6 semaines à compter de la date à laquelle la commune a reçu la demande du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires.**

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➔ **Circulaire 30 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières**

Dans une circulaire publiée au Journal officiel du 30 mars, le Premier ministre, Jean Castex donne aux préfets des consignes concernant la passation et l'exécution des marchés publics et des concessions dans le contexte économique actuel marqué par la guerre en Ukraine et les charge de sensibiliser les collectivités locales et leurs établissements à l'importance des principes énoncés.

➔ **Arrêté du 18 août 2022 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2015 relatif à la dématérialisation de la déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement**

Le présent arrêté vient modifier l'article 2 de l'arrêté du 15 décembre 2015 relatif à la dématérialisation de la déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il actualise les informations que le porteur de projet doit communiquer lorsqu'il effectue sa déclaration de cessation d'activité.

Depuis le 22 septembre dernier, c'est le formulaire CERFA n°15275*4 que les exploitants doivent remplir au lieu du CERFA n°15275.

➔ **CE, avis, 15 septembre 2022, n°405540 DAJ, Fiche technique, 21 septembre 2022**

Le Conseil d'état, dans un avis du 15 septembre 2022, a déclaré que les prix et la durée des contrats de la commande publique pouvaient être modifiés pour compenser les surcoûts d'exécution de ces contrats. Il pose toutefois des conditions visant à respecter les grands principes de la commande publique. Ces éléments sont repris dans une fiche technique de la Direction des affaires juridiques, publiée le 21 septembre. Une **Circulaire de la Première ministre, 29 septembre 2022, n°6374/SG** présente aux ministres et préfets les recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique.

➔ **Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique**

Le décret proroge la dispense de procédure de publicité et mise en concurrence pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000€, jusqu'au 31 décembre 2024 la mesure temporaire issue de la loi du 7 décembre 2020 de simplification et d'accélération de l'action publique. Ces dispositions sont également applicables aux lots qui portent sur des travaux dont le montant est inférieur à 100 000€ HT, à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20% de la valeur totale estimée de tous les lots. Enfin, il modifie les dispositions relatives aux avances dans les marchés publics, en relevant à 30% le montant minimum de l'avance versée au titulaire pour les marchés de l'Etat conclus avec des PME et en clarifiant les modalités de remboursement de l'avance.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➔ **Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale**

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale est enfin publiée. Elle rajoute une nouvelle couche aux millefeuilles de normes concernant les compétences en matière d'eau et d'assainissement.

- **Maintien de l'obligation de transfert des compétences au 1er janvier 2026**

En tout état de cause, l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement d'ici le 1er janvier 2026 est maintenue. De ce fait, le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement devra intervenir obligatoirement à cette date.

- **Organisation d'un débat portant sur la tarification des services publics d'eau et d'assainissement avant le transfert de la compétence**

La loi 3DS vient aménager au mieux le transfert des compétences en prévoyant que, dans l'année précédant le transfert obligatoire, les communes membres et leurs communautés de communes devront organiser un débat sur la tarification des services publics d'eau et d'assainissement des eaux usées, ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées à l'établissement public de coopération intercommunale.

A ce titre, le président de la communauté de communes devra fixer avec les maires, les modalités de ce débat. Une convention devra être conclue à l'issu de ce débat. Elle pourra notamment :

- Préciser les conditions tarifaires sur le territoire en tenant compte de divers critères (mode de gestion du service, caractéristiques des réseaux, coûts de production, de traitement …) ;
- Déterminer les orientations et les objectifs de la politique d'investissement sur les infrastructures ;
- Organiser les modalités des délégations de compétences aux communes qui en feraient la demande, à compter du 1er janvier 2026 dans les conditions prévues par l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales.

- **Maintien des syndicats d'eau infra communautaires existants**

Les syndicats d'eau infra communautaires qui détiennent la compétence eau et assainissement au moment du transfert de compétences, pourront être maintenus dans le cadre d'une délégation, sauf si l'intercommunalité décide de les supprimer suite à une délibération.

- **Les communes peuvent prendre en charge des dépenses des services publics d'eau et d'assainissement sur leur budget général**

En principe, les communes ne peuvent prendre en charge sur leur budget propre des dépenses liées à leur services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés (sauf dérogation en fonction des situations spécifiques).

La loi 3DS ajoute 2 nouvelles dérogations à cette interdiction. Elles peuvent désormais mobiliser leur budget propre :

- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements importants, et ce afin d'éviter une augmentation sensible de la tarification de l'eau ;
- Et pendant la période d'harmonisation des tarifs suivant la prise en main de la compétence par la commune.

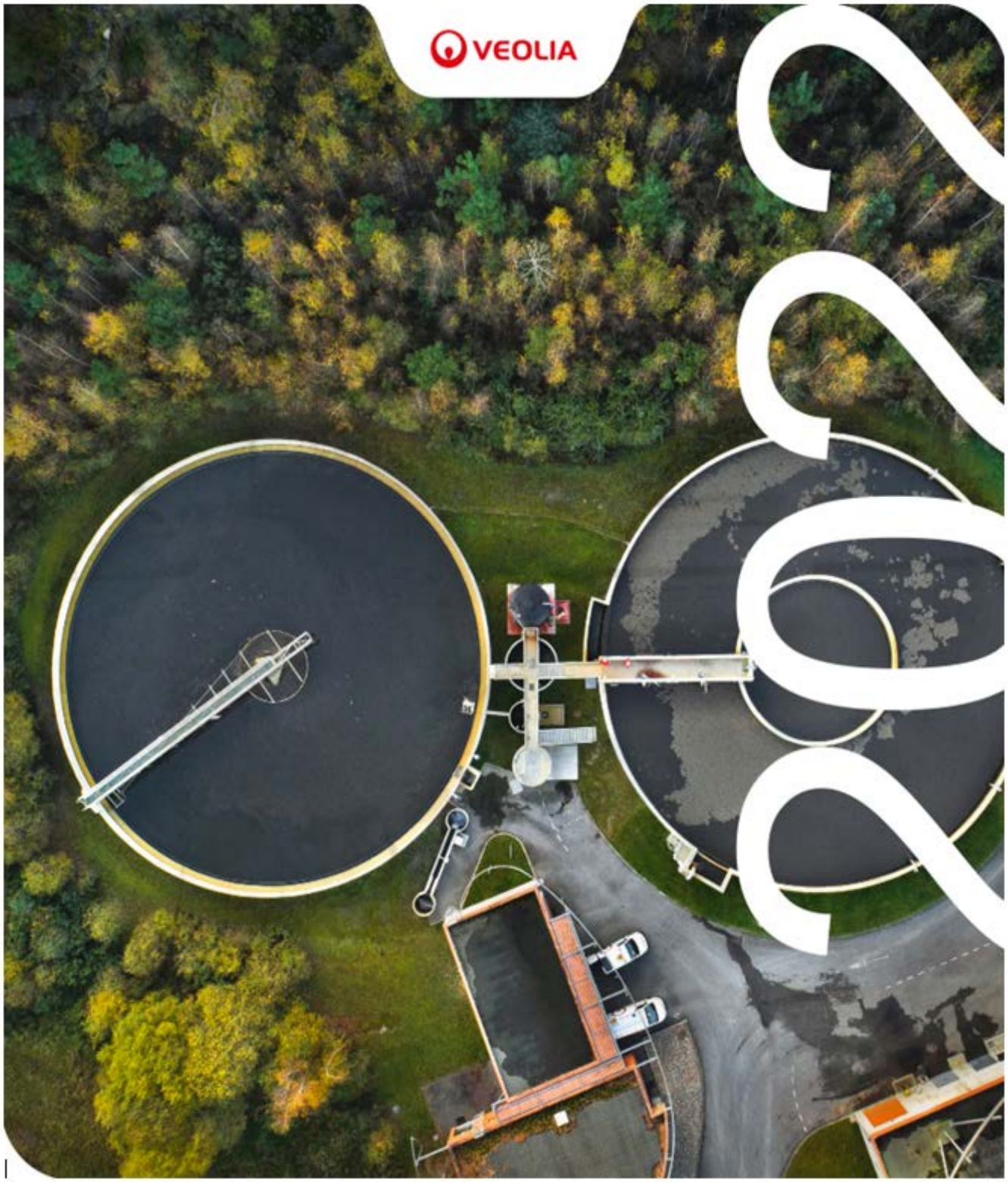

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Communauté d'Agglomération Bruay Béthune Artois Lys Romane

PRÉSENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT **3**
Préambule **3**
Les contrats de concession de services **3**
Le délégataire **5**

LES UNITÉS TECHNIQUES **6**
1. Bilan d'exploitation Technique **15**
1.1 Collecte (réseau) 15
1.2 Traitement - Station d'épuration 71
1.3 Boues et sous-produits 108
1.4 La surveillance des micropolluants (RSDE) 112
1.5 Bilan énergétique 118
1.6 Travaux et interventions 135
1.7 Travaux et interventions 161
2. Gestion du Service 207
2.1 Assainissement non domestique (AND) 207
Bilan 207
2.2 Assainissement collectif - contrôles boîtes de branchements en domaine public 208
2.3 Activité du service 210

ANNEXES **212**
Annexes 1 : Les comptes annuels de résultats de l'exploitation de la délégation (CARE) par contrats et détail sur le renouvellement 213
Les engagements à incidence financière 227
Dispositions applicables au personnel 228
Annexes 2 et 3 : Nouveaux textes réglementaires et glossaire 231

PRÉSENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Préambule

La Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane « CABBALR » créée au 1er janvier 2017 exerce la compétence assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales urbaine sur l'ensemble du territoire de ses communes membres.

Cette compétence d'assainissement collectif concerne la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. La compétence assainissement non collectif est exercée au travers d'un service public dénommé « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Au sein de l'assainissement collectif, le territoire de la CABBALR a été scindé en unités techniques.

Une unité technique regroupe toutes les communes dont les eaux usées sont traitées à la même station d'épuration. Chacune des unités techniques sera déclinée dans le présent rapport.

Les contrats de concession de services

Il a été recensé 3 contrats de concession ayant pour objet la gestion du service de collecte, de transport et de traitement de l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales délégués à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, à savoir :

Le contrat de concession **du secteur Nord-Ouest** comprenant les systèmes d'assainissement collectif suivants :

- Unité de traitement de Quernes
- Unité de traitement d'Isbergues
- Unité de traitement d'Ecquedecques
- Unité de traitement de Lillers
- Unité de traitement de Saint Venant
- Unité de traitement du Parc du manoir à Gonnehem
- Mini unité de traitement de Norrent-Fontes
- Mini unité de traitement des Aulnes à Gonnehem
- Mini unité de traitement du Corroy à Gonnehem
- Mini unité de traitement des Violettes à Gonnehem
- Mini unité de traitement de Calonne sur la Lys
- 2 Mini unités de traitement de Mazinghem
- Unité de traitement de Ferfay
- Unité de traitement de Lapugnoy

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant d'intégration d'ouvrages eaux usées et eaux pluviales en 2022.

La Commune de Blessy raccordée à l'unité de traitement de Mametz (située hors territoire CABBALR)

Le contrat de concession **du secteur Sud-Ouest** comprenant les systèmes d'assainissement collectif suivants :

- Unité de traitement de Bruay la Buissière
- Mini unité de traitement de Houchin
- Unité de traitement de Diéval
- Unité de traitement de Bajus
- Unité de traitement d'Estrée Cauchy
- Unité de traitement de Rebreuve Ranchicourt

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant d'intégration d'ouvrages eaux usées et eaux pluviales en 2022.

Le contrat de concession de **l'Unité de traitement de Béthune** qui a fait l'objet d'un avenant en 2022 pour la mise en compostage du stock de boues résiduaires.

Pour compléter cet aspect gestion, il faut préciser que le contrat de concession de l'unité technique du secteur Est comprenant les systèmes d'assainissement suivants a été délégué à la SAUR, et comprenant les systèmes d'assainissement collectif suivants :

- Unité de traitement de Noeux-les- Mines ;
- Unité de traitement de Beuvry ;
- Unité de traitement de Richebourg ;
- Unité de traitement de Violaines ;
- Unité de traitement d'Auchy-les-Mines ;
- Mini-unité de traitement de Festubert ;
- Mini-unité de traitement de Neuve-Chapelle ;
- Mini-unité de traitement des Charmes à Givenchy-lès-la-Bassée ;
- Mini- unité de traitement de la Charmille à Givenchy-lès-la-Bassée ;
- Unité de traitement de Douvrin, hors périmètre du Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) ;

Les communes de Noyelles-lès-Vermelles et Vermelles, raccordées à l'unité de traitement de Mazingarbe (située hors territoire CABBALR).

Toutes les autres unités techniques non listées ci-dessus sont en régie directe.

Le délégataire

Les concessions de service public d'assainissement telles que définies ci-avant ont été confiées à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, Région Hauts de France installé à Arras, 1 rue de La Fontainerie et plus particulièrement au Territoire Bruay Béthune Ternois basé à Bruay la Buissière

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la collecte et le traitement des eaux usées, la production et la distribution d'eau potable et l'accueil et le service aux clients.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE)

Le service assainissement du Territoire regroupe une cinquantaine d'agents.

LES UNITÉS TECHNIQUES

contrat G530A - STEP BETHUNE

Les indicateurs réglementaires 2022

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)		
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)		
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	1 027,4 t MS	1 394,9 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m³ TTC	Délégataire	€uro/m³	€uro/m³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	%
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)		
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)		
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)		
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	u/1000 habitants	u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	u/100 km	u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	0,00 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	100 %	99 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)		
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Délégataire	%	%
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	u/1000 abonnés	u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Délégataire	100,0 %	100,0 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire		
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire		
	Nombre de branchements neufs	Délégataire		
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	7 662 ml	7 662 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	0	0
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	1	1
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	69 300 EH	69 300 EH
COLLECTE DES EAUX USEES		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	3	0
	Longueur de canalisation curée en préventif	Délégataire	ml	ml
LA DEPOLLUTION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	5 194 721 m³	4 057 699 m³
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	2 635 kg/j	3 346 kg/j
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	43 925 EH	55 775 EH
	Volume traité	Délégataire	5 377 841 m³	4 244 520 m³
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	41,5 t	42,0 t
	Masse de sables évacués	Délégataire	41,3 t	27,5 t
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	m³	m³
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Nombre de communes desservies	Délégataire		
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire		
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire		
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire		
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	m³	m³
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	m³	m³
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	m³	m³

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire		
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	78 %	80 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire		
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui

contrat G5801 - NORD OUEST

Les indicateurs réglementaires 2022

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	73 299	72 953
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)		
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	1 541,6 t MS	1 468,8 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m³ TTC	Délégataire	2,64 €uro/m³	2,63 €uro/m³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	%
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	15	15
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	4	3
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	66	222
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	2,60 u/100 km	2,57 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,00 %	0,00 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	96 %	100 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)		
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Délégataire	2,77 %	2,85 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,00 u/1000 abonnés	0,35 u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport
(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Autres chiffres clés de l'année 2022

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Délégataire	76,7 %	97,6 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	4 836	4 836
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	0	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	0	0
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	346 794 ml	349 999 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	233	233
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	16	16
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	64 746 EH	64 746 EH
COLLECTE DES EAUX USEES		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	642	689
	Longueur de canalisation curée en préventif	Délégataire	38 833 ml	41 170 ml
LA DEPOLLUTION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	4 643 650 m^3	3 628 294 m^3
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	2 305 kg/j	2 206 kg/j
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	38 409 EH	36 772 EH
	Volume traité	Délégataire	4 251 212 m^3	3 548 021 m^3
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	159,4 t	142,3 t
	Masse de sables évacués	Délégataire	187,6 t	211,9 t
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	20,0 m^3	29,0 m^3
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Nombre de communes desservies	Délégataire	36	36
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	20 049	20 130
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	20 048	20 129
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire	1	1
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	3 739 890 m^3	3 836 856 m^3
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	3 739 890 m^3	3 836 856 m^3
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	m^3	m^3

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	78 %	80 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire		
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui

contrat G5901 - SUD OUEST

Les indicateurs réglementaires 2022

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	55 548	55 392
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)		
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	1 414,3 t MS	1 533,3 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m³ TTC	Délégataire	2,64 €uro/m³	2,63 €uro/m³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	%
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	15	15
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	2
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	181
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	0,00 u/100 km	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,00 %	0,00 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	100 %	100 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)		
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Délégataire	2,92 %	3,69 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,00 u/1000 abonnés	0,21 u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport
(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Autres chiffres clés de l'année 2022

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Délégataire	99,2 %	99,4 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	21 810	21 810
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	0	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	0	0
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	273 593 ml	274 599 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	108	108
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	6	6
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	48 410 EH	48 776 EH
COLLECTE DES EAUX USEES		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	432	202
	Longueur de canalisation curée en préventif	Délégataire	28 896 ml	21 804 ml
LA DEPOLLUTION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	3 108 844 m³	2 697 112 m³
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	2 667 kg/j	2 780 kg/j
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	44 453 EH	46 326 EH
	Volume traité	Délégataire	3 292 781 m³	2 773 306 m³
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	17,5 t	17,4 t
	Masse de sables évacués	Délégataire	37,5 t	30,0 t
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	8,5 m³	5,0 m³
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Nombre de communes desservies	Délégataire	15	15
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	24 273	24 331
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	24 273	24 331
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire		
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	3 968 470 m³	4 201 520 m³
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	3 968 470 m³	4 201 520 m³
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	m³	m³

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	78 %	80 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire		
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui

LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui

1. Bilan d'exploitation Technique

1.1 Collecte (réseau)

Le patrimoine :

Le tableau ci-après reprend par unité technique les différents paramètres liés au système de collecte.

		Eaux pluviales		Total EP	Eaux usées		Total EU	Unitaire		Total Unitaire	Total général
UT	Communes	Gravitaire	Refoulement		Gravitaire	Refoulement		Gravitaire	Refoulement		
Autres Nord-Ouest	Ames	2692,61		2692,61	770,06		770,06				3462,67
Autres Nord-Ouest	Amettes	1634,1		1634,1							1634,1
Lapugnoy	Auchel	43469,56		43469,56	42971,65	1627,19	44598,84	1009,76		1009,76	89078,16
Autres Nord-Ouest	Auchy-au-Bois	4642,38		4642,38							4642,38
Bajus	Bajus	1782,8		1782,8	582,16		582,16	2124,57		2124,57	4489,53
Bruay	Barlin	27420,94		27420,94	25412,19	2903,63	28315,82				55736,76
Bruay	Beugin	2590,03		2590,03	1512,54	232,68	1745,22				4335,25
Blessy	Blessy	513,57		513,57	6874,61	1789,1	8663,71				9177,28
Autres Nord-Ouest	Bourecq	3880,25		3880,25							3880,25
Bruay	Bruay-la-Buissière	82782,41		82782,41	88345,92	5236,12	93582,04	729,13		729,13	177093,58
Lapugnoy	Burbure	14838,41		14838,41	11893,86	3956,92	15850,78				30689,19
Autres Nord-Ouest	Busnes	3078,15		3078,15	86,71		86,71				3164,86
Lapugnoy	Calonne-Ricouart	28921,95		28921,95	27068,62	1142,32	28210,94				57132,89
Autres Nord-Ouest	Calonne-sur-la-Lys	4168,77		4168,77							4168,77

		Eaux pluviales		Total EP	Eaux usées		Total EU	Unitaire		Total Unitaire	Total général
Lapugnoy	Camblain-Chatelain	7872,22		7872,22	9665,47	1915,13	11580,6				19452,82
Lapugnoy	Cauchy-à-la-Tour	11912,26		11912,26	12993,7	1029,47	14023,17				25935,43
Autres Sud-Ouest	Caucourt	949,34		949,34							949,34
Diéval	Diéval	1757,84		1757,84	3616,08	656,67	4272,75	3273,23		3273,23	9303,82
Bruay	Divion	27280,51		27280,51	30957,39	4202,82	35160,21				62440,72
Ecquedecques	Ecquedecques				2878,98	983,01	3861,99				3861,99
Quernes	Estrée-Blanche	845,38		845,38	5566,31	1744,92	7311,23				8156,61
Estrée Cauchy	Estrée-Cauchy	282,99		282,99	124,03		124,03	2500,34	356,25	2856,59	3263,61
Ferfay	Ferfay	4889,6		4889,6	2861,7	903	3764,7				8654,3
Bruay	Fresnicourt-le-Dolmen	6,92		6,92	14,39	2638,9	2653,29	3883,39		3883,39	6543,6
Gonnehem	Gonnehem	12146,7		12146,7	2945,55	276,13	3221,68				15368,38
Bruay	Gosnay	3721,99		3721,99	6091,45	1075,98	7167,43				10889,42
Isbergues	Guarbecque	5280,41		5280,41	7249,9	1466,59	8716,49				13996,9
Bruay	Haillicourt	17957,6		17957,6	17578,88	407,1	17985,98				35943,58
Isbergues	Ham-en-Artois	7231,64		7231,64	4090,01	2713,01	6803,02				14034,66
Bruay	Hersin-Coupigny	137,54		137,54		191,51	191,51				329,05
Bruay	Hesdigneul-les-Béthune	4372,82		4372,82	2578,51	809,59	3388,1				7760,92
Bruay	Houchin	3994	154,38	4148,38	3331,99	2184,76	5516,75				9665,13
Bruay	Houdain	26390,91		26390,91	29204,34	1962,1	31166,44				57557,35
Isbergues	Isbergues	50411,57	3,07	50414,64	43487,65	11381,06	54868,71	214,51		214,51	105497,86
Autres Sud-Ouest	La Comté	6154,3		6154,3							6154,3
Non concerné	Labeuvrière	14,28		14,28							14,28

		Eaux pluviales		Total EP	Eaux usées		Total EU	Unitaire		Total Unitaire	Total général
Isbergues	Lambres	6406,41		6406,41	5360,41	1801,75	7162,16	1009,23		1009,23	14577,8
Lapugnoy	Lapugnoy	15921		15921	16855,64	2836,82	19692,46	1616,92		1616,92	37230,38
Autres Nord-Ouest	Lespesses	1972,83		1972,83							1972,83
Autres Nord-Ouest	Lières	1985,45		1985,45							1985,45
Quernes	Liettres				3049,92	1382,11	4432,03				4432,03
Lillers	Lillers	26242,28	7,38	26249,66	27248,72	4821,02	32069,74	10411,19		10411,19	68730,59
Lapugnoy	Lozinghem	7,26		7,26	273	127,41	400,41				407,67
Bruay	Maisnil-les-Ruitz	5588,22		5588,22	6243,35	2266,45	8509,8				14098,02
Lapugnoy	Marles-les-Mines	28175,76		28175,76	27684,65	776,34	28460,99	234,55		234,55	56871,3
Autres Nord-Ouest	Mazinghem	789,72		789,72	784,03		784,03				1573,75
Autres Nord-Ouest	Mont-Bernanchon	3592,21		3592,21							3592,21
Norrent-fontes	Norrent-Fontes	10630,51		10630,51	335,55		335,55				10966,06
Non concerné	Oblinghem	41,05		41,05							41,05
Bruay	Ourton	3782,66		3782,66	1832,31	285,22	2117,53				5900,19
Quernes	Quernes				3543,45	2302,06	5845,51				5845,51
Rebreuve-Ranchicourt	Rebreuve-Ranchicourt	7383		7383	2952,24	1679,6	4631,84				12014,84
Bruay	Ruitz	15897,59		15897,59	13302,6	1141,7	14444,3				30341,89
St Venant	Saint-Floris	4907,5		4907,5	1587,73	1031,69	2619,42				7526,92
Autres Nord-Ouest	Saint-Hilaire-Cottes	59,88		59,88							59,88
St Venant	Saint-Venant	11735,83		11735,83	9345,31	5171,29	14516,6				26252,43
Autres Nord-Ouest	Westrehem	2213,87		2213,87							2213,87
Quernes	Witternesse				4774,55	2191,52	6966,07				6966,07

	Eaux pluviales		Total EP	Eaux usées		Total EU	Unitaire		Total Unitaire	Total général
Total général	**563359,78**	**164,83**	**563524,61**	**515928,11**	**81244,69**	**597172,8**	**27006,82**	**356,25**	**27363,07**	**1188060,48**

UT de Béthune :

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

Pour l'année 2022, les volumes rejetés (A1)représentent 6.8% des volumes produits par le système d'assainissement.

Un projet de création d'un bassin est prévu par la collectivité.

La codification SANDRE V3 a été validée en mars 2016 par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Le nouveau manuel système, reprenant le nouvel arrêté préfectoral de mars 2018, a été signé en juillet 2020.

UT de Bruay La Buissière :

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

Le nouveau manuel système, reprenant le nouvel arrêté préfectoral d'août 2018, a été signé en décembre 2021.

Une étude diagnostique de fonctionnement et de modélisation des réseaux et de diagnostic de la station a été menée par la collectivité. Celle-ci a conclu à la future suppression du DO Koening (le débitmètre actuel n'étant plus adapté à la typologie du rejet, les données ne sont pas représentatives et ne sont plus communiquées), et à la création d'une nouvelle unité de traitement. Un débitmètre hauteur/vitesse a néanmoins été installé le 18 mars 2022 sur ce point.

Une étude est en cours sur le DO Duranel afin de valider la pertinence de la formule de calage hauteur/débit utilisée.

Pour l'année 2022, les volumes rejetés (A1) représentent 2.97% des volumes produits par le système d'assainissement.

UT de Lapugnoy :

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

Le manuel d'autosurveillance est signé depuis décembre 2019, reprenant une mise à jour de la codification Sandre V3 sur les termes du nouvel arrêté préfectoral paru en 2019. Un complément au manuel a été réalisé, intégrant le nouvel équipement du DO Calonne Centre.la station d'épuration ont été finalisés fin 2020.

Les résultats préliminaires de ce diagnostic ont permis de mettre en évidence :

- Un écart avec les volumes enregistrés par l'autosurveillance pour le DO Quenehem à Calonne Ricouart : une étude a été menée en 2021. Un recalage de la mesure en 2022 permet d'obtenir des valeurs fiables.
- Une présence forte d'H2S sur certains secteurs du réseau de collecte (Burbure, La Ferté, etc…)

Pour l'année 2022, les volumes rejetés (A1) représentent 1.87% des volumes produits par le système d'assainissement.

UT d'Isbergues :

Le manuel d'autosurveillance de la Step est signé depuis décembre 2011.

La codification SANDRE V3 est validée et signée depuis le 13 octobre 2016.

Un nouveau manuel système est en cours de finalisation (dans l'attente d'une étude sur la validité des lois de calage hauteur/débit).

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

Pour l'année 2022, les volumes rejetés (A1) représentent 0.3% des volumes produits par le système d'assainissement.

UT de Quernes :

Un nouveau manuel système a été signé en octobre 2020, en intégrant une nouvelle version de la codification SANDRE V3...

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Lillers :

Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement est signé depuis janvier 2020, intégrant une nouvelle version de la codification SANDRE V3.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Saint Venant :

Un nouveau manuel système, intégrant une nouvelle version de la codification SANDRE V3, a été signé en octobre 2020.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Gonnehem EPHAD/Parc du Manoir :

Le cahier de vie et la codification SANDRE V3 ont été envoyés en 2017.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Rebreuve Ranchicourt :

Le manuel système et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2017. Une mise à jour avec le nouvel exploitant a été initiée, et le manuel a été signé en septembre 2021.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Bajus :

Le manuel système et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2014. Une mise à jour avec le nouvel exploitant et l'arrêté du 21/07/2015 est en cours.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Diéval :

Le manuel système et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2014. Une mise à jour avec le nouvel exploitant et l'arrêté du 21/07/2015 est en cours.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT d'Estrée Cauchy :

Le manuel système et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2014. Une mise à jour avec le nouvel exploitant et l'arrêté du 21/07/2015 est en cours.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT d'Ecquedecques :

Le cahier de vie et la et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2019.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle

UT de Ferfay :

Le cahier de vie et la codification SANDRE V3 ont été signés en 2020.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle

Les Industriels raccordés :

Unités Techniques	Nombre de CSD / autorisations de raccordement
BRUAY LA BUISSIERE	32
LAPUGNOY	11
ISBERGUES	3
LILLERS	2
SAINT VENANT	1
TOTAL	**40**

Les Points noirs du réseau :

Unités Techniques	Nombre de points noirs réseau EU	Nombre de points noirs réseau EP	Nombre de points noirs par 100 km
BRUAY LA BUISSIERE	29	0	11,2
LAPUGNOY	21	7	15,12
ISBERGUES	10	2	12,9
BLESSY	3	1	37,75
QUERNES	2	2	18,10
LILLERS	3	1	10,02
ECQUEDECQUES	0	0	0,00
FERFAY	0	0	0,00
DIEVAL	0	1	13,33
BAJUS	1	0	18,47
ESTREE CAUCHY	0	0	0,00
SAINT VENANT	0	0	0,00
REBREUVE	0	0	0,00

Le détail des points noirs par commune est donné dans le paragraphe « II - 1.6 - Insuffisances et propositions d'amélioration du service »

Les évolutions réglementaires :

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les conséquences particulières pour votre service.

Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie

Les crises successives affectant l'exécution des contrats de la commande publique depuis 2020 et en particulier la pénurie et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ont conduit le ministre de l'économie à solliciter l'avis du Conseil d'Etat sur les modifications des prix et tarifs des contrats de la commande publique et les conditions d'application de la théorie de l'imprévision.

Le Conseil d'Etat a ainsi rendu un avis le 15 septembre 2022 n°405540 sur les possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et sur les conditions d'application de la théorie de l'imprévision, rapidement complété par une circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2022 n° 6374/SG et une fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy en date du 21 septembre 2022.

- Principes : Les parties peuvent convenir, pour faire face à une circonstance imprévisible, d'une modification des conditions financières ou de la durée des contrats de la commande publique. Cette exception au principe de l'intangibilité des prix reste régie par les principes établis de la commande publique. Les fondements suivants sont ainsi invocables au cas par cas :
    - Les modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles (art. R. 2194-5 et R.3135-5 CCP) ;
    - Les modifications de faible montant (art. R. 2194-8 et R.3135-8 et - 9) ;
- Différents remèdes à la situation résultant de circonstances imprévisibles :
    - Le contrat pourra être modifié en introduisant une clause de variation des prix ou de réexamen si le contrat n'en contenait pas ;
    - Il sera aussi possible de faire évoluer une clause existante qui se serait révélée insuffisante (modification d'un montant maximal, chacune, de 50% du montant du contrat initial) ;

- Une convention d'indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision pourra être conclue entre les parties, sans être considérée comme une modification du contrat, de sorte qu'elle ne sera pas soumise aux conditions et limites posées par le code de la commande publique en matière de modification des contrats de la commande publique ;

- Enfin et en cas de désaccord entre les parties, le juge pourra allouer une indemnité d'imprévision, qui sera également affranchie des règles relatives à la modification prévues dans le code de la commande publique.

Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité

En sus de la hausse conséquente des prix de l'énergie, des coupures de gaz et d'électricité pourraient se produire en raison du défaut d'approvisionnement en gaz et de la tension sur la demande en électricité en lien avec la guerre en Ukraine.

Le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022 relatif au délestage de la consommation de gaz naturel et modifiant le code de l'énergie a été adopté dans ce contexte afin de prévoir un mécanisme de délestage pour les consommateurs ayant une consommation supérieure à 5 GWH.

Une instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022 a précisé les contours de l'organisation de la répartition et du délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité.

Enfin, une circulaire du Premier Ministre en date du 30 novembre 2022 a été transmise aux préfets afin de présenter les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée. Les préfets doivent ainsi inciter les acteurs publics et privés à procéder à une revue et une mise à jour le cas échéant de leurs plans de continuité d'activité. Il est notamment souligné la nécessité de mobiliser les gestionnaires de services publics d'eau et d'assainissement afin d'anticiper l'impact du délestage sur leurs services.

Résilience des réseaux

Dans la continuité de la loi du 22 août 2021 climat et résilience, le décret d'application portant sur la résilience des réseaux aux risques naturels a été adopté (décret n°2022-1077 du 28 juillet 2022 relatif à la résilience des réseaux au risques naturels).

Ce décret relatif à la résilience des réseaux précise le champ d'application du dispositif prévu à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure visant à améliorer la résilience

des réseaux aux risques naturels, de même que les prescriptions pouvant être faites par les préfets dans ce cadre.

Les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) situés dans les territoires présentant une exposition à un risque naturel important peuvent ainsi être enjoints par arrêté préfectoral à établir certains documents afin d'anticiper la gestion en cas de crise et favoriser un retour rapide à la normale. Ces documents sont composés d'un diagnostic des vulnérabilités des ouvrages face aux risques naturels, des mesures de crise à mettre en place pour prévenir les dégâts causés aux ouvrages et assurer un service minimum, les procédures de remise en état du réseau après la survenance de l'aléa, et un programme d'investissements prioritaires pour améliorer la résilience des services.

Ce décret impose enfin une "prise en compte dans les cahiers des charges" des obligations prévues dans ce cadre (article R.732-5 du Code de la sécurité intérieure).

Par ailleurs**,** le décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde précise l'obligation de réaliser un exercice pour les communes et les établissements de coopération intercommunales à fiscalité propre soumis à l'obligation d'élaborer plan communal de sauvegarde (PCS) et un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et détaille par ailleurs les modalités à mettre en oeuvre par les collectivités concernées.

Verdissement de la commande publique

Pris en application de la loi climat et résilience d'août 2021, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique vise au "verdissement de la commande publique". Il prévoit pour les marchés et concessions dont l'avis d'appel public à concurrence ou la consultation est lancé à compter du 21 août 2026 :

- la suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix (le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre),
- et la description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.

Le décret prévoit par ailleurs pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024 :

- un abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) à 50 millions d'euros,
- et de nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail national de données ouvertes.

Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)

La loi 3DS (Loi n° 2022-217 du 21 février 2022) entend favoriser l'association des communes et le maintien des syndicats infra-communautaires à la gouvernance des compétences "eau" et "assainissement".

- Maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d'ici à 2026, sauf délibération contraire.

Toutefois, elle prévoit que "les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes exerçant à titre obligatoire les compétences eau et assainissement à partir du 1er janvier 2026, sont maintenus par la voie de la délégation", après 2026, "sauf si la communauté de communes délibère contre ce maintien".

Par ailleurs, avant le transfert des compétences, les communautés de communes et les communes qui les composent devront organiser un débat sur la tarification des services publics de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées. Après ce débat, une convention pourra lier la communauté de communes et les communes sur la tarification et sur les orientations de la politique d'investissement pour la gestion des eaux.

- ➢ Création de nouvelles exceptions à l'interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI

La loi 3DS concrétise et simplifie la possibilité d'abonder le budget annexe par le budget général en introduisant la possibilité nouvelle de pouvoir utiliser le budget général pour financer les services eau et assainissement, notamment :

- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements importants qui ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs (sans faire dorénavant mention du faible nombre d'usagers),

- ou lors de la période d'harmonisation des tarifications de l'eau et de l'assainissement, après le transfert de compétence à l'EPCI-FP.

Retour au sol des boues : la fin de l'obligation d'hygiéniser en période de pandémie

L'arrêté du 30 avril 2020 avait fixé le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement hygiénisées pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires. L'arrêté du 20 avril 2021 avait maintenu cette restriction tout en élargissant la liste des traitements de boues considérés comme hygiénisants et précisé la surveillance de l'abattement du virus Sars-Cov-2 pour les nouveaux traitements reconnus hygiénisants.

L'avis du HCSP relatif aux traitements appliqués aux boues d'épuration par rapport au risque d'infection au virus SARS-CoV-2 du 31 octobre 2022 a été repris réglementairement pour abroger cette obligation d'hygiéniser les boues. En effet, ce dernier recommande de reconsidérer les traitements complémentaires d'hygiénisation des boues d'épuration liés au SARS-CoV-2 et de ne pas maintenir les mesures restrictives actuellement en vigueur. Ce texte réglementaire a été publié en 2023 sans toutefois être effectif sur toutes les installations pour les premiers épandages de 2023.

Retour au sol des boues : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès maintenant

La Loi AGEC du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 (relative à la prévention et à la gestion des déchets) devrait modifier le cadre réglementaire régissant les conditions de retour au sol des boues d'épuration produites par les installations d'assainissement et, ce, à travers un ensemble de textes réglementaires (décrets, arrêtés regroupés sous le terme général de "socle commun"). Le projet de "socle commun" confirme la volonté de maintenir le retour au sol des boues et composts et réaffirme l'intérêt de ce retour au sol, en cohérence avec la position européenne.

Cet ensemble de textes réglementaires, actuellement en révision, suite à la première consultation, entrera progressivement en application avec des échéances prévisibles à partir de 2024. La première échéance marquera l'entrée en vigueur de nouveaux critères d'innocuité applicables aux boues et aux composts de boues avec la mise en œuvre d'un nouveau suivi analytique qui inclura de nouveaux paramètres.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service de l'assainissement.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous pour répondre à vos différentes questions et anticiper de manière approfondie leurs conséquences pour votre service.

Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) : le principe de réduction des émissions à la source est maintenu !

La note technique du 24 mars 2022 (remplaçant celle du 12 août 2016) relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction est venue confirmer les deux piliers de la démarche applicable aux stations de plus de 10 000 eq.habitants :

- une phase de recherche des substances à enjeux (dites "significatives") dans les eaux brutes et traitées ;
- une phase de diagnostic à l'amont pour comprendre les sources d'émission et identifier les actions de réduction à initier sur les territoires pour réduire ces substances dans les eaux usées urbaines.

Elle redéfinit les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEU). Ainsi, elle précise le calendrier de mise en œuvre du nouveau cycle RSDE qui a débuté dès 2022. Et, elle a donné la faculté au Préfet d'élargir la liste de substances à rechercher au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

Elle engage les services d'assainissement dans une démarche de réduction des émissions de substances.

Vos interlocuteurs Veolia sont à votre disposition pour accompagner la mise en œuvre de ce nouveau texte pour votre service.

Réutilisation des eaux usées traitées : des possibilités d'usages élargies !

Un nouveau décret du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées a été publié en 2022. Ce décret a pour objectif de mettre en place une procédure pour autoriser à durée limitée (5 ans maximum - renouvelables) de nouveaux usages des eaux usées traitées. Il ne concerne pas les usages déjà réglementés (irrigation agricole et espaces verts notamment – via les arrêtés de 2010 et 2014 et usages internes à la station d'épuration - relevant du Code du travail).

Il précise notamment :

- les caractéristiques des eaux usées traitées pouvant être utilisées : eaux usées traitées issues des stations d'épuration urbaines et d'assainissement non collectif et les eaux issues des ICPE (à l'exclusion des eaux issues des installations de traitement reliées à un établissement gérant des sous-produits animaux, non traitées thermiquement) dont les boues sont aptes à être valorisées en épandage (arrêté de 1998) ;

- les usages possibles : tous les usages à l'exception de ceux pratiqués à l'intérieur des locaux d'habitation, des établissements de santé, d'hébergement de personnes âgées, des cabinets médicaux/dentaires, des crèches, écoles, … et recevant du public pendant les heures d'ouverture. Sont également exclus les usages alimentaires, liés à l'hygiène corporelle et du linge et les usages d'agrément (piscines, fontaines, etc.). Les usages doivent avoir lieu au sein du département où les eaux sont produites.

- la procédure d'autorisation des projets d'utilisation : demande à déposer par le producteur ou l'utilisateur des eaux usées traitées auprès du préfet, accompagnée d'un dossier permettant de justifier de l'intérêt du projet par rapport aux enjeux environnementaux et de démontrer sa compatibilité avec la protection de la santé humaine et de l'environnement. Un arrêté préfectoral dont la validité ne peut excéder 5 ans définit alors la qualité sanitaire des eaux à respecter et fixe les prescriptions à respecter (entretien, contrôle et surveillance, information à faire, …).

- les modalités de suivi et de surveillance à mettre en place : tenue d'un carnet sanitaire et transmission au préfet chaque année au plus tard le 1er mars d'un rapport incluant volumes réutilisés, résultats de la surveillance, synthèse des dysfonctionnements, et un volet économique (bilan dépenses/recettes et analyse coûts-bénéfices),... Puis six mois avant la date d'expiration transmission d'un bilan global (avec impacts sanitaires et environnementaux, bilan économique). Les parties prenantes doivent faire remonter au préfet les non-conformités constatées sur le niveau de qualité des eaux usées traitées.

Ce texte offre ainsi un cadre pour étendre à titre « temporaire » de nouveaux usages des eaux usées traitées (tels que le lavage des rues, le « multi-usages » en site industriel, …).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du règlement européen sur la valorisation des eaux usées traitées en irrigation agricole, une révision de l'arrêté de 2010 est en cours pour modifier les exigences de qualité et de surveillance, et introduire la notion de gestion du risque et barrières à articuler avec les prescriptions génériques qui figurent aujourd'hui dans l'arrêté. Le texte est attendu en 2023.

Projet de révision de la Directive Eaux résiduaires Urbaines : de nouveaux défis à relever ?

La proposition de révision de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 a été présentée par la Commission européenne le 26 octobre 2022. Il s'agit à ce stade d'un projet : des amendements, des modifications, … vont être intégrés à ce texte avant le vote au Parlement.

Figurent aujourd'hui dans la proposition :

- l'élargissement du domaine d'application de la DERU aux agglomérations d'assainissement de plus de 1 000 EH ;
- la réduction de la pollution issue du déversement direct d'eaux usées non traitées par temps de pluie
- la réduction des rejets en nutriments pour les stations au-dessus de 100 000 EH et de plus de 10 000 EH en zone sensible à l'eutrophisation ;
- la mise en place de traitements tertiaires, notamment pour le traitement des micropolluants, pour les stations de plus de 100 000 EH avant le 31 décembre 2035 puis étendue par la suite aux stations de plus de 10 000 EH en cas de risque pour la santé ou l'environnement ;
- une identification et réduction des pollutions non domestiques pour encourager la valorisation des boues et des eaux usées traitées, réduire les impacts sur les milieux récepteurs et les dysfonctionnements des stations ;
- une responsabilité élargie du producteur pour supporter le coût de traitement des micropolluants ciblant les produits pharmaceutiques et cosmétiques ;
- la neutralité énergétique envisagée d'ici à 2040 pour les stations d'épuration supérieures à 10 000 EH grâce à la production d'énergies renouvelables, notamment de biogaz à partir des boues.

Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

Le **réseau filaire cuivre** en France a connu son véritable essor au début des **années 1970**. Dans un premier temps réservé à la téléphonie fixe, il a également porté la naissance de l'internet haut débit avec l'ADSL. Désormais moins adapté aux usages des Français, le cuivre est de plus en plus concurrencé par **la fibre optique**, plus *performante*, moins *énergivore*, et surtout *moins sensible aux aléas météorologiques*. **Le numérique s'installe durablement dans notre paysage.**

Les dates clés

A partir de 2023, Orange commencera à démonter les infrastructures RTC par plaques.

Impact sur les installation d'eau

Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC ou des lignes internet de type IP gérés par les opérateurs télécom.

Les services RTC et xDSL seront progressivement fermés.

A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, **les ouvrages d'eau potable ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau dans un réservoir, ou d'un débordement du réseau d'eaux usées sur la voie publique.**

La Valeur Ajoutée VEOLIA

- Diagnostic sur les installations et plan d'action
- Renouvellement des installations impactées afin d'utiliser le mode de transfert IP
- Traitement de l'obsolescence et montée en gamme des télétransmetteurs
- Baisse du coût de l'abonnement et des communications

Cette évolution réglementaire est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service des eaux.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service

Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées par unité technique :

UT de Bruay La Buissière :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2022, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Lapugnoy :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2022, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Isbergues :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2022, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Blessy :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2022, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Quernes :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B	45	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	90

Pour l'année 2022, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 90 points sur un barème de 120.

UT de Lillers :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2022, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Ecquedecques :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2022, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Ferfay :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2022, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Diéval :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2022, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Bajus :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2022, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Estrée-Cauchy :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2022, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de ST-Venant :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2022, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Rebreuve-Ranchicourt :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B	45	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	90

Pour l'année 2022, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 90 points sur un barème de 120.

L’indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte

Les déversoirs d’orage et les « trop plein » des postes de relèvement permettent, en temps de pluie,

de garantir la protection des biens et des personnes.

Pour autant, la connaissance fine de ces points de rejet et l’évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires

pour maîtriser l’impact environnemental du réseau d’assainissement.

L’indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P255.3]

(voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l’avancement de cette politique.

Cet indicateur est à établir par la Collectivité avec l’appui du délégataire.

Les informations dont nous disposons et qui sont utiles au calcul de l’indicateur sont fournies dans les tableaux ci-dessous.

UT de Bruay La Buissière :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement…)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0

C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Lapugnoy :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement…)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0

C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT d' Isbergues :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement…)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0

C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0
TOTAL		100

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 100 points sur un barème de 120.

UT de Blessy :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement…)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	20
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	

mixtes		10
TOTAL		110

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Quernes :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement…)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	

mixtes		0
TOTAL		100

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 100 points sur un barème de 120.

UT de Lillers :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement…)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	

mixtes		10
TOTAL		110

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Ecquedecques :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement…)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les		

secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0
TOTAL		100

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 100 points sur un barème de 120.

UT de Ferfay :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement…)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	

C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Diéval :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement…)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	
C - Pour les		

secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Bajus :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement…)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	

C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT d'Estrée-Cauchy :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement…)	20
	Évaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	

séparatifs		
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Saint-Venant :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement…)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu	

en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0
total		100

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 100 points sur un barème de 120.

UT de Rebreuve-Ranchicourt :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement…)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact	

	des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		100

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

1.2 Traitement - Station d’épuration

Station d’épuration de Béthune

Cette station d’une capacité de 69 300 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes de Allouagne, Annezin, Béthune, Chocques, Essars, Hinges, Labeuvrière, Locon, Lozinghem, Oblinghem, Verquin (en partie), Vendin les Béthune, Drouvin le Marais, Fouquereuil, Fouquières et Vaudricourt.
Le nouvel arrêté préfectoral de la step a été notifié le 28 mars 2018. Le nouveau manuel d’autosurveillance a été signé en juillet 2020.

La station a reçu et traité en **2022, 4 014 084 m3** d’eaux usées soit un débit moyen journalier de **10 997 m3 / jour**.
La station a reçu en plus **43 615 m³** qui ont été rejetés au milieu naturel via le trop plein du bassin d’orage en tête de station, lors d’événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré **en 2022 est de 28 882** m³.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **4 057 699 m3**, soit un volume journalier moyen de **11 560 m3/j**. Le maximum atteint est de **35 958 m3/j**.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **1 221 470 kg**, soit une charge moyenne journalière de **3 346,5 kg/j**. Le maximum atteint est de **6 025 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s’élèvent pour l’année à 4 244 520 m3 (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total,**1 394,9 t de M**S sont évacuées par an (S6).

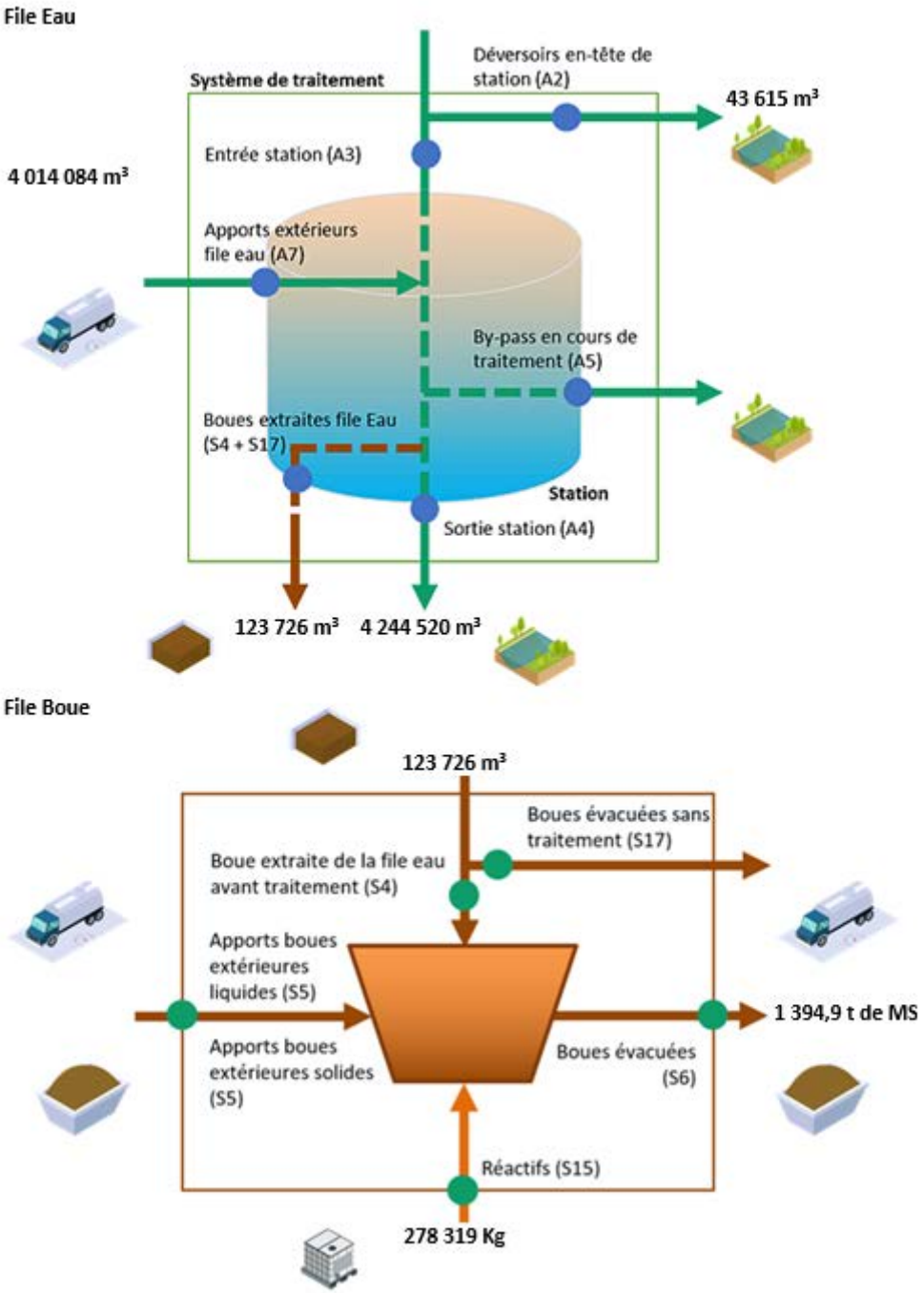
File Eau
Système de traitement
Déversoirs en-tête de station (A2)
43 615 m³
Entrée station (A3)
4 014 084 m³
Apports extérieurs file eau (A7)
By-pass en cours de traitement (A5)
Boues extraites file Eau (S4 + S17)
Station
Sortie station (A4)
123 726 m³
4 244 520 m³
File Boue
123 726 m³
Boues évacuées sans traitement (S17)
Boue extraite de la file eau avant traitement (S4)
Apports boues extérieures liquides (S5)
1 394,9 t de MS
Apports boues extérieures solides (S5)
Boues évacuées (S6)
Réactifs (S15)
278 319 Kg

Station d'épuration de Bruay La Buissière

Cette station d'une capacité de 45 000 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes de Barlin, Beugin, Bruay la Buissière, Divion, Gosnay, Fresnicourt le Dolmen (Verdrel), Haillicourt, Hesdigneul, Houdain, Houchin, Maisnil les Ruitz et Ruitz.

Un nouveau manuel système, reprenant les termes du nouvel arrêté préfectoral du système d'assainissement paru en août 2018 a été signé en décembre 2021.

La station a reçu en 2022, **2 502 853 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **6 857 m3 / jour** (point A3). La station a reçu en plus **139 m³** qui ont été rejetés au milieu naturel via le déversoir d'orage en tête de station, lors d'événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré en 2022 est **13 009 m³.**

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **2 531 977 m3**, soit un volume journalier moyen de **6 937 m3/j**. Le maximum atteint est de **13 114 m3/j**.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de 1 001 746 **kg**, soit une charge moyenne journalière de **2 744 kg/j**. Le maximum atteint est de **5 455 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **2 654 001 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **1 533,3 t** de MS sont évacuées par an (S6).

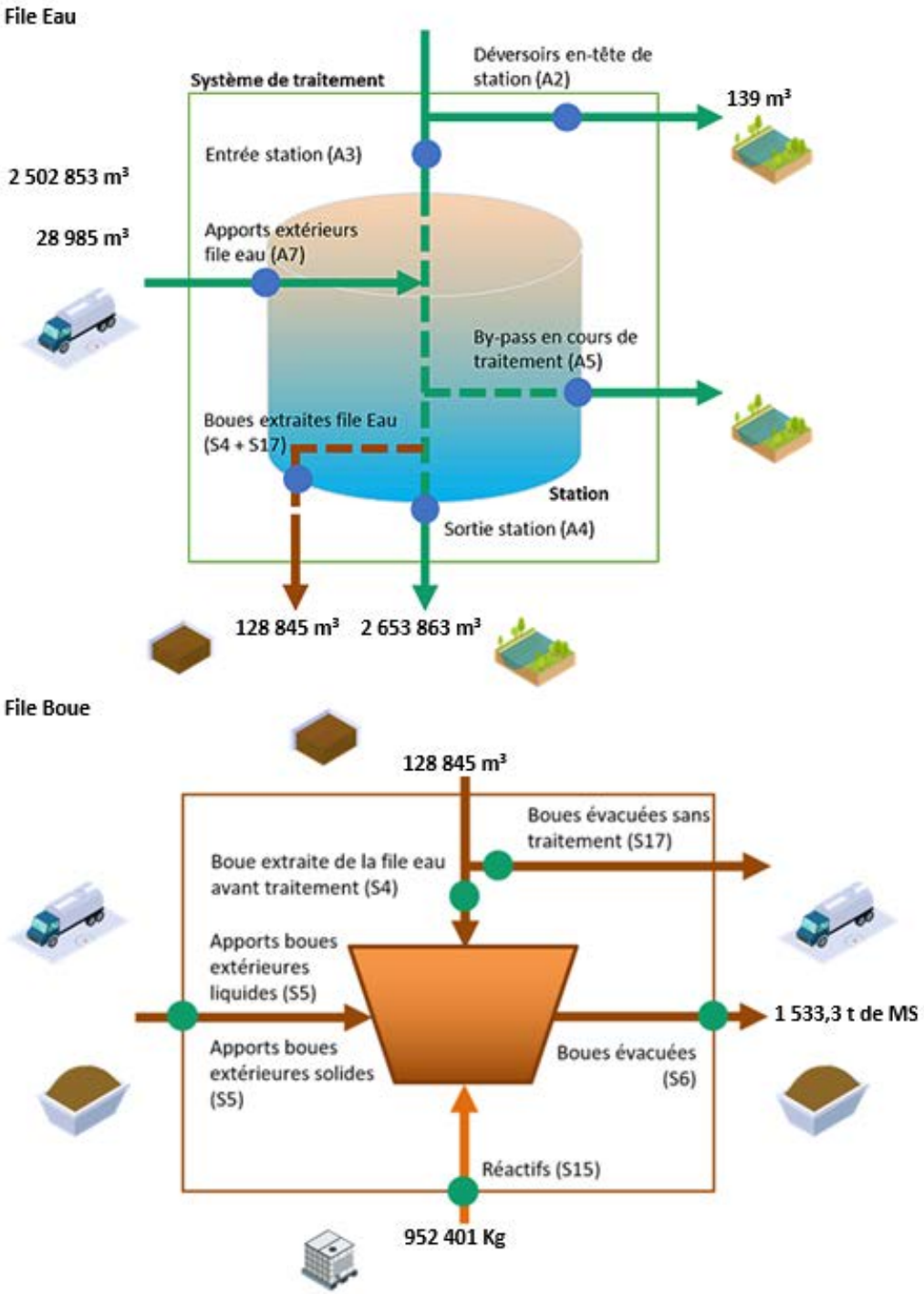
File Eau
Système de traitement
Déversoirs en-tête de station (A2)
139 m³
Entrée station (A3)
2 502 853 m³
28 985 m³
Apports extérieurs file eau (A7)
By-pass en cours de traitement (A5)
Boues extraites file Eau (S4 + S17)
Station
Sortie station (A4)
128 845 m³
2 653 863 m³
File Boue
128 845 m³
Boues évacuées sans traitement (S17)
Boue extraite de la file eau avant traitement (S4)
Apports boues extérieures liquides (S5)
1 533,3 t de MS
Apports boues extérieures solides (S5)
Boues évacuées (S6)
Réactifs (S15)
952 401 Kg

Station d'épuration de Lapugnoy

Cette station d'une capacité de 30 000 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes d'Auchel, Burbure, Calonne Ricouart, Camblain Chatelain, Cauchy à la Tour, Lapugnoy et Marles les Mines.

Un nouveau manuel système, reprenant les termes du nouvel arrêté préfectoral paru en août 2018, a été signé en décembre 2019.

La station a reçu et traité en 2022, **1 328 800 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **3 641 m3 / jour**. La station a reçu en plus **22 124 m³** qui ont été rejetés au milieu naturel via le déversoir d'orage en tête de station, lors d'événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré en 2022 est de **8 038 m³**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **1 350 924 m3**, soit un volume journalier moyen de **3 701 m3/j**. Le maximum atteint est de **9 651 m3/j**.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **468 262 kg**, soit une charge moyenne journalière de **1 282 kg/j**. Le maximum atteint est de **2 086 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **1 343 565 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total **975,5 t** de MS sont évacuées par an (S6).

File Eau

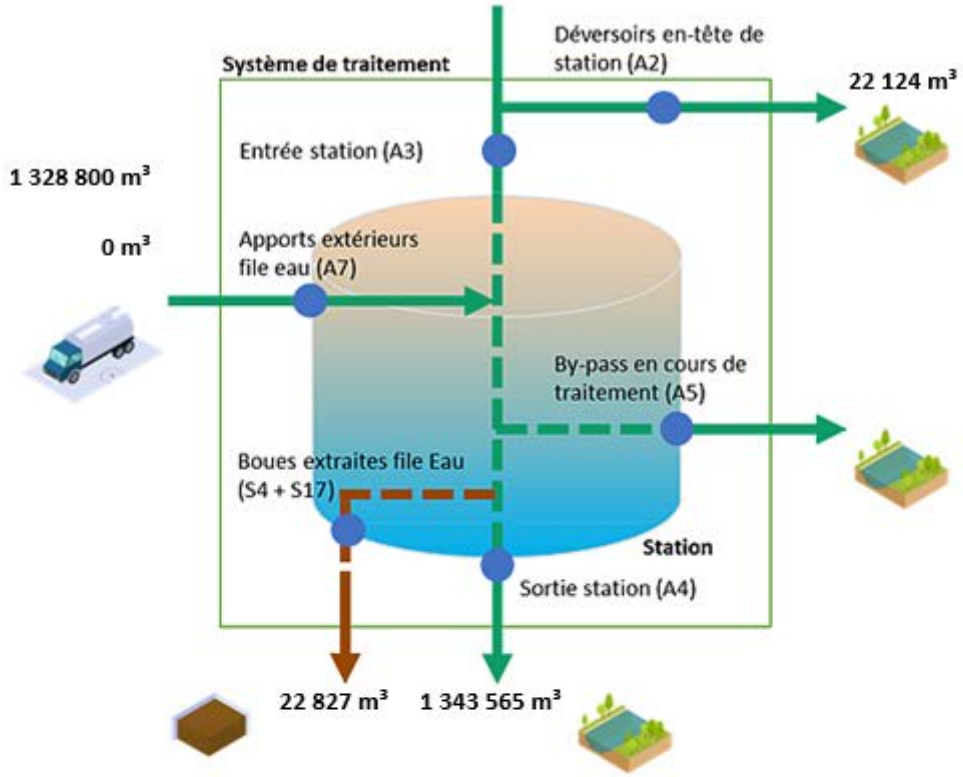

File Boue

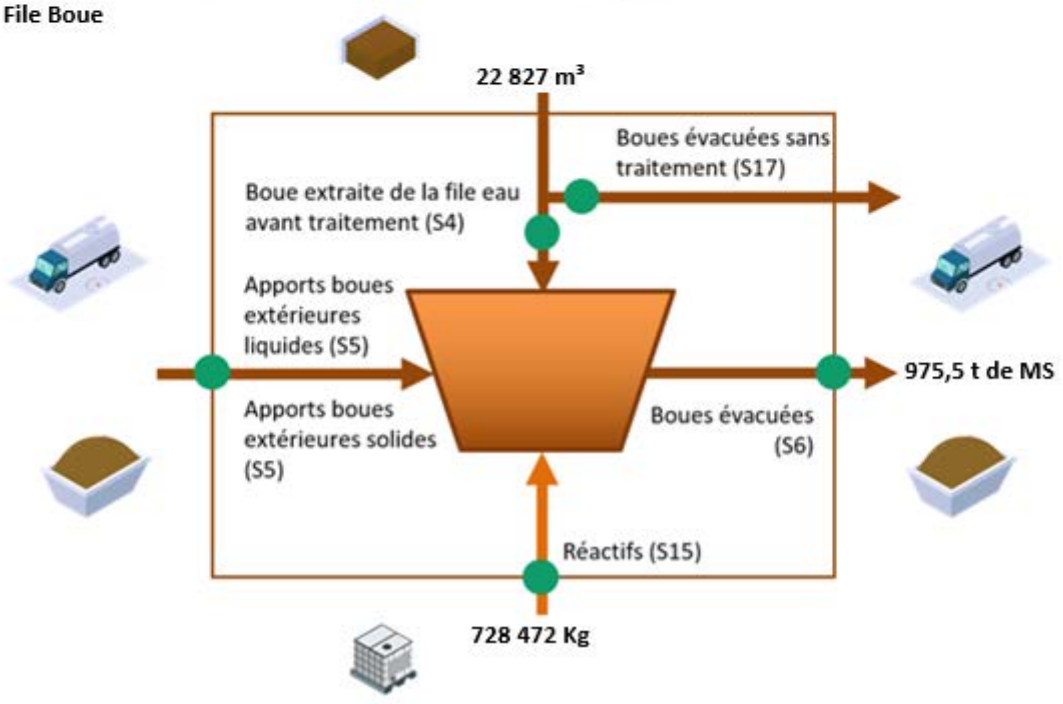

Station d'épuration d'Isbergues

Cette station d'une capacité de 13 000 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes d'Isbergues, Guarbecque, Berguette, Lambres lez Aires et Molinghem .

La station est soumise à un arrêté préfectoral de rejet en date du 31 décembre 2009 ; un arrêté complémentaire a été notifié le 28 mars 2018. Le dispositif d'autosurveillance réglementaire a été mis en place en 2004. Le manuel d'autosurveillance a été signé le 28 décembre 2011. Un projet de nouveau manuel système est en cours.

La station a reçu et traité en 2022, **884 601 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **2 424 m3 / jour**. La station a reçu en plus 54 174 m³ qui ont été rejetés au milieu naturel via le déversoir d'orage en tête de station, lors d'événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré en 2022 est **5 727 m³.**

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **938 775 m3**, soit un volume journalier moyen de **2 572 m3/j**. Le maximum atteint est de **11 085 m3/j**.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **147 714 kg**, soit une charge moyenne journalière de **404 kg/j**. Le maximum atteint est de **504 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **920 229 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **185 t de MS** sont évacuées par an (S6).

File Eau

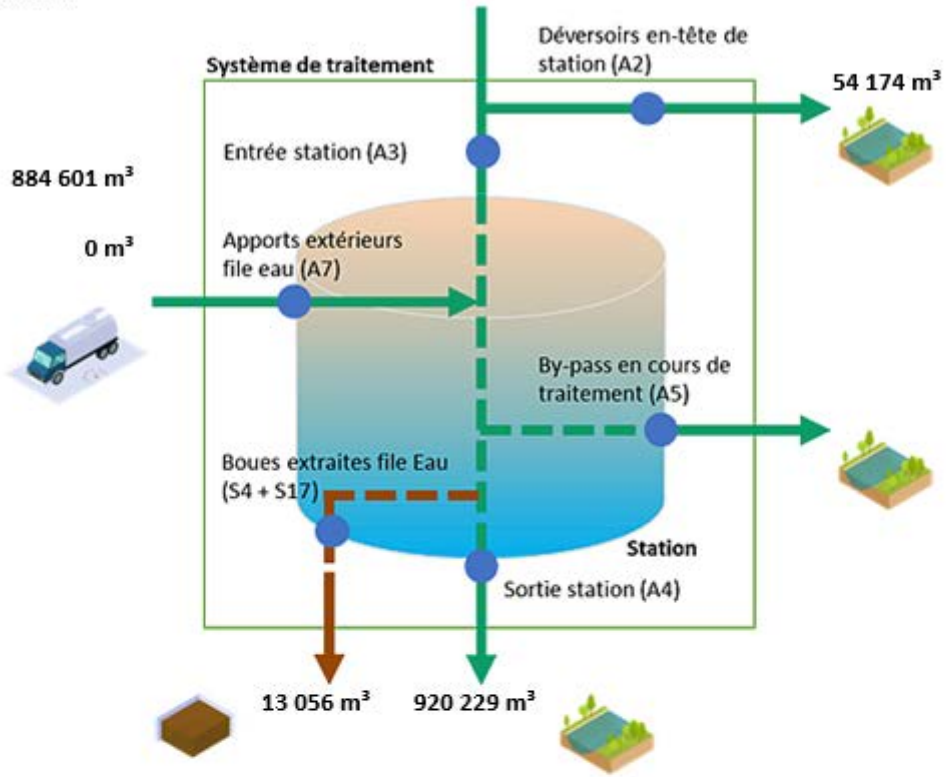

File Boue

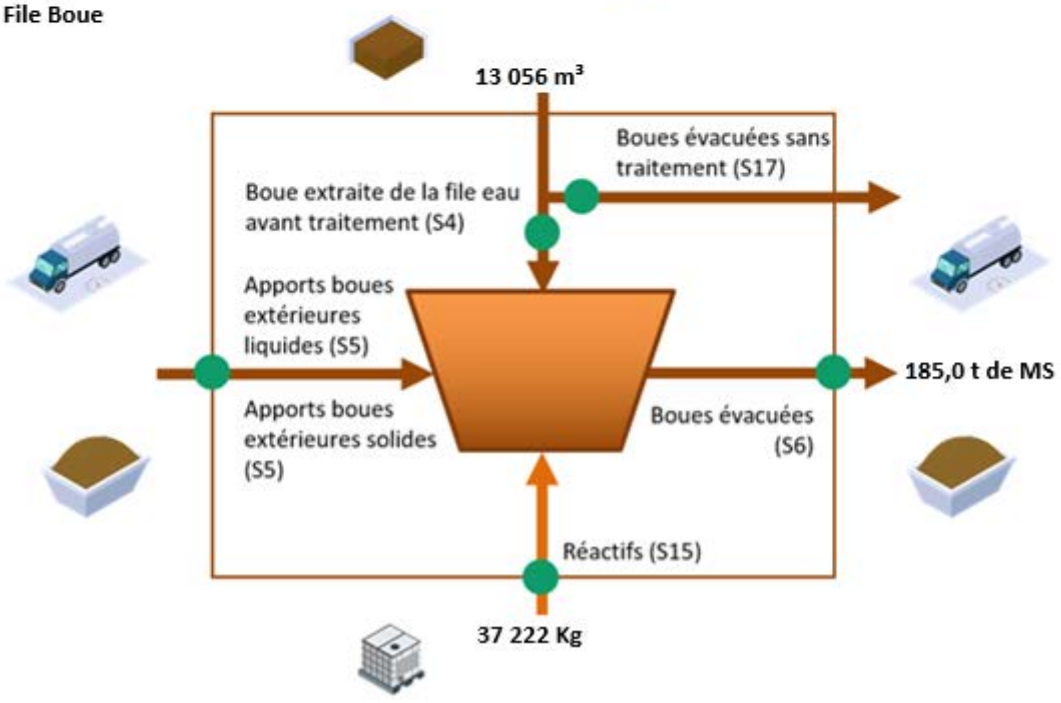

Station d'épuration de Quernes

Cette station d'une capacité de 2 300 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes de Quernes, Estrée Blanche, Liettres et Witternesse .
La station dispose d'un récépissé de déclaration notifié le 10 juin 2013 ; elle est soumise à l'arrêté du 21 juillet 2015.
Le dispositif d'autosurveillance réglementaire a été mis en place en 2016. Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement a été signé en octobre 2020.

La station a reçu et traité en 2022: 90 249 **m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **247 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **90 267 m3**, soit un volume journalier moyen de **247 m3/j**. Le maximum atteint est de **525 m3/j**.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **22 622 kg**, soit une charge moyenne journalière de **62 kg/j**. Le maximum atteint est de **71 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **86 902 m3**(dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total **29,5 t de MS** sont évacuées par an (S6).

File Eau

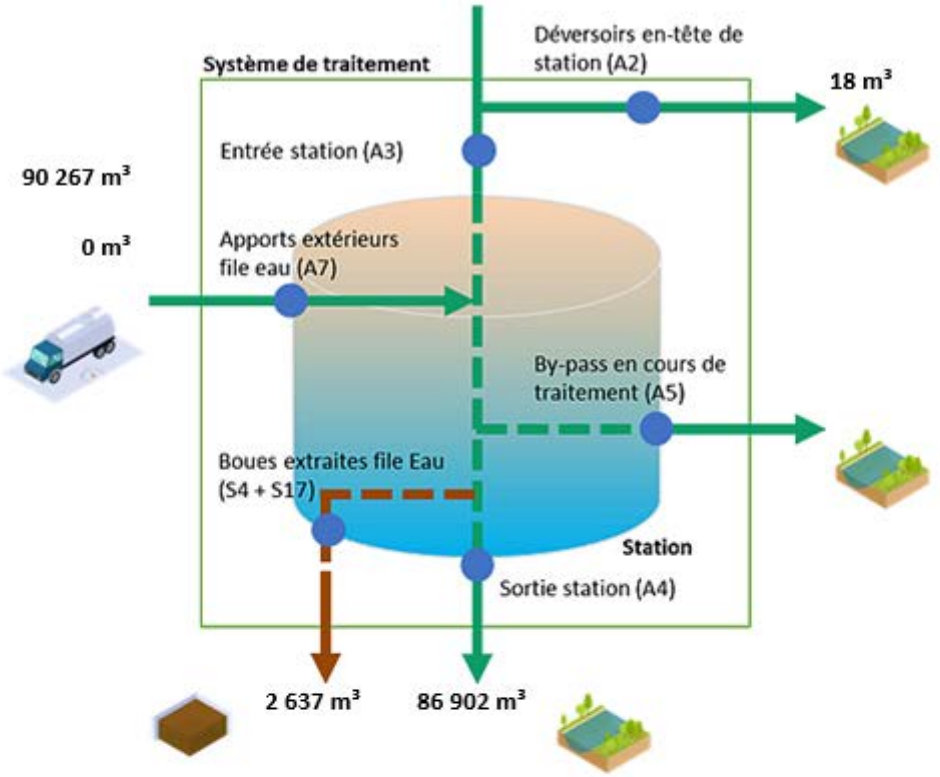

File Boue

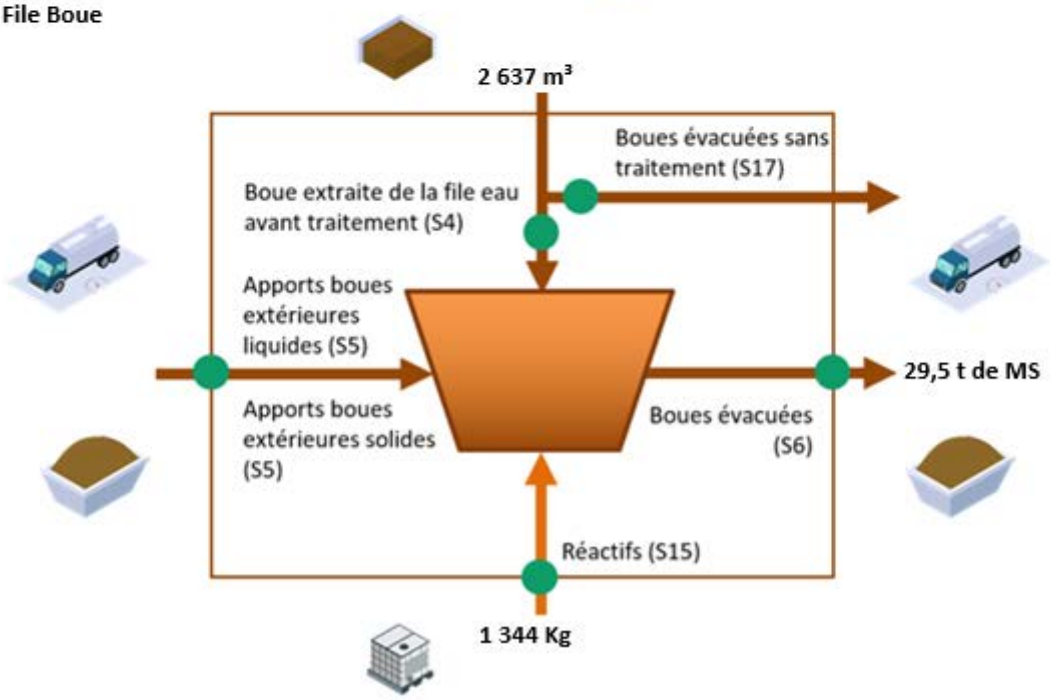

Station d'épuration de Lillers

Cette station d'une capacité de 14 200 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Lillers .
La station est soumise à un arrêté préfectoral de rejet en date du 17 décembre 2007 ; une modification de l'arrêté a été notifié le 24 mars 2011. Le dispositif d'autosurveillance réglementaire a été mis en place en 2011. Le nouveau manuel système a été signé en janvier 2020.

La station a reçu et traité en 2022, **967 916 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **2 652 m3 / jour**.

La station a reçu en plus 50 342 m³ qui ont été rejetés au milieu naturel via le déversoir d'orage en tête de station (DTS BASSIN ORAGE + DO CANTRAINE), lors d'événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré en 2022 est **4 243 m3**

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **1 027 818 m3**, soit un volume journalier moyen de **2 816 m3/j**. Le maximum atteint est de **9 994 m3/j**.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de 102 360 kg, soit une charge moyenne journalière de **280 kg/j**. Le maximum atteint est de **496 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **998 010 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **236 t de MS** sont évacuées par an (S6).

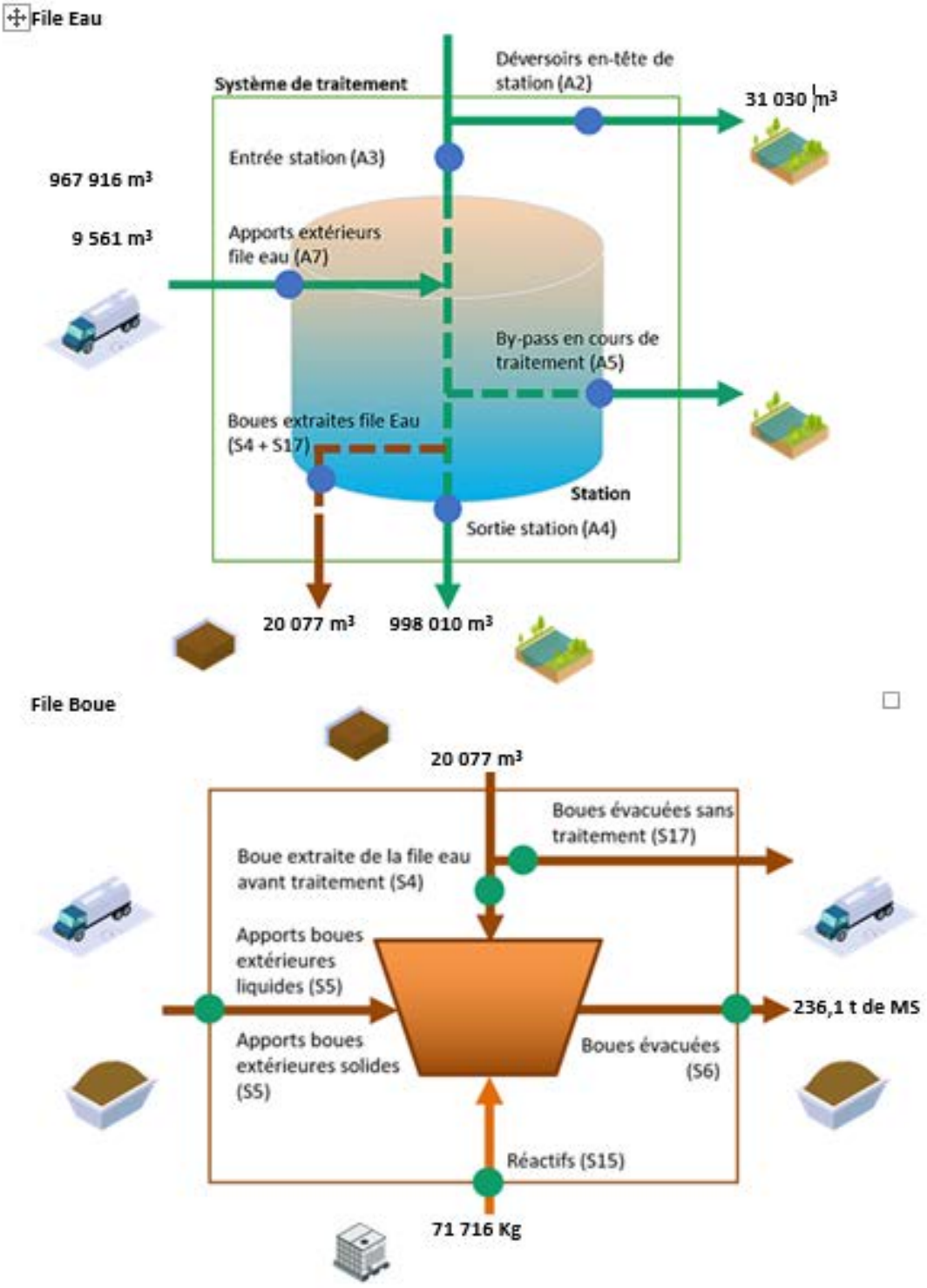
File Eau
Système de traitement
Déversoirs en-tête de station (A2)
31 030 m³
Entrée station (A3)
967 916 m³
9 561 m³
Apports extérieurs file eau (A7)
By-pass en cours de traitement (A5)
Boues extraites file Eau (S4 + S17)
Station
Sortie station (A4)
20 077 m³
998 010 m³
File Boue
20 077 m³
Boues évacuées sans traitement (S17)
Boue extraite de la file eau avant traitement (S4)
Apports boues extérieures liquides (S5)
236,1 t de MS
Apports boues extérieures solides (S5)
Boues évacuées (S6)
Réactifs (S15)
71 716 Kg

Station d'épuration de Saint-Venant

Cette station d'une capacité de 3 600 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes de Saint Venant et Saint Floris.

Le dispositif d'autosurveillance réglementaire a été mis en place en 2004.

Le récépissé de déclaration de la STEP a été reçu fin 2018. Un nouveau manuel système a été signé en octobre 2020.

La station a reçu et traité en 2022, **138 274 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **379 m3/ jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à 138 887 **m3**, soit un volume journalier moyen de **379 m3/j**. Le maximum atteint est de **1 302 m3/j**.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **37 989 kg**, soit une charge moyenne journalière de **104 kg/j**. Le maximum atteint est de **166 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **138 719 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **42,7 t de MS** sont évacuées par an (S6).

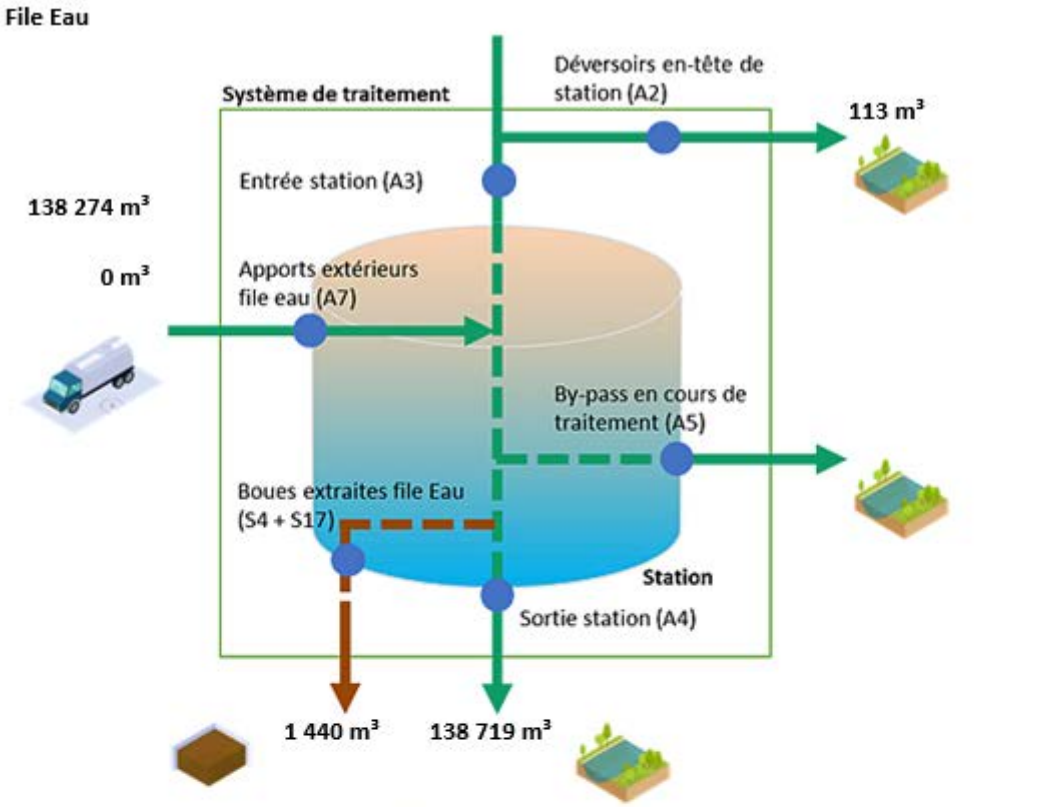
File Eau
Système de traitement
Déversoirs en-tête de station (A2)
113 m³
Entrée station (A3)
138 274 m³
0 m³
Apports extérieurs file eau (A7)
By-pass en cours de traitement (A5)
Boues extraites file Eau (S4 + S17)
Station
Sortie station (A4)
1 440 m³
138 719 m³

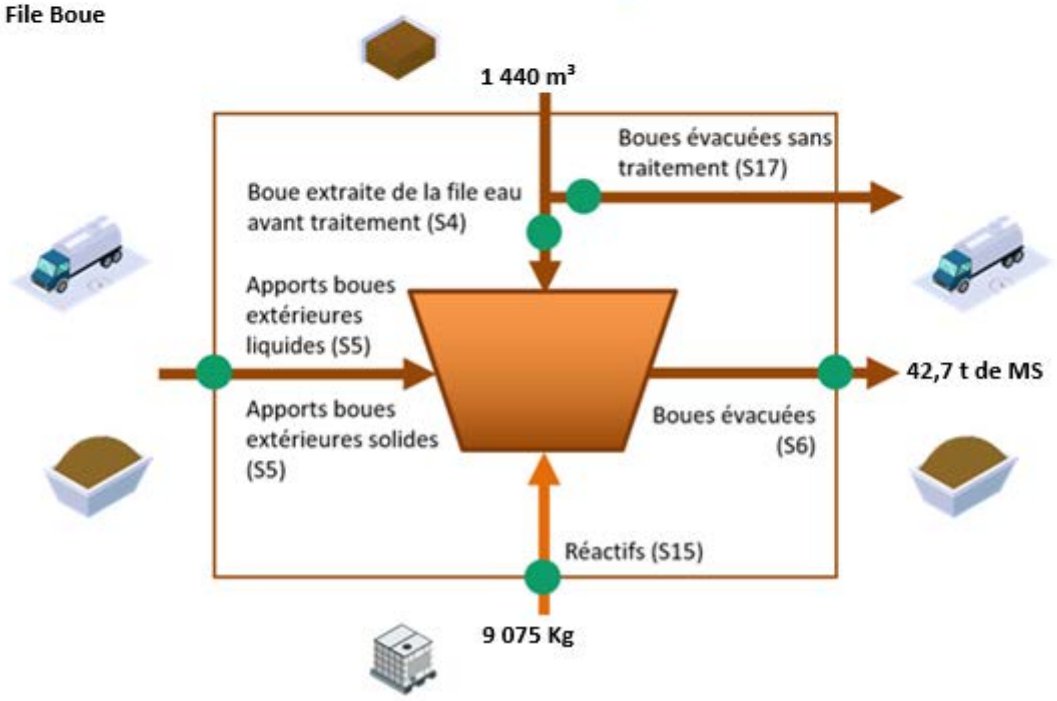
File Boue
1 440 m³
Boues évacuées sans traitement (S17)
Boue extraite de la file eau avant traitement (S4)
Apports boues extérieures liquides (S5)
42,7 t de MS
Apports boues extérieures solides (S5)
Boues évacuées (S6)
Réactifs (S15)
9 075 Kg

Station d'épuration d'Ecquedecques

Cette station d'une capacité de 433 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune d'Ecquedecques.
La station est soumise à l 'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015. Le cahier de vie du système a été signé en octobre 2019.

La station a reçu et traité en 2022, 29 034 **m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **80 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **29 034 m3**, soit un volume journalier moyen de **80 m3/j**. Le maximum atteint est de **315 m3/j**.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **7 259 kg**, soit une charge moyenne journalière de **19.9 kg/j.**

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **29 023 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Pas **de MS** sont évacuées par an (S6).

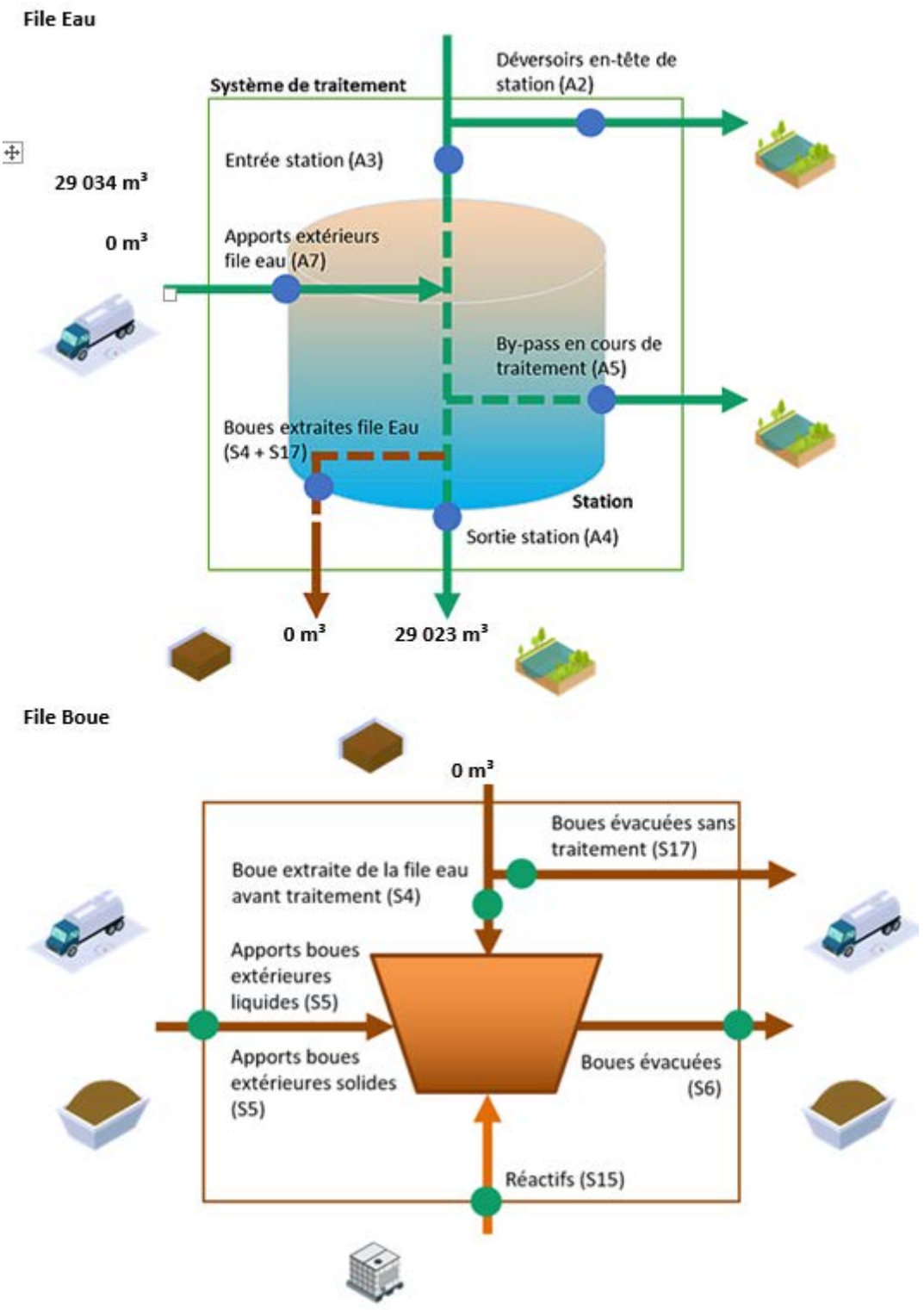
File Eau
Système de traitement
Déversoirs en-tête de station (A2)
Entrée station (A3)
29 034 m³
0 m³
Apports extérieurs file eau (A7)
By-pass en cours de traitement (A5)
Boues extraites file Eau (S4 + S17)
Station
Sortie station (A4)
0 m³
29 023 m³
File Boue
0 m³
Boues évacuées sans traitement (S17)
Boue extraite de la file eau avant traitement (S4)
Apports boues extérieures liquides (S5)
Apports boues extérieures solides (S5)
Boues évacuées (S6)
Réactifs (S15)

Station d'épuration de Gonnehem Parc du Manoir

Cette station d'une capacité de 400 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents d'un lotissement de la rue du Château et de l'EPHAD de la commune de Gonnehem.
La station est soumise à un arrêté préfectoral en date du 17 juin 2008. La station dispose d'un cahier de vie.

La station a reçu et traité en 2022, **5 110 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **14 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **5 110 m3**, soit un volume journalier moyen de **14 m3/j**.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de 2 kg, soit une charge moyenne journalière de **2 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **5 110m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). **Pas** de MS en 2022 évacuées (S6).

File Eau

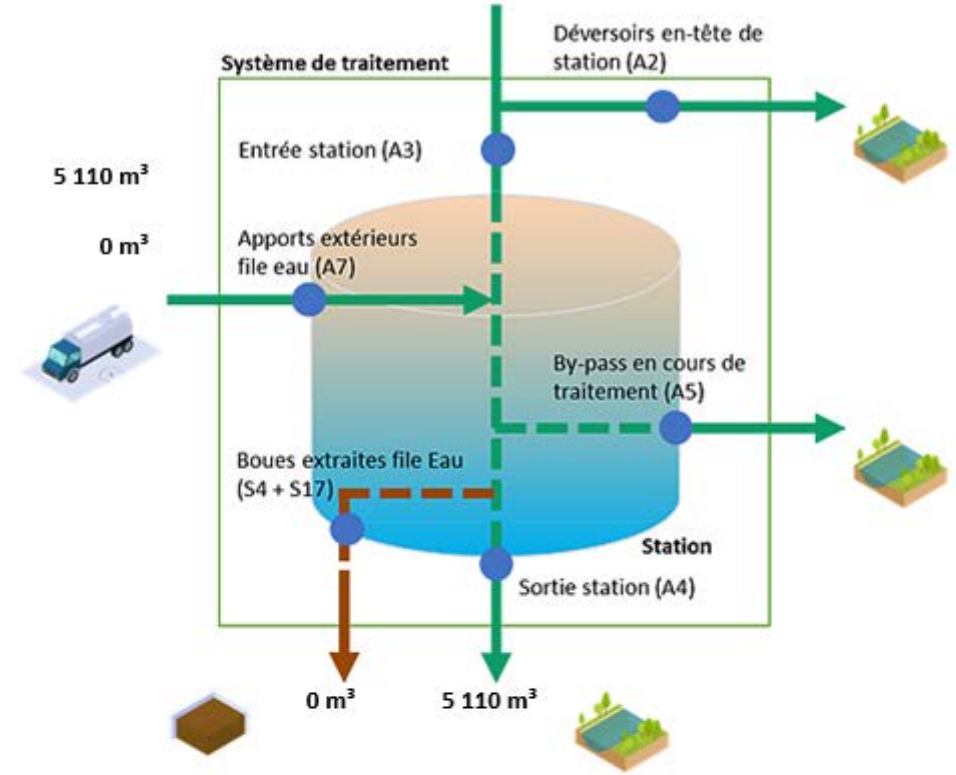

File Boue

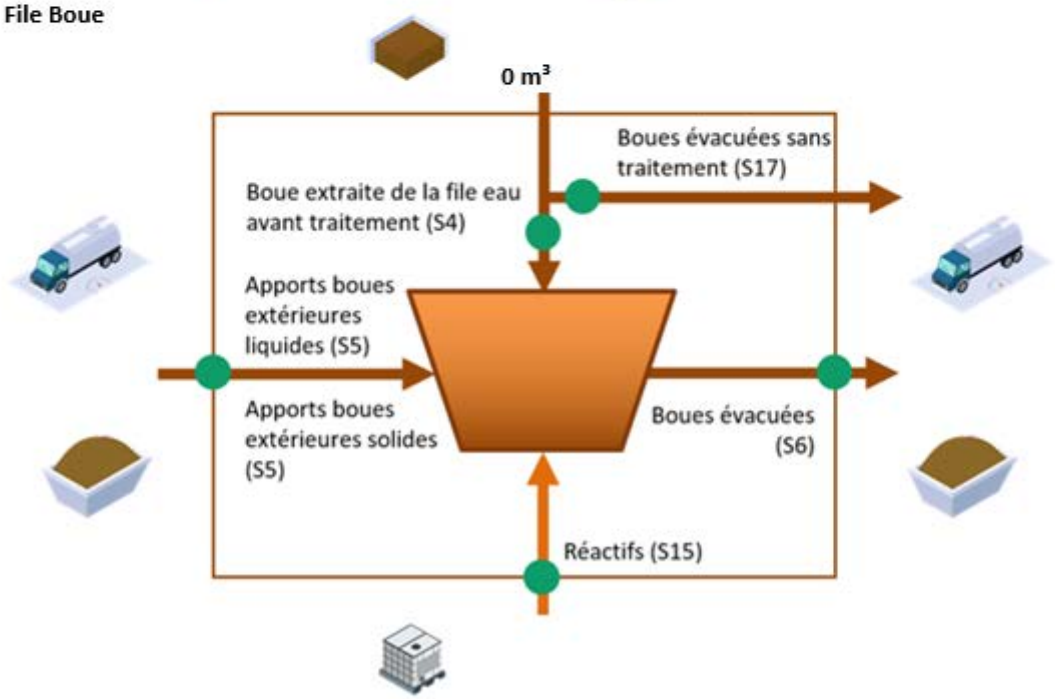

Lagune de Ferfay

Cette lagune d'une capacité de 483 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Ferfay.
La lagune dispose d'un récépissé de déclaration en date du 6 avril 2001. La lagune dispose d'un cahier de vie signé en 2020.

La station a reçu et traité en 2022, **47 978 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **131 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **47 978 m3**, soit un volume journalier moyen de **131 m3/j**.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de 18 275 **kg**, soit une charge moyenne journalière de **50,1 kg/j**. Le maximum atteint est **56,3 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **26 463m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

File Eau

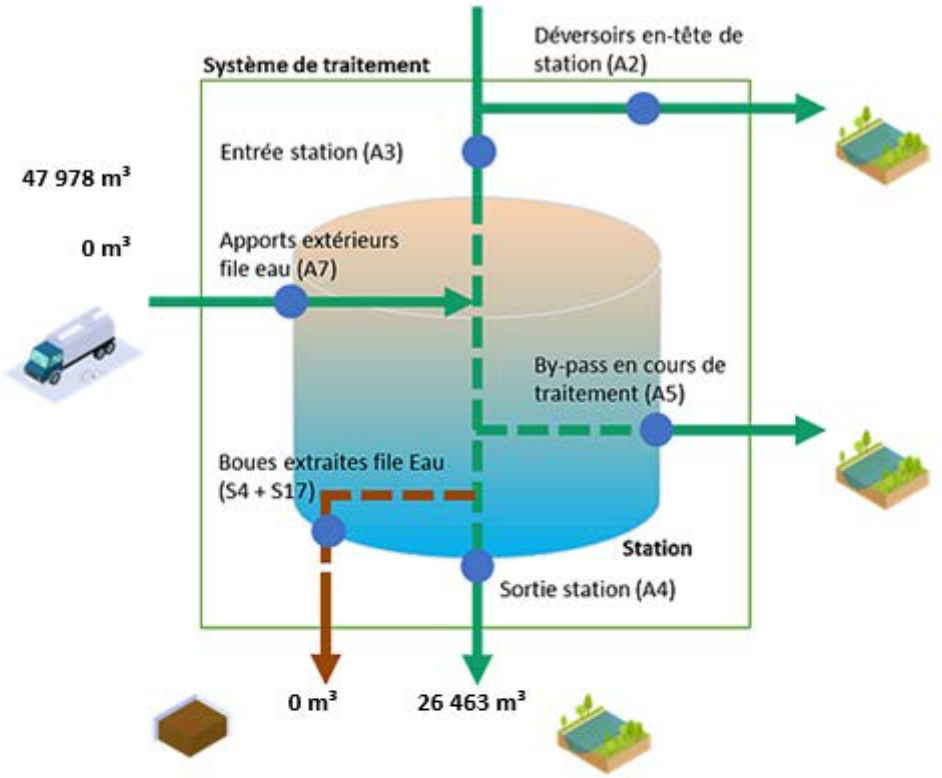

File Boue

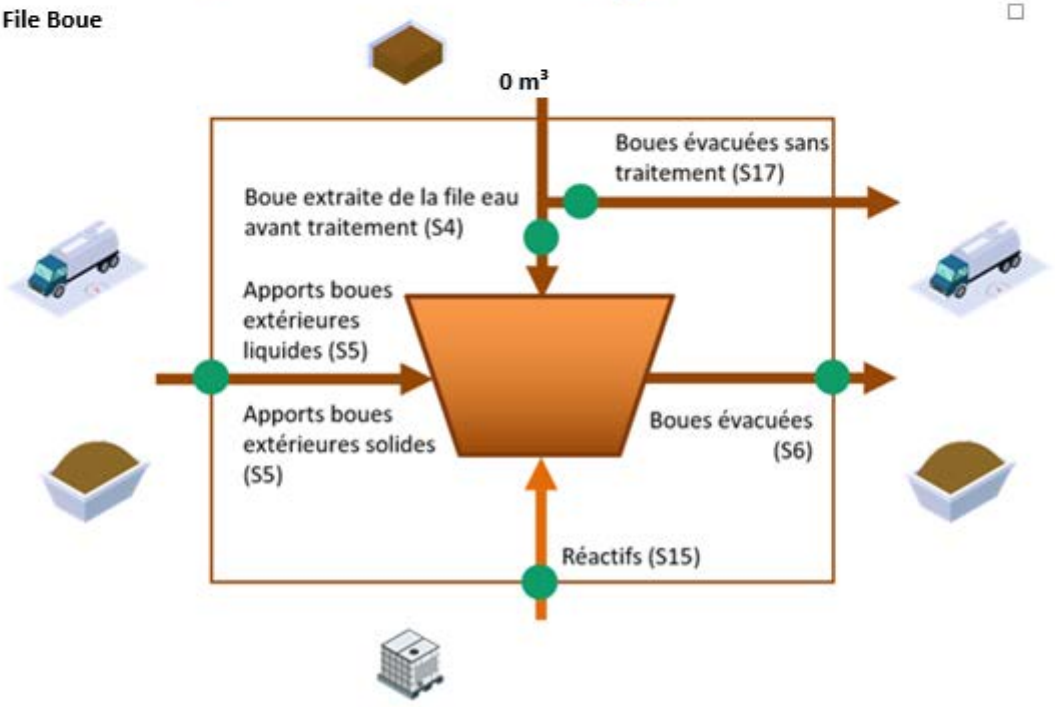

Lagune de Bajus

Cette lagune d'une capacité de 366 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Bajus.
La station est soumise à l 'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015.
Le manuel système a été signé en 2014, une mise à jour est en cours.

La station a reçu et traité en 2022, **114 356 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **313 m3 / jour.**

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à 114 356 **m3**, soit un volume journalier de 313 m3/j.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **8 kg**, soit une charge moyenne journalière de **3,9 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à 74 529 **m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

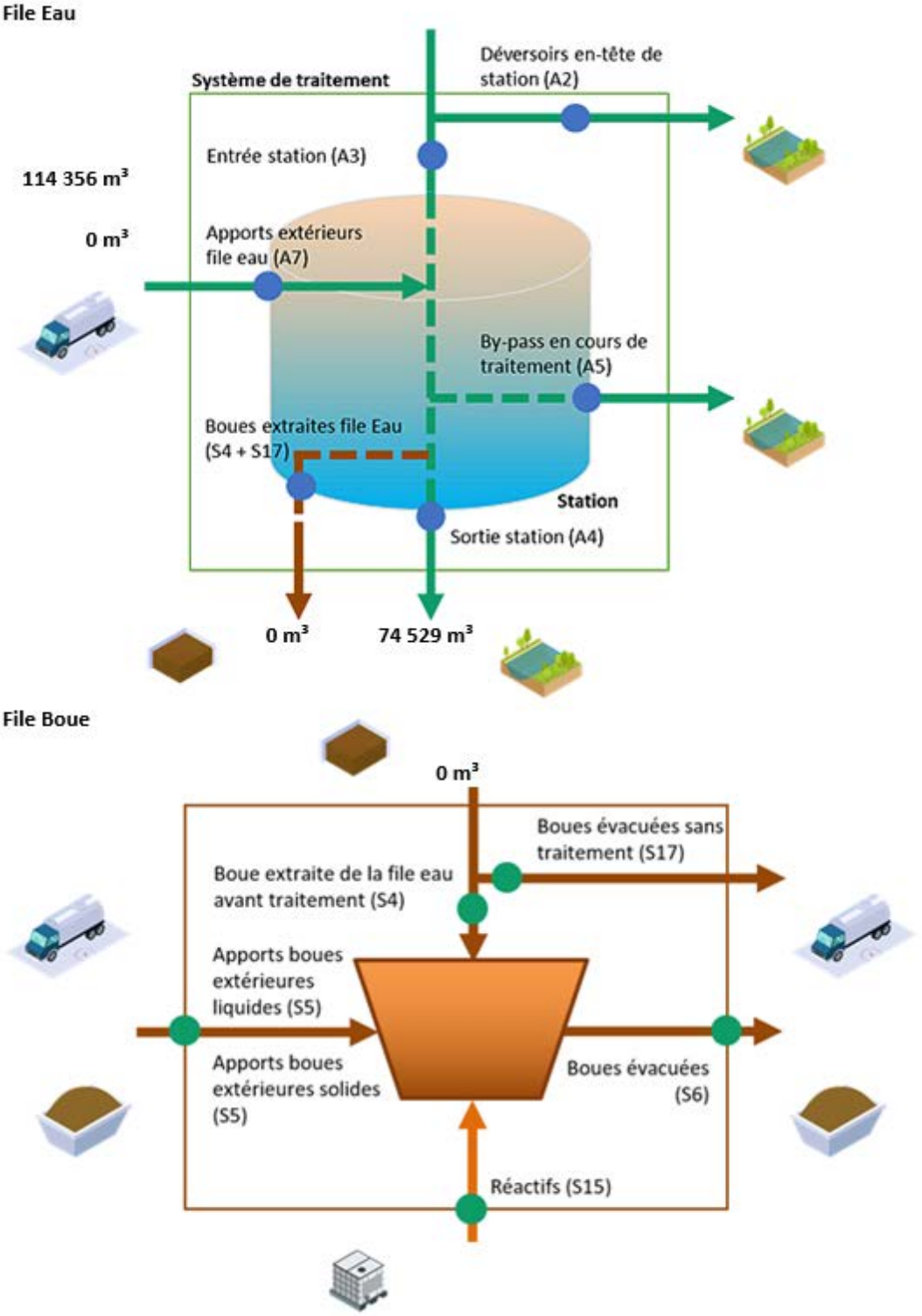
File Eau
Système de traitement
Déversoirs en-tête de station (A2)
Entrée station (A3)
114 356 m³
0 m³
Apports extérieurs file eau (A7)
By-pass en cours de traitement (A5)
Boues extraites file Eau (S4 + S17)
Station
Sortie station (A4)
0 m³
74 529 m³
File Boue
0 m³
Boues évacuées sans traitement (S17)
Boue extraite de la file eau avant traitement (S4)
Apports boues extérieures liquides (S5)
Apports boues extérieures solides (S5)
Boues évacuées (S6)
Réactifs (S15)

Lagune de Diéval

Cette lagune d'une capacité de 633 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Diéval.
La station est soumise à l 'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015.
Le manuel système a été signé en 2014, une mise à jour est en cours.

La station a reçu et traité en 2021, **30 684 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **84 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **30 684 m3**, soit un volume moyen journalier de **84 m3/j**.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **26 kg**, soit une charge moyenne journalière de **13,1 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **25 012 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

File Eau

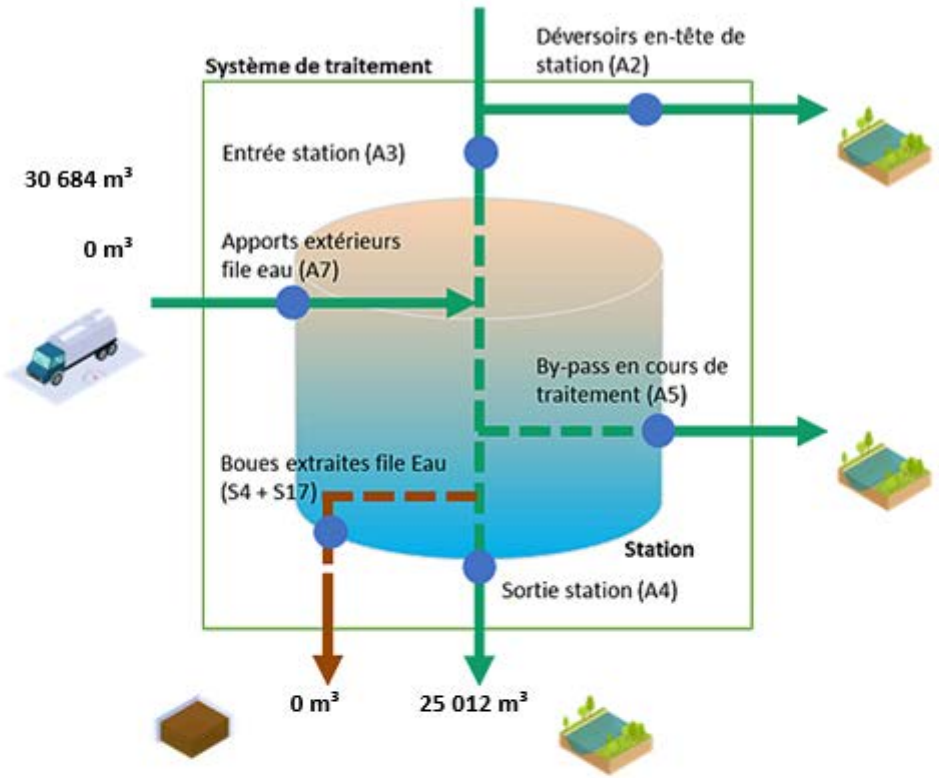

File Boue

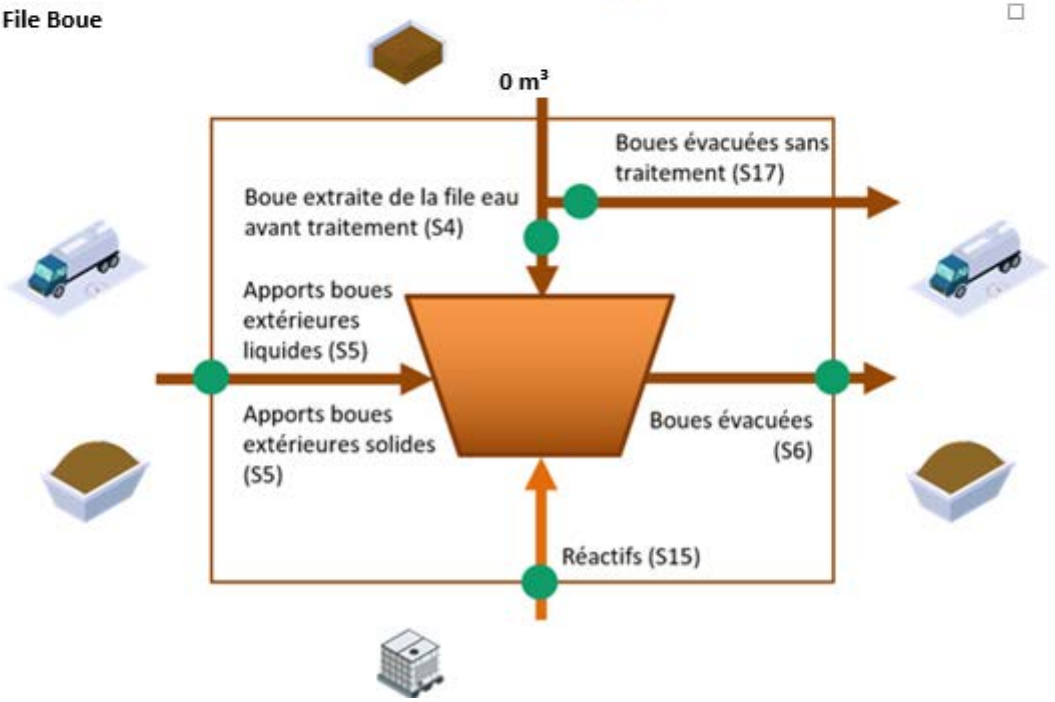

Lagune de Estrée-Cauchy

Cette lagune d'une capacité de 440 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Diéval.
La station est soumise à l 'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015.
Le manuel système a été signé en 2014, une mise à jour est en cours.

La station a reçu et traité en 2022, **9 829 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **27 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **9 829 m3**, soit un volume journalier de **27 m3/j**.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de 12 kg, soit une charge moyenne journalière de **6,2 g/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **10 121 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

File Eau

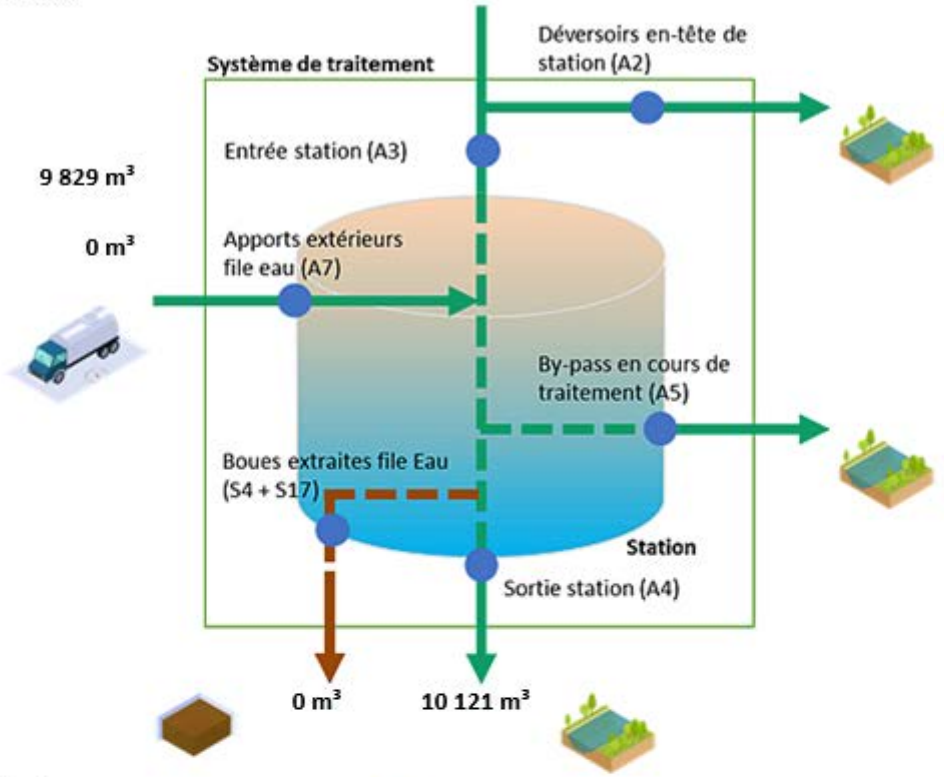

File Boue

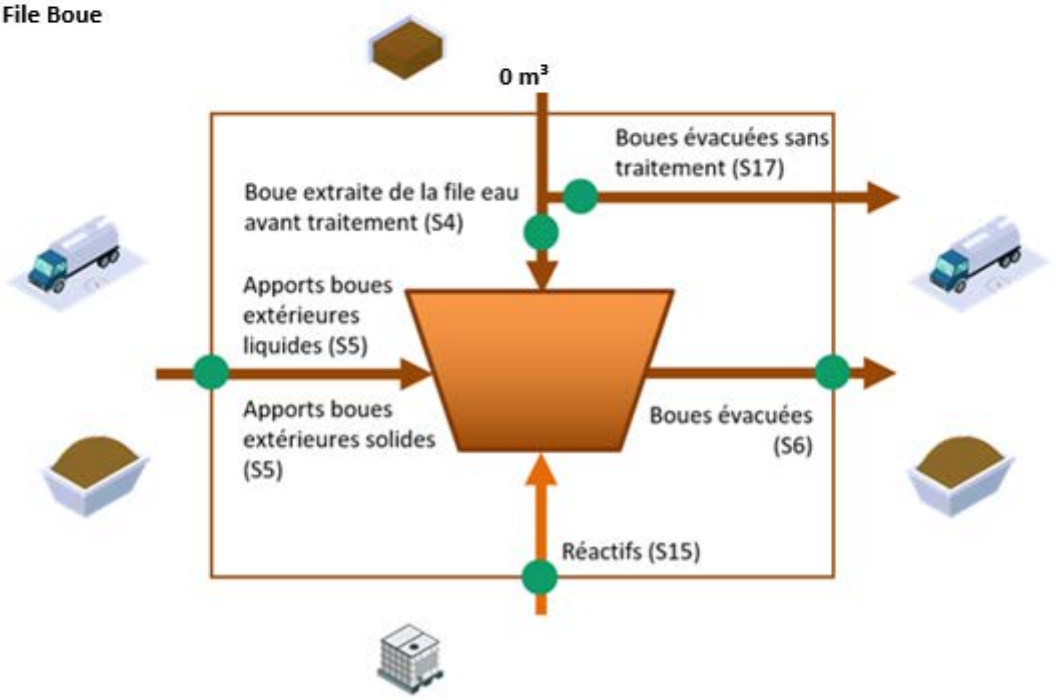

Station d'épuration de Rebreuve Ranchicourt

Cette station d'une capacité de 2150 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Rebreuve Ranchicourt (réseau en cours de construction).
La station est soumise à l 'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015.
Le manuel système a été signé en septembre 2021.

La station a reçu et traité en 2022, **10 266 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de 28 m3 / jour.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **10 536 m3** , soit un volume journalier de **29 m3/j**.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de 4 320 kg, soit une charge moyenne journalière de 11,8 **kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **9 780 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

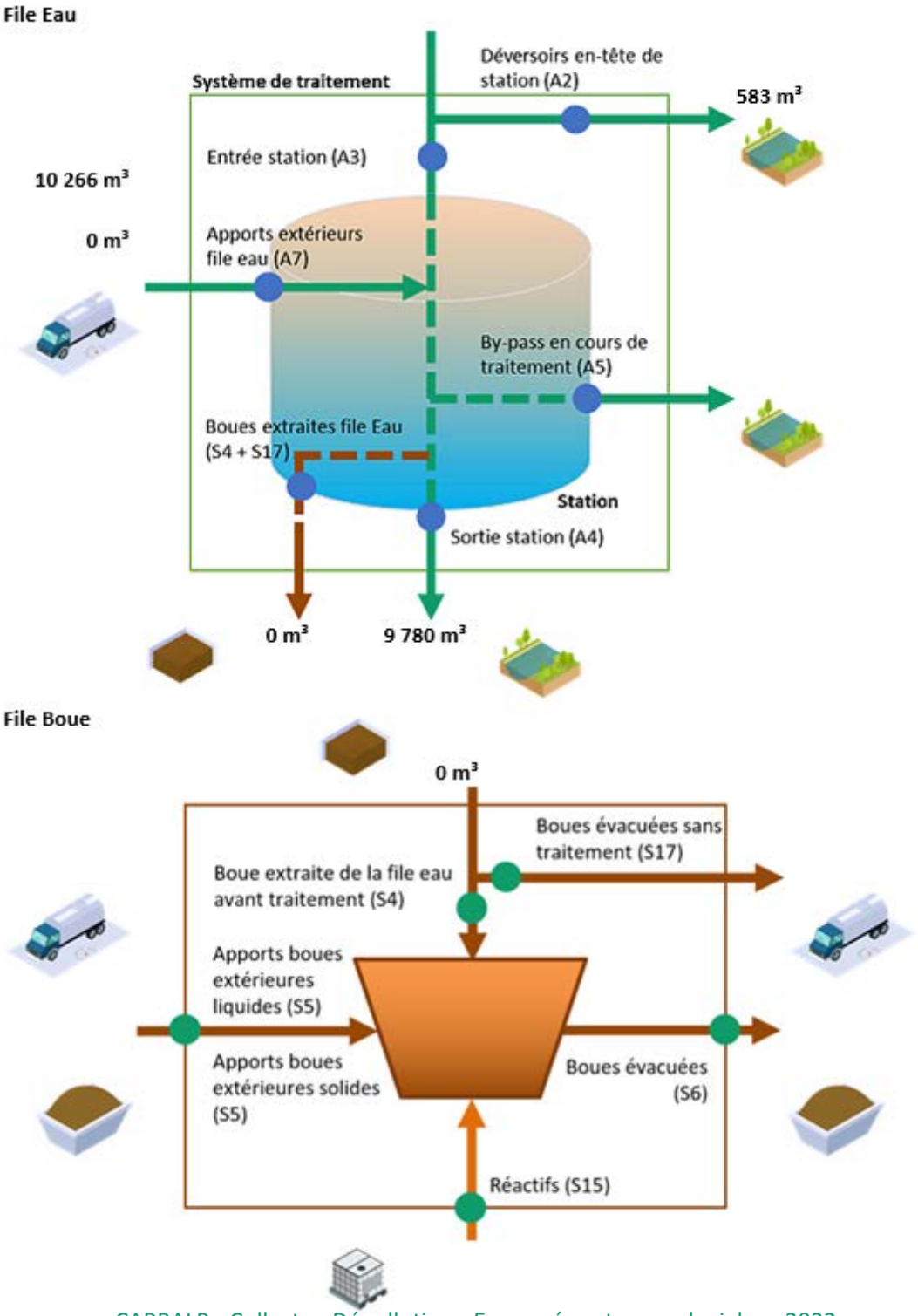
File Eau
Système de traitement
Déversoirs en-tête de station (A2)
583 m³
Entrée station (A3)
10 266 m³
0 m³
Apports extérieurs file eau (A7)
By-pass en cours de traitement (A5)
Boues extraites file Eau (S4 + S17)
Station
Sortie station (A4)
0 m³
9 780 m³
File Boue
0 m³
Boues évacuées sans traitement (S17)
Boue extraite de la file eau avant traitement (S4)
Apports boues extérieures liquides (S5)
Apports boues extérieures solides (S5)
Boues évacuées (S6)
Réactifs (S15)

Volumes et charges de pollution reçues :

Le tableau ci-dessus reprend les volumes et charges reçues par le point A3(entrée station), sur les stations supérieures à 2 000 EH.

Station de Bethune

Station d'épuration	Débit moyenM 3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt KG/J	Population équivalente (60g de DBO5)
BETHUNE							
Référence :	21 000	10 395	4 158	5 390	924	308	69 300
Bilan moyen annuel	10821.1	8195.1	3312.6	3083.7	672.5	78.2	55210
Bilan / référence	51.5%	78.8%	79.7%	57.2 %	72.7%	25.6%	79.7%
Commentaire :	*Hausse des charges polluantes sur l'ensemble des paramètres DCO, DBO5, MES, NTK et Pt (+11%, +19.8%, +9.6%, +13.5%, +14.1%) entre 2021 et 2022. La charge hydraulique est en forte baisse de -25.9% environ. La charge hydraulique reçue par temps de pluie est trop importante par rapport aux capacités de la station, notamment lorsque tous les postes de relèvement qui alimentent la station fonctionnent de manière simultanée, ce qui peut provoquer des débordements en tête de station.*						

Station d'épuration de Bruay La Buissière

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO 5
BRUAY LA BUISSIERE							
Référence :	8 600	6 830	2 700	3 500	600	200	45 000
Bilan moyen annuel	6782.4	8476.2	2725	3976.8	860.1	97.6	45416
Bilan / référence	78.9%	124%	101%	114%	143%	48.8%	101%
Commentaire :	*Hausse des charges polluantes sur les paramètres DCO, DBO5,MES, NTK et Pt (+12.2%,+7.1%,+16.5%, +12.8% et +18.3%) entre 2021 et 2022.* *La charge hydraulique est en baisse de -9.6% environ.* *Les charges en entrée de station sont très importantes par rapport aux charges de référence. (hormis le Pt).*						

Station d'épuration de Lapugnoy

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5
LAPUGNOY							
Référence :	5718	4210	1800	2395	470	90	30000
Bilan moyen annuel	3607.4	3573.9	1277.6	1699.6	344.9	39.3	21293
Bilan / référence	63.1%	84.9%	71%	71%	73.4%	43.7%	71%
Commentaire :	*Stabilité des charges polluantes sur le paramètre Pt (+1%,) et baisse des charges polluantes sur les paramètres DCO, DBO5, MES, et NTK (-7.1%, -0.8%, -1.9% et -2.9%) entre 2021 et 2022.* *La charge hydraulique est en baisse de -3.4% environ.* *Les charges en entrée de la station sont assez importantes par rapport aux charges de référence. (notamment pour la DCO)*						

Station d'épuration d'Isbergues

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5
ISBERGUES							
Référence :	4200	1975	780	910	235	40	13000
Bilan moyen annuel	2331.8	2050.1	584.8	1005.2	227.8	25.5	9746
Bilan / référence	55.5%	103.8%	75%	110%	96.9%	63.8%	75%
Commentaire :	*Hausse des charges polluantes sur les paramètres DCO, MES, NTK et Pt (+ 10.2%, +4.5%, +16.5%, et 14.9%) et* *baisse des charges polluantes sur le paramètre DBO5 (-2.4%) entre 2021 et 2022.* *La charge hydraulique est en forte baisse de -42.3% environ.*						

Station d'épuration de Quernes

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5
QUERNES							
Référence :	288	276	138	207	35	9	2 300
Bilan moyen annuel	245.5	175.6	61.6	64.6	18.7	3.4	1026
Bilan / référence	85.2%	63.6%	44.6%	31.2%	53.4%	3.8%	44.6%
Commentaire :	*Hausse des charges polluantes sur les paramètres NTK et Pt (+14.5%,+47.1%) et baisse des charges polluantes sur les paramètres DCO, DBO5 et MES (-8.5%, -0;5%, -52.2%) entre 2021 et 2022. La charge hydraulique est en baisse de -14.1% environ.*						

Station d'épuration de Lillers

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5
LILLERS							
Référence :	3 315	2 054	852	1 263	191	45	14 200
Bilan moyen annuel	2650.3	1124.6	303.1	487.4	95.9	11.3	5051
Bilan / référence	79.9%	54.8%	35.6%	38.6%	50.2%	25.1%	35.6%
Commentaire :	*Hausse des charges polluantes sur les paramètres DCO, DBO5, MES, NTK et Pt (+25.4%,+21%,+19.8%,+19.6%,+28.3%) entre 2021 et 2022. La charge hydraulique est en baisse de -30.9% environ.*						

Station d'épuration de Saint-Venant

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5
SAINT VENANT							
Référence :	540	520	216	280	48	12	3 600
Bilan moyen annuel	374.1	279.6	102.7	97	27.1	3.2	1711
Bilan / référence	69.2%	53.8%	47.5%	48.5%	56.5%	26.7%	47.5%
Commentaire :	*Hausse des charges polluantes sur les paramètres DCO, NTK, et Pt (+1.5%,+10.6%, +15.6%) et une baisse des charges sur le paramètre MES -11.8% et stable pour le paramètre DBO5 entre 2021 et 2022.* *La charge hydraulique est en baisse de -32.9% environ.*						

Station d'épuration de Rebreuve-Ranchicourt

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO 5
REBREUVE RANCHICOURT							
Référence :	245	258	129	151	25.8	6.5	2 150
Bilan moyen annuel	26.3	28.2	11.2	10.7	2.2	0.3	186
Bilan / référence	10.7%	10.9%	8.7%	7.1%	8.5%	4.6%	8.5%
Commentaire :	*Les charges (hydraulique et polluantes) sont faibles , mais en hausse par rapport aux valeurs de référence entre 2021 et 2022, l'ensemble de la commune n'étant pas encore raccordé sur la station.*						

Quantités des matières de vidange et de curage reçues :

	Matières de vidange (m3)			Matières de curage (m3)		
Station d'épuration	2021	2022	N/N-1 %	2021	2022	N/N-1 %
BETHUNE	2036	1988	-2.3%	-	-	
BRUAY .	2504	2281	-8.9%	-	–	
LAPUGNOY	2384	2580	+8.2%	327	1095	+234%
ISBERGUES	6575	7438	+13.1%	-	-	
LILLERS	905	966	+6.7%	399	378	-5.3%

Ce tableau reprend les volumes dépotés sur les stations

Commentaires sur les matières de vidange :

Pour l'année 2022, on constate une hausse des quantités dépotées sur les stations de Lapugnoy, Isbergues, Lillers et une baisse sur les stations de Béthune, Bruay .

Commentaires sur les matières de curage :

Les dépotages sur la step de Lillers ont baissé légèrement en 2022, tandis que sur la step de Lapugnoy, ils ont triplé

Performances :

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
BETHUNE						
Charge entrée (kg/j)	8195.1	3312.6	3083.7	672.5	78.2	672.5
Charge sortie (kg/j)	219.6	42.28	38.85	34.11	6.63	38.77
.;Rendement (%)	97.32	98.72	98.74	94.93	91.52	94.23
Qualité de rejet (mg/l)	18.91	3.64	3.35	2.94	0.57	3.34
Nombre de bilans :	104	52	104	52	52	52
Nombre de bilans conformes :	104	52	103	52	52	52
Commentaire :	*Les rendements épuratoires sont stables par rapport à 2021, avec des charges entrantes supérieures pour l'ensemble des paramètres.* *La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2022, un dépassement de la norme de rejet sur le paramètre MES a été constaté sur l'année 2022.*					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
BRUAY LA BUISSIERE						
Charge entrée (kg/j)	8476.2	2725	3976.8	860.1	97.6	860.1
Charge sortie (kg/j)	263.64	40.69	54.62	41.29	11.35	47.43
Rendement (%)	96.89	98.51	98.63	95.20	88.37	94.50
Qualité de rejet (mg/l)	36.64	5.66	7.6	5.74	1.58	6.6
Nombre de bilans :	104	52	104	52	52	52
Nombre de bilans conformes :	104	53	104	53	53	53
Commentaire :	*Les rendements épuratoires des paramètres:DCO, DBO5, MES, NGL sont stables et celui du paramètre Pt est en hausse par rapport à 2021,avec des charges entrantes supérieures pour les paramètres DCO, DBO5, MES, NGL et Pt.* *La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2022, aucun dépassement de la norme de rejet n'a été constaté sur l'année 2022* .					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
LAPUGNOY						
Charge entrée (kg/j)	3573.9	1277.6	1669.6	344.9	39.3	344.9
Charge sortie (kg/j)	141.22	23.93	26.8	20.38	3.42	31.93
Rendement (%)	96.05	98.13	98.39	94.09	91.30	90.74
Qualité de rejet (mg/l)	38.23	6.48	7.26	5.52	0.93	8.64
Nombre de bilans :	52	24	52	24	24	24
Nombre de bilans conformes :	52	24	50	24	24	24
Commentaire :	*Les rendements épuratoires sont stables par rapport à 2021 avec des charges entrantes relativement stables également.* *La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2022.*					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
ISBERGUES						
Charge entrée (kg/j)	2050.1	584.8	1005.2	227.8	25.5	227.8
Charge sortie (kg/j)	40.71	10.05	8.47	6.1	1.45	10.35
Rendement (%)	98.01	98.28	99.16	97.32	94.31	95.46
Qualité de rejet (mg/l)	15.57	3.84	3.24	2.33	0.55	3.96
Nombre de bilans :	24	12	24	12	12	12
Nombre de bilans conformes :	24	12	24	12	12	12
Commentaire :	*Les rendements épuratoires des paramètres DCO,MES, NTK, sont stables et en hausse pour les paramètres NGL, NTK et Pt par rapport à 2021 avec des charges entrantes supérieures pour les paramètres DCO,MES, NTK et Pt.* *La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2022.* *Bilan du 7 avril 2022 hors conditions, écarté de notre jugement (dépassement sortie système en raison d'un déversement important constaté sur le point A2, justificatif de dépassement du débit de pointe).* *Pas de dépassement du nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an.*						

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
QUERNES						
Charge entrée (kg/j)	175.6	61.6	64.6	18.7	3.4	18.7
Charge sortie (kg/j)	4.61	0.96	0.52	0.94	0.1	1.42
Rendement (%)	97.37	98.43	99.20	94.97	96.95	92.45
Qualité de rejet (mg/l)	19.48	4.07	2.19	3.98	0.44	5.98
Nombre de bilans :	12	12	12	4	4	4
Nombre de bilans conformes :	12	12	12	4	4	4
Commentaire :	*Les rendements épuratoires des paramètres NTK et Pt sont revenus à la normale par rapport à l'année 2021.(pollution de la biomasse en 2021)* *La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2022.*					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
LILLERS						
Charge entrée (kg/j)	1124.6	303.1	487.4	95.9	11.3	95.9
Charge sortie (kg/j)	60.59	12.94	24.81	5.01	2.98	8.29
Rendement (%)	94.61	95.73	94.91	94.77	73.61	91.35
Qualité de rejet (mg/l)	21.45	4.58	8.78	1.77	1.05	2.94
Nombre de bilans :	24	12	24	12	12	12
Nombre de bilans conformes :	24	12	24	12	12	12
Commentaire :	*Les rendements épuratoires sont stables par rapport à l'année 2021 avec une hausse significative des charges entrantes de l'ensemble des paramètres. La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2022,aucun dépassement de la norme de rejet n'a été constaté sur l'année 2022.*					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
SAINT VENANT						
Charge entrée (kg/j)	279.6	102.7	97	27.1	3.2	27.1
Charge sortie (kg/j)	6.25	1.12	0.88	0.5	0.44	1.98
Rendement (%)	97.76	98.91	99.09	98.17	86.29	92.69
Qualité de rejet (mg/l)	16.70	3	2.36	1.33	1.17	5.30
Nombre de bilans :	12	12	12	12	12	12
Nombre de bilans conformes :	12	12	12	12	12	12
Commentaire :	*Les rendements épuratoires sont stables par rapport à l'année 2021, Hausse des charges entrantes des paramètres NTK et Pt. La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2022*					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
REBREUVE RANCHICOURT						
Charge entrée (kg/j)	28.2	11.2	10.7	2.2	0.30	2.2
Charge sortie (kg/j)	0.46	0.11	0.17	0.05	0.09	0.06
Rendement (%)	98.38	99.06	98.44	97.74	64.81	97.21
Qualité de rejet (mg/l)	17.78	4.09	6.47	1.93	3.45	2.40
Nombre de bilans :	12	12	12	4	4	4
Nombre de bilans conformes :	12	12	12	4	0	4
Commentaire :	*En raison de la faible charge (mais en augmentation en 2022) arrivant sur la STEP, le faible taux de boues et la surcapacité aléatoire entrainent des dépassements de seuils sur le phosphore (d'autant plus que le traitement physico-chimique du phosphore ne peut être mise en marche en raison de la faible quantité de biomasse). Le rejet de la station s'effectue vers une zone de rejet végétalisée, le rejet vers le milieu récepteur est ainsi quasiment inexistant. La station est non conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2022*					

1.3 Boues et sous-produits

Le tableau ci-après reprend par station d'épuration l'évacuation de boues afférente à 2022 en brut, en matière sèche ainsi que leur destination. Il reprend également les refus de dégrillage et les sables (pour les usines de dépollution supérieures à 2 000 EH).

A noter que la step de Rebreuve Ranchicourt n'apparaît pas dans les tableaux ci-dessous car l'unité de déshydratation des boues n'est pas encore en service.

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
BETHUNE	4252.96	1394.913	3469.89	80.9	100	42.04	27.46
Commentaire	*La quantité de boues évacuées est en hausse (+20% environ) par rapport à 2021.* *La quantité de Matières sèches produites en 2022 est de 1115T et en 2021 est de 1018T* *Les boues issues de l'atelier de déshydratation (centrifugeuse) présentent une siccité moyenne très bonne de 31,60%* *Le plan d'épandage actuel est insuffisant pour garantir l'épandage de la totalité des boues produites. Une étude pour son extension a été réalisée et terminée en 2022.* *Son application sera effective après l'envoi de l'enquête publique par la CABBALR et la publication d'un arrêté préfectoral.*						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
BRUAY LA BUISSIERE	4748	1533	4748	100	100	16.9	30
Commentaire	*La quantité de boues évacuées est stable par rapport à 2021 (-2.4%).* *La quantité de Matières sèches produites en 2022 est de 1172T et en 2021 est de 1121T* *La siccité moyenne annuelle est bonne et s'établit à 31.29%.* *Le plan d'épandage actuel est insuffisant pour garantir l'épandage de la totalité des boues produites. Une étude pour son extension a été réalisée et terminée en 2022.* *Son application sera effective après l'envoi de l'enquête publique par la CABBALR et la publication d'un arrêté préfectoral.*						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
LAPUGNOY	3106	975	2335	75.4	100	81	126.5
Commentaire	*La quantité de boues évacuées est en hausse de +7% par rapport à 2021 (dont 24.6% en compostage).* *La quantité de Matières sèches produites en 2022 est de 795T et en 2021 est de 710T .* *La siccité moyenne annuelle est très bonne et s'établit à 31.62%.* *Le plan d'épandage actuel insuffisant pour garantir l'épandage de la totalité des boues produites. Une étude pour son extension a été réalisée et terminée en 2022.* *Dossier d'autorisation à déclaration instruit en mars 2022.*						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
ISBERGUES	767	185	767	100	100	8.5	0
Commentaire	*La quantité de boues évacuées est en baisse (-6.3% environ) par rapport à 2021.* *La quantité de Matières sèches produites en 2021 est 122T et de 127T en 2021.* *La siccité moyenne annuelle est bonne et s'établit à 24.43%.* *Suite aux différentes réorganisations parcellaires, une refonte du plan d'épandage était indispensable à court terme. Une actualisation a donc été réalisée en 2021.*						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
QUERNES	107	29.5	107	100	100	1.45	0
Commentaire	*La quantité de boues évacuées est en hausse (+5.9%) par rapport à 2021* *La quantité de Matières sèches produites en 2022 est de 21T et en 2021 est de 19.4T. La siccité moyenne annuelle est bonne et s'établit à 2%* *En raison du départ de certains agriculteurs du plan d'épandage d'origine, une actualisation du plan a été réalisée en 2022.*						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
LILLERS	727	236	727	100	100	40	84.9
Commentaire	*La quantité de boues évacuées est en baisse de -12% par rapport à 2021.* *La quantité de Matières sèches produites en 2022 est de 174T et en 2021 est de 235T.* *La siccité moyenne annuelle est très bonne et s'établit à 32.3%.* *A noter: pas de transfert de boues liquides de la station d'Ecquedecques en 2022.* *Suite aux différentes réorganisations parcellaires, une refonte du plan d'épandage était indispensable à court terme. Une actualisation a donc été réalisée en 2021.*						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
SAINT VENANT	170	42.7	170	100	100	1.22	0
Commentaire	*La quantité de boues évacuées est en hausse (+30% environ) par rapport à 2021..* *La quantité de Matières sèches produites en 2022 est 29.56 T et en 2021 est de 3.7T .* *La siccité moyenne annuelle est bonne et s'établit à 25%.*						

1.4 La surveillance des micropolluants (RSDE)

Dans le cadre des contrats de DSP, Veolia Eau a réalisé la campagne initiale RSDE des 5 STEP de la collectivité au cours de l'année 2012.

Cette campagne a permis d'établir la liste des substances dangereuses à suivre en année de routine ou surveillance pérenne.

De nouvelles consignes ont ensuite été publiées dans la note technique du 12 août 2016 et elle concerne tous les systèmes d'assainissement > 600 kg/j de DBO5. Chaque système concerné a reçu un arrêté préfectoral complémentaire définissant des échéances de suivi :

- avant le 30 juin 2017 : lancement par les Maître d'Ouvrage d'un diagnostic initial en amont des STEP (sur le système de collecte) :

    - sur la base de la campagne initiale la plus récente
    - pour les substances significatives identifiées sur une liste réduite de 41 substances (avec objectifs de nationaux de réduction d'ici 2021)
    - diagnostic finalisé et plan d'actions à transmettre avant le 30 juin 2019

Pour les 7 systèmes d'assainissement de la collectivité, Veolia a établi la liste des substances ayant un objectif de réduction et devant faire l'objet du diagnostic :

- système d'assainissement de Béthune : Arsenic
- système d'assainissement de Bruay : 2,4 MCPA et Arsenic
- système d'assainissement de Lapugnoy : Arsenic, Plomb, Chrome et Oxadiazon
- système d'assainissement d'Isbergues : Nonylphénols et Arsenic
- système d'assainissement de Lillers : Dichlorométhane, arsenic et oxadiazon

Ces valeurs ont été considérées à partir des nouvelles Normes de Qualité Environnementales établies par l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié par l'arrêté du 27 juillet 2015.

- avant le 30 juin 2018 : démarrage de la seconde campagne :

    - durée 1 an
    - sur eaux brutes (A3) et eaux traitées (A4)
    - 96 substances dont 37 nouvelles
    - 6 mesures par an espacées au moins d'un mois , échelonnées sur l'année et sur la semaine
    - si pics de charges annuels : au moins 2 mesures pendant la période du pic d'activité

- courant 2019 : identification des substances significatives et mise en œuvre du nouveau diagnostic initial en amont de la station d'épuration.

- avant le 30 juin 2019 :

    - transmission du diagnostic initial avec plans d'actions
    - réalisation du diagnostic complémentaire en amont de la station d'épuration en y intégrant les résultats de la campagne RSDE 2018

- les échéances 2022-2023 : nouvelle campagne RSDE et diagnostic (initial ou complémentaire)

- Puis tous les 6 ans (2028-2029) : nouvelle campagne RSDE et diagnostic initial ou complémentaire)

Dans le cadre du diagnostic amont complémentaire et pour respecter les délais indiqués dans le courrier du 24 mars 2022 du Ministère de la Transition Écologique, une nouvelle campagne RSDE est lancée en août 2022 pour identifier les nouveaux polluants à enjeux et prendra fin en juin 2023.

Suite au retour de la police de l'eau en avril 2020, les substances retenues significatives sont les suivantes :

Station de Béthune

Système d'assainissement de Béthune	
QMNA5	2 m^3/s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg $CaCO_3/l$

Substance significative	Code SANDRE
Arsenic	1369
Titane	1373
Cadmium	1388
Chrome total	1389
Cuivre	1392
PCB 180	1246
PCB 153	1245
PCB 28	1239
PCB 101	1242
Benzo(k)Fluoranthène	1117
Benzo(ghi)Pérylène	1118
PCB 118	1243
PCB 138	1244
Cyperméthrine	1140
Nonylphénols	1958
Octylphénols	1959
NP1EO	6366
OP1EO	6370
DEHP	6616
Benzo(a)Pyrène	1115
Plomb	1382
Zinc	1383
Nickel	1386
Benzo(b)Fluoranthène	1116
Tributylétain cation	2879

Station de Bruay

Système d'assainissement de Bruay-La Buissière	
QMNA5	0,18 m^3/s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg $CaCO_3/l$

Substance significative	Code SANDRE
Zinc	1383
Benzo(a)Pyrène	1115
Benzo(b)Fluoranthène	1116
Benzo(k)Fluoranthène	1117
Benzo(ghi)Pérylène	1118
Cuivre	1392
Cyperméthrine	1140
Nonylphénols	1958
Octylphénols	1959
NP1EO	6366
NP2EO	6369
OP1EO	6370
DEHP	6616
Diflufénicanil	1814
Imidaclopride	1877
Diuron	1177

Station de Lapugnoy

Système d'assainissement de Lapugnoy	
QMNA5	0,27 m^3/s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg $CaCO_3/l$

Substance significative	Code SANDRE
Zinc	1383
Cuivre	1392
PCB 153	1245
Benzo(ghi)Pérylène	1118
Fluoranthène	1191
Cyperméthrine	1140
NP1EO	6366
DEHP	6616
Benzo(a)Pyrène	1115
Nonylphénols	1958
Octylphénols	1959

Station d'Isbergues

Système d'assainissement d'Isbergues	
QMNA5	0,17 m^3/s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg $CaCO_3/l$

Substance significative	Code SANDRE
Benzo(k)Fluoranthène	1117
Benzo(ghi)Pérylène	1118
Diuron	1177
Fluoranthène	1191
DEHP	6616
Benzo(a)Pyrène	1115
Nickel	1386
Zinc	1383
Benzo(b)Fluoranthène	1116
Anthracène	1458

Station de Lillers

Système d'assainissement de Lillers	
QMNA5	0,055 m^3/s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg $CaCO_3/l$

Substance significative	Code SANDRE
Zinc	1383
Benzo(k)Fluoranthène	1117
Benzo(ghi)Pérylène	1118
Diuron	1177
Cyperméthrine	1140
NP1EO	6366
NP2EO	6369
Benzo(a)Pyrène	1115
DEHP	6616
Imidaclopride	1877
Benzo(b)Fluoranthène	1116
Nonylphénols	1958

1.5 Bilan énergétique

Les Stations d'épuration

Pour chacune des stations d'épuration, le tableau ci-après reprend la consommation électrique et le volume entrant pour les cinq dernières années.

	Electricité relevée - KWH			Volume arrivant m3 (A3)		
Stations d'épuration	2020	2021	2022	2020	2021	2022
REBREUVE	55 990	57 964	57 718	7 517	9 239	10 266
BETHUNE	1 764 884	1 711 066	1 794 826	4 554 927	5 099 198	4 014 084
BRUAY LA BUISSIERE	1 622 615	1 820 241	1 757 435	2 656 420	2 812 646	2 502 853
LAPUGNOY	1 198 070	1 194 670	1 144 462	1 464 451	1 432 871	1 328 800
ISBERGUES	436 757	438 350	431 735	1 039 417	1 141 444	884 601
QUERNES	155 252	182 414	130 281	91 666	114 299	90 249
LILLERS	436 437	468 853	457 999	1 121 272	1 205 794	967 916
SAINT VENANT	109 187	119 445	103 776	164 219	196 567	138 274
ECQUEDECQUES	31 153	30 614	37 454	18 818	58 481	29 034
GONNEHEM MANOIR	44 820	38 715	37 650	6 222	5 475	5 110
FERFAY	43 239	45 425	41 885	42 415	53 771	47 878

Les postes de relèvements ou de refoulement

Remarque sur les données techniques des postes :

Les données de type énergie et temps de fonctionnement sont issues de compteurs. En revanche le volume pompé est issu d'un calcul réalisé à partir des débits nominaux (théoriques) des pompes. Aussi, ces résultats calculés sont-ils donnés à titre indicatif. Des campagnes de mesure sont réalisées régulièrement afin d'améliorer la précision des chiffres.

La pluviométrie pour l'année 2022 est en forte baisse par rapport aux données mesurées en 2021, avec une baisse plus importante sur le site de Béthune.
La pluviométrie est la plus faible sur les 4 dernières années.

Pluviométrie (mm/an)	2019	2020	2021	2022	Variation Années N/N-1 (%)
Rebreuve	890	893	891	571	-36
Lapugnoy	770	791	799	573	-28
Béthune	667	663	765	468	-39
Bruay	779	784	758	533	-30
Isbergues	752	678	669	485	-28
Quernes	739	807	820	631	-23

Unité technique de Bruay la Buissière

L'unité technique de Bruay la Buissière compte les postes de refoulement ou de relèvement suivantes :

Barlin : 9 postes
Beugin : 2 postes (1 poste en cours de réception)
Bruay la Buissière : 15 postes dont (1 poste EP)
Divion : 9 postes (dont 1 poste EP) et 1 aérojecteur
Gosnay : 3 postes
Fresnicourt le Dolmen : 1 poste et 1 aérojecteur
Haillicourt : 6 postes
Hesdigneul : 2 postes
Houdain : 5 postes
Ruitz : 4 postes (dont 2 postes EP)
Houchin : 3 aéroéjecteurs
Ourton : 2 aéroéjecteurs

soit au total pour l'année 2022 : 63 postes dont le bilan énergétique global s'établit comme suit :

COMMUNE DE BARLIN	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	42 631	47 604	45 850	34 980
Volume pompé (m3)	663 246	741 528	768 080	611 268
Temps de fonctionnement (h)	7 134	7 648	6 853	5 553
Renouvellement de 3 pompes				
COMMUNE DE BEUGIN	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	1 853	2 878	2 906	2 539
Volume pompé (m3)	9 992	44 001	39 430	27 646
Temps de fonctionnement (h)	134	589	529	371
COMMUNE DE BRUAY LA BUISSIERE	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	330 695	376 081	400 129	336 129
Volume pompé (m3)	4 429 908	5 188 682	5 113 695	4 294 043
Temps de fonctionnement (h)	3 4845	31 700	35 195	28 531(*)
(*) Renouvellement partiel de l'hydraulique du poste Duranel et renouvellement d'une pompe sur Lamendin				
COMMUNE DE DIVION	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	53 460	69 364	63 574	53 834
Volume pompé (m3)	420 524	432 984	367 815	413 704
Temps de fonctionnement (h)	10 000	9 097	6 628	8 661
Renouvellement d'une pompe				
COMMUNE DE GOSNAY	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	42 758	35 070	38 507	40 117
Volume pompé (m3)	237 528	286 468	254 240	365 980
Temps de fonctionnement (h)	4 295	5 116	4 814	6 464

COMMUNE DE FRESNICOURT LE DOLMEN - VERDREL	2019	2020	2021	2022

Energie relevée consommée KWH	55 978	67 726	59 538	48 130
Volume pompé (m3)	42 379 (*)	64 607 (*)	35 259 (*)	29 532 (*)
Temps de fonctionnement (h)	8379	13 845	7 807	7 558
(*) Uniquement pour le PR Croix de Grès				
COMMUNE DE HAILLICOURT	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	156 893	152 708	176 988	160 538
Volume pompé (m3)	824 609	731 917	879 820	706 190
Temps de fonctionnement (h)	5 891	6 816	10 095	6 082
COMMUNE DE HESDIGNEUL	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	2 891	3 304	4 423	3 826
Volume pompé (m3)	6 598	8 865	12 628	10 192
Temps de fonctionnement (h)	236	317	451	364
COMMUNE DE HOUDAIN	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	30 149	31 158	34 620	24 292
Volume pompé (m3)	370 257	330 222	273 790	231 387
Temps de fonctionnement (h)	12 105	7 635	8 477	7 579
Renouvellement d'une pompe				

COMMUNE DE RUITZ	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	8 950	18 175 (*)	21 109	16 527
Volume pompé (m3)	315 029	307 606 (*)	377 472	315 564
Temps de fonctionnement (h)	6 342	15 139 (*)	7 379	5 516
(*) Intégration des premières relèves pour les 2 PR EP de la ZI				
COMMUNE DE HOUCHIN	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	30 940	43 742	46 375	31 313

Volume pompé (m3)	-	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	2 469	HS	4 725	3 580
(*) Mise en place d'un second compresseur début 2018 et mise en service aero rue du Bois en 2020				
COMMUNE D'OURTON	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	41 646	57 601	46 653	24 249
Volume pompé (m3)	-	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	4 139	5 400	4 644	2 165

Unité technique de Lapugnoy

L'unité technique de Lapugnoy compte les postes de refoulement ou de relèvement suivantes :

Auchel : 6 postes
Burbure : 10 postes (1 poste en cours de réception)
Calonne-Ricouart : 8 postes (1 poste en cours de réception)
Camblain-Chatelain : 5 postes
Cauchy à la tour : 3 postes
Lapugnoy : 9 postes
Marles Les Mines : 4 postes

soit au total pour l'année 2022 : 45 postes dont le bilan énergétique global s'établit comme suit :

COMMUNE D'AUCHEL	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	61 404	68 998	62 271	61 778
Volume pompé (m3)	478 664	563 346	528 352	507 917
Temps de fonctionnement (h)	6 049	8 235	6 073	4 975
COMMUNE DE BURBURE	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	41 258	46 941	51 066	44 601
Volume pompé (m3)	208 516	235 081	279 495	205 788
Temps de fonctionnement (h)	8 632	10 568	10 579	8 161
COMMUNE DE CALONNE RICOUART	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	102 779	105 192	118 736	95 055
Volume pompé (m3)	672 041	640 394	776 002	502 914
Temps de fonctionnement (h)	13 872	11 095	13 952	9 041
Renouvellement de l'hydraulique PR Centre *Renouvellement de 3 pompes*				
COMMUNE DE CAMBLAIN CHATELAIN	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	11 853	9 481	10 695	8 319
Volume pompé (m3)	136 823	75 336	74 626	46 518
Temps de fonctionnement (h)	4 503 (*)	3 243	2 436	1 535 (1)
(*) Renouvellement des 2 pompes du PR Eglise *(1) Réparation de l'hydraulique du poste Ferté et remplacement de compteur horaire - estimation à 1 909 h pour 59 608 m3*				
COMMUNE DE CAUCHY A LA TOUR	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	4 425	5 322	8 996	4 281
Volume pompé (m3)	34 620	38 889	64 720	17 850
Temps de fonctionnement (h)	1 837	2 206	2 968	981
Renouvellement de 2 pompes				
COMMUNE DE LAPUGNOY	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	36 477	29 224	33 175	26 468
Volume pompé (m3)	537 242	259 488	340 325	172 390
Temps de fonctionnement (h)	25 469	12 544	15 867	8 240

Renouvellement de 2 pompes et une armoire électrique				
COMMUNE DE MARLES LES MINES	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	15 088	33 728	8 805	2 545
Volume pompé (m3)	64 968	115 883	25 375	116 258
Temps de fonctionnement (h)	4 275	9 575	2 156	6 001
(*) Hausse du temps de fonctionnement du PR République en raison de l'état de l'hydraulique (renouvelée en 2021) *2022 - Renouvellement d'une pompe et fonctionnement sur une année complète du poste Église*				

Unité technique d'Isbergues

L'unité technique de Lapugnoy compte les postes de refoulement ou de relèvement suivantes :

Berguette : 11 postes
Guarbecques : 9 postes dont 1 poste EP
Ham en Artois :11 postes
Isbergues : 25 postes dont 2 postes EP et bassin EP
Lambres : 5 postes
Molinghem : 9 postes
Witternesse : 1 poste

soit au total pour l'année 2022 : 71 postes dont le bilan énergétique global s'établit comme suit :

COMMUNE DE BERGUETTE	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	24 820	46 271	50 633	41 290
Volume pompé (m3)	-	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	18 685	25 227	27 950	18 975 (*)
(*) Renouvellement du poste Mile 1 (nouveau compteur) Renouvellement de 2 pompes				

COMMUNE DE GUARBECQUE	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	24 094	19 791	26 412	17 629
Volume pompé (m3)	NC	NC	NC	NC
Temps de fonctionnement (h)	7 322	9 634	14 327	6 122 (*)
(*) baisse en 2022 lié à la faible pluviométrie et présence d'un poste exclusivement EP Renouvellement de 2 pompes				

COMMUNE D ' HAM EN ARTOIS	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	12 673	22 699 (*)	21 846	17 760
Volume pompé (m3)	53 329	105 096	125 648	73 594
Temps de fonctionnement	4 273	8 887	10 070	5 809

(h)				
(*) Problème sur le PR Rue de la Gare en août 2020				

COMMUNE D ' ISBERGUES	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	170 668	152 943	182 640	166 051
Temps de fonctionnement (h)	39 796	44 645	52 032	54 042
Réparation d'une fuite de nourrice				

COMMUNE DE LAMBRES	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	7 122	28 816 (*)	37 481	16 311
Temps de fonctionnement (h)	4 132	10 127	8 714	4 944
(*) Consommation en hausse pour le PR Allée de l'Etang (travaux hydraulique réalisé en 2021) *Renouvellement d'une pompe en 2022*				

COMMUNE DE MOLINGHEM	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	12 994	21 058 (*)	23 523	18 866
Temps de fonctionnement (h)	6 856	9 960	11 044	8 247
(*) Remise en service du comptage du PR PN118 *Renouvellement de 2 armoires électriques en 2022 (nouveau compteur horaire)*				

COMMUNE DE WITTERNESSE	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	652	259	181	269
Volume pompé (m3)	14 264	6 923	725	3 850
Temps de fonctionnement (h)	571	277	29	154
Renouvellement d'une pompe				

Unité technique de Quernes

L'unité technique de Quernes compte les postes de refoulement ou de relèvement suivantes :

Estrée Blanche : 7 postes
Liettres : 2 postes
Quernes : 2 postes
Witternesse : 5 postes

soit au total pour l'année 2022 : 16 postes dont le bilan énergétique global s'établit comme suit :

COMMUNE D' ESTREE BLANCHE	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	3 639	3 905	4 796	4 135
Volume pompé (m3)	34 225	37 576	53 148	42 199
Temps de fonctionnement (h)	1 345	1 468	2 172	1 647
3 966 m3 pompé sur les 3 nouveaux postes mis en service en 2022 pour 185h de fonctionnement				
COMMUNE DE LIETTRES	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	2 883	3 061	3 372	2 993
Volume pompé (m3)	62 263	63 921	74 292	66 200
Temps de fonctionnement (h)	1 766	1 829	2 115	1 878
COMMUNE DE QUERNES	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Energie relevée consommée KWH	11 377	24 538	29 556	16 655
Volume pompé (m3)	75 281	167 442	199 009	106 135
Temps de fonctionnement (h)	3 108	6 819	8 098	4 357

COMMUNE DE WITTERNESSE	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	6 955	9 965	15 330	11 014
Volume pompé (m3)	56 612	107 962	171 322	121 210
Temps de fonctionnement (h)	2 833	5 150	8 111	5 762
(*) problème sur sonde de mesure PR rue des Hours				

Commune de Blessy

Blessy compte 5 postes de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant : :

	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	25 327	31 607	19 340	13 803
Volume pompé (m3)	303 830 (*)	459 352	220 483	169 792
Temps de fonctionnement (h)	6 456	9 761	4 685	3 608
(*) Apport important d'ECP en fin d'année 2019 et mauvaise étanchéité du clapet du TP et problématique PR Blessel début 2020				

Unité Technique de Lillers

Lillers compte 29 postes de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	55 636	93 488	106 088	69 264
Volume pompé (m3)	492 989	779 110 (*)	848 396 (**)	500 359
Temps de fonctionnement (h)	30 626	48 401	52 705	31 084
(**) Augmentation importante sur les PR du réseau ramifié du Hameau de Cantraine *(*) Intégration du comptage du PR EP Fosse Cave, et hausse globale sur l'ensemble de la commune* *2022 - Renouvellement de 3 pompes*				

Unité Technique de Saint-Venant

Saint-Venant compte 27 postes de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	41 077	39 272	57 229(*)	45 467
Volume pompé (m3)				483 371
Temps de fonctionnement (h)	27 879	34 742	38 056	22 818
(*) Intégration fin 2020 de 3 nouveaux PR sur la commune de Saint Floris, et inondations sur le secteur fin 2021 2022 - Renouvellement de 4 pompes				

Commune d'Ecquedecques

Ecquedecques compte 5 postes de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	13 851	12 842	13 126	14 725
Volume pompé (m3)	118 431	88 938	88 447	107 590
Temps de fonctionnement (h)	8 787	8 566	6 789	7 158

Commune de Gonnehem (Corroy)

Gonnehem compte **1 poste** de refoulement dont le bilan est le suivant :

	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	HS	HS	HS	762
Volume pompé (m3)	3 771	3 717	6 570	4 626
Temps de fonctionnement (h)	419	413	730	514

Unité Technique de Diéval (commune de Diéval)

Diéval compte 3 postes de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	10 073	16 662	9 573	6 394
Volume pompé (m3)	-	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	5 140	11 669	4 348	3 639

Unité Technique d'Estrée-Cauchy

Estrée-Cauchy compte 1 station de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	3667	12 551	5 298	2 221
Volume pompé (m3)	-	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	2 249	8 476	3 252	291 (*)
(*) les compteurs horaires vont être contrôlé en 2022				

Unité Technique de Rebreuve-Ranchicourt

Rebreuve-Ranchicourt compte 4 postes de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	3 499	3 690	4 219 (*)	4 422
Volume pompé (m3)	-	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	208	390	454	580
(*) Intégration de 2 nouveaux postes en 2021				

1.6 Travaux et interventions

La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné ou encore d'un prélèvement pour analyse en cas de suspicion de pollution dans le réseau.

Le suivi des postes de relèvement et des stations d'épuration fait l'objet d'un suivi régulier par des agents spécialisés ayant des connaissances pointues en électromécanique (habilitations électrique permettant d'intervenir en dépannage).

Chaque installation fait l'objet de fiches techniques et descriptives.

Les agents possèdent des PDA avec les installations répertoriées dans le logiciel GAMA, celui-ci permet de tracer leur passage et d'assurer le suivi des différentes opérations de maintenance et d'exploitation.

Les informations transmises par les installations télésurveillées font l'objet d'une exploitation centralisée, des bilans de suivi de fonctionnement journaliers et mensuels avec mise en place de règles d'anomalies.

Ils permettent :

- Le suivi à distance du fonctionnement des installations
- La connaissance précise des temps de fonctionnement, du nombre de démarrages des pompes.
- La détection rapide d'un fonctionnement anormal permettant d'intervenir sur l'installation avant même d'avoir une défaillance sur le pompage.
- L'estimation des volumes pompés
- La connaissance des rejets au milieu naturel pour les postes équipés de trop-pleins
- En fonction des tournées des agents d'exploitation et des alarmes transmises par le système de télégestion ; les opérations d'entretien et de maintenance sont planifiées sur les ouvrages (interventions électromécaniques, curage, nettoyage…).
- Les principales opérations d'entretien et de maintenance assurées au cours de cet exercice sont pour l'ensemble des ouvrages :
- La maintenance électromécanique des équipements ;

- Le curage des bâches de réception à l'aide d'engin d'assainissement ;
- Le nettoyage des paniers de dégrillage et l'évacuation des déchets ;
- Le nettoyage des abords.
- Les contrôles réglementaires des installations électriques des postes de relèvement ont été réalisés en 2018 par un organisme professionnel agréé

*Sur l'ensemble des installations (postes de relèvement et stations d'épuration), une vérification périodique des matériels électriques et de manutention est réalisée par un prestataire agrée. Ces contrôles engendrent une amélioration et une mise à niveau des matériels concernés.

Travaux de renouvellement sur les stations d’épuration

Le délégataire a réalisé en 2022 divers travaux de renouvellement sur les stations d'épuration, en particulier :

Station de Béthune

Dans le cadre du fond de renouvellement :

- Renouvellement du variateur de la brosse 4 de la file 2

- Réparation de la vis à boues sous centrifugeuse
- Renouvellement de la pompe à écumes du dégazeur
- Renouvellements des variateurs des 2 pompes de recirculation

- Renouvellement de la roue de la pompe à sable n°1 de la file n°2
- Renouvellement de la mesure de redox du bassin d'aération n°1 (anaérobie)

- Renouvellement mesure combinée pH et conductivité des eaux brutes
- Renouvellement des brosses de nettoyage des 2 clarificateurs

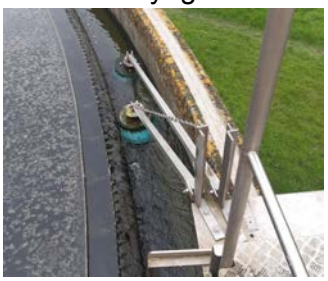

- Réparation de la vis d'évacuation des sables

- Renouvellement des vérins et du carter de la sauterelle d'évacuation des boues

- Remise en état des bandes de roulement des 2 dessableurs

- Renouvellement de la mesure de voile de boues du clarificateur n°1
- Maintenance et réparation des 2 vis de recirculation

- Remplacement 2 WC

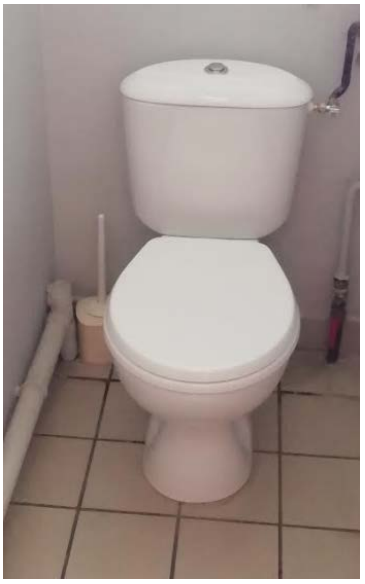

Station de Bruay La Buissière

Dans le cadre du fond de renouvellement :

- Renouvellement du filtre de laboratoire pour MES

- Renouvellement du chauffage de la salle de supervision
- Renouvellement des bavettes du tapis sous filtre presse
- Renouvellement partiel des lames de surverse des 2 clarificateurs

- Renouvellement de la pompe n°1 du poste toutes eaux
- Renouvellement partiel de l'hydraulique du poste de recirculation

- Renouvellement du débitmètre d'alimentation en chlorure ferrique

- Renouvellement de l'agitateur n°1 de la bâche de stockage des boues

- Renouvellement du préleveur eaux épurées

- Renouvellement du spectrophotomètre du laboratoire

- Renouvellement du réacteur DCO du laboratoire
- Renouvellement du réfrigérateur du laboratoire

- Renouvellement de 3 coffrets électrique du bassin biologique
- Renouvellement du débitmètre d'extraction des boues
- Renouvellement du débitmètre du poste toutes eaux secondaire
- Renouvellement des agitateurs n°2 et n°3 de la préparation de polymère
- Renouvellement détecteur gaz fixe prétraitement

- Remplacement radiateurs vestiaire, réfectoire et douche de la STEP

- Remplacement accouplement lors du renouvellement de la turbine

- Remplacement motoréducteur de l'agitateur du bassin de conditionnement des boues
- Remplacement éclairage

- Remise en état canal de comptage eaux épurées step BRUAY

- Remplacement pompe chlorure ferrique 1 déshydratation

- Remplacement moteur tapis à boues sous filtre déshydratation

Station de Lapugnoy

Dans le cadre du fond de renouvellement :

- Renouvellement de la pompe n°2 du poste toutes eaux file boues

- Renouvellement de la pompe de transfert des boues n°2 du décanteur primaire

- Renouvellement de la pompe n°1 du poste toutes eaux
- Renouvellement des 2 pompes de gavage du filtre presse

- Renouvellement de la pompe d'eau industrielle

- Renouvellement de la pompe de préparation de lait de chaux n°2

- Renouvellement de la pompe n°1 de transfert des boues vers le tampon

- Remplacement motoréducteur de la bande de transport des boues sous le filtre presse

- Remplacement toiles du filtre presse

- Renouvellement cône de l'hydro cycle du prétraitement

<u>Travaux pris en charge par la collectivité :</u>

- Sécurisation de l'accès à la cheminée de surverse de l'épaississeur

Station d'Isbergues

Dans le cadre du fond de renouvellement :

- Renouvellement du réservoir charlatte pour circuit d'eau industrielle

- Renouvellement de pièces pour les pompes d'eau industrielle

- Renouvellement des 2 bennes de stockage des sables et des refus de dégrillage

- Renouvellement partiel vis de dosage de chaux

- Renouvellement du motoréducteur du tapis de convoyage des boues n°2

- Réparation de la pompe de matières de vidange

- Renouvellement du vivreur du silo à chaux

- Renouvellement du préleveur eaux épurées

- Renouvellement de la mesure de turbidité des eaux épurées

- Remplacement tuyauterie alimentation Eau industrielle du TTB

Station de Quernes

- Renouvellement de l'agitateur de la préparation de polymère

- Renouvellement du motoréducteur de la vis de convoyage de chaux

- Remplacement soupapes de sécurité des surpresseurs

Station de Lillers

- Renouvellement de la mesure de niveau US de la surverse du bassin tampon

- Renouvellement de pièces pour doseur et dévouteur du silo à chaux
- Réparation du trommel de l'UTBM
- Renouvellement partiel vis de reprise des boues sous centrifugeuse (liner)

- Renouvellement du boîtier d'entraînement du renvoi d'angle du dévouteur du silo à chaux

- Remplacement onduleur file eau

Station de Saint Venant

- Renouvellement du préleveur eaux brutes

- Renouvellement de la pompe de relèvement n°1

Station d'Ecquedecques

- Renouvellement du variateur du surpresseur n°1 du bassin d'aération

Station de Gonnehem Manoir

- Pas de renouvellement en 2022

Station de Gonnehem Corroy

- Pas de renouvellement en 2022

Station de Gonnehem violettes

- Pas de renouvellement en 2022

Station de Gonnehem Aulnes

- Renouvellement de la pompe de recirculation

Lagune de Ferfay

- Pas de renouvellement en 2022

Station de Bajus

- Pas de renouvellement en 2022

Station de Diéval

- Pas de renouvellement en 2022

Station d'Estrée-Cauchy

- Pas de renouvellement en 2022

Station de Rebreuve Ranchicourt

- Renouvellement du collecteur électrique du clarificateur

- Remplacement roue clarificateur

Station de Houchin Fontinettes

- Renouvellement de la pompe à eau

Unité technique de Bruay la Buissière

- Nombre d'interventions curatives : 235, dont :
- Désobstructions de réseau : 114
- Désobstructions de branchement : 111
- Désobstruction de BE :

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	313	291	288	235
Nombre de avaloirs curées (total)	9 996	11 670	10 717	10 721
Longueur de canalisation curée totale (m)	34 863	30 850	31408	34 727

La longueur de canalisation curée représente 13 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 165

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 56
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 36
- Dont Interventions sur regards et fontes : 70
- Dont Divers Autres Travaux : 3

FRESNICOURT - PR VERDREL JEAN MOULIN	Renouvellement de pièces pneumatiques (distributeurs, sonde, membranes)
HOUDAIN - PR GARE	Renouvellement de la pompe n°2
DIVION - PR JARZEMBOWSKI	Renouvellement de la pompe n°1
BRUAY - PR LAMENDIN	Renouvellement de la pompe n°1
RUITZ - PR CMR ZI	Renouvellement des 2 pompes

DIVION - PR LEBACQ	Renouvellement du pluviomètre
BARLIN - PR BRACQUENOIS	Renouvellement de la télégestion
BARLIN - PR HERSIN	Renouvellement de la télégestion
BARLIN - PR GARE	Renouvellement des 2 pompes

Unité technique de Lapugnoy

- Nombre d'interventions curatives : 187, dont :
- Désobstructions de réseau : 65
- Désobstructions de branchement : 113
- Désobstruction de BE : 9

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	282	254	217	187
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	6 620	6 632	5 488	6 662
Longueur de canalisation curée totale (m)	22 131	13 880	23 388	26 355

La longueur de canalisation curée représente 14,8 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 121

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 48
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 13
- Dont Interventions sur regards et fontes : 58
- Dont Divers Autres Travaux : 2

LAPUGNOY - PR VICTOR HUGO	Renouvellement des 2 pompes
CALONNE RICOUART - PR QUENHEM	Renouvellement du kit hydraulique de la pompe n°2
CALONNE RICOUART - PR CENTRE	Renouvellement du kit hydraulique de la pompe n°2
CAUCHY - PR RUE DE LA VALLEE	Renouvellement des 2 pompes

CALONNE RICOUART - PR GARE	Renouvellement de la pompe n°1
LAPUGNOY - PR BASSE	Renouvellement de l'amoire électrique

Unité technique d'Isbergues

- Nombre d'interventions curatives : 120, dont :
- Désobstructions de réseau : 14
- Désobstructions de branchement : 56
- Désobstruction de BE : 50

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	107	83	115	120
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	3 876	3 602	3 621	3 916
Longueur de canalisation curée totale (m)	9 182	2 802	5 120	15 350

La longueur de canalisation curée représente 6,64 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 50

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 12
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 16
- Dont Interventions sur regards et fontes :22
- Dont Divers Autres Travaux : *0*

BERGUETTE - PR MILLE 1	Renouvellement de l'amoire électrique et de la télésurveillance
ISBERGUES - PR CENTRE CULTUREL EPHAD	Renouvellement de la télégestion
BERGUETTE - PR ECOLES	Renouvellement de la pompe n°1
BERGUETTE - PR BASSE 1	Renouvellement de la pompe n°1

GUARBECQUE - PR LAMPE	Renouvellement de la pompe
MOLINGHEM - PR DUPONCHEL	Renouvellement de l'amoire électrique
MOLINGHEM - PR AUCHEL	Renouvellement de l'amoire électrique
ISBERGUES - PR BLUM	Renouvellement de la télégestion
LAMBRES - PR ALLEE DE L'ETANG	Renouvellement de la pompe n°2
UARBECQUE - PR PASTEUR RAMPE DU PON	Renouvellement de la pompe n°2
PR Anatole France - ISBERGUES	Réparation fuite nourrice avec fourniture fond plat

Unité technique de Quernes

- Nombre d'interventions curatives : 1, dont :
- Désobstructions de réseau : 1
- Désobstructions de branchement : 2
- Désobstruction de BE : 0

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	1	3	1
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	821	809	885	869
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	8 569	8 164	250

La longueur de canalisation curée représente 36,9 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 10

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 2
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 3
- Dont Interventions sur regards et fontes : 4
- Dont Divers Autres Travaux : *1*

WITTERNESSE - PR RUE DES HOURS	Renouvellement de la pompe n°1

Communes de Blessy (UT de Mametz)

- Nombre d'interventions curatives : 2, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 2
- Désobstruction de BE : 0

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	1	1	2
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	249	255	228	269
Longueur de canalisation curée totale (m)	2 235	1 201	107	1 320

La longueur de canalisation curée représente 1,2 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 1

- Dont Interventions sur autres travaux: : 0
- Dont Interventions sur regards et fontes : 1

Unité technique de Lillers

- Nombre d'interventions curatives : 91, dont :
- Désobstructions de réseau : 7
- Désobstructions de branchement : 82
- Désobstruction de BE : 2

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	128	142	118	91
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	2144	2 175	2 280	2 2287
Longueur de canalisation curée totale (m)	8013	7 163	3 923	2 550

La longueur de canalisation curée représente 12,2 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 35

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 19
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 4
- Dont Interventions sur regards et fontes : 12

LILLERS - PR PRINCIPAL CANTRAINE	Renouvellement de la pompe de relèvement n°5
LILLERS - PR CANTRAINE 11	Renouvellement de la pompe
LILLERS - PR LE BRULE	Renouvellement des 2 pompes

Unité technique de Saint-Venant

- Nombre d'interventions curatives : 5, dont :
- Désobstructions de réseau : 1
- Désobstructions de branchement : 4
- Désobstruction de BE :

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	2	4	5
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	568	584	882	847
Longueur de canalisation curée totale (m)	2420	500	1 610	215

La longueur de canalisation curée représente 8 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 2

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) :
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 2

ST VENANT - PR ST FLORIS 1	Renouvellement des 2 pompes
ST VENANT - PR RUE DE PARIS OPTICIEN P9 BIS	Renouvellement de la pompe n°2
ST VENANT - PR BUSNES P11	Renouvellement de la pompe n°1

Commune de Ecquedecques

- Nombre d'interventions curatives : 0, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 0
- Désobstruction de BE : 0

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	2	0	0
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	116	116	116	107
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	60	5 585	950

La longueur de canalisation curée représente 79 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 11

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 3
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 7
- Dont Interventions sur regards et fontes : 2

Unité technique de Ferfay

- Nombre d'interventions curatives : 2, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 2
- Désobstruction de BE : 0

	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	0	0	2
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	208	236	241
Longueur de canalisation curée totale (m)	50	400	3 780

La longueur de canalisation curée représente 17,1 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 1

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : -
- Dont Interventions sur regards et fontes : 1

Autres communes de la Zone Nord-Ouest CABBALR (ANC)

- Nombre d'interventions curatives : 8, dont :
- Désobstructions de réseau : 4
- Désobstructions de branchement : 4
- Désobstruction de BE :

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)		5	14	8
Nombre de bouches d'égouts curées (total)		4579	4 117	4 717
Longueur de canalisation curée totale (m)		12.892	1 845	529

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 3

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 1
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 1
- Dont Interventions sur regards et fontes : 1

Unités technique de Bajus

- Nombre d'interventions curatives : 0, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 0
- Désobstruction de BE : 0

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	0	1	0	0
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	121	137	127	141
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	15	10	0

La longueur de canalisation curée représente 0,3 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 0

Unités technique de Diéval

- Nombre d'interventions curatives : 2, dont :
- Désobstructions de réseau : 1
- Désobstructions de branchement : 1
- Désobstruction de BE :

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	2	0	3	2
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	253	250	237	237
Longueur de canalisation curée totale (m)	100	80	1 750	0

La longueur de canalisation curée représente 23,1 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 1

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 1

Unités technique de Rebreuve Ranchicourt

- Nombre d'interventions curatives : 0, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 0

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	1	0	0
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	293	164	271	271
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	3,2	2 150	50

La longueur de canalisation curée représente 19,32 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 0

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) :
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) :
- Dont Interventions sur regards et fontes :

Unités technique de Estrée-Cauchy

- Nombre d'interventions curatives : 0, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 0

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	0	0	1	0
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	91	91	91	87
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	0	0	0

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 0

Autres communes de la Zone Sud-Ouest CABBALR (ANC)

- Nombre d'interventions curatives : 1, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 0

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)			2	1
Nombre de bouches d'égouts curées (total)			619	683
Longueur de canalisation curée totale (m)		2.892	0	0

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 0

Unités Techniques	Longueur du réseau curé en préventif EU (en ML)	Longueur du réseau curé en préventif EP (en ml)
BRUAY LA BUISSIERE	23726	11001
LAPUGNOY	20 700	5655
ISBERGUES	7682	7668
BLESSY	0	1320
QUERNES	0	250
LILLERS	1980	570
ECQUEDECQUES	340	610
FERFAY	1400	2380
DIEVAL	0	0
BAJUS	0	0
ESTREE CAUCHY	0	0
SAINT VENANT	50	165
REBREUVE	0	50
ZONE NORD	175	354
ZONE SUD	00	0

1.7 Travaux et interventions

Afin d’améliorer le service, diverses insuffisances et propositions sont énoncées par le délégataire ; elles sont reprises dans les tableaux ci-après.

Certaines propositions et insuffisances sont considérées comme prioritaires pour assurer :
le bon fonctionnement des unités,
une sécurisation environnementale (ex. : déversements de réactifs), la sécurité du personnel intervenant.

Stations d'épuration :

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Béthune	- Lors d'arrivées massives d'eaux brutes en entrée de station (pluviométrie forte), il est constaté, lorsque le domaine de traitement garanti est dépassé largement, une inondation au niveau des prétraitements (ce problème devrait être partiellement réglé grâce au bassin de stockage "Piscine" en construction en amont). - Amélioration du système de dépotage des graisses (obstructions répétées), non adapté. - Stagnation des eaux aux abords du TGBT en cas de forte pluie - Fissures et suintement du génie civil	- Scinder le dépotage des matières de vidange du classificateur à sables (à prévoir) - Une extension du plan d'épandage a été réalisé en 2022 pour garantir la valorisation agricole de la totalité de la production de boues - en attente de mise à l'enquête publique et retour pour sa mise en oeuvre - Stagnation des eaux de pluie sur le toît du bâtiment d'exploitation **(nettoyage complet de la toiture fait par Veolia)** **-** Les travaux du bassin "Piscine" ont débuté en 2022 et sont toujours en cours. - Ajout d'un déflecteur lors du remplacement du pont brosse pour améliorer l'aération dans le BA

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Bruay La Buissière	- Agrandissement de l'aire de stockage des boues (une solution provisoire à l'aide de parois bétons provisoire a été réalisée en 2019 et encore appliquée, mais reste néanmoins insuffisante) - Renouvellement et améliorations à envisager sur le groupe d'eau industrielle. - Amélioration du système de répartition des charges hydrauliques entrantes sur les clarificateurs. - Redimensionnement de l'unité de déshydratation - Fissures présentes sur le génie civil - Pas d'accessibilité à la canalisation qui relie les prétraitements au bassin biologique (risque d'obstruction) - Obstructions répétées des conduites de liaison dégrilleurs/déshuileurs, et sortie des déshuileurs - Capacité du dégazeur du bassin biologique - Capacité de stockage de lait de chaux insuffisante et cuve de préparation également insuffisante	- Etude diagnostique réalisée (achèvement en 2017 ayant confirmé certaines insuffisances reprises ci-contre). - Projet de création d'une seconde unité de traitement au niveau de la zone de Ruitz afin de déconnecter environ 15 000 EH et de soulager la station d'épuration de Bruay qui a atteint sa capacité nominale. - Câble d'alimentation des clarificateurs : en raison de leur état de vétusté et du manque de place pour les renouveler, une solution devra être trouvée afin de palier à un défaut d'alimentation (réalisé en 2021) - Une extension du plan d'épandage a été réalisé en 2022 pour garantir la valorisation agricole de la totalité de la production de boues - en attente de mise à l'enquête publique et retour pour sa mise en oeuvre - Sécurisation du site vis-à-vis des intrusions : installation d'un digicode (réalisée en 2021)

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Lapugnoy	- Rénovation du bâtiment d'exploitation à prévoir rapidement (problèmes de structures électriques). Le bâtiment a été condamné en 2021. - Quantité importante de lingettes au niveau du dégrilleur, et ensablement rapide du poste de relèvement - Surdimensionnement du poste de relèvement principal - Problème d'accès pour le curage du bassin tampon - Problématique accès au débitmètre hauteur/vitesse situé sur le trop-plein du poste de relèvement - Vétusté de l'hydraulique du poste en entrée de station ayant engendré une fuite de la nourrice - Découvrir la zone de prétraitement (les tôles sont vétuste et risquent de se détacher)	- Suite à la condamnation du bâtiment d'exploitation, des locaux préfabriqués ont été mis en place pour les agents en tant que base vie (action Veolia) - Vétusté du système de dégrillage (renouvellement du dégrilleur réalisé) - Etude diagnostique finalisée par la CABBALR - Détérioration de l'état du pont d'accès à la Step (restauration prévue en 2023) - Une extension du plan d'épandage a été réalisé et mis en oeuvre pour garantir la valorisation agricole de la totalité de la production de boues - Chiffrage en cours pour la réhabilitation complète de l'hydraulique du poste en entrée de station

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Isbergues	- Vol et dégradation : un système d'alarme serait à mettre en place au niveau des bâtiments du site (dégradation répétées des clôtures) - Dégradation constatée des berges amont/aval du rejet - Déversements importants par temps de pluie au niveau du point A2 de la STEP (trop plein PR) - le mur de la zone de stockage des boues s'affaissent vers le terrain à l'arrière	- Renouvellement du portail d'accès au site et des clôtures attenantes (action CABBALR 2021) - Actualisation du plan d'épandage des boues réalisée en 2021

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Quernes	-Quelques fissures sur l'enduit du bâtiment d'exploitation ont été observées. - Arrivée d'eaux claires parasites sur la STEP par temps de pluie	- Dégradation du poste de relèvement : "étude H2S en cours sur les réseaux arrivant à la station" - Mise à jour du plan d'épandage des boues (réalisé en 2022)

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Lillers	- Usure régulière et prononcée des roues des pompes du poste de relèvement principal (présence de sable) - Des aménagements pour la réalisation d'un circuit de visite seraient à entreprendre (mise aux normes des garde-corps, fléchage et traçage au sol des chemins de circulation) - Observation par les autorités d'une augmentation anormale des charges en entrée de station à certaines périodes de l'année. Changement de tranche de fréquence analytique possible (RAS en 2022 pour la charge organique et légère augmentation de la charge hydraulique) - Mise en place d'une instrumentation du bassin d'orage, afin de quantifier les volumes stockés/déstockés	-Augmentation de la fréquence de curage du poste

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Saint Venant	- Des dégradations liées à la présence d'H2S sont observées au niveau du poste d'entrée et du local dégrilleur. Une unité de traitement H2S est présente sur le territoire (PR Collège Brassens P19) mais elle se situe dans l'enceinte du collège. La livraison de réactif pose un problème de sécurité en cas de dispersion. Une remise en état de l'installation est à prévoir, et les livraisons seraient à assurer lors des périodes de vacances scolaires.	

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Ferfay	- La lagune est classée non conforme certaines années depuis 2009. Les concentrations des eaux brutes sont trop élevées. Des propositions d'amélioration de l'aération ont été faites par Veolia. Des compléments de recherche sont en cours pour rechercher l'origine des fortes charges retrouvées dans les eaux brutes, sans résultat probant à ce jour. A noter également, la forte présence de lingettes et déchets en entrée de la lagune. - le piézomètre de la nappe est bouché et ne permet de faire un prélèvement (condamner le piézomètre existant et en créer un nouveau)	- Le renouvellement du débourbeur par un modèle plus grand a été réalisé en 2021 (investissement Veolia)

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées

Ecquedecques		- Mise en place d'une mesure de débit des eaux épurées, afin de respecter l'arrêté du 21/07/2015 (réalisé en 2022)

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Rebreuve Ranchicourt	- Charges et débits faibles en entrée de station, ce qui engendre des dépassements sur les normes de rejet en nitrate et phosphore (non conformité en 2021) - Traitement des boues non réceptionné (taux de boues insuffisant pour la mise en route) - Problématique d'accès au compteur d'eau potable non sécurisé - Hauteur du préleveur EB insuffisante avec stagnation dans le conduit d'aspiration (proposition de Veolia à la CABBALR en 2023)	- Des travaux de raccordements supplémentaires ont été réalisés en 2021 - Améliorations en terme de dépassement de norme pour le nitrate - Mise en route de la déshydratation des boues en 2023 car la concentration du BA augmente progressivement

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Diéval	- Obstructions fréquentes des tuyauteries de liaison entre les différents bassins (dues aux feuilles et branches), pouvant occasionner des problèmes sur mesures de débit lors des journées en autosurveillance (un élagage massif serait à prévoir) - Mise en place de la quantification des volumes déversés en tête de lagune, afin de respecter l'arrêté du 21/07/2015 - Développement d'algues et de lentilles dans le dernier bassin, pouvant occasionner des dépassement sur les MES en sortie de lagune	- Problème d'étanchéité des bassins vers le fossé attenant (action en cours par la CABBALR) - Curage du bassin n°1 de la lagune à prévoir (curage prévu en 2023) - ITV de la liaison entre les bassin réalisée début 2023 faisant apparaître des racines et un déboitement (réparations prévues par Veolia) - choix du dispositif de mesure pris début 2023 pour sa mise en oeuvre

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Estrée Cauchy	- Déversements importants par temps de	

	pluie - Mise en place de la quantification des volumes déversés en tête de lagune, afin de respecter l'arrêté du 21/07/2015	

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Bajus	- Arrivée importante d'eaux claires sur la lagune à certaines périodes de l'année, engendrant un fonctionnement permanent du poste de relèvement provoquant des déversements - absence de canal de comptage en sortie de lagune défaut de stabilité de la berge sur 15m environ	- Mise en place de la quantification des déversements en tête de lagune, afin de respecter l'arrêté du 21/07/2015 (en cours 2022)

Postes de relèvement/refoulement :

Unité Technique	Insuffisances / Proposition
Bruay la Buissière	- PR Jupiter : poste souvent sale (nature des effluents) - PR Jarzembowski : clôture et portail à changer - refaire les trappes du poste - PR Houdain Gare : portail à renouveler - PR Lamendin : portail à renouveler - PR Barlin Rabat : Renouvellement du portail et rechargement de l'accès pour manutention au droit de la bâche - PR Aubépines Ruitz : PR sensible à la présence de lingettes, informations auprès des riverains effectuées, moins de problèmes depuis la sensibilisation - PR Blum : renouvellement du portail et de la clôture à prévoir en urgence. Abord du site miné par les trous creusés par les rongeurs, refait début 2021. - PR Duranel : clôture à renouveler. - PR Haillicourt Fauvettes : mise en charge du réseau amont lorsque le PR est très sollicité. Le trop plein du PR étant plus haut que le point bas du réseau Trappes du poste et échelle à remplacer - PR Divion Lebacq : clôture à renouveler, et accès au droit du PR à mettre en œuvre (création d'une rampe assez urgent) - PR Haillicourt Koenig : Abord du site miné par les trous creusés par les rongeurs Trappes du poste et échelle à renouveler - PR Gosnay Fouquereuil : accès compliqué suite à la mise en place de poteaux pour limiter le stationnement - PR Bruay Porte Nord Cora : accès au PR limité suite à la création de la voie bus - PR Ruitz CMR : bâtiment en mauvais état (fissures apparentes) - PR Divion Clarence : constat régulier de présence de matières de vidange (moins visible en 2022) - PR Fresnicourt le Dolmen Rue Jean Moulin : trappes vétustes (défaut d'étanchéité et absence de boulons)
Lapugnoy	- PR Cauchy Brunehaut : renouvellement du portail et de la clôture réalisés en 2021 (action CABBALR) - PR Burbure rue du Bois : accès difficile, aménager un accès au droit du PR - PR Burbure Poulains : espaces verts mitoyens gênants pour l'accès au site et trappes lourdes difficiles à manipuler

	- PR Calonne Chemin Noir : accès réglementé par la Mairie (problématique intervention hors heures ouvrées). Clôture et portail à renouveler - PR Camblain Eglise : Clôture et portail à renouveler - PR Auchel Staelen : Clôture et portail à renouveler. Peinture du bâtiment à envisager. Chemin d'accès à stabiliser pour la manoeuvre des véhicules. - PR Marles République : Clôture et portail à renouveler. La clôture a été réparée par la CABBALR. - PR Burbure Place du Rietz et trappes lourdes difficiles à manipuler
Isbergues	- PR Zola 2, Piscine, Mille 1, Ecole : trappes lourdes et difficiles à manipuler. Un renouvellement de celles-ci est à entreprendre. - PR secteur Laffargue : mise en charge systématique des PR lorsque le refoulement vers la Step est dirigé vers le réseau de transfert Zola 2/Rampe du Pont. En temps normal, les effluents transitent par les postes Laffargues. En temps de pluie, les effluents transitent par Zola1/Centre-ville. - PR Zola 1 : renouvellement à prévoir du jeu de vannes permettant l'envoi des effluents directement vers le PR Zola 2, de plus elle sont enterrées, ce qui peut poser problème en cas de blocage (idéalement une chambre à vannes) - PR Berguette Ecole : aménager un pied de potence sur site. Dalle rehaussée gênant l'approche d'un véhicule pour remonter les pompes en cas de problème - PR Molinghem Obloie : clôture à renouveler - PR Isbergues Rollister : aménagement des espaces verts à revoir, et curage du fossé d'amenée à faire - PR Lambres Witternesse : présence de piquets en bois gênant l'accès au site - PR Lambres Allée de l'Étang : trappes lourdes difficiles à manipuler
Quernes	- Malgré la modernité du réseau, des apports d'eaux claires parasites ont été constatées (temps de fonctionnement plus importants par temps de pluie) - Présence d'H2S sur la STEP en provenance du réseau (longues conduites de refoulement)
Blessy	- Les PR de la communes sont sensibles à l'apport d'eaux claires parasites (en dépit de l'obturation d'un TP au PR Blessel et au renouvellement du clapet du PR rue d'Ham).
Lillers	- Le réseau de refoulement ramifié du secteur Hameau de Cantraine reste sensible aux mises en charges (pluies, nappes hautes) même si des améliorations ont été constatées ces derniers temps (lorsque nappe basse). - Apport massif d'eaux claires parasites sur quelques secteurs du centre-ville (PR rue de St Venant) et sur les PR Rue de la Haie et Le Brûle - PR Busnettes : trappes lourdes difficiles à manipuler
Diéval	- PR place de l'Europe : apport important d'eaux claires en cas de pluie
Norrent Fontes	-PR Norrent Fontes Rue de l'Abreuvoir : trappes lourdes difficiles à manipuler

Réseaux d'Assainissement :

Unité technique	Propositions / Suivi des Projets
TOUTES	**ARTOISLINK** Le nouvel outil de gestion/suivi des demandes en ligne a été présenté début 2021 à la CABBALR. Celui-ci permet de suivre en direct le statut de la demande qui sera classée de manière à être directement adressée au service compétent au sein de Veolia. **CORROTRACK** Un diagnostic des zones sensibles à l'H2S a été réalisé dans le cadre de la campagne CORROTRACK menée en 2019. Les rapports ont été communiqués et commentés à l'occasion du séminaire Veolia-CABBALR de fin 2019. Un planning prévisionnel d'instrumentation des secteurs sensibles identifiés a été communiqué pour 2020. Les sites retenus seront équipés temporairement de sondes mobiles afin d'affiner les données obtenues à partir des coupons Corrotrack. Les données issues des campagnes de mesures H2S sur les points critiques identifiés nous permettent d'adresser ce sujet au sein du Diagnostic Permanent au travers de proposition d'actions et de travaux d'amélioration. **DIAG PERM (pour les UT > 10.000 EH)** Concernant les diagnostics permanents réalisés sur les UT de Bruay, Lapugnoy, Isbergues et Lillers, une présentation des résultats préliminaires a été réalisée fin 2019. Des propositions d'aménagement d'instrumentation de points supplémentaires

	ont été faites à la CABBALR, en lien avec la Direction Technique & Innovation Veolia. Une présentation du Diag Perm mis à jour pour les 4 UT a été faite courant 2021. Les aménagements d'instrumentation supplémentaires ont été proposés de nouveau à cette occasion. Un tableau de suivi d'indicateurs a été établi courant 2022 en lien avec la CABBALR. Le suivi et l'analyse de ce dernier nous ont permis d'établir un 1er plan d'action concerté et annexé aux bilans annuels. **GEOREFERENCEMENT** L'étude de Géoréférencement des réseaux EU & EP de la CABBALR a été présentée en 2021. Celle-ci a pour objectif de définir les moyens et coûts associés pour la mise en œuvre du programme de géoréférencement des réseaux de la CABBALR, en phase avec les dernières évolutions réglementaires. Cette étude est également menée en lien avec la Direction Technique & Innovation Veolia. Le géoréférencement des réseaux du secteur Sud-Ouest est à l'étude pour 2023. Celles-ci sont implantées sur des points sensibles identifiés sur les réseaux, et validés par la CABBALR. La mise en place de la télégestion permet une meilleure réactivité en cas de problème (ex : obstructions, montées en charge…) ainsi qu'un meilleur suivi des réseaux sur les secteurs concernés. **SONDES DE NIVEAU** L'installation de 10 sondes de niveau en réseau a été effectuée durant le 1er semestre de 2021. **UNIS-CITE**

	Un partenariat est lancé entre Veolia, CABBALR et Unis-Cité. Des jeunes en Service Civique, suite à une journée de formation au sein de Veolia mènent diverses actions de sensibilisation sur des publics ciblés : écoles, collèges, secteurs concernés par des problématiques de rejets lingettes et/ou graisses. Au programme : les bons gestes pour l'environnement, le grand cycle de l'eau, l'économie d'eau au quotidien, la gestion des déchets, le fonctionnement de l'assainissement, les gestes « à faire / à ne pas faire »
Bruay la Buissière	- Mise en œuvre de l'étude diagnostique des réseaux par la Collectivité : o ITV des zones à fort apport d'ECP (Bruay, Divion, Houdain) o Réalisation de tests à la fumée sur les secteurs concernés en 2020 o Cibler les actions d'ITV et de contrôles des raccordements. o Suivre l'évolution des débits et les effets des travaux. o Phase 4 terminée
Lapugnoy	- Etude diagnostique des réseaux par la CABBALR (Phase 5) présentée. o Modélisation de réseau réalisé par Verdi (logiciel Mike Urban) o Estimation de 26 ha de surface active o Projection du modèle sur pluie vicennale – Débordements o Diagnostic conformité par rapport à l'arrêté du 21/07/2020 o Déconnexion de surface active à prévoir o Enquêtes de branchement et tests à la fumée à mener sur secteurs définis o Suppression de TP selon liste en cours (tests obturation préalable) o Programme de travaux présentés + points vigilance

Par ailleurs, le délégataire a recensé les points noirs des réseaux de collecte sur lesquels des travaux apparaissent nécessaires de façon à limiter les rejets d'eaux usées vers le réseau d'eaux pluviales ou le milieu naturel.

Les tableaux suivants décrivent commune par commune :

- Le constat et la cause du point noir/point sensible : réseaux défectueux, insuffisances hydrauliques, eaux claires parasites, difficulté d'accès, problèmes de corrosion, etc.
- Les actions menées sur ces points en 2022 et antérieurement
- Les actions à entreprendre pour améliorer le réseau et son fonctionnement

Les tableaux ci-dessous présentent le suivi des travaux d'extension, renouvellement/réhabilitation ou amélioration des réseaux Eaux usées – Eaux pluviales :

Tableau 1 : Travaux terminés en 2019
(pour mémoire)

COMMUNE	Rues	Linéaire EU	Linéaire EP	BB EU	BB EP	Autres ouvrages	Type Travaux	Fin des travaux
BUSNES	Béguinage Rue des Planchettes	81	86,5	8	8	Micro-Station	Extension	Travaux terminés en 2019
ISBERGUES	Rue Anatole France	430		31			Rehab ou Renou	Travaux terminés en 2019
ISBERGUES	Rue de Guarbecque	280		25			Rehab ou Renou	Travaux terminés en 2019
LESPESSES	Rue du Mont	70			2		Rehab ou Renou	Travaux terminés en 2019
MARLES LES MINES	Place Carette / Rue de l'Eglise	50		5		PR	Extension	Travaux terminés en 2019
BRUAY	Rue Brossolette					PR	Extension	Travaux terminés en 2019
BRUAY	Rue Hermant					Vanne motorisée	Extension	Travaux terminés en 2019
DIEVAL	Chemin de la lagune	28					Rehab ou Renou	Travaux terminés en 2019
MAISNIL/BARLIN	Rue de Belfort	205		11		PR	Extension	Travaux terminés en 2019

Tableau 2 : Travaux terminés en 2020 (pour mémoire)

COMMUNE	Rues	Linéaire EJ	Linéaire EP	BB EU	BB EP	Autres ouvrages	Type Travaux	Fin des travaux
AUCHEL/BURBURE	Rue du 11 Novembre, de Turkève, chemin d'Auchel	975		45			Rehab ou Renou	Réceptionné en 2020
CALONNE RICOUART	Rue Ocre	73		3			Extension	Réceptionné en 2020
CALONNE RICOUART	Rue de Béthune	105		5			Extension	Réceptionné en 2020
ST FLORIS / ST VENANT	Rue St Venant/Rue de St Floris	1952		104		3 PR	Extension	Réceptionné en 2020
HESDIGNEUL	Rue du Bois	322		40			Extension	Réceptionné en 2020
HOUCHIN	Rue du Bois	486		37		PR (Aero Ejecteur)	Extension	Réceptionné en 2020
CAMBLAIN CHATELAIN	Rue de Bourgogne		130		5		Rehab ou Renou	Réceptionné en 2020
HOUDAIN	Rue des Tourbières Victor Hugo	66		8			Rehab ou Renou	Réceptionné en 2020
OURTON	Rue de la Marne	75		8			Extension	Réceptionné en 2020
BURBURE	Rue de Rieux		61		21		Amélioration	Réserve (tronçon en charge)

Tableau 3 : Travaux réceptionnés en 2021

COMMUNE	Rues	Linéaire EU	Linéaire EP	BB EU	BB EP	Autres ouvrages	Type Travaux	PV Réception
DIEVAL	Chemin de la Lagune	28					Réhab Uni	07/05/2021
DIVION	Rue Marcel Seillier	330		36		Extension du refoulement 110ml	Réhab/Renou EU	23/06/2021
REBREUVE-RANCHICOURT	Rues de Béthune, de l'Eglise et Place	470		36		3 PR	Extension EU	29/04/2021
MARLES-LES-MINES	Rue Turenne Beaussart	110		6		1 PR	Extension EU	18/05/2021

Tableau 4 : Travaux réceptionnés 2022

Commune	Rues	Linéaire EU	Linéaire EP	BBEU	BBEP	Autres ouvrages	Type travaux	Fin des travaux
ESTREE BLANCHE	Rue du Transvaal Rue de Longhem Chaussée Brunehaut	169		37		1 PR Transvaal 2 PR Longhem	Extension EU	19/01/2022
SAINT VENANT	Rue d'Aire Rue d'Hurtevent	1653		110		4 PR rue d'Aire 1 PR rue d'Hurtevent	Extension EU	23/02/2022
HESDIGNEUL	Rue de l'aviation	271		31		1 PR	Extension EU	07/03/2022
ISBERGUES	Rue du Docteur Baillet	565		60		1 PR	Réhab + Extension EU	10/05/2022
HOUDAIN	Rue des Tourbières et Gare						Réhab EU	27/01/2022
BURBURE	Place du Rietz rue d'Allouagne Chemin des Nations	495		46		1 PR Chemin des Nations	Extension EU	11/10/2022
BURBURE	*Place du Rietz rue d'Allouagne*		231				Réhab EP	*11/10/2022*
DIVION	*Rue Langevin*		310		47		Renouvellement EP	*28/04/2022*
REBREUVE RANCHICOURT	rue de Baraffles	295		11			Extension EU	02/12/2022
REBREUVE RANCHICOURT	d'Olhain Rue de Béthune	434		25			Extension EU	02/12/2022
ISBERGUES	*Place BASLY*					*3 bassins EP (caissons alvéolaires)*	Rétracession tardive EP	*11/02/2022*
BRUAY LABUISSIERE	*Rue Wery*					*2 bassins EP + renou réseau EP*	Renou/amélioration EP	*15/11/2022*

Tableau 5 : Travaux en cours / à réceptionner courant 2023

Commune	Rues	Linéaire EU	Linéaire EP	BBEU	BBEP	Autres ouvrages	Type travaux	Fin des travaux
BEUGIN	Rue Perrin et rue du lac	820		55		1PR	Extension EU	2023
AUCHEL	Rue Casimir Beugnet	295		58			Renouvellement EU	2023
AUCHEL	Boulevard Basly	15	178				Renou EU/EP	2023
AUCHEL	Rue Georges Brassens	410		29			Renouvellement EU	2023
AUCHEL	Cité du carreau	214		28			Extension EU	2023
AUCHEL	Rue du 11 Novembre						Renouvellement EP	2023
BRUAY	*Rue Emile Basly*					*Bassin(s) EP*	*Pour mémoire: Renou réseau EP + création bassin suivi par la ville (voir si gestion communale par la suite)*	
BRUAY	*Place Henri Cadot (hôtel de ville)*					*Bassin(s) EP*	*Pour mémoire: Renou réseau EP + création de bassin suivi par la ville (voir si gestion communale par la suite)*	
BRUAY	*Rue Sadi Carnot*					*Bassin(s) EP*	*Pour mémoire: Renou réseau EP + création de bassin suivi par la ville (voir si gestion communale par la suite)*	

COMMUNE D'AMES : RAS

COMMUNE D'AMETTES : RAS

COMMUNE D'AUCHEL				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
TROP-PLEIN	Rue Evrard/Cordier	Lame déversante DO trop haute	Etude diagnostique du réseau par la CABBALR	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Rue LEON BLUM Angle RAOUL BRIQUET	Montées en charge par temps de pluie	Travaux sur réseau EP fin 2018 (Mairie)	Étude sur l'arrivée d'ECP sur ce tronçon
RESEAU EAUX USEES	Continuité de la rue de Béthune entre les 2 terrils	Problématique d'accès au réseau (pointsensible) Bouchures très récurrentes en 2019, présence importante de lingettes + cailloux (côté Vallée Carreau) *Pour mémoire : méconnaissance de la structure et du fonctionnement du réseau EP entre les 2 terrils*	ITV globale sur tout le linéaire nécessitant la mise en place d'un pompage de dérivation Géodétection des regards au niveau du terril (uniquement ceux accessibles) Élagage et pérennisation des accès au réseau (côté Marles) Pose de 2 sondes de niveau en réseau (amont et aval du terril) Mises à niveau & Accès au réseau EU OK suite travaux d'aménagement *(EP partiellement accessible pour mémoire)*	Réaménagement complet de cette zone en cours depuis septembre 2021 – Projet suivi en lien avec les Services de la CABBALR Suivi du chantier jusque fin 2023 Curage préventif à reprogrammer au terme des travaux

COMMUNE D'AUCHEL

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	Angle Rues BRIQUET / BRASSENS	Casse importante du réseau amiante ciment (corrosion H2S très importante) => réparation ponctuelle	**Travaux de renouvellement de ce réseau défaillant effectué en 2022 par la CABBALR (Colas)**	Surveillance
RESEAU EAUX USEES	Rue de la FLAQUE	Réseau en charge par fortes pluies	Contrôles à la fumée et diagnostics intérieurs des raccordements + Modification de certains raccordements faite côté privé	Surveillance + Curage préventif (ex : rues Allendé, Néruda) Étude ECP sur l'amont
BRANCHEMENT EAUX USEES	97 Rue BASLY	Bouchures récurrentes	Travaux ponctuels réalisés en 2020, branchement non repris entièrement	Le problème de pente s'est amélioré mais pas entièrement réglé par les travaux 2020
RESEAU EAUX PLUVIALES	Rue BASLY	Mauvais état du réseau EP	Travaux ponctuels sur voûte + vérification de l'encrassement suite demande CABBALR **Travaux de renouvellement effectués par la CABBALR en 2022 (Ramery)**	Surveillance
RESEAU EAUX USEES	Rue URIANE SORRIAUX	Bouchures récurrentes	Curage préventif	Surveillance
RESEAU EAUX USEES	Rue d'Orléans	Débordements du réseau EU lors de fortes pluies	Curages et ITV réalisés Mises à niveau des regards EU Tests à la fumée réalisés en 2022 Étanchéité des regards + découpe échelons + abattage peupliers + pose clapet	Surveillance Option de remplacement de 720 ml de réseau non retenue par CABBALR

RESEAU EAUX USEES	Rue Jean Jaurès	Débordements récurrents	ITV ponctuelle + intégration aux points noirs à curer en préventif Enquêtes sur présence de graisse dans les commerces (contrôles AND)	Suite des diagnostics AND
RESEAU EAUX USEES	Rue de Turkève	Odeurs / Présence H2S	Constat	Campagne de mesure H2S complémentaire + Étude pour le traitement curatif
RESEAU EAUX USEES	Rue du Val Fleury	Réseau non accessible sur +/- 150ml (en amont de pompes funèbres)	Curage préventif selon accessibilité actuelle + réparations/mises à niveau de fontes	150ml de chemin à rendre carrossable pour accès correct / entretien complet
RESEAU SEPARATIF	BD DE LA PAIX ANGLE RUE DE BELFORT	Point sensible (racines), obstructionsrécurrentes	Réhabilitation d'un regard et curagepréventif **ITV + Travaux CABBALR (SADE) au niveau du terre-plein en 2022**	Surveillance

COMMUNE D'AUCHY AU BOIS : RAS

COMMUNE DE BLESSY				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU SEPARATIF	Rue des Près	Infiltrations d'eaux claires parasites	Curage et ITV réalisée Réhabilitation du réseau réalisée par la CCAF en février 2015. Branchements et boîtes : réhabilitation au 1er semestre 2016	Surveillance

RESEAU SEPARATIF	Rue d'Aire Rues de Blessel, de Marthes, du Château, de Monbus	Infiltrations d'eaux claires parasites dans les boîtes de branchement + problème TP en charge fossé	Vérification visuelle des boîtes de branchement et regards : boîtes non étanches à proximité du fossé Curage et ITV début 2019 Etanchéité des boîtes de branchements à prévoir. Rendez-vous Commune CABBALR VEOLIA en Avril 2019 Travaux SADE 2020 : reprise de 64 BB	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Rue d'Ham	Montée en charge du réseau Problématique au niveau du trop plein de poste (fossé en charge)	Diagnostic de la situation Réhabilitation sur réseaux & BB amont	Action sur TP Poste
RESEAU EAUX PLUVIALES	Carrefour angle rue d'Estrée-Blanche Rue de Witternesse Grand Rue	Débordement des EP lors de fortes précipitations	Curage et Hydrozoom	Curage du fossé qui est l'exutoire de ce réseau

COMMUNE DE BOURECQ : RAS

COMMUNE DE BURBURE				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU EAUX PLUVIALES	Rue du Cavin	Débordement du réseau EP, en lien avec fossé Rimbert	Enquêtes Veolia en temps sec et par temps de pluie (en charge) + CR transmis Etude BE CABBALR partagée	Surveillance
RESEAU EAUX PLUVIALES	120 Rue de Rieux	Débordement du nouveau réseau EP Ouvrages restant en charge (cf. altimétrie exutoire)	Curage	BE CABBALR étudie une solution

COMMUNE DE BUSNES				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU EAUX PLUVIALES POLLUTION	Rue de LILLERS RD 916	Pollution face entreprise PIREP	Transmission du rapport AND avec Mise en demeure pour mise en conformité des rejets Nouvelle intervention pour désobstruction (présence de résidus chimiques agglomérés) 1 casse réparée également sur un tronçon	Surveillance Relance à effectuer suite à la transmission du rapport AND (délai de mise en conformité échu) Enquête complémentaire sur le fonctionnement du réseau EP à planifier par temps sec en été

COMMUNE DE CALONNE RICOUART				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEE**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU EAUX USEES	RUE DE LA MARNE	Bouchures récurrentes	Renouvellement d'un tronçon complet Curage préventif	Curage préventif
RESEAU SEPARATIF	Rue MANCEY	Obstructions récurrentes	Surveillance et curage préventif Travaux (casses, cunettes…)	Surveillance et curage préventif ITV complète de la rue conseillée

RESEAU SEPARATIF	CENTRE EQUESTRE ET RUE LATÉRALE	Problématique d'accès sur +/- 580ml Point sensible (racines), obstructions à proximité, risque d'inaccessibilité pour désobstruction	Curage préventif pour la partie accessible	Partie du réseau à rendre accessible sur +/- 580ml ITV ponctuelle Veolia
RESEAU SEPARATIF	20 RUE ROSENBERG, RUE DU CARREAU, LATERALE	Bouchures récurrentes avec débordement sur terrain privé Tronçon en mauvais état	ITV globale CABBALR	Étude BE CABBALR en cours pour Travaux 2024

COMMUNE DE CALONNE SUR LA LYS : LES EXUTOIRES PRINCIPAUX DES RESEAUX EP RESTENT EN CHARGE (fossé/rivière etc)

COMMUNE DE CAMBLAIN CHATELAIN				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU EAUX USEES	REFOULEMENT (Amiante) du PR Eglise	Plusieurs accrochages du refoulement à l'occasion de travaux	Réparations réalisées	Vérifier l'état structurel de la canalisation de refoulement amiante + la géolocaliser

COMMUNE DE CAUCHY A LA TOUR				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU EAUX PLUVIALES	ANGLE CHAUSSEE BRUNEHAUT ET RUE NATIONALE	Réseau en mauvais état	Travaux de réparation ponctuels	ITV conseillée
RESEAU EAUX USEES	Rue de LILLERS	Problème d'accessibilité suite bouchures réseau	Mise à jour de la cartographie + surveillance	Tronçons à rendre accessibles (Chemin à rendre carrossable) entre Auchel et Cauchy
RESEAU EAUX USEES	Face au 30 Rue d'Auchel	Obstructions récurrentes d'un tronçon	**Tronçon renouvelé par la CABBALR (SADE) en 2022**	Surveillance

COMMUNE D'ECQUEDECQUES : RAS

COMMUNE D'ESTREE BLANCHE				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU EAUX USEES	Diverses rues départementales (Eglise,Fléchinelle, Brunehaut)	Affaissements et/ou fontes en mauvaises état sur réseau récent Réclamations récurrentes de la commune	Remplacements ponctuels Réunion sur place avec CABBALR	Surveillance
RESEAU EAUX PLUVIALES	Allée des Aubépines Allée des Marguerites Allée des Bleuets Allée des Églantines	Raccordement EU dans EP Réseau EP non accessible	Étude lancée	Étude CABBALR pour assainissement de ces rues à finaliser

COMMUNE DE FERFAY : RAS

COMMUNE DE GONNEHEM				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU EAUX PLUVIALES	392 Rue de Belle Rive	Débordement du réseau lors de fortes pluies	Curage et Hydrozoom	Rendre accessible le réseau qui passe en pâture. Réseau posé à proximité d'arbres (racines)

RESEAU EAUX PLUVIALES	463 Rue du Cauroy	Mise en charge du branchement privé	Curage préventif réseau	Le propriétaire est raccordé sous le départ du réseau (partie privée du raccordement)

COMMUNE DE GUARBECQUE				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU SEPARATIF	Rue Pasteur et rue de St Venant	Corrosion par l'H2S. Réseau dégradé (partiellement)	Traitement mis en place	ITV CABBALR globale à mener pour réhab / renou
RESEAU SEPARATIF	Rue Leclerc et St Milfort	Corrosion par l'H2S. Réseau dégradé(partiellement).		Curage et ITV proposés à la Collectivité Devient urgent car interventions récurrentes
RESEAU EAUX PLUVIALES	Rue du Mal Foch Face à l'entreprise Métalux	Débordement lors de fortes pluies	Curage réseau	Exutoire plus haut Curage fossé nécessaire
RESEAU EAUX USEES	Cité Rues des Sablons, de l'Espoir, des Fleurs, 11 Nov	Mouvement de terrain Affaissements multiples Réseau travaillant en charge	Nombreuses réparations ponctuelles en 2021 et 2022	ITV complète du secteur à prévoir pour réhab et/ou renou

COMMUNE DE HAM EN ARTOIS : RAS

COMMUNE D'ISBERGUES

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU SEPARATIF	17 rue P. Loti	Maison en contre bas : réseau peu profond	Curage préventif Travaux modification du Branchement effectué	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Rue Léon Blum	Infiltration d'ECP	Réseau vétuste. Manque de pente. Plusieurs réparations ponctuelles réalisées	ITV complète de la rue conseillée
RESEAU SEPARATIF	Secteur Pont Bleu	Présence d'ECP (retour du milieu naturel superficiel vers réseau par moments)	Inspection visuelle des regards et boîtes	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	CD 186	Présence d'ECP (notamment remontées de nappe)	Inspection visuelle des regards et des boites	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Rue Salengro	Réseau EU en charge lors de fortes pluies (retour du milieu hydraulique superficiel vers réseau par moments)	Enquête/constat	Tests à la fumée à prévoir
RESEAU SEPARATIF	Rue Basse	Toutes les fontes sous enrobés	Mise à niveau de plusieurs fontes	Mise à niveau complémentaire de fontes selon besoins Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Secteur de l'Obloie (MOLINGHEM)	Présence d'ECP dans le réseau EU (en charge lors de fortes pluies)	Constat / Surveillance Fuite Eau Potable (SAUR) détectée et réparée	Tests à la fumée à prévoir
RESEAU EAUX PLUVIALES	Rue Basly	Absence de filtres Adopta Présence d'eaux usées		Mis en place de filtres adopta Réceptionné par CABBALR en Décembre 2021 puis en Février 2022 Veolia

COMMUNE DE LAMBRES LES AIRES: RAS

COMMUNE DE LAPUGNOY				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAUX EAUX USEES	Cité du Sénégal	Risque de débordements par temps de pluie Importants apports d'ECP	Travaux CABBALR (SADE) d'amélioration de l'hydraulique en 2021	Amélioration hydraulique complémentaire sur les regards de la Rue (interventions sur réhausses) Prévoir le raccordement du réseau de la Cité sur le PR Cité Sénégal plutôt que sur la cana principale pour éviter sa montée en charge Surveillance

COMMUNE DE LESPESSES: RAS

COMMUNE DE LIERES: RAS

COMMUNE DE LIETTRES				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU EAUX USEES	RUE D'AIRE RD186 E2	FONTES SURBAISSEES SUITE POSE NOUVEAU TAPIS D'ENROBE PAR LE DEPARTEMENT	RAPPORT TRANSMIS A LA COLLECTIVITE + changement d'une fonte + remises à niveau ponctuelles	PROBLEMATIQUE DES RD Sujet en discussion avec la Collectivité
COMMUNE DE LIGNY LES AIRES				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU EAUX PLUVIALES	RUE DU TRANSVAAL	Débordement en voierie	Rapport HydroZoom + Travaux Mairie et Veolia	Exutoire fossé non accessible et quasiment remblayé => travaux de reprofilage nécessaire

COMMUNE DE LILLERS				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU EAUX USEES	HAMEAU DE CANTRAINNE	Eaux claires parasites POSTES DE REFOULEMENT RESTENT EN CHARGE par temps de pluie	TRAVAUX PONCTUELS 2015/2016 SUR UNE DIZAINE DE BOITES EU	Surveillance
RESEAU EAUX USEES	DU CHEMIN VERT A IMPASSE DES ALOUETTES	ACCES RESEAU DIFFICILE VOIRE IMPOSSIBLE		+/+ 900ml DE RESEAU A RENDRE ACCESSIBLE ACCES CARROSSABLE CURAGE PREVENTIF

				SUCRERIE
RESEAU EAUX USEES	RUE DE BUSNETTES	FONTES RECOUVERTES SUITE TAPIS ENROBE DEPARTEMENT	RDV AVEC DEPARTEMENT ET COMMUNE	PROBLEMATIQUE Sujet toujours en discussion avec la Collectivité
RESEAU EAUX PLUVIALES POLLUTION	RUE DE FERFAY HURIONVILLE	La partie EU du réseau est repiquée vers le réseau pluvial (rejet final au fossé noir)		Mise en place d'un traitement de la partie EU

COMMUNE DE LINGHEM: RAS

COMMUNE DE MARLES LES MINES				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES 2019**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU SEPARATIF	RUE PASTEUR et JEAN JAURES (1500ml)	Point situé en contrebas : débordements suite aux eaux claires parasites	Curage préventif Rue Pasteur prévue en 2022	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Rue des Erables Rue du Sirocco	Réseau EU inaccessible	Constat	Rendre accessible ces réseaux
RESEAU EAUX PLUVIALES	Rue Paul Vaillant Couturier	Effondrements multiples	Hydrozoom Rapport à la CABBALREn attente Travaux CABBALR	En attente Travaux CABBALR (prévision 2024)

RESEAU EAUX USEES	Continuité de la rue de Béthune entre les 2 terrils	Problématique d'accès au réseau (pointsensible) Bouchures très récurrentes en 2019, présence importante de lingettes + cailloux (côté Vallée Carreau) *Pour mémoire : méconnaissance de la structure et du fonctionnement du réseau EP entre les 2 terrils*	ITV globale sur tout le linéaire nécessitant la mise en place d'un pompage de dérivation Géodétection des regards au niveau du terril (uniquement ceux accessibles) Élagage et pérennisation des accès au réseau (côté Marles) Pose de 2 sondes de niveau en réseau (amont et aval du terril) Mises à niveau & Accès au réseau EU OK suite travaux d'aménagement *(EP partiellement accessible pour mémoire)*	Réaménagement complet de cette zone en cours depuis septembre 2021 – Projet suivi en lien avec les Services de la CABBALR Suivi du chantier jusque fin 2023 Curage préventif à reprogrammer au terme des travaux

COMMUNE DE MAZINGHEM: RAS

COMMUNE DE MONT BERNANCHON: LES EXUTOIRES PRINCIPAUX DES RESEAUX EP RESTENT EN CHARGE (fossé/rivière etc)

COMMUNE DE NORRENT FONTES: RAS

COMMUNE DE QUERNES : RAS

COMMUNE DE RELY: RAS

COMMUNE DE ROBECQ : Lotissement Impasse des Ormes => réseau EU sans exutoire

COMMUNE DE ROMBLY: RAS

COMMUNE DE SAINT FLORIS: LES EXUTOIRES PRINCIPAUX DES RESEAUX EP RESTENT EN CHARGE (fossé/rivière etc)

COMMUNE DE SAINT HILAIRE COTTES: RAS

COMMUNE DE SAINT VENANT: LES EXUTOIRES PRINCIPAUX DES RESEAUX EP RESTENT EN CHARGE (fossé/rivière etc)

COMMUNE DE WESTREHEM: RAS

COMMUNE DE WITTERNESSE				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU EAUX USEES	PLUSIEURS RUES	Présence importantes d'ECP lors de fortes pluies	Enquêtes sur le réseau, détection de branchements (souvent constructions neuves) non étanches avec infiltrations parfois très importantes (ex : 11bis Grand Rue) ITV complète à prévoir + tests à la fumée	Vigilance renforcée à avoir sur la réalisation des branchements neufs sur ce secteur
RESEAU EAUX PLUVIALES	Grand Rue	Montées en charge du réseau EP avec débordements liée à la montée du niveau de la Lacquette (Grand	Réunion sur place avec principaux concernés (Mairie, Symsagel, CABBALR)	Etude sur les vannes automatiques d'isolement Rivière/Réseau EP + Etude en cours sur bassin tampon au niveau du parking Grand Rue

COMMUNE DE BAJUS				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU UNITAIRE	GRAND RUE	Arrivée d'eaux claires parasites en provenance du fossé	Rapport transmis à la Collectivité Création d'un piège à cailloux effectué par CABBALR	Déconnexion du fossé du réseau unitaire vers le réseau EP

COMMUNE DE BARLIN				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU SEPARATIF	RUE DE LA GARE	Accès difficile et réseau HS	Refoulement posé en 2013 par la CABBALR. L'ancien ? réseau (toujours en mauvais état) sert actuellement de secours quand le PR Gare est niveau Haut : réseau en charge lors de fortes pluies lorsque le PR Gare est en niveau haut	Surveillance
RESEAU EAUX USEES	RUE LEGRAND	Regard à fond plat	Curage préventif	Surveillance
RESEAU EAUX USEES	118 Rue D'HERSIN	Débordement réseau EU lors de fortes pluies, présence d'enrobés dans le réseau. Nœud hydraulique avec Rue Capiaux	Curage réseau pour retirer l'enrobé Intégration à la liste des points noirs en curage Étude ECP en cours	Surveillance + Curage
RESEAU EAUX USEES	Rue des CHARMILLES + n°18 Rue F. Coppée	Bouchures réseau récurrentes + problème d'odeurs (présence de lingettes) Présence d'eaux usées dans le fossé (exutoire parcelle agricole) Décrochement amont vs aval dans un regard (provoquant mise en charge)	Désobstructions + curage préventif complet. Courrier CABBALR envoyé pour rejet non conforme Diagnostic AND effectué en 2021 Rapport + ITV transmis CABBALR	Mise en conformité du domaine privé à effectuer suite transmission du rapport AND non conforme (EU dans EP détecté) Décrochement à supprimer au niveau du regard travaillant en charge
RESEAU EAUX USEES	Angle Rue Ferrer / Rue Capiaux	Débordement réseau par temps de pluie. Mauvais raccordements Cité du 5	Surveillance	Tests à la fumée

COMMUNE DE BEUGIN: RAS

COMMUNE DE BRUAY				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU SEPARATIF	RUE CARON	Eaux claires parasites Problèmes hydrauliques	Surveillance	Suite Etude Diag / Modélisation UT Bruay, projet de travaux (redimensionnement)
RESEAU SEPARATIF	CITE NAVARRE (rue De Gaulle, rue Lebas, Rue Moquet)	Eaux claires parasites Réseau ovalisé, problème de flaches, fonds plats, diamètre 150, affaissements autour des regards EU/EP	Curage préventif (point noir) Etanchéité sur regards	Curage préventif + Surveillance
RESEAU SEPARATIF H2S	RUE DE VERDUN	Présence de corrosion	Curage complet 2020 Moins de débordement depuis le curage en 2021 de la rue Verdun	Réhabilitation du réseau à prévoir prioritairement au niveau du carrefour Rue de Verdun, Avenue de la Libération, Rue Wallard Rappel Urgent

COMMUNE DE BRUAY				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU SEPARATIF	PORTE NORD VERS RUE BROSSOLETTE	Obstructions récurrentes + Réseau en partie inaccessible	Contrôle préventif	Surveillance Accès au réseau +/- 350ml non accessible dans les bois
RESEAU SEPARATIF	RUE DE KITA	Obstructions récurrentes (présence de cailloux, lingettes, graisses…) Accès difficile	Contrôle préventif + Désobstructions Installation de fontes Boulonnées Pose d'une sonde de niveau en réseau.	Surveillance Accès au réseau +/-200ml Chemin à rendre carrossable
RESEAU SEPARATIF	RUE DES AVIATEURS	Bouchures récurrentes réseau Non étanche – Eau en cave	Travaux sur cunettes dans regards + Curage Préventif	ITV à prévoir Étude de réhabilitation en cours (CABBALR)
RESEAU SEPARATIF	RUE JULES GUESDE	Bouchures récurrentes, manque de pente, rejets graisseux	Curage préventif + Contrôles du TP Pose sonde de niveau en réseau ITV CABBALR réalisée en 2022	Surveillance – ITV à prévoir Réparations/Réhabilitation/Renouvellement à prévoir selon ITV et problématiques d'exploitation récurrentes
RESEAU SEPARATIF	RUE DU RHIN / RUE DE LA LIBERATION	Problèmes d'accès au réseau (terrain privé + passant sous l'hôtel Le Cottage) + Eau en cave au niveau de l'EHPAD en cas de bouchure (raccordement des siphons EP vers EU)	Désobstructions + Cunettes dans regards au niveau de l'EHPAD	Rationalisation des accès au réseau Raccordement des siphons EP de l'EPHAD vers l'EP et non l'EU (privatif)
RESEAU EAUX USEES	Giratoire Porte Nord	Affaissement important (casse réseau en profondeur)	ITV ponctuelle Veolia + rapport ITV complète CABBALR	Étude pour rehab/renou du réseau en cours (CABBALR)

COMMUNE DE CAUCOURT: RAS

COMMUNE DE DIEVAL				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU EAUX PLUVIALES	RUE ROBERT BAILLY	RESEAU EP HS	Curage + Investigation du réseau EP	Rapport transmis à CABBALR

COMMUNE DE DIVION				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU SEPARATIF	RUE LAMENDIN	Absence de pente, présence d'eaux claires parasites	ITV par la CABBALR en 2016	Surveillance A voir selon conclusions de l'étude diagnostique des réseaux par la CABBALR
RESEAU SEPARATIF	RUE DES FRERES CARON	Débordements par temps de pluie Eaux claires parasites en provenance d'Houdain et de la rue Lamendin	Réhabilitation complète Rue de la Gare Houdain en 2021 Renouvellement du réseau Rue Marcel Sellier en 2021	Surveillance A voir selon conclusions de l'étude diagnostique des réseaux par la CABBALR
RESEAU SEPARATIF	RUE PASTEUR / Place Salengro	Contrepente et réseau en mauvais état + obstructions récurrentes	ITV effectuée en 2016 : ECP Pose Sonde de niveau en réseau	Curage + Surveillance A voir selon conclusions de l'étude diagnostique des réseaux par la CABBALR
RESEAU SEPARATIF	Rue Lamendin vers rue Jaremboswki	Accès difficile (passe sous un pont + terrain privé)	Contrôle préventif	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Cité du Transval	Accès au réseau impossible +/- 800ml (dans les champs)	Contrôle préventif	Rendre accessible le réseau pour rendre possible son entretien Fontes vont être réhaussées par Veolia

COMMUNE D'ESTREE CAUCHY: RAS

COMMUNE DE FRESNICOURT LE DOLMEN				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU UNITAIRE	RUE ROGER SALENGRO	Fontes inaccessibles sur toute la rue (problématique systématique)	Partage du constat Remises à niveau ponctuelles	Rendre les fontes accessibles (Travaux d'ordre systématique)

COMMUNE DE GAUCHIN LE GAL: RAS

COMMUNE DE GOSNAY				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU SEPARATIF	RESEAU « EMMAUS »	Risque d'obstructions	Surveillance et cunette réalisée dans regard début 2019	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Cité des Mines, Rues Dartagnan, 3 Mousquetaires, Fouquereuil	Bouchures récurrentes Accès difficile au réseau qui est à l'intérieur propriété +/-700ml	ITV en 2016	Accès au réseau à rendre possibke

COMMUNE D'HAILLICOURT				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU SEPARATIF	Rue Lesage/RUE KOENING	Point de débordement par temps de pluie (ECP)	Surveillance	A voir selon conclusions de l'étude diagnostique des réseaux par la CABBALR
RESEAU SEPARATIF	RUE KITA	Obstructions récurrentes (présence de cailloux, lingettes, graisses…) Accès difficile	Contrôle préventif + Désobstructions Installation de fontes boulonnées Pose Sonde de niveau en réseau	Surveillance Accès au réseau +/-200ml Chemin à rendre carrossable
RESEAU EP / EU	RUE KOENING	Présence d'eaux usées dans le fossé	Surveillance	Contrôles chez les particuliers à prévoir par la CABBALR A voir selon conclusions de l'étude diagnostique des réseaux par la CABBALR
RESEAU EAUX USEES	Rue Zola	Obstructions récurrentes Réseau en amiante en mauvais état	Plusieurs réparations conséquentes + curage / ITV ponctuels	Inspection ITV complète à prévoir pour étude de réhabilitation/renouvellement du réseau de la Rue

COMMUNE DE HERMIN: RAS

COMMUNE DE HESDIGNEUL LES BETHUNE: RAS

COMMUNE DE HOUCHIN : RAS

COMMUNE D'HOUDAIN				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU SEPARATIF	Square de la clairière / Cité 32	Réseau difficile d'accès (champs)	Surveillance Pose Sonde de niveau en réseau	Accès au réseau à créer (rendrecarrossable le chemin) Travaux de construction d'un lotissement lancé pour 2022 => en profiter pour garantir l'accès complet au réseau à la suite des travaux / Repérage à faire
RESEAU EAUX PLUVIALES POLLUTION	EHPAD Le Clos de la Brette	Rejet des Eaux Usées vers la Brette	Rapport transmis à CABBALR	Raccordement des EU vers Rue Henri Durant + Rapport AND Projet de lotissement en 2022 Veolia a de nouveau alerté la CABBALR => Branchement EU à connecter sur l'EU

COMMUNE DE LA COMTE: RAS

COMMUNE DE MAISNIL LES RUITZ: RAS

COMMUNE DE OURTON: RAS

COMMUNE DE REBREUVE RANCHICOURT: RAS

COMMUNE DE RUITZ				
TYPE	**OUVRAGE / RUE**	**PROBLEMES CONSTATES**	**ACTIONS REALISEES**	**ACTIONS A PREVOIR**
RESEAU EU	ZI de Ruitz Rue d'Houchin Rue du Chapitre Rue de la Pérelle	Réseau difficile d'accès (champs) +/- 1080ml	Surveillance Réhausse des regards en 2018	Accès au réseau à établir pour rendre possible l'entretien

2. Gestion du Service

2.1 Assainissement non domestique (AND)

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, au titre de ses contrats de concession, réalise annuellement 15 diagnostics AND sur l'ensemble des UT. La liste des Établissements à contrôler est convenue en amont par les Services de la CABBALR et de Veolia.

Ils sont répartis de la façon suivante :

- 10 contrôles AND par an sur la Zone Nord-Ouest
- 5 contrôles AND par an sur la Zone Sud-Ouest

En 2022, 10 contrôles AND ont été menés dont 5 sur le Nord-Ouest et 5 sur le Sud-Ouest, les rapports ont été transmis à la CABBALR :

Bilan

CONTRAT	COMMUNE	NOM DU SITE	ADRESSE	CONFORMI	DATE DE CONTRÔ
NORD-OUEST	MARLES LES MINES	GARAGE RENAULT	369 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER	NON	13/04/2022
NORD-OUEST	AUCHEL	BOULANGERIE AU PAIN DES ARCADES	45 RUE JEAN JAURES	NON	13/04/2022
NORD-OUEST	AUCHEL	RESTAURANT KEBAB LE BOSPHORE	1 RUE FLORENT EVRARD	NON	13/04/2022
SUD-OUEST	BRUAY-LA-BUISSIERE	BOUCHERIE LE CHAROLAIS	81 RUE ARTHUR LAMENDIN	NON	20/04/2022
SUD-OUEST	BRUAY-LA-BUISSIERE	LA BOUCHERIE DE L'ORIENT	269 RUE JULES GUESDE	NON	20/04/2022
SUD-OUEST	BRUAY-LA-BUISSIERE	SARL BOUCHERIE BLASZYK	468 RUE JULES GUESDE	NON	21/04/2022
SUD-OUEST	BRUAY-LA-BUISSIERE	BERENICE ESTHETIQUE	32 RUE ARTHUR LAMENDIN	NON	15/09/2022
SUD-OUEST	BRUAY-LA-BUISSIERE	LE RENOUVEAU RESTAURANT	113 RUE ARTHUR LAMENDIN	NON	15/09/2022
NORD-OUEST	CALONNE RICOUART	DELANNOY GUILLAUME	PARC ENTREPRISES BRUNEHAUT NOUVEAU LO	refus	refus
NORD-OUEST	CALONNE RICOUART	CARLIER PLASTIQUE ET COMPOSITE	15 CHAUSSEE BRUNEHAUT	NON	27/09/2022

- 9 établissements sont non-conformes et un refus

2.2 Assainissement collectif - contrôles boîtes de branchements en domaine public

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, au titre de ses contrats d'affermage, réalise annuellement 1000 contrôles de boîtes de branchements en domaine public sur l'ensemble des UT. La liste des rues et adresses à contrôler est convenue en amont par les Services de la CABBALR et de Veolia.

Les contrôles sont répartis de la façon suivante :

- 500 contrôles BB par an sur la Zone Nord-Ouest
- 500 contrôles BB par an sur la Zone Sud-Ouest

Ci-dessous, les tableaux récapitulatifs des contrôles de boîtes de branchement domaine public réalisés en 2022 :

- 1602 BB EU-EP (Programmes par Rues)
- 31 contrôles BB EP dans le cadre des demandes ANC

RECAP TOTAL CONTRÔLES BB 2022 - SO / NO				
RUE	Date et Techniciens	BB EU	BB EP	Contrat
Rue des Hours - WITTERNESSE	16/05/2022 HG/RD	21	4	NO
Rue François Arago - BARLIN	18/01/2022 HG/RD	38	20	SO
Rue du Docteur Roux - ISBERGUES	18/01/2022 HG/RD	37	2	NO
Impasse Rue Basse - ISBERGUES	25/01/2022 HG/RD	4		NO
Rue Margonne - ISBERGUES	25/01/2022 HG/RD	26	8	NO
Rue Jules Guesde - BRUAY LA BUISSIERE	07/03/2022 HG/RD	64	56	SO
Rue Arthur Lamendin - BRUAY LA BUISSIERE	16/03/2022 HG/RD	46	38	SO
Rue Jean Jaurès - AUCHEL	02/2022 HG/RD	23		NO
Rue de la Haye - LILLERS	15/03/2022 HG/RD	37	3	NO
L'Oree du Bois - ESTREE BLANCHE	15/03/2022 HG/RD		10	NO
Place du Rietz - HESDIGNEUL LES BETHUNE	16/03/2022 HG/RD	15	14	SO
Clos des Sablons - HOUCHIN	09/05/2022 HG/RD	1	7	SO
Rue de Vaudricourt - BRUAY LA BUISSIERE	09/05/2022 HG/RD	51	42	SO
Rue des Chartreux - GOSNAY	09/05/2022 HG/RD	9	2	SO
Rue Cyr Bouchart - LAPUGNOY	16/05/2022 HG/RD	25	7	NO
Rue Basse - LAPUGNOY	16/05/2022 HG/RD	17	9	NO
Rue de la Montée - BRUAY LA BUISSIERE	19/07/2022 HG/DB	39	3	SO
Rue Danton - ISBERGUES	29/08/2022 HG/MV	75	62	NO
Rue Joliot Curie - ISBERGUES	29/08/2022 HG/MV	41	4	NO
Rue Alexander Fleming - ISBERGUES	29/08/2022 HG/MV	31		NO
Rue Jean Macé - ISBERGUES	29/08/2022 HG/MV	20	1	NO
Rue Henri Durant - HOUDAIN	24/11/2022 HG/VB	94	113	SO
Centre Bourg - BURBURE	24/11/2022 HG/VB	60	36	NO
RD943 - LAMBRES LEZ AIRES	27/12/2022 HG/PJ	111	10	NO
Rue Jules Noël - NORRENT FONTES	27/12/2022 HG/PJ		4	NO
Rue de Mauritanie - BRUAY LA BUISSIERE	18/08/2022 HG/MV	20	40	SO
Rue de Gambie - BRUAY LA BUISSIERE	18/08/2022 HG/MV	21	39	SO
Rue du Sénégal - BRUAY LA BUISSIERE	18/08/2022 HG/MV	32	56	SO
Rue de Kita - BRUAY LA BUISSIERE	18/08/2022 HG/MV	19	35	SO
		977	625	
TOTAL		1602		

Bilan des contrôles BB domaine public réalisés en 2022 - demandes de raccordements des eaux traitées des dispositifs ANC

Date de la demande	Contrat	COMMUNES	Adresse du Chantier	N° de Parcelle	Réhab/Neuf	Date de Réponse
13/01/2022	G5901	LA COMTE	Grand rue	0A856	neuf	15/02/2022
17/01/2022	G5801	HAM EN ARTOIS	Rue de Bourecq	AD0068	neuf	15/02/2022
17/01/2022	G5801	BOURECQ	rue du Paradis	AC0002 et 0003	neuf	15/02/2022
24/01/2022	G5801	ROBECQ	Rue de la Brasserie	AC 258	neuf	23/02/2022
28/01/2022	G5801	BOURECQ	Route d'Ecquedecques	AC 288	neuf	01/03/2022
18/02/2022	G5901	OURTON	Rue Chamoine Martel	AD12p	neuf	10/03/2022
18/02/2022	G5801	LINGHEM	Rue de Lambres	ZB178	neuf	16/03/2022
21/03/2022	G5801	FERFAY	n°14 Chaussée Brunehaut lot 1	AC91	réhab	20/04/2022
21/03/2022	G5801	FERFAY	n°14 Chaussée Brunehaut lot 2	AC91	réhab	20/04/2022
22/04/2022	G5801	LILLERS	n°2 chemin du paradis	ZY358 et 357	réhab	03/05/2022
20/04/2022	G5801	BURBURE	chemin de Pernes	AH74	neuf	03/05/2022
22/04/2022	G5801	NORRENT FONTES	35bis route nationale	AB250/ 248 et 254	réhab	18/05/2022
29/04/2022	G5801	NORRENT FONTES	22 rue pasteur	AD244	réhab	18/05/2022
20/06/2022	G5801	BOURECQ	8A rue principale	AC0300	neuf	21/07/2022
21/06/2022	G5801	NORRENT FONTES	41 route nationale	AC0059	réhab	21/07/2022
30/06/2022	G5801	MONT BERNANCHON	24 rue de la place	BH 2 et 3	réhab	27/07/2022
25/07/2022	G5801	GONNEHEM	24 rue de lillers	AT202	réhab	27/07/2022
01/08/2022	G5801	ROBECQ	37 rue de Saint Venant	AB420-422-429-423	réhab	08/08/2022
29/07/2022	G5801	ROBECQ	rue de Calonne	AP398	neuf	08/08/2022
01/08/2022	G5801	LIERES	7 hameau de Liérettes	B69	réhab	08/08/2022
01/08/2022	G5801	LILLERS	42 rue Principale hameau de Manqueville	ZY354	réhab	08/08/2022
02/08/2022	G5801	LIGNY LES AIRE	2 rue de la Tirmande	AC508	réhab	12/08/2022
03/08/2022	G5801	FERFAY	94 Chaussée Brunehaut	AB57 - 139	réhab	12/08/2022
04/08/2022	G5801	CALONNE SUR LA LYS	262 rue de la Gare	AC110	réhab	12/08/2022
18/08/2022	G5801	SAINT VENANT	510 rue Hametz Billet	AR300	réhab	16/09/2022
19/10/2022	G5801	BUSNES	place du Général De Gaulle	AB274 - 140 - 141 -	réhab	07/11/2022
24/11/2022	G5801	ESTREE BLANCHE	1105 Allée des Eglantines	AH36	réhab	09/12/2022
15/12/2022	G5801	AUCHY AU BOIS	Les Ruelles	A720	neuf	19/12/2022
7/12/2022	G5801	LINGHEM	Rue de Lambres	ZB18p lot C	neuf	19/12/2022
7/12/2022	G5901	LA COMTE	424 rue du 14 Juillet 1789	B1139	neuf	19/12/2022
09/12/2022	G5801	BURBURE	17B rue d'Hurionville lots 1, 2 et 3	AP145	neuf	20/12/2022

2.3 Activité du service

Unités Techniques	Désobstructions du réseau	Désobstructions de branchement
Lapugnoy	65	113
Lillers	7	82
Ecquedecques	0	0
Quernes	1	0
Isbergues	14	56
Blessy	0	2
Ferfay	0	2
Saint-Venant	1	4
Bruay	114	111
Bajus	0	0
Diéval	1	1
Rebreuve Ranchicourt	0	0

Estree Cauchy	0	0
Autres Zone Nord-Ouest	4	4
Autres Zone Sud-Ouest	0	1
TOTAL	**207**	**376**

ANNEXES

Annexes 1 : Les comptes annuels de résultats de l’exploitation de la délégation (CARE) par contrats et détail sur le renouvellement

CARE STEP BETHUNE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX — Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2022
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: G530A - STEP BETHUNE — Assainissement

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
PRODUITS	**884 643**	**974 075**	**10,11 %**
Exploitation du service	884 643	974 075	
CHARGES	**951 366**	**1 025 241**	**7,77 %**
Personnel	207 150	189 091	
Energie électrique	142 602	97 178	
Produits de traitement	93 377	159 668	
Analyses	15 122	17 655	
Sous-traitance, matièreset fournitures	181 917	185 881	
Impôts locaux et taxes	89 474	102 588	
Autres dépenses d'exploitation	42 096	75 454	
télécommunications, poste et telegestion	*8 165*	*8 169*	
engins et véhicules	*18 391*	*21 134*	
informatique	*23 697*	*36 368*	
assurances	*5 501*	*5 410*	
locaux	*21 011*	*23 103*	
autres	*- 34 671*	*- 18 733*	
Contribution des services centraux et recherche	50 909	63 602	
Charges relatives aux renouvellements	121 039	126 356	
fonds contractuel (renouvellements)	*121 039*	*126 356*	
Charges relatives aux investissements	7 683	7 769	
programme contractuel (investissements)	*7 683*	*7 769*	
RESULTAT AVANT IMPOT	**- 66 723**	**- 51 166**	**23,32 %**
RESULTAT	**- 66 722**	**- 51 166**	**23,31 %**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 — 06/03/2023

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX **Version Finale**

Etat détaillé des produits (1)
Année 2022

Collectivité: G530A - STEP BETHUNE **Assainissement**

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	884 643	974 075	10,11 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*940 268*	*971 065*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 55 624*	*3 010*	
Exploitation du service	**884 643**	**974 075**	**10,11 %**

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA). 06/03/23

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ *Programme contractuel d'investissement*

→ *Programme contractuel de renouvellement*

→ *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2020	2021	2022
Solde à fin de l'exercice (€)		**18 965,28**	**74 298,18**
Dotation de l'exercice			126 503,28
Dépense de l'exercice			71 170,38

CARE NORD OUEST

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX — Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2022
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: G5801 - CABBALR NORD OUEST — Assainissement

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
PRODUITS	**3 633 088**	**3 965 090**	**9,14 %**
Exploitation du service	3 631 856	3 963 773	
Produits accessoires	1 232	1 316	
CHARGES	**3 547 013**	**3 862 621**	**8,90 %**
Personnel	1 293 998	1 335 476	
Energie électrique	338 168	276 743	
Produits de traitement	143 334	203 048	
Analyses	43 731	19 846	
Sous-traitance, matièreset fournitures	806 526	837 634	
Impôts locaux et taxes	48 748	58 068	
Autres dépenses d'exploitation	322 362	503 931	
télécommunications, poste et telegestion	*36 160*	*38 687*	
engins et véhicules	*203 088*	*267 384*	
informatique	*105 356*	*141 873*	
assurances	*25 933*	*23 752*	
locaux	*92 377*	*103 638*	
autres	*- 140 550*	*- 71 403*	
Contribution des services centraux et recherche	208 158	256 865	
Charges relatives aux renouvellements	294 653	306 350	
fonds contractuel (renouvellements)	*294 653*	*306 350*	
Charges relatives aux investissements	47 336	62 534	
programme contractuel (investissements)	*47 336*	*62 534*	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	0	2 127	
RESULTAT AVANT IMPOT	**86 075**	**102 469**	**19,05 %**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	23 672	25 579	
RESULTAT	**62 403**	**76 889**	**23,21 %**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 — 06/03/2023

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX **Version Finale**

Etat détaillé des produits (1)
Année 2022

Collectivité: G5801 - CABBALR NORD OUEST **Assainissement**

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	2 534 655	3 150 988	24,32 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*2 678 966*	*3 058 432*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 144 312*	*92 556*	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	1 097 202	812 785	-25,92 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*719 763*	*758 216*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*377 439*	*54 569*	
Exploitation du service	**3 631 856**	**3 963 773**	**9,14 %**
Produits accessoires	**1 232**	**1 316**	**6,82 %**

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA). 06/03/23

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ *Programme contractuel d'investissement*

→ *Programme contractuel de renouvellement*

→ *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2020	2021	2022
Solde à fin de l'exercice (€)		**-182 643,99**	**-64 148,61**
Dotation de l'exercice			304 934,47
Dépense de l'exercice			186 439,09

CARE SUD OUEST

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX — Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2022
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: G5901 - CABBALR SUD OUEST — Assainissement

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
PRODUITS	**2 923 688**	**3 327 182**	**13,80 %**
Exploitation du service	2 923 688	3 327 182	
CHARGES	**2 729 905**	**2 655 781**	**-2,72 %**
Personnel	976 494	956 520	
Energie électrique	255 766	205 200	
Produits de traitement	140 568	238 344	
Analyses	23 824	18 182	
Sous-traitance, matièreset fournitures	652 272	443 201	
Impôts locaux et taxes	110 117	35 776	
Autres dépenses d'exploitation	248 987	381 657	
télécommunications, poste et telegestion	*25 316*	*25 197*	
engins et véhicules	*162 228*	*195 579*	
informatique	*86 149*	*119 688*	
assurances	*20 975*	*18 190*	
locaux	*66 194*	*74 793*	
autres	*- 111 874*	*- 51 793*	
Contribution des services centraux et recherche	167 360	216 293	
Charges relatives aux renouvellements	113 763	119 565	
fonds contractuel (renouvellements)	*113 763*	*119 565*	
Charges relatives aux investissements	40 728	41 042	
programme contractuel (investissements)	*40 728*	*41 042*	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	27	0	
RESULTAT AVANT IMPOT	**193 783**	**671 401**	**NS**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	53 289	167 833	
RESULTAT	**140 493**	**503 567**	**NS**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 — 06/03/2023

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX Version Finale

Etat détaillé des produits (1)
Année 2022

Collectivité: G5901 - CABBALR SUD OUEST **Assainissement**

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	1 946 705	2 593 846	33,24 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*1 976 228*	*2 519 944*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 29 523*	*73 902*	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	976 983	733 336	-24,94 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*641 174*	*680 001*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*335 809*	*53 335*	
Exploitation du service	**2 923 688**	**3 327 182**	**13,80 %**

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA). 06/03/23

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ *Programme contractuel d'investissement*

→ *Programme contractuel de renouvellement*

→ *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2020	2021	2022
Solde à fin de l'exercice (€)		**-107 619,65**	**-112 230,87**
Dotation de l'exercice			118 731,29
Dépense de l'exercice			123 342,51

Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public, et qui à ce titre peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

- Régularisations de TVA

Si Veolia assure pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition[1], deux cas se présentent :

- Le nouvel exploitant est assujetti à la TVA[2] : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux services de l'Etat.
- Le nouvel exploitant n'est pas assujetti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

- Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

- Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

- Autres biens ou prestations

Hormis les biens de retour et des biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

- Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

- Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia

Les salariés de Veolia bénéficient :

- des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- des dispositions des accords d'entreprise Veolia et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail, la protection sociale (retraites, prévoyance, handicap, formation) et usages et engagements unilatéraux.
- Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, …) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante …).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le

contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents[3] affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

- Comptes entre employeurs successifs

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13ème mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,….
- concernant les autres rémunérations : pas de compte à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,…

---

[1] art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

[2] Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

[3] Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

Annexes 2 et 3 : Nouveaux textes réglementaires et glossaire

Chaque année, une sélection annuelle des principaux textes parus vous est proposée. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Commande publique

La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) comporte un ensemble de mesures en faveur de la prise en compte du développement durable au stade de la passation et de l'exécution des contrats de la commande publique. Essentiellement

programmatique, compte tenu des délais d'entrée en vigueur différée, elle invite les personnes publiques à s'engager dès à présent dans ce mouvement

A l'exception des mesures relatives aux Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable (entrée en vigueur au 1er janvier 2023) les dispositions de l'article 35 de la loi entreront en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026.

L'article 35 de cette loi comprend différentes mesures visant à améliorer la prise en compte du développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique. Ces mesures concernent notamment :

- la prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques: l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit désormais l'obligation pour l'acheteur d'intégrer des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale au sein des spécifications techniques ;

- la prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés formalisés : le nouvel article L.2112-2-1 du Code de la commande publique comporte l'obligation de prévoir pour les marchés supérieurs aux seuils européens des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, sauf dérogations.

- la prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution: l'article L.2152-7 du Code de la commande publique modifié comporte désormais l'obligation de prévoir au moins un critère en matière environnementale. En pratique, cette modification interdit donc le recours au critère unique du prix.

- la prise en compte obligatoire de l'environnement dans les conditions d'exécution : au-delà des spécifications techniques, l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit que les conditions d'exécution doivent désormais prendre en compte des considérations relatives à l'environnement. Elles peuvent également prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.

Le renforcement des Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Cette même loi renforce le contenu et surtout la visibilité des SPASER que sont tenues d'adopter les plus grandes collectivités. Deux évolutions principales :

- Renforcement des obligations de publicité des SPASER en prévoyant qu'ils doivent être rendus publics notamment via une mise en ligne sur le site internet (s'il existe) des acheteurs concernés ;

- Mention des indicateurs précis et des objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

La neutralité dans les contrats de la commande publique à l'aune de la loi confortant le respect des principes de la République

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a pour but de conduire les acteurs de la commande publique à introduire de nouvelles stipulations dans leurs contrats afin d'aménager le respect des principes de laïcité, de neutralité.

La loi évoque trois principes : l'égalité des usagers devant le service public, veiller au respect du principe de laïcité et au principe de neutralité du service public. Ces clauses doivent être intégrées dans tous les contrats concernés pour lesquels une consultation ou un avis de publicité est envoyé depuis le 25 août 2021. Pour les contrats en cours ou pour lesquels une consultation a été lancée avant le 25 août dernier, il faut distinguer deux situations :

- Pour les contrats qui se terminent avant le 25 février 2023, ces clauses n'ont pas à être insérées ;

- Pour les contrats qui se terminent après le 25 février 2023, les acheteurs et autorités concédantes ont 1 an, jusqu'au 25 août 2022 pour intégrer ces clauses dans les contrats en cours.

Nouveaux seuils de procédure formalisée pour les années 2022-2023

À compter du 1er janvier 2022, les seuils de procédure formalisée passent de :

- 139 000 € HT à 140 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autorités publiques centrales ;
- 214 000 € HT à 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense ;
- 428 000 € HT à 431 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 350 000 € HT à 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concession.

Promotion et développement de l'innovation

Dans l'« objectif de promotion et développement de l'innovation » précédemment mobilisé pour l'expérimentation posée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 avait prévu un dispositif expérimental pour les achats dits « innovants » offrant la possibilité de passer un marché public, y compris un marché public de défense ou de sécurité, négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, à la condition que la valeur estimée du besoin soit inférieure à 100 000 € hors taxes. Ce régime dérogatoire initialement prévu pour une durée de 3 ans a été pérennisé par le décret n° 2021-1634 du 13 décembre 2021.

Interdiction des accords-cadres sans maximum

En application d'une jurisprudence européenne du 17 juin dernier, un décret du 23 août n° 2021-1111 modifie le code de la commande publique pour supprimer la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum. Une mesure qui s’appliquera à compter du 1er janvier 2022.

Marchés globaux

Le Décret n° 2021-357 du 30 mars 2021 portant diverses dispositions en matière de commande publique, pris pour l'application des articles 131 et 140 de loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 (loi 'ASAP'), comporte diverses dispositions en matière de commande publique. Ce décret fixe à 10 % du montant prévisionnel du marché la part minimale que le titulaire d'un marché global, qui n'est pas lui-même une petite ou moyenne entreprise (PME) ou un artisan, s'engage à confier, directement ou indirectement, à une PME ou à un artisan.

Ce décret a également pour objet de mettre en cohérence les hypothèses de dispense de jury pour l'attribution des marchés globaux avec les hypothèses de dispense de concours pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre. Il précise enfin le point de départ du délai de paiement du solde des marchés publics de maîtrise d'œuvre pour tenir compte du mécanisme de décompte général et définitif prévu par le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables à ces marchés.

Six (6) nouveaux CCAG et leur fascicule (6) de 2021

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, six arrêtés en date du 30 mars 2021 (JO du 1er avril 2021) ont approuvé les nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) des marchés publics. Ces arrêtés portent sur les CCAG des marchés de fournitures courantes et services, les marchés industriels, les techniques de l'information et de la communication, les prestations intellectuelles, les travaux et la maîtrise d'œuvre. Pour ce dernier secteur d'activité, il s'agit d'une création.

Ces arrêtés s'appliquent aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à compter du 1er avril 2021. Toutefois, ils prévoient une période transitoire jusqu'au 30 septembre 2021.

L'arrêté du 30 septembre 2021 (JO du 7 octobre 2021) apporte des modifications à ces CCAG et vient donc compléter la série des arrêtés du 30 mars 2021.

L’arrêté du 7 octobre 2021 (JO du 15 octobre 2021) vient approuver sept Cahier des Clauses Techniques Générales (fascicules), dont six concernent directement les secteurs de l’eau et de l’assainissement, à savoir :

- le fascicule 70 titre I relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre ;

- le fascicule 70 titre II relatif aux ouvrages de recueil, de stockage et de restitution des eaux pluviales ;

- le fascicule 71 relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression ;

- le fascicule 73 relatif à l'équipement d'installations de pompage d'eaux claires destinées aux consommations humaines, agricoles et industrielles ;

- le fascicule 74 relatif à la construction des réservoirs en béton et réhabilitation des réservoirs en béton ou en maçonnerie ;

- le fascicule 81 titre I relatif à l'équipement d'installations de pompage pour réseaux d'évacuation et d'assainissement.

Suites de la crise sanitaire

Crise relative à l'approvisionnement et la hausse des cours des matières premières

L'année 2021 a été marquée par l’augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz et électricité. Leur cours ont ‘flambé’, dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d’approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l’exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, sur les marchés publics confrontés à la

flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières a également été publiée. Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

Factures d'eau, de gaz et d'électricité

Le décret n°2021-474 du 20 avril 2021 (JO du 21 avril 2021) est relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie de covid-19. Ce décret actualise le dispositif mis en œuvre à la fin de l'année 2020 en précisant les critères que doivent satisfaire les personnes physiques ou morales de droit privé pour prétendre aux mesures d'étalement de leur facture d'eau. Ce décret précise aussi la date de fin de ces mesures de report fixées deux mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Retour au sol des boues et Sars-Cov-2

L'arrêté du 20 avril 2021 (JO du 27 mai) modifie l'arrêté du 30 avril 2020 qui fixait le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement hygiénisées pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires.

Ce nouvel arrêté ouvre la possibilité d'épandre des boues ayant fait l'objet de traitements considérés comme partiellement hygiénisant dans l'arrêté du 30 avril 2020 Les boues obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rizhofiltration peuvent désormais être épandues sous certaines conditions. Pour le suivi de l'abattement du virus Sars-Cov-2, chaque lot de boue devra faire l'objet d'une analyse - avant et après traitement - avec un nouvel indicateur plus facile à mesurer.

Services publics locaux

Résilience des territoires et sécurité civile

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 (JO du 26 novembre 2021) vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Cette loi comprend des dispositions complémentaires à la loi “climat et résilience” pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus en matière d’information sur les risques et les mesures de sauvegarde, sur les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Notamment, le plan communal de sauvegarde est rendu obligatoire pour les communes soumis à un risque naturel identifié et sa mise en œuvre doit être éprouvée au moins tous les cinq ans par un exercice de crise.

Ces précédentes dispositions complètent celles portées par l’article 249 de La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) qui vise à identifier les vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations, d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal. Ces objectifs ont pour objectifs de renforcer la résilience des territoires et se traduisent par des obligations graduées au regard de l’exposition à un ou plusieurs risques naturels.

Eaux pluviales et désimperméabilisation des tissus urbains

L’article 101 de la loi ‘climat et résilience’ du 22 août 2021 (JO du 24 août 2021) modifie un article du Code de la construction et de l’habitation ainsi qu’un article du code de l’urbanisme afin d’abaisser le seuil de 1000 m³ (établi par loi énergie climat de 2019) à 500 m2 relatif à l’obligation d'installer du photovoltaïque ou des toitures végétalisées sur les bâtiments professionnels et les entrepôts : lors de la construction, l’extension ou la rénovation lourde de tous les bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal de plus de 500 m² et de plus de 1000 m² pour les immeubles de bureau.

Ces obligations s'appliquent pour les parcs de stationnement associés à ces bâtiments qui devront intégrer sur au moins la moitié de leur surface des revêtements de surface, des aménagements hydrauliques ou des dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation.

Travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 6 juillet 2021 (JO du 20 août 2021) fixe, pour l'année 2021, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr) référencie les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Instruction budgétaire et comptable

L'arrêté du 9 décembre 2021 (JO du 31 décembre 2021) relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie cette instruction qui se décline en plusieurs versions, dont l'instruction M49 pour les services d'eau potable et d'assainissement.

Réseaux intérieurs - Utilisation des ressources non-conventionnelles

L'arrêté du 10 septembre 2021 (JO du 18 septembre 2021) relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau encadre désormais les pratiques concernant les réseaux d'adduction et de distribution à l'intérieur des bâtiments. L'arrêté précise les règles de distinction et de repérage des réseaux intérieurs d'eau potable de ceux transportant d'autres fluides, comme par exemple des eaux non-conventionnelles. Il fixe les modalités de vérification et d'entretien des dispositifs de protection contre les retours d'eau afin de s'assurer de leur bon état de fonctionnement. L'ensemble des dispositions de cet arrêté entrent en vigueur à compter du 1 janvier 2023 pour les immeubles neufs ou rénovés. Cet arrêté renvoie à un avis technique sur les équipements de protection des réseaux intérieurs publié au JO du 18 décembre 2021.

Service public de l’assainissement

Le contrôle des raccordements au réseau de collecte lors des mutations immobilières

Après plusieurs tentatives infructueuses, la loi “Climat et Résilience” (article 61 modifiant les articles L.271-4 du code de la construction et de l’habitation, L.2224-8 du CGCT et L.1331-11-1 du code de la santé publique engage l’obligation de contrôle des raccordements au réseau de collecte des eaux usées lors des mutations immobilières. Dans cette première étape, elle rend obligatoire ce contrôle sur les territoires dont les rejets d’eaux usées et d’eaux pluviales ont une incidence sur la qualité de l’eau pour les épreuves de nage libre et de triathlon en Seine pour les épreuves olympiques de Paris 2024. Un décret dont la publication est prévue au cours du 1er semestre 2022 doit fixer la liste des communes concernées.

La durée de validité du document relatif au contrôle est fixée à 10 ans.

Le projet de loi “4D” relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et diverses mesures de simplification, en cours d’examen au Parlement, prévoit (article 64) la

généralisation de l'obligation de réalisation d'un diagnostic des raccordements aux réseaux publics d'assainissement lors des ventes immobilières.

L'amélioration de l'information du SPANC sur les mutations immobilières

En cas de vente d'un immeuble, le vendeur doit fournir un dossier de diagnostic technique comprenant un rapport de contrôle des installations d'assainissement non collectif de moins de trois ans. Lorsque ce rapport relève des non-conformités, l'acheteur a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente (article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation).

Cependant, les SPANC, qui n'étaient jusqu'à présent pas informés des ventes intervenues, ne disposaient d'aucun moyen pour contrôler que l'acquéreur s'était acquitté de l'obligation de réaliser les travaux de mise en conformité.

La Loi "Climat et Résilience" (article 62 complétant l'article L.1331-11-1 du code de la santé publique) impose aux notaires d'adresser aux SPANC, au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente d'un immeuble, une attestation contenant la date de la vente et les informations nécessaires à l'identification du bien vendu et des noms et adresse de l'acquéreur.

Le renforcement des pénalités en cas de défaut de raccordement ou de mauvais raccordement

Le Code de la Santé Publique astreint le propriétaire d'un immeuble non raccordé au réseau de collecte au paiement d'une somme au moins équivalente à celle qu'il aurait payé s'il avait été raccordé et pouvant être majorée dans la limite de 100 %.

La Loi "Climat et Résilience" porte cette majoration possible à 400 % afin de renforcer le caractère dissuasif de cette disposition. La mise en œuvre de la majoration passe par l'adoption d'une simple délibération prise par la collectivité. Afin de renforcer le caractère dissuasif et pédagogique, la loi prévoit que cette pénalité sera écartée si les travaux sont

réalisés dans les règles de l'art, dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la sanction.

Gestion des sous-produits / déchets

Boues (sous-produits de l'assainissement)

Le décret 2021-147 du 11 février 2021 (JO du 13 février 2021) modifie le code de l'environnement et la rubrique 2.1.4.0 (épandage d'effluents ou de boues) de la nomenclature relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ayant une incidence sur l'eau ou le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, dite nomenclature « loi sur l'eau », dans un objectif de simplification. Notamment, ce décret lève l'interdiction du mélange de boues de station d'épuration entre elles pour entreposage ou traitement en vue de l'épandage. Il n'est plus nécessaire de disposer d'une dérogation, via un arrêté dérogatoire préalable du préfet, pour pouvoir mélanger des boues de stations de traitement des eaux usées différentes

Boues (compostage des boues)

Le décret 2021-1179 du 14 septembre 2021 (JO du 15 septembre 2021) détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues.

Ce texte définit une proportion de mélange déchets verts et boues/digestats pour cette voie de valorisation qui varie selon les échéances suivantes :

- A compter du 1er janvier 2022, la masse de déchets verts utilisés comme structurants n'excède pas 100 % de la masse de boues d'épuration et de digestats de boues d'épuration utilisée dans le mélange.

- A compter du 1er janvier 2024, la masse de déchets verts utilisés comme structurants n'excède pas 80% de la masse de boues d'épuration et de digestats de boues d'épuration utilisée dans le mélange.

- Au plus tard le 1 er janvier 2026, l'ADEME remet au ministre chargé de l'environnement un rapport sur la disponibilité du gisement de déchets verts pour la valorisation organique des déchets alimentaires triés à la source et sur l'opportunité de modifier le seuil de 80% défini précédemment.

Boues - Installations de compostage soumises à autorisation

L'arrêté du 27 mai 2021 (JO du 27 juin 2021) modifie les règles techniques (initialement fixées par l 'arrêté du 22 avril 2008) auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage soumises à autorisation au titre des ICPE. Ces modifications visent à améliorer la sécurité et la limitation des émissions provenant des installations de compostage.

L'arrêté complète les informations à reporter par l'exploitant : la nature et l'origine des produits ou déchets constituant le lot, les mesures de température et d'humidité relevées en différents points au cours du processus, les dates des retournements ou périodes d'aération et des arrosages éventuels des andains, ou informations sur l'aération de l'andain. Il prévoit également pour l'exploitation l'obligation d'adaptation des activités en plein air aux conditions météorologiques et climatiques, notamment pour prévenir de forts envols de poussières, des nuisances odorantes lors de grands vents ou lorsque les vents sont orientés vers des récepteurs sensibles. Les nouvelles prescriptions de cet arrêté sont applicables dès le 28 juin 2021 ou le 17 août 2022 selon qu'il s'agit d'installations nouvelles ou existantes.

Boues - Installations de méthanisation

Un arrêté du 14 juin 2021 et deux arrêtés du 17 juin 2021 (tous les trois publiés au Journal officiel du 30 juin 2021) modifient les règles techniques et les prescriptions générales applicables aux installations de méthanisation.

- Le premier modifie l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation du titre Ier du livre V du code de l'environnement. Il comporte des dispositions relatives à la conception et à l'aménagement, aux conditions d'admission des déchets et matières traitées, aux conditions d'exploitation, à l a prévention des risques, à la prévention de la pollution de l'eau, à l a surveillance des rejets. Le dernier article de cet arrêté donne le calendrier d'application de ces dispositions.

- Le second modifie l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

- Le dernier modifie l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation soumises à déclaration sous la rubrique n° 2781-1. Il introduit de nouvelles annexes fixant les règles relatives aux règles d'implantation, à la gestion, à la surveillance de l'exploitation.

Déchets non dangereux

Décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux

Arrêté du 16 septembre 2021 pris en application des articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement.

De nouvelles conditions d'élimination des déchets non dangereux pour pouvoir éliminer des déchets non dangereux dans des installations de stockage ou d'incinération, les producteurs ou détenteurs de déchets doivent justifier que ceux-ci ont fait l'objet d'un tri à la source ou d'une collecte séparée. L'élimination dans des installations de stockage de déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite ; elle est d'abord réduite de 30 % en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

Afin de s'assurer du respect des seuils établis, une procédure de contrôle des déchets entrants est mise en place par l'exploitant de l'installation de stockage de déchets non dangereux. Les interdictions de stockage de déchets valorisables entrent progressivement en vigueur, du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2030. Les obligations de justification du tri des déchets avant élimination entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

Déchets - Bordereaux de suivis des déchets

Arrêté du 21 décembre 2021 définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement, pour les déchets contenant de l'amiante. Cet arrêté donne la définition du contenu du bordereau de suivi des déchets électroniques (téléservice Trackdéchets). Les informations ne sont pas les mêmes en fonction de s'il s'agit de déchets dangereux ou déchets POP classiques, ou de tels déchets contenant de l'amiante.

Dispositions applicables aux déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante :
Les informations à déclarer, pour chaque BSD, au système de gestion électronique des BSD de déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante sont listées à l'article 3 de l'arrêté du 21 décembre 2021.

Déchets - Registre de déchets

Arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement

Dès janvier 2022, la transmission des données de traçabilité des déchets se fera au moyen d'un outil numérique centralisé. Un registre électronique sera aussi mis en place pour les terres excavées et les sédiments. Les nouvelles informations constitutives de ces registres déchets, terres excavées et sédiments pour chaque acteur viennent d'être publiées. Les producteurs ont l'obligation de tenir un registre chronologique afin d'identifier précisément la destination ou le lieu de valorisation des terres excavées et sédiments dès lors qu'ils sont extraits de leur emplacement d'origine et ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation, qu'ils aient ou non le statut de déchet. Le site d'excavation correspond alors pour les terres excavées, à l'emprise des travaux dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de trente kilomètres entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux. Sont toutefois exonérés, les personnes :

- Produisant des terres excavées lors d'une opération d'aménagement ou de construction < à 500 m3 ;
- Produisant de sédiments issus d'une opération de dragage < à 500 m3 ;
- Effectuant une opération de valorisation de terres excavées et sédiments < à 500 m3.

Déchet – Traçabilité

Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments

Dès 2022, les données relatives aux déchets dangereux seront transmises à un registre électronique national et les bordereaux de suivi de déchets seront dématérialisés (plateforme centralisée Trackdéchets). L'identification des sociétés se fait par la base SIREN. Cette base enregistre les données transmises par :

- les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets dangereux ou des déchets POP ainsi que les collecteurs, les transporteurs, les négociants, les courtiers et les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de déchets dangereux ou de déchets POP ;

- les exploitants des installations d'incinération ou de stockage de déchets non dangereux non inertes ;

- les exploitants des installations dans lesquelles les déchets perdent leur statut de déchet.

- La gestion des déchets et des terres excavées et des sédiments qui ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation sera également traçée pour garantir l'absence d'impact environnemental et sanitaire des opérations de remblayage par ces terres.

- Le site de l'excavation correspond :

- pour les terres excavées, à l'emprise des travaux, ou le cas échéant, à l'emprise foncière placée sous la responsabilité de l'exploitant de l'ICPE, dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de 30 km entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux ou de l'installation classée,

- pour les sédiments, à l'emprise de l'opération de dragage et des berges du cours d'eau.

- La transmission au plus tard, 7 jours après la production, l'expédition, la réception ou le traitement des déchets ou des produits et matières issus de la valorisation des déchets et chaque fois que cela est nécessaire pour mettre à jour ou corriger une donnée.

Déchet - Sortie de statut de déchet

Décret n° 2021-380 du 1er avril 2021 relatif à la sortie du statut de déchet / Arrêté du 1er avril 2021 modifiant l'arrêté du 19 juin 2015 relatif au système de gestion de la qualité mentionné à l'article D. 541-12-14 du code de l'environnement La procédure de sortie de statut de déchet est désormais possible hors ICPE et IOTA . Les conditions sont :

Respect des cinq critères de sortie du statut de déchet

- les déchets autorisés utilisés en tant qu'intrants pour l'opération de valorisation ;
- les procédés et techniques de traitement autorisés ;
- les critères de qualité applicables aux matières issues de l'opération de valorisation qui cessent d'être des déchets, conformément aux normes applicables aux produits, y compris, si nécessaire, les valeurs limites pour les polluants ;
- les exigences pour les systèmes de gestion ;
- l'exigence d'une attestation de conformité.

Attestation de conformité

Tout producteur ou détenteur de déchets qui met en œuvre la procédure de sortie du statut de déchet devra établir pour chaque lot de substances ou objets qui ont cessé d'être des déchets, une attestation de conformité comme le faisaient les exploitants d'ICPE ou de IOTA. Ils devront conserver une copie de l'attestation de conformité pendant au moins 5 ans et nouvellement pour la durée prévue par l'arrêté fixant les critères de sortie de statut de déchet. Cette attestation est tenue à la disposition des autorités compétentes.

Mise en place d'un système de gestion de la qualité permettant de prouver le respect des critères de fin du statut de déchet, notamment en termes de contrôle et d'autocontrôle de la qualité et, le cas échéant, d'accréditation.

L'arrêté du 1er avril 2021 détaille les critères de contrôle par un tiers, le cas échéant accrédité, pour la sortie du statut de déchet, qui précise la fréquence du contrôle, les procédures, les procédés et les déchets ou produits qui font l'objet du contrôle, ainsi que les modalités d'échantillonnage ainsi que les modalités de conservation d'échantillons pouvant être soumis à une analyse par un tiers.

- Le contrôle est déclenché par le producteur ou le détenteur du déchet qui réalise une sortie du statut de déchet et est réalisé à ses frais ;

- premier contrôle lors de la première année de mise en œuvre de la procédure de sortie du statut de déchet

- vérification triennale du système de gestion de la qualité par un organisme accrédité pour la certification et des éléments du manuel qualité la première année ;

- contrôle par un tiers tous les 3 (ou 10 ans si le producteur est engagé dans une démarche de management de l'environnement) de l'opération de valorisation pour la production des déchets dangereux, terres excavées ou sédiments.

ICPE-IOTA - Evaluation environnementale et participation du public

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 : Ce décret vise à répondre à une mise en demeure de la Commission à la France pour non-conformité avec la directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Pour approfondir : Le seuil financier pour les projets soumis à déclaration d'intention est abaissé. Le tableau relatif à l'évaluation environnementale (annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement) est modifié, sont dorénavant soumis à évaluation environnementale systématique les installations d'élimination de déchets dangereux par incinération, traitement chimique ou mise en décharge.

Dans la procédure d'examen au cas par cas, l'autorité chargée de cet examen indique dorénavant les motifs qui fondent sa décision ; est ainsi créée une annexe à l'article R122-3-1 qui présente les critères de l'examen au cas par cas. Le contenu de l'étude d'impact est modifié avec notamment la prise en compte du cumul des incidences des

projets existants ou approuvés. Il est en outre prévu une procédure d'évaluation environnementale commune à plusieurs projets. Le contenu du dossier d'enquête publique est modifié. L'entrée en vigueur est prévue au 1 er août 2021 avec des spécifications pour les dossiers en cours à cette date. Ainsi, ce décret opère une actualisation de la liste des projets d'aménagement soumis à la Commission nationale du débat public (CNDP) visés à l'article R 121-2 CE (ex: création de barrage hydroélectrique, transfert d'eau de bassin, équipements industriel, ….en application de seuils et critères variant en fonction de chaque projet d'aménagement) + précision « L'autorité environnementale se prononce dans les deux mois suivant la date de réception du dossier mentionné au premier alinéa du I. L'avis de l'autorité environnementale, dès son adoption, ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai, est mis en ligne sur internet. » Une modification de la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale visé à l'article R 122-17 CE (ex Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables; SDAGE, Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, Schéma régional de biomasse, Plan national de prévention des déchets, Plan de gestion des risques d'inondation, …)

ICPE - Nomenclature – Cerfa

Décret n° 2021-976 du 21 juillet 2021 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement / Arrêté du 23 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La définition de la définition de la puissance thermique nominale est mise à jour. Concernant la rubrique 2910 relative aux installations de combustion, la référence à la puissance thermique nominale est remplacée par celle à la puissance thermique nominale totale pour la sous rubrique 2910-A au sens de la directive (UE) 2015/2193 du Parlement européen et du Conseil, du 25 novembre 2015, relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes. Comme plusieurs installations de combustion, relevant du régime de la déclaration et/ou du régime de l'enregistrement peuvent coexister au sein d'un même établissement, il est précisé que la puissance thermique nominale totale correspond à la somme des puissances thermiques des appareils de combustion pouvant fonctionner simultanément. Les termes « sur le site » sont supprimés car n'ayant pas de sens pour des installations relevant des régimes d'enregistrement et de déclaration. Les puissances sont fixées et garanties par le constructeur, exprimées en pouvoir calorifique inférieur et susceptibles d'être consommées en marche continue.

Arrêté du 5 mai 2021 modifiant l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

Le nouveau Cerfa en vigueur depuis le 16 mai 2021 est la 3e version du Cerfa n° 15679 qui est mis à disposition sur le site internet https://www.service-public.fr/.

Il comporte une nouvelle rubrique 4.4 relative au IOTA est ajoutée dans le Cerfa . Selon la notice explicative du document, les informations renseignées dans cette rubrique, qui ne concerne que les cas de connexité ou de proximité d'IOTA, serviront au service instructeur afin de prendre en compte dans les prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral les intérêts relevant de la réglementation IOTA (impact sur le milieu aquatique). Une pièce jointe supplémentaire concernant les installations de combustion moyennes (2910)

Dans les pièces à joindre selon la nature du projet, est ajoutée la PJ n° 18 dans le cas où le projet comprend une ou plusieurs installations de combustion moyennes relevant de la rubrique 2910.

Dans cette hypothèse, il faut désormais indiquer le numéro de dossier figurant dans l'accusé de réception délivré dans le cadre du rapportage MCP.

ICPE

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement (loi ASAP)

(art. 2, 6° et 14° à 20°) : Modification du contrôle périodique des installations classées DC : L'organisme de contrôle périodique remet son rapport de visite à l'exploitant en un exemplaire (et non plus deux), il doit désormais préciser (et donc distinguer) les points de non-conformité et de non-conformité majeure. L'organisme agréé informe le préfet ET l'inspection des installations classées compétente de l'existence de non-conformités majeures sous un délai de 1 mois à compter de la constatation des cas suivants :

- s'il n'a pas reçu l'échéancier de mise en conformité de l'exploitant dans le délai de trois mois ;

- s'il n'a pas reçu de demande écrite de contrôle complémentaire de l'exploitant dans le délai d'un an ;

- si le contrôle complémentaire a fait apparaître que des non-conformités majeures persistent. Dans ce cas, le délai d'un mois court à compter de l'envoi du rapport complémentaire à l'exploitant.

L'organisme de contrôle périodique transmet chaque trimestre au préfet, au ministre chargé des installations classées et, dès lors, à l'inspection des installations classées, la liste des contrôles effectués "pendant le trimestre écoulé». Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art 6, 7°, 9° et 10°) : Suppression des cas de consultations obligatoires du CODERST : Le décret d'application du titre III de la loi ASAP rend les consultations concernées facultatives et une obligation d'information de l'instance est prévue lorsque cette dernière n'est pas consultée. Modifications entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art. 2 et 25°) : Autorisation environnementale : délai de délivrance de la décision permettant l'exécution anticipée des travaux fixée à 4 jours

CPE-IOTA - Utilisation des ressources non-conventionnelles

Le décret 2021-807 du 24 juin 2021 (JO du 26 juin 2021) est pris en application de la loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et vise à développer la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie dans les installations classées de protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA). En effet, ce décret demande aux industriels de justifier auprès des services de l'État, dans le cadre de leur dossier de demande d'autorisation, la conduite d'une réflexion sur la pertinence de la réutilisation des eaux usées épurées ou de l'eau de pluie dans le cadre de leurs activités et, le cas échéant, de justifier leur choix de ne pas y recourir.

Infractions pénales liées aux atteintes à l'environnement

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (art. 279 à 297)

Ont été créés 4 nouveaux délits : un délit général de pollution (L. 231-1 CE), un délit de mise en danger de l'environnement (L. 231-3 CE) et d'un délit d'Écocide (L. 231-3 CE. Le délit d'écocide est une circonstance aggravante des 2 délits précités. Ces délits sont soumis à des conditions drastiques de mise en œuvre, notamment pour caractériser la durée des atteintes (7 ans) et l'intentionnalité du délit d'écocide. Ils ne concernent que des activités encadrées administrativement et susceptibles de donner lieu à des mises en demeure.

Devraient être exclus de leur champ les délits classiques de pollution des eaux (L 216.6 CE) et des eaux marines (C. envir., art. L. 218-73) ainsi le délit de pollution des eaux avec mortalité piscicole (art. L. 432-2 CE).

Un délit de mise en danger en cas de non-respect d'une mise en demeure en matière de déchets a été également créé.

A noter que la spécialisation des juridictions en matière environnementale, la synergie entre les acteurs institutionnels et de la société civile devraient favoriser une réponse pénale plus efficace et systématique orientée vers plus de poursuites judiciaires, d'injonction à la restauration et remise en état du milieu naturel et des transactions pénales (CIIP) ce qui devrait aller dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts de l'environnement.

Circulaire visant à consolider le rôle de la justice en matière environnementale Circulaire CRIM 2021-02/G3 du 11 mai 2021 - annexes à la circulaire La circulaire détaille les apports de la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 qui a créé des pôles régionaux spécialisés en matière d'environnement ainsi que la convention judiciaire d'intérêt public environnementale ; elle actualise également les orientations de politique pénale. Le renforcement de la spécialisation des juridictions est donc expliqué et il est présenté comment une réponse pénale effective et lisible sera mise en œuvre avec la recherche systématique de la remise en état et l'exercice des poursuites contre les personnes morales. Un point est fait sur la spécialisation des juridictions civiles. Les annexes de la circulaire reprennent la liste des juridictions spécialisées en matière environnementale, présentent un focus sur le référé pénal environnemental et la remise en état des lieux.

Transition énergétique

Energie - Neutralité carbone - Allégation environnementale

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

L'article 12 de la loi Climat interdit d'affirmer dans une publicité qu'un produit ou un service est neutre en carbone ou d'employer toute formulation de signification ou de portée équivalente, à moins que l'annonceur rende aisément disponible au public les éléments suivants (C. envir., art. L. 229-68) :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre intégrant les émissions directes et indirectes du produit ou du service ;
- la démarche grâce à laquelle les émissions de gaz à effet de serre du produit ou du service sont prioritairement évitées, puis réduites et enfin compensées. La trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre est décrite à l'aide d'objectifs de progrès annuels quantifiés ;
- les modalités de compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelles respectant des standards minimaux définis par décret.

L'autorité administrative peut sanctionner le non-respect de cette interdiction et le manquement à ces obligations par une amende de 100 000 € pour une personne morale.

Energie - Biogaz – Biométhane

Décret n° 2021-28 du 14 janvier 2021, JO du 16 janvier 2021

En application des dispositions de l'article L. 453-9 du code de l'énergie précisées par voie réglementaire, la CRE contrôle la pertinence technico-économique des investissements

nécessaires pour permettre l'injection dans le réseau du biogaz produit par l'installation de production. Le décret n° 2019-665 du 28 juin 2019 avait notamment introduit un plafond annuel d'investissements du dispositif de renforcement des réseaux de distribution de gaz naturel pour le raccordement des installations de production de biométhane. La CRE, estimant que "le plafond de 0,4 % des recettes tarifaires des opérateurs pourrait se révéler trop bas pour permettre le déclenchement des investissements à la mesure des besoins" (délibération CRE n°2020-265) rend donc un avis positif sur l'augmentation dudit plafond précédemment fixé à 0,4 %. Ainsi, le décret n° 2021-28 du 14 janvier 2021 fait passer ce plafond à 2 % des recettes annuelles des tarifs d'utilisation du réseau de distribution.

Energie - Injection de Biogaz

Décret n° 2021-1273 du 30 septembre 2021 portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie concernant les dispositions particulières relatives à la vente de biogaz / Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

Sont fixées les modalités d'application des dispositifs d'obligation d'achat à la suite d'appels d'offres pour le biogaz injecté et de complément de rémunération pour le biogaz non injecté en application des articles L. 446-2 à L.446-7 du code de l'énergie. Des dispositions sur le contrôle des installations de production de biogaz bénéficiant d'un dispositif de soutien sont en outre introduites.

Ce décret met en place le cadre réglementaire des appels d'offres pour les installations injectant du biométhane sur le modèle de celui existant pour les appels d'offres portant sur la production d'électricité renouvelable. Il est précisé que le biométhane est un biogaz produit dans une installation de stockage de déchets non dangereux à partir de déchets ménagers et assimilés ou par la méthanisation en digesteur de produits ou déchets non dangereux, dont les caractéristiques permettent son injection dans un réseau de gaz naturel. Cette procédure est réservée aux plus gros projets de biométhane injecté (installations dotées d'une capacité de production supérieure à 25 GWh/an), les installations de capacité inférieure bénéficieront toujours d'un soutien en guichet ouvert.

Energie - Certificat d'économie d'énergie

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets précise dans ses articles : (art. 183 à 185, 187 et 188) Pour mettre fin aux pratiques frauduleuses dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments, des dispositifs de gestion des risques sont créés. Les acquéreurs de CEE doivent mettre en place des dispositifs d'identification, d'évaluation et de gestion des risques permettant de détecter une obtention frauduleuse par la personne cédant les certificats. Les modalités de ces dispositifs seront précisées par décret. Si ces dispositifs n'ont pas été mis en place ou ont été mis en place de façon incomplète, le ministre chargé de l'énergie peut annuler les CEE acquis (C. énergie, art. L. 222-2). L'acquéreur peut aussi être sanctionné pénalement lorsque les dispositifs ont permis de détecter une obtention frauduleuse de la personne cédant les certificats. Cette acquisition est punie des peines prévues aux articles 441-6 et 441-10 du code pénal (deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, interdiction des droits civiques, civils et de famille, interdiction d'exercer une fonction publique ou d'exercer une activité professionnelle, exclusion des marchés publics).Les contrôles effectués sur les lieux de l'opération doivent être réalisés par un organisme d'inspection accrédité choisi par le demandeur. Ces contrôles sont menés sur un échantillon d'opérations faisant l'objet de la demande de CEE, sélectionnées de façon aléatoire, par l'entité effectuant les contrôles parmi l'ensemble des opérations faisant l'objet de la demande et soumises à l'obligation de contrôle.

Décret tertiaire

Décret n° 2021-1271 du 29 septembre 2021 modifiant les articles R. 174-27 et R. 174-28 du code de la construction et de l'habitation relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

Décret tertiaire : précisions sur la transmission des consommations d'énergie de l'année 2020 et en cas de cessation d'activité

Dans le cadre du dispositif réglementaire de rénovation énergétique du secteur tertiaire, les articles R. 174-27 et R. 174-28 du CCH prévoient une communication à la plateforme OPERAT gérée par l'ADEME, chaque année par le propriétaire ou le preneur à bail, des données de consommation permettant d'assurer le suivi de l'obligation de réduction des dépenses énergétiques. Le gouvernement confirme les modalités particulières de transmission des données de l'année 2020. Compte tenu de la crise sanitaire qui perdure, l'envoi de ces informations peut être fait jusqu'au 30 septembre 2022 et non pas le 30 septembre 2021 tel que prévu initialement par les textes.

Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Assiette de la redevance d'assainissement :

Volume total facturé aux usagers du service.

Arrêté d'autorisation de déversement :

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

Bilans disponibles :

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

Capacité épuratoire :

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m3/jour) ou en équivalent-habitants.

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité réglementaire des rejets :

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO :

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Equivalent-habitant :

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements

- ü et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Matières sèches (boues de dépollution) :

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

MES :

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Réseau de collecte des eaux usées :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Station d'épuration (ou usine de dépollution) :

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'usager ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Taux d'impayés [P257.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de réclamations [P258.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de

réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)

Ressourcer le monde

Veolia
30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers
www.veolia.com

© Médiathèque VEOLIA - François Moura © Médiathèque VEOLIA - Samuel Bigot/Andia © Médiathèque VEOLIA - Rodolphe Escher © Médiathèque VEOLIA - Alexandre Dupeyron
© Médiathèque VEOLIA - Martial Ruaud/Andia © Médiathèque VEOLIA - Christel SASSO/CAPA PICTURES © Photo par Thomas Barwick / Getty Images © Cavan Images via Getty Images